

S. 807.

Académie, etc. etc. Académie des
Sciences, etc.

RECUEIL

DE

MÉMOIRES

ET AUTRES PIÈCES DE PROSE

ET DE VERS,

*Qui ont été lus dans les Séances de la Société
des Amis des Sciences, des Lettres, de
l'Agriculture et des Arts, à Aix, Dépar-
tement des Bouches-du Rhône.*

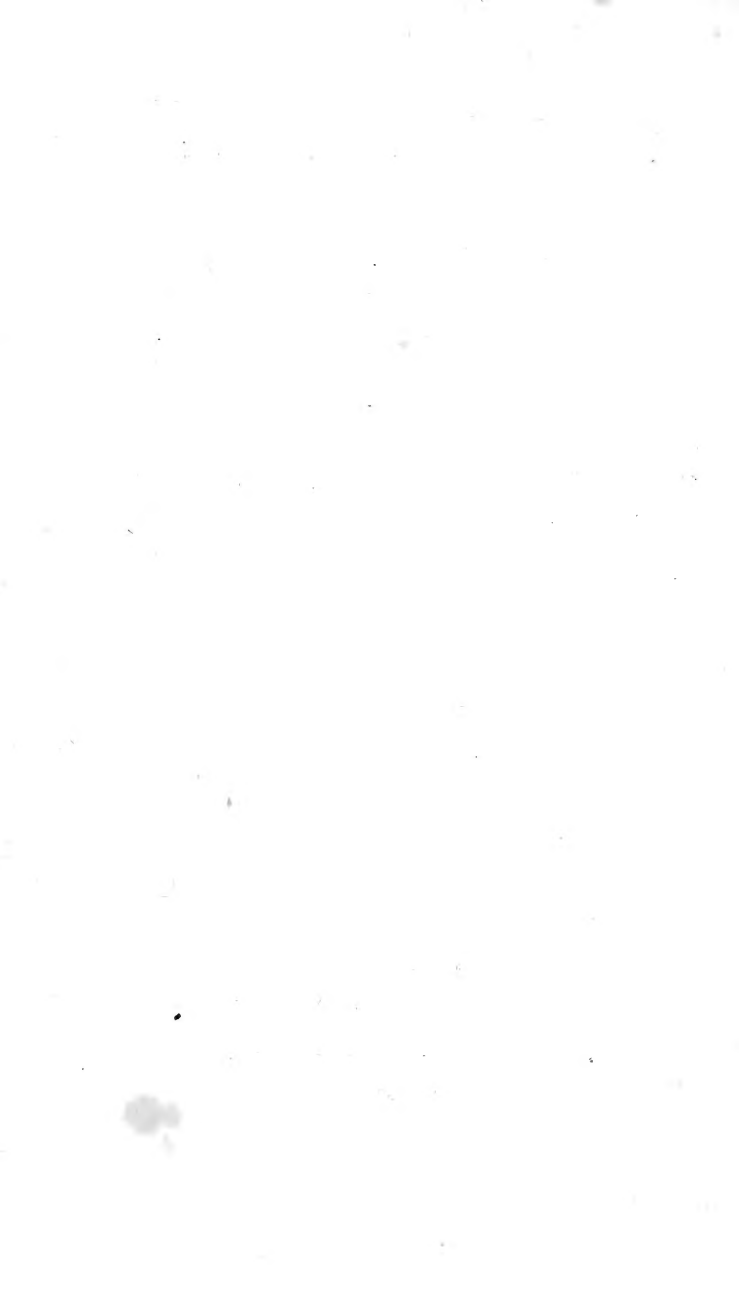
Volume 1^{er}



A AIX,

Chez AUGUSTIN PONTIER, Imprimeur
du Roi, rue du Pont-Moreau.

1819.



AVANT - PROPOS.

LES Membres Fondateurs de la Société Académique, dont nous publions quelques ouvrages, s'assemblèrent pour la première fois à Aix, le 11 février 1808.

L'objet de leur association fut de ressusciter, sur un plan plus étendu et en même temps plus satisfaisant, comme plus utile, l'Institution qu'avoit établie dans cette Ville l'Administration de la Provence, sous le titre de *Bureau* et ensuite de *Société d'Agriculture*, et qui depuis a éprouvé dans la révolution le même sort que l'autorité bienfaisante qui l'avoit instituée.

Cette première Société, dont le projet avoit été présenté, en 1762, par le fameux Avocat Pazery, Assesseur d'Aix, et Procureur du Pays, à l'Assemblée générale des Communes de Provence, qui dès-lors l'approuva, ne fut définitivement constituée qu'en 1777, sur la proposition de l'illustre Fondateur et Donateur de la Bibliothèque publique d'Aix, le Marquis de Méjanès, alors premier Consul d'Aix, et Procureur du Pays; elle ne tint sa première Séance publique qu'en 1779, sous

l'Assessorat du célèbre Portalis (1), que ses talens supérieurs élevèrent depuis aux places les plus éminentes, et que nous avons eu le bonheur de voir revivre dans la personne de notre très-honoré Collègue, M. le Comte Portalis, Conseiller d'État, Ministre de France à Rome.

Je dois ajouter, que dans le long espace de temps qui s'étoit écoulé depuis l'an 1762, les Administrateurs de la Province n'avoient jamais négligé d'employer utilement pour l'Agriculture, en gratifications, primes d'encouragement et publications d'ouvrages instructifs, la somme annuelle de trois mille francs, que l'Assemblée des Communes avoit allouée pour le maintien de cet établissement, en approuvant la proposition qui lui en avoit été faite.

Il étoit sans doute assez extraordinaire qu'une Ville considérable, la première qu'eussent fondée les Romains dans les Gaules, qui, après avoir été pendant long-temps la Capitale de leur Province et ensuite la demeure chérie des Souverains du Pays, étoit depuis plus de deux siècles le siège des principales autorités judiciaires et civiles d'une

(1) Le discours que prononça l'Assesseur Portalis, à cette occasion, est rapporté en entier dans le Dictionnaire de Jurisprudence et des Arrêts, par Prost de Royer. Lyon, 1783. In-4.º, tom. III, pag. 767.

grande Province, et le séjour habituel des familles les plus distinguées par leur rang et leurs richesses; il étoit, dis-je, extraordinaire, qu'elle n'eût pas plus anciennement profité des nombreux avantages de sa situation, pour établir dans son sein, à l'imitation de la Capitale du Languedoc et de tant d'autres Villes du Royaume, une Académie ou Société Littéraire Scientifique et Agronomique, dont tous les élémens y étoient si abondans. Il n'y avoit en effet pour la former, qu'à réunir sous un régime quelconque ce grand nombre d'hommes, qui par leurs talens, leur savoir et leurs vertus, avoient constamment honoré l'Église, la Magistrature, le Barreau, les Chaires d'enseignement et les Cabinets de la Cité.

Satisfaits apparemment de réussir à se rendre recommandables, chacun dans sa sphère, par leurs travaux individuels, ils ne pensoient pas qu'il dût résulter de leur réunion un faisceau de lumières dont le public, et surtout la jeunesse, retireroient de plus grands avantages.

Cette idée, si simple, si vraie, que nos pères n'avoient pas eue, ou que du moins ils n'ont pas embrassée, n'a eu besoin pour être accueillie, en 1808, que d'être présentée en peu de mots, dans un prospectus, aux personnes qui cultivoient les Sciences

ou la Littérature, et aux principaux habitans d'Aix. La plupart y souscrivirent et prirent ainsi l'honorable engagement de contribuer au progrès des Connoissances en tout genre, dont il se déclarèrent les AMIS.

Le premier rassemblement des Membres Fondateurs de la Société, parut être l'effet d'une explosion électrique, tant il fut prompt et, pour ainsi dire, instantané. Leur nombre d'abord plus considérable qu'on ne s'y seroit attendu, a été réduit depuis à une juste mesure, par une épuration successive et spontanée.

Dès les premières séances, qui eurent lieu régulièrement une fois par semaine, et ont continué depuis, hors le temps des vacances, on y lut des pièces, tant en vers qu'en prose, dans tous les genres de Littérature et de Sciences; et la Société prit l'engagement de publier pour l'avantage général, celles qui paroîtroient dignes d'être favorablement accueillies du public.

Des circonstances, dont il est au moins superflu de rappeler la mémoire, ont fait différer jusqu'à présent l'impression de celles des pièces de ce Recueil, qui ont été communiquées à la Société dès les premières années de son existence, et qu'elle destina dès-lors, à raison de leur importance, à en être les bases principales. Le retard qu'elles ont

éprouvé n'ayant pas paru avoir porté atteinte à l'utilité que l'Agriculture et l'Économie rurale peuvent en retirer, nous n'avons pas hésité à les employer, concurremment avec celles qui sont de plus fraîche date.

Au reste, en publiant quelques-uns des ouvrages de ses Membres, de leur aveu et sous leurs noms, la Société ne s'est point engagée à soutenir ou approuver leurs opinions respectives, dont chacun d'eux demeure seul responsable : ainsi qu'elle l'a déclaré dans l'article XIII de son Règlement, dont voici la teneur :

« La Société s'interdit à jamais toute
 » discussion sur les Dogmes religieux et sur
 » le Gouvernement. ELLE NE SE REND
 » NULLEMENT RESPONSABLE DE CE QUE
 » SES MEMBRES POURROIENT PUBLIER
 » PAR LA VOIE DE L'IMPRESSION. »

Un inconvénient qui peut exiger de notre part une explication et même une excuse, c'est le défaut d'ordre, qu'on ne peut manquer de blâmer dans cette première collection. Nous pourrions alléguer pour notre justification, que nous avons cru devoir sacrifier l'ordre à la variété, dans un ouvrage composé de pièces hétérogènes et disparâtes, dont l'arrangement le plus régulier ne pourroit jamais faire un tout, également satisfaisant pour toutes les classes de

lecteurs ; mais le fait est , que nous n'avons pu éviter ce désordre , dont la véritable cause a été la lutte que nous avons eue à soutenir contre la modestie des auteurs respectifs de la plupart des pièces. Les uns ont long-temps hésité à livrer leur manuscrit ; d'autres , dont nous possédions déjà les ouvrages , ont voulu les retoucher. Il a fallu , pour ainsi dire , leur arracher pièce à pièce , et imprimer à bâtons rompus chacune de leurs productions à l'époque où il nous a été enfin possible de l'obtenir.

Afin de pallier un défaut qu'il n'a pas été en notre pouvoir d'éviter , nous avons placé à la fin du présent Recueil , la Table du titre de chacun des articles dont il est composé.

Le Lecteur est prié de corriger dans ce volume , avant de le lire , les fautes d'impression qui sont indiquées dans l'Errata , et de suppléer à celles qui peuvent s'être dérobées à notre vigilance.

GIBELIN, D. M., Bibl.^{re},
 Secrét. perp. de la Société.

M É M O I R E S

DE

LA S O C I É T É

DES Amis des Sciences , des Lettres , de l'Agriculture et des Arts , établie à Aix , Département des Bouches-du-Rhône.

M É M O I R E

SUR la destruction et le rétablissement des Bois dans les Départemens qui composoient la Provence.

PAR M. E. H. BOYER DE FONSCOLOMBE.

Ecquis honos ruris , nemorum si gratia desit. Prædium rusticum.

DEPUIS plus d'un siècle on se plaint du dépérissement des bois en Provence , sans y apporter de remède efficace : bientôt on n'y trouvera pas même de quoi chauffer les fours. Le mal est devenu si grand , qu'il importe d'y remédier au plutôt. C'est l'objet de ce Mémoire.

Affligé de la nudité de nos collines et de nos friches , j'ai cherché à connoître quels sont les

terrains susceptibles d'être couverts de bois, et par quels moyens on pourroit y parvenir. Après avoir essayé avec peu de succès les pratiques recommandées par les Agronomes, j'ai appris par mes erreurs et mon expérience, ce qu'on pouvoit faire pour se procurer du bois dans cette contrée où il vient si difficilement. On ne trouvera dans ce Mémoire que le résultat de mes essais, et l'application de ce que la nature opère tous les jours sous nos yeux.

Nous parlerons, 1.^o des causes de la destruction de nos bois et de leur état actuel; 2.^o des moyens qu'il faut employer pour les rétablir. Cette seconde partie contiendra la notice des arbres et arbrisseaux qui croissent spontanément en Provence, nos tentatives pour les multiplier; enfin, ce qu'il convient de faire pour rétablir nos bois et en former de nouveaux.

§ I.^{er}

Des causes de la destruction de nos bois , et de leur état actuel.

Le sol des Départemens qui composent la ci-devant Provence est trop aride, pour que les bois puissent y croître facilement. L'automne et l'hiver y sont humides; le printemps et l'été très-secs. Il arrive fréquemment que, depuis le milieu de juin, jusqu'au commencement d'octobre, la terre n'est rafraichie que par quelques orages, suivis d'un vent de bise qui en détruit l'effet à l'instant.

Les Départemens, dont nous nous occupons, peuvent se diviser en pays calcaire, et en pays siliceux ou graniteux. Le calcaire occupe pres-

que exclusivement les Départemens de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, et des Basses-Alpes : il est formé, dans des proportions qui varient à l'infini, de marne, de craie, de glaise, de gypse, de silix, de sable, de pierres roulées la plupart siliceuses, toutes de transport, avec quelques traces de volcans éteints, à Beaulieu, à Evenos, à Rougiés, etc. Au milieu de ces contrées calcaires, il y a de vastes cantons graveleux, qui ne sont formés que de cailloux roulés, tels que la Crau, les terroirs du Biot, d'Antibes, de Riés, des Mées, de Valensolles, etc., où l'on trouve plus de pierres siliceuses et argilleuses que de calcaires : ils produisent des fruits et des vins estimés ; mais peu de bois. Presque toutes les montagnes et les collines y sont dépouillées, sur-tout à l'aspect du midi : à peine y voit-on quelques chênes blancs, des touffes éparses de chêne vert, des bouquets de pin, du chêne nain, du romarin, du genêt d'Espagne, des spartium, du buis, de la lavande et du thym ; du hêtre dans les régions plus froides et plus élevées ; enfin, quelques forêts d'épicéa, de sapin et de mélèze sur les sommets des Basses-Alpes. Le châtaignier, qui se déplaît dans les terres calcaires y est rare ; on ne le voit guères que vers Colmars et Annot, où le sol semble redevenir vitrifiable. Les revers des montagnes à l'aspect du nord sont mieux boisés.

Le Rhône, la Durance, et les autres rivières qui arrosent le pays calcaire, y ont formé de vastes plaines, telles que la Camargue, les terroirs d'Arles, d'Avignon, de Cavaillon, etc. Elles sont limoneuses, fertiles, abondantes en grains et en fourrages, et propres à toute espèce de culture. Le terrain y est trop précieux pour

qu'on y ait multiplié les bois ; c'est assez que d'y conserver les arbres qui croissent le long des canaux et des rivières, et au bord des champs. La partie du pays calcaire qui n'est pas trop montueuse est bien peuplée ; c'est là sur-tout que la disette du bois se fait sentir.

Le pays siliceux et granitique , où il ne se rencontre point de pierres à chaux, où tout est porphyre , granit , quartz , serpentine , mica , pierre ollaire , argille , sable vitrifiable , schiste argilleux ou micacé , est renfermé dans le Département du Var , dont il occupe la plus grande partie. Il est borné par la mer , et comprend les terroirs de la Cadière , d'Ollioules , de Toulon , de la Valette , de Solliers , de Cuers , du Puget , de Pignans , de Gonfaron , du Luc , du Canet , de Vidauban , des Arcs , du Muy , de Calas , de Seillans , de Cabris , de Grasse , du Biot et de Villeneuve.

Cette contrée , la plus méridionale de la ci-devant Provence , est très-montueuse : ses montagnes symétriques , régulières , métallifères et volcaniques , sont dans la direction de l'est à l'ouest , d'une élévation à peu près égale , et séparées par des vallées très-étroites , le plus souvent par des torrens. On y voit peu de plaines de quelque étendue ; celles d'Hyères , de Grimaud , de Fréjus , et de la Napoule , qui sont très-fertiles , doivent leur formation à de petites rivières qui s'y jettent dans la mer.

Cette partie vitrifiable et granitique est si parfaitement séparée de la partie calcaire , qu'on peut aller de la Cadière à Antibes pendant près de douze myriamètres (24 lieues) , ayant à gauche les montagnes calcaires , irrégulières , élevées et nues , et à droite ces montagnes gra-

nitiques et schisteuses. On les appelle *Maures*, parce que les Sarrasins s'y étoient cantonnés, et s'y maintinrent près de deux siècles. Leurs productions diffèrent de celles des pays calcaires. Les grains y réussissent mal ; les fourrages y sont peu nourrissans ; les bœufs qu'on y élève sont petits, mais lestes et bien proportionnés. Les vignes, les oliviers, les figuiers, les châtaigniers y croissent promptement, et produisent de bon fruit et en abondance : les vins y sont de bonne qualité. Le pays est peu peuplé, mal cultivé, et manque d'eau. Toutes les montagnes y sont couvertes de pins cultivés, de grands pins maritimes, de chênes-à-liège, de châtaigniers, de chênes verts et blancs, d'aunes, d'arbousiers, de grande et de petite bruyère, de filaria, de myrte, de grand spartium épineux, de ciste ladanifère, de stœchas, de fougère, etc.

On y nourrit beaucoup de chèvres ; les abeilles y réussissent ; mais leur miel jaune et grossier est peu estimé. Les troupeaux de bêtes à laine des Basses-Alpes viennent y passer l'hiver et le printemps ; l'herbe qu'ils y trouvent est si abondante, que les semés en sont souvent étouffés, malgré des sarclages répétés. Ces troupeaux y sont presque toujours exposés à l'air, comme dans les montagnes d'où ils viennent. Le temps est-il trop mauvais, on conduit les moutons dans les bois, où ils trouvent de l'abri, tandis qu'on renferme les brebis et leurs agneaux dans des bergeries. Peu de troupeaux de bêtes à laine y restent toute l'année, parce que ces pâturages, si abondans l'hiver et le printemps, sont entièrement brûlés pendant l'été et l'automne ; les bœufs et les vaches se nourrissent alors dans les

bois avec les jeunes tiges de bruyère, d'arboùsier, de spartium et de pin.

Tout prouve qu'il y a eu des forêts très-étendues dans le pays calcaire, qui forme les sept huitièmes de ces quatre Départemens. Les plaines et les vallons étoient couverts de chênes blancs; les hauteurs, de chênes verts et de pins. A mesure que la population s'est accrue, on a défriché les plaines et les vallées, dont la beauté des bois qui les couvroient attestoit la fertilité; des vignes et des oliviers ont remplacé ceux qui couronnoient les côteaux voisins des lieux habités et qui avoient l'aspect du midi. C'étoit là qu'il falloit s'arrêter. Au lieu de bien cultiver ce qu'on avoit défriché, au lieu de profiter des bois qui restoient, pour multiplier les bestiaux et les engrais, on les a détruits. Les forêts des communes ont disparu les premières. Les chèvres et les moutons introduits après la coupe des bois en ont brouté les rejets; il n'y est resté que des brossailles.

Les chèvres sur-tout, contribuent à détruire les bois dont elles font leur principale nourriture: on doit les cantonner, avec une rigoureuse sévérité, dans les collines dont le sol ne peut produire que des buissons inutiles. Chacun autrefois pouvoit tenir des chèvres; mais lorsque les défrichemens, et avec eux les plantations de vignes et d'oliviers, se furent étendus, on en reconnut l'abus.

Dans la plûpart des Communes les opinions furent partagées: les uns prétendoient que les chèvres étoient utiles par l'engrais abondant qu'elles procuroient, sans être nuisibles, puisqu'on ne leur livroit que des collines couvertes

de brossailles : les autres au contraire , soutenoient qu'il falloit les proscrire tout-à-fait, parce qu'il étoit trop difficile d'en garantir les vignes et les oliviers; parce qu'elles avoient anéanti les bois là où on les avoit introduites, et qu'elles détruiraient bientôt le peu qui restoit. De cette diversité d'opinions, il résulta cette vérité, que les chèvres étoient aussi nuisibles aux bois qu'aux plantations, et qu'on ne devoit leur livrer que les terres stériles couvertes de buissons, où le bois refusoit de croître, et qui sont inaccessibles aux bêtes à laine.

En 1731, l'Administration des eaux et forêts, après avoir fait examiner les localités, régla, par un Arrêt général, les lieux où les chèvres seroient permises; elle leur interdit les plantations, et les renferma dans les collines et les montagnes stériles, où il n'y avoit que de la bruyère, du ciste, de l'arbousier, du chêne nain, du genêt épineux, de l'ajonc, du romarin, du genévrier, etc. Sous des peines sévères, il fut prohibé de les introduire hors des lieux désignés. Quelques permissions particulières ont été accordées ensuite, peut-être avec trop de facilité. Depuis 1789, les anciens réglemens n'ont plus été observés: on a introduit des chèvres par-tout, et le peu de bois qui restoit a été détruit.

Dans des temps de disette, par une compassion mal entendue, on a permis le défrichement de ces collines: les chétifs restes de bois ont été coupés ou arrachés; ils ont servi à brûler les terres qu'on appauvrissoit, tandis qu'on croyoit en augmenter la fertilité. La terre végétale, que la culture avoit remuée, a été entraînée par les pluies: il n'est resté que le roc, le tuf, ou une

terre morte, incapable de végétation. Les eaux en sillonnant le flanc des collines, y ont formé des ravins, qui se sont approfondis en raison de la pente et de la mobilité du sol.

La dégradation dans les montagnes calcaires a été plus rapide, parce que la terre y est légère et sans adhérence. Auparavant, les arbres pompoient et retenoient l'eau des pluies. Leurs racines, celles des buissons qui croissoient sous leur ombre, la couche de terre végétale formée par la chute des feuilles, le gazon, les herbes, lioient tellement la terre; qu'elle ne pouvoit être entraînée: aujourd'hui les défrichemens ont fait tout disparoître; ils ont rendu le mal irréparable.

Les montagnes de la haute Provence; plus élevées, plus ardues, plus rapprochées, ont éprouvé encore plus de dégradation. Les eaux des pluies que rien n'arrête, en ont enlevé la surface avec une effrayante rapidité; les ruisseaux, qui arrosoient leurs étroites vallées, sont devenus des torrens dangereux, qui ont couvert de gravier les campagnes qu'ils fertilisoient. Lors de la fonte des neiges, les eaux en s'insinuant entre les joints des pierres marneuses; dont ces montagnes sont principalement formées, les ont décomposées par l'effet de la gelée, et les ont entraînées dans les vallées. C'est ainsi que cette contrée jadis si boisée, si fertile, si pittoresque, n'offre plus aujourd'hui que l'image de la stérilité et du chaos, et a perdu la plus grande partie de ses habitans. Cependant il est de la plus grande importance pour les Départemens des Bouches-du-Rhône et du Var, que la population de celui des Basses-Alpes se soutienne, parce que, comme le remarque M. Ber-

nard, dans son Mémoire sur les engrais, elle leur fournit pendant l'hiver, et à l'époque de la moisson, des cultivateurs auxiliaires, que ces Départemens nourrissent seulement quand ils les employent : ce qui est très-important pour un pays qui manque de blé.

L'Edit de 1764, en favorisant les défrichemens, a augmenté le mal, et l'Autorité a été impuissante pour en arrêter l'abus. Les propriétaires qui n'avoient point encore osé dénaturer leurs bois, ceux qui possédoient des terres incultes dont la pente étoit trop rapide, les ont vendus à rente foncière, ou les ont fait défricher. Le chêne nain, le romarin, le buis, le thym, la lavande, tous les buissons qui y restoient, ont été brûlés, pour fertiliser un sol, qu'il a falu abandonner après trois ou quatre récoltes. Les sécheresses sont devenues plus fréquentes, les rosées moins abondantes, les inondations plus considérables et plus nuisibles ; les sources ont tari, et il y a eu moins d'abris. On ne réfléchit pas assez sur les avantages qu'ils procurent à l'Agriculture : ils retardent la dissipation de la chaleur ; ils garantissent de l'effet des vents froids et de leur impétuosité. Or, en coupant les bois qui couronnoient les hauteurs, en défrichant leurs sommets, on a diminué de plusieurs toises l'élévation des abris ; les collines se sont abaissées et les vallées se sont remplies : aussi avons-nous vu disparaître, avec ces abris, d'immenses plantations d'oliviers.

A l'exception de quelques forêts d'épicia, de sapin et de mélèze, dans les Basses-Alpes ; de pin d'Ecosse, de hêtre, de chêne, au revers septentrional du Ventoux, des montagnes du Lébéron et de Lure ; de pin maritime, souvent

mêlé de chêne blanc et vert, dans les départemens du Var, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, il ne reste plus de bois dans le pays calcaire. A peine, dans de vastes communes, aperçoit-on quelques chênes blancs, quelques touffes de chênes verts et de pins: des rejetons rabougris attestent que le sol étoit couvert d'arbres qu'on a coupés, et dont le bétail a détruit la pousse. Par-tout où il reste quelque peu de terre végétale, où le rocher n'a pas permis de défricher, il y a encore, suivant l'exposition, du romarin, du genévrier, du chêne nain, de l'épine noire et blanche, du genêt, de l'églantier, du buis, du spartium épineux, du thym, de la lavande, etc.

Le pays siliceux, plus favorable à la multiplication des arbres, n'est pas réduit à un état aussi fâcheux. Les montagnes des Maures et de l'Esterel, les plaines voisines, sont couvertes sur une longueur de près de dix myriamètres (20 lieues), d'une verdure qui contraste avec la nudité des montagnes calcaires. Ce sont des taillis épais, formés par la grande bruyère, le grand spartium épineux, l'arbousier, le filaria, le lentisque, le myrte, le ciste, etc., et qui étoient couverts, il y a un siècle, de pins cultivés, de grands pins maritimes, et de chênes à liège; aujourd'hui ces arbres y sont très-clair-semés. Sur des collines entières on ne voit plus que quelques pins ou quelques lièges, qui dominent sur d'immenses bruyères. Cette dégradation, déjà si considérable, s'augmentera encore si on n'y change de système de culture: ce n'est pas nous écarter de notre sujet, que d'en parler avec quelque étendue.

Les Maures, dont le sol granitique, micacé

et sablonneux est extrêmement maigre, sont habitées par un petit nombre de pauvres cultivateurs, qui s'opiniâtrent à semer du grain sur un sol qui s'y refuse. Au printemps, ils coupent tout le bois qui couvre le terrain qu'ils veulent ensemençer, à l'exception des pins et des lièges un peu gros qu'ils réservent. En août, ils y mettent le feu, et donnent une ou deux cultures à la charrue, ou à bras lorsque la pente est trop rapide. A la fin de l'automne, ils y sèment du froment, qui donne jusqu'au dix pour un, et l'année suivante du seigle; après quoi ils abandonnent ces défrichemens, appelés sur les lieux *Taillades*, pour les ressemer de la même manière, 15 ou 20 ans après. Dans cet intervalle, le même bois repousse de sa souche avec une extrême vigueur, et devient aussi serré et aussi élevé qu'auparavant.

Si ces montagnes ne pouvoient nourrir que de la bruyère, ce seroit le meilleur parti qu'on pourroit en tirer; elles donneroient deux récoltes abondantes en vingt ans; leur fertilité resteroit la même, parce qu'elle est due aux cendres du taillis qu'on brûle, et sur-tout à la terre végétale qui se forme dans cet intervalle de repos; mais il résulte de cette pratique deux inconvéniens graves: le premier, c'est qu'en faisant ces *taillades*, on coupe les petits pins et lièges, que le vent et les oiseaux y sèment en abondance; les jeunes lièges et les pins déjà un peu gros, qu'on voudroit conserver, ne peuvent résister au feu; les grands arbres échappent seuls, si on a l'attention de brûler le bois loin de leurs pieds.

Le second inconvénient est encore d'une plus dangereuse conséquence. Le cultivateur, pour

mettre le feu à sa *taillade*, choisit un jour d'été très-calme; mais s'il vient à s'élever une forte bise, le feu, qui se conserve quelques jours dans le creux des grosses souches, est porté dans les bruyères, au milieu des herbes desséchées, dans les feuilles qui s'amassent sous les pins: aidé par le vent, il se répand au loin, sans qu'on puisse l'arrêter. Telle est la principale cause de ces fréquens incendies, qui consomment, avec d'immenses forêts, les habitations et même les plantations: on en a vu partir d'Hyères, et s'étendre jusqu'auprès de Saint-Tropez, qui en est à quatre myriamètres: peu de lièges, aucuns pins n'y résistent. Aussitôt que la tige d'un pin a été touchée par la flamme, ou desséchée par la fumée et la chaleur, l'arbre périt, parce qu'il ne pousse que par l'extrémité des branches.

On ne peut prévenir ce fléau qu'en remplaçant les *taillades* par une culture fixe. Ces montagnes en sont pour la plûpart susceptibles, surtout celles qui sont formées d'un schiste micacé et argilleux, qui facilement décomposé par l'action de l'air et des pluies, se convertit en terre végétale: les racines des arbres y pénètrent aisément, et y puisent une humidité et une nourriture suffisante. L'habitant des Maures pourroit avec facilité y former d'immenses vignobles, dont le produit seroit avantageux, parce que les étrangers recherchent les vins de cette contrée. Si la vente en devenoit difficile, on le convertiroit en eau-de-vie, avec d'autant plus de profit qu'il contient beaucoup d'esprit ardent, et que le combustible y est abondant. L'olivier y vient assez bien; il s'y fait très-gros, et n'est pas sujet à ces mortalités qui l'ont détruit dans plusieurs de nos Communes:

l'huile en est bonne quand elle est faite avec soin, et que l'arbre a été greffé avec des espèces choisies. Le figuier y réussit parfaitement ; on en sèche le fruit, qui est un objet de commerce, et qui supplée souvent au pain chez ces pauvres cultivateurs.

C'est ainsi que la vigne, le figuier et l'olivier pourroient couvrir les collines exposées au midi, tandis que celles du nord seroient plantées en châtaigniers. Cet arbre se plaît dans les terrains graniteux et volcaniques ; il aime les sables gras, frais et profonds, les côteaux élevés qui regardent le nord, ces vallées où les ruisseaux, dans leurs débordemens annuels, déposent les dépouilles végétales et animales des montagnes ; il y ombrage les prairies sans leur nuire ; mais il préfère les lieux élevés, tels que la Garde-Freinet, Collobrières, Laverne, etc. On l'y greffe des plus belles espèces, et son fruit est fort estimé. Au contraire, dans les lieux bas, il y a de l'inconvénient à le greffer ; il devient plus délicat ; il craint les grandes chaleurs et les gelées du printemps, qui tuent l'arbre jusqu'au-dessous de la greffe ; tandis que le châtaignier sauvage y est plus grand et dure davantage ; son fruit est à la vérité moins beau, mais assez abondant.

Si les cultivateurs des Maures, au lieu de faire des *taillades*, couvroient leurs domaines de vignes, d'oliviers, de figuiers et de châtaigniers ; si, entre les arbres, ils semoient des légumes ; s'ils réservoient leurs engrais pour les terres argilleuses plus propres aux grains ; si, dans le fond des vallées, ils formoient des prairies, que des inondations annuelles bonifieroient ; s'ils ne laissoient en bois que les terrains stériles

et pierreux , ou ceux dont la pente est trop rapide ; les incendies seroient plus rares et moins dangereux , parce que les forêts se trouveroient fréquemment coupées par des intervalles de terre labourable ; la subsistance du cultivateur seroit plus assurée et plus abondante ; il jouiroit , par la vente de ses fruits , d'une aisance qu'il n'a jamais connue ; le grand pin maritime et le chêne-liège garniroient bientôt ces vastes bruyères , soit qu'on laissât à la nature le soin de les repeupler , soit que pour jouir plutôt on y employât les moyens dont nous parlerons plus bas.

Le Gouvernement hâtera cette heureuse révolution , en aidant ces pauvres cultivateurs par quelques encouragemens. Il suffiroit de leur accorder une prime de douze francs pour chaque centaine de pieds de mûriers , d'oliviers et de châtaigniers greffés , qu'ils prouveroient avoir plantés , remplacés et cultivés depuis trois ans ; et une de dix francs pour chaque millier de souches âgées de quatre ans. Les pépinières de mûriers des Départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône en fournissent des plants en abondance et à un prix raisonnable : celles de châtaigniers sont si faciles à faire , que nous exhortons les habitans des Maures à élever eux-mêmes les arbres qu'ils voudront planter. A la fin de novembre on sème très-épais les châtaignes , sur une bonne terre défoncée à 22 pouces de profondeur ; un an après on arrache le petit plant , dont on coupe l'extrémité du pivot , et qu'on plante à 18 pouces de distance sur des lignes éloignées de trois pieds , dans une terre préparée comme celle du semis. Dès la quatrième année , on pourra tirer de cette pépi-

nière quelques arbres qui auront 5 à 6 pieds de tige; à la cinquième et à la sixième année, ils seront tous en état d'être plantés à demeure. Tant qu'ils sont en pépinière, il suffit de les élaguer modérément et de les tenir nets d'herbe. Cent livres de châtaignes nous ont fourni environ mille arbres: plantés à la fin de l'automne, il en a péri à peine le tiers dans les premières années; tandis que nous avons perdu presque tous ceux que nous avons pris dans les bois.

Pour faire une pépinière d'oliviers, après avoir fumé et défoncé à 22 pouces un carré de bonne terre, on y plantera dans des lignes distantes de trois pieds, et à six pouces l'une de l'autre, des boutures de la grosseur du doigt, qu'on prendra sur les meilleurs oliviers. La première année, il faut les tenir bien arrosés et nets d'herbe; les années suivantes, on les cultivera avec soin, et on les fumera une seconde fois; mais on ne les arrosera qu'une ou deux fois dans le fort de l'été. Après quatre ans, on aura des arbres en état d'être plantés à demeure. S'il n'y a point d'eau à portée, au lieu de boutures, on fera la pépinière avec des éclats de souche qu'on prendra au pied des meilleurs oliviers francs: on pourra les planter après six ou sept ans, si on les a cultivés avec soin et fumés chaque année en automne: ces jeunes oliviers n'auront pas besoin d'être greffés.

Il n'est pas plus difficile de faire des pépinières de chêne, de hêtre, de frêne, de charme, de tilleul, d'érable, d'acacia: on ramasse les graines dès qu'elles sont mûres; on les sème très-épais dans un carré d'excellente terre bien préparée: l'automne d'après, on arrache le jeune plant dont on coupe le pivot, et qu'on cheville

à un pied l'un de l'autre dans une terre défoncée à 22 pouces, et dans des raies éloignées de trois pieds : l'année suivante, on arrachera les plus foibles, de sorte que chaque petit arbre reste espacié de deux pieds. Jusqu'à ce qu'ils aient acquis assez de hauteur et de grosseur pour être plantés à demeure, il faut les bêcher avec soin, les tenir nets d'herbe, et les élaguer avec ménagement, pour que la tige ne devienne pas trop maigre.

La graine d'orme doit être semée à la fin d'avril, aussitôt qu'elle est mûre, sur une planche de terre labourée et préparée à cet effet ; on la recouvre de 5 à 6 lignes de terreau ou de terre légère. Il suffit ensuite de sarcler et d'arroser au besoin. L'automne suivante on éclaircit le plant, en choisissant le plus fort que l'on plante en rayons éloignés d'un pied. Deux ans après, ce plant sert à former des palissades ou à fournir des sujets propres à être plantés en pépinière, à 2 pieds de distance en tout sens, pour être élevés en arbres d'alignement.

On multiplie les platanes et les peupliers, en coupant des branches de la grosseur du doigt, qu'on enfonce dans une bonne terre cultivée profondément, et qu'on rabaisse à trois pouces ; les raies doivent être éloignées de trois pieds, et chaque bouture de 18 pouces ; il faudra les arroser fréquemment en été, et les bien cultiver, sans les tailler, parce que les jeunes arbres étant fort serrés s'élagueront d'eux-mêmes. Quant aux peupliers blancs (*oubero* en provençal), on rassemblera des drageons qu'on mettra en pépinière. Nous ne disons rien des pépinières d'amandiers et de noyers, parce qu'elles sont très-

communes

communes dans nos Départemens , et que chacun sait le moyen de les former.

§ II.

Du rétablissement de nos Bois.

Avant d'exposer les moyens de rétablir les bois, et d'en former de nouveaux dans nos Départemens , il est nécessaire de parler avec quelque détail des arbres et des arbustes les plus intéressans qui y croissent spontanément , et du résultat de nos essais.

1.° *Arbres et Arbustes de Provence.*

La ci-devant Provence renferme les divers climats de l'Europe : les végétaux s'y trouvent placés suivant le degré de température et d'élévation. Depuis Hyères où l'oranger s'est naturalisé, jusqu'à Colmars où le mélèze couronne les montagnes, on trouve le chêne-liège, le pin cultivé, le grand pin maritime, le laurier-rose, le myrte, l'arbousier, le grenadier, le chêne vert, le chêne blanc, le châtaignier, le petit pin maritime, le frêne, l'érable, l'orme, le charme, le hêtre, le tilleul, le poirier sauvage, le laurier-tin, le sumach à feuilles d'orme, le genêt d'Espagne, le fustet, le palure, le nerprun, le lentisque, le térébinthe, le styrax, le thym, le pommier sauvage, l'if, le pin de Genève ou d'Ecosse, le cèdre de Provence, le buis, la lavande, le genévrier, le cytise des Alpes, le bouleau, l'épicéa, le sapin, le mélèze, etc. Tel est l'ordre dans lequel on rencontre nos principaux arbres et arbustes, en s'élevant depuis la mer jusqu'aux

Alpes. Voici ceux qu'il nous importe davantage de connoître.

LE CHÊNE-LIÈGE, *Quercus Suber*. Linn., est très commun dans les Maures, ou son écorce est un objet de commerce et de manufacture. Il réussit dans toute espèce de sol, même dans les rochers et au milieu des schistes micacés, pourvu que l'exposition en soit chaude. Pour former sa tige, il a besoin d'être un peu élagué. Tous les six ou huit ans on le dépouille de son écorce, ce qui ne l'empêche pas de vivre plusieurs siècles. On recherche sur-tout l'écorce de ceux qui croissent dans les terrains maigres et pierreux. Quoiqu'il soit le plus grand des chênes verts, il ne parvient pas à la grosseur du chêne blanc. Son bois est bon pour le chauffage, et même pour la charpente, quoique pesant. La pêche et la marine emploient son écorce, dont on fait aussi des bouchons. Son fruit sert, comme celui des chênes blancs et verts, à la nourriture des bestiaux et à l'engrais des cochons et des dindes.

LE CHÊNE VERT, *Quercus Ilex*. L., est répandu depuis la mer jusqu'aux montagnes subalpines. Il préfère les expositions un peu chaudes; il croît dans les terrains les plus arides, et se plaît au milieu des rochers: rarement il parvient à une hauteur considérable. C'est le meilleur bois pour brûler et pour faire du charbon. Son écorce fournit un tan très-recherché

LE CHÊNE BLANC, *Quercus Robur*. L., se trouve par-tout, jusqu'au pied des Alpes. Il est plus difficile que le chêne vert, sur le choix du terrain. Il veut une exposition moins chaude, un sol plus nourissant, et qui ait de la profondeur. Il vient bien dans toute la Provence, à l'exception des hautes montagnes où la neige

tient plus de quatre mois. Il croît très-lentement et devient fort gros. Cet arbre est infiniment précieux, par son bois pour la marine, la charpente et le chauffage; par son écorce pour les tanneries, et par son fruit pour la nourriture du bétail et de la volaille.

LE CHATAIGNIER, *Fagus Castanea*. L., comme toutes les espèces de chênes, se multiplie très-facilement de semence. Cet arbre vient naturellement dans les Maures, et dans quelques terres graveleuses des Basses-Alpes vers Colmars et Annot. Il ne réussit pas dans un sol calcaire; les tonneliers l'emploient à faire des douves et des cercles.

Nous avons en Provence, quatre variétés de pins: le pin cultivé, le grand pin maritime, le petit pin maritime, et le pin d'Ecosse. Il importe de mettre nos cultivateurs à portée de les bien distinguer, parce que de tous les arbres, ils sont les plus propres à garnir utilement nos mauvais terrains.

LE PIN CULTIVÉ, *Pinus sativa*. C. B.; *Pinus Pinea*. L. (en provençal, *Pin pignié*). On le recherche à cause de son fruit et de la beauté de son feuillage, en Espagne, en Portugal et en Italie, où il fait l'ornement des belles maisons de campagne qui sont près de Rome. Il croît spontanément dans les Maures, entre Fréjus, Saint-Tropez et Hyères, où il formoit de vastes forêts la plupart détruites. Il s'élève beaucoup, et produit l'effet le plus pittoresque par ses branches disposées en parasol. Quoiqu'il se plaise dans un sable gras, il vient bien par-tout, dans les sables arides, dans des terres compactes, et même dans celles qui sont crayeuses ou graveleuses. Il est

ependant un peu plus délicat que les trois autres variétés, sur lesquelles il l'emporte, par sa beauté, par la bonté de son bois et l'utilité de son fruit.

LE GRAND PIN MARITIME (en provençal, *Pinsot*) ; *Pinus maritima major*. C. B. P. aut *Pinus sylvestris maritima conis firmiter ramis adhærentibus*. Tourn. *Pinus sylvestris*. L. var. Ce grand et bel arbre diffère du pin cultivé, par ses feuilles qui sont un peu plus courtes, d'un vert moins foncé, et un peu moins étoffées; par ses cônes qui sont moins gros et plus allongés; et sur-tout par ses semences infiniment plus petites.

Voici la description qu'en fait Gerard dans sa *Flora gallo-provincialis*. Tronc droit: écorce grise lisse; rameaux dans une situation horizontale, faisant un angle droit avec le tronc, très-difficiles à rompre, disposés par intervalles égaux; feuilles sortant deux à deux d'une même gaine, en alène, de 9 pouces de long, lustrées, marquées d'un sillon longitudinal, d'un vert foncé, aiguës et piquantes, charnues; cônes sessiles ou presque sessiles, ayant un pédicelle ligneux, souvent opposés, beaucoup moins longs que les feuilles; écailles très-proéminentes; semences sans suc. » Il se plaît dans les sables, au milieu des landes et des bruyères: il pénètre dans les feuillettes des roches schisteuses, où il croît extrêmement serré, sur un sol où l'on n'apperçoit point de terre. Il couvrait les montagnes des Maures et de l'Esterel; mais les incendies, les taillades, et les désordres de la révolution l'y ont fort diminué. Cet arbre si sauvage languit dans le pays calcaire, où se plaît la variété suivante.

LE PETIT PIN MARITIME; en provençal *Piz*

blan, *Pinus maritima minor*, vel *Pinus foliis binis in summitate ramorum, fasciculatim collectis*. C. B. P. vel *Pinus maritima altera Mathioli*. C. B. P. *Pinus sylvestris*. L. var., ressemble beaucoup à la variété précédente, quoiqu'il soit plus petit. Il paroît tenir le milieu entre le grand pin maritime et le pin d'Ecosse, desquels il est facile de le distinguer, parce que ses jeunes branches sont menues, souples et se recourbent; que ses feuilles viennent par touffes comme des aigrettes au bout des branches; qu'elles restent nues dans presque toute leur longueur, en sorte qu'on voit à découvert leur écorce qui est grise et unie. Il est très-résineux. Il croît naturellement dans la moyenne et la basse Provence, et se plaît dans les terres calcaires; il est si peu délicat sur le choix du terrain, qu'il vient indifféremment, dans le gravier, le tuf ou la craie, quoiqu'il préfère les terres sablonneuses et légères; on en voit végéter dans des terrains qui se refusent à toute espèce de production. Il est, ainsi que l'espèce précédente, sensible aux très-fortes gelées.

Cette variété mérite que nous en fassions une description détaillée, qui la fasse aisément reconnoître par les Botanistes et les Cultivateurs, qui pourront la multiplier dans les terres calcaires les plus maigres, où le grand pin maritime ne sauroit venir.

C'est un arbre de 25 à 30 pieds de haut; écorce raboteuse sur le tronc, lisse et d'un gris cendré sur les branches; tronc dégarni de rameaux presque jusqu'au sommet; les rameaux eux-mêmes dégarnis de feuilles jusqu'à leur extrémité, se réunissant en touffe, et formant un chapeau arrondi; feuilles très-étroites, beaucoup

plus que dans le pin cultivé et dans le grand pin maritime, souples et piquantes, moins longues que celles de ces deux variétés, beaucoup plus que celles du pin d'Ecosse, sortant deux à deux d'une gaine commune; fleurs mâles et femelles sur le même individu: fleurs mâles formant des chatons rougeâtres disposés en bouquet à l'extrémité des branches: fleurs femelles ordinairement éloignées des mâles, rassemblées en cônes et sous des écailles encore tendres; ces embrions sont placés à la base des pousses nouvelles au nombre d'un ou deux: leur couleur est d'un rouge verdâtre; cônes droits regardant la terre, longs de deux à trois pouces, larges d'un pouce ou d'un pouce et demi; moins aigus, plus gros et plus longs que ceux du pin d'Ecosse; plus aigus que ceux du pin cultivé, et moins longs que ceux du grand pin maritime; attachés aux rameaux par un pédicule fort court et fort adhérent même lorsque le fruit s'est ouvert; écailles peu proéminentes, marquées dans le sens de leur largeur d'une ligne élevée; chaque écaille marquée dans son milieu d'une espèce de cicatrice grise. Ces fruits sont deux ans entiers, à acquérir leur parfaite maturité; à la fin de la première année, ils ont encore une couleur verte assez agréable, qui se trouve changée à la fin de la seconde année en rouge canelle; au commencement de juin, ils s'ouvrent et laissent tomber leurs semences; c'est une amande de la grosseur d'un pépin de poire, renfermée sous une coquille très-mince et très-fragile, brune d'un côté et tachetée de l'autre; ces semences sont ailées et placées deux à deux sous une même écaille; elles sont au nombre de 80 à 100 dans chaque cône.

LE PIN D'ÉCOSSE OU DE GENÈVE; *Pinus*

sylvestris foliis brevibus g'aucis , conis parvis albicantibus. Raii. *Pinus sylvestris.* L. , s'élève fort haut; ses feuilles sortent deux à deux d'une gaine commune; elles sont courtes et menues, d'un vert glauque, piquantes et distribuées dans toute la longueur des jeunes branches; comme elles poussent parallèlement à l'horizon, elles donnent aux jeunes arbres l'aspect d'un candelabre. Les fleurs mâles sont jaunes-rougeâtres; les cônes sont très-petits, presque coniques et pointus, d'un vert agréable pendant les premiers mois, et gris très-foncé à l'époque de leur parfaite maturité; ils viennent par bouquets de deux, trois ou quatre autour des pousses nouvelles; les écailles des cônes ont à la superficie des éminences très saillantes qui font quelquefois le crochet, et qui sont formées par quatre arêtes très-sensibles se réunissant en pointe: les semences sont ailées, petites, presque semblables à celles du sapin, et faciles à rompre: les cônes paroissent en mai; ils sont mûrs dès le mois de novembre suivant, et tombent d'eux-mêmes au printemps.

Il est répandu dans toute l'Europe, excepté dans sa partie méridionale. Il vient bien dans les mauvais terrains, sur des coteaux stériles, dont le sol n'est qu'une craie recouverte de quelques pouces de terre, dans le sable, dans la glaise, et même dans les terres humides. Son bois est résineux, et d'un bon usage pour la menuiserie. Il se plaît dans nos montagnes subalpines, et dans les parties froides et élevées de nos Départemens, où il forme de belles forêts.

Le pin maritime, qui couvre les landes de Bordeaux, se plaît au bord de la mer, où on peut l'employer utilement à garantir les autres

arbres des pernicious effets des vents. On en tire la graine de Bordeaux où on la trouve en abondance, et à bon marché. Il croît avec succès dans les sables quartzeux même les plus arides: les terrains calcaires et crétacés même les plus sablonneux lui déplaisent. Quoique dans les terrains de cette nature, les graines eussent bien levé, une grande partie a péri dès le premier hiver, et il n'y est resté aucun pin après quelques hivers, quoique peu rigoureux. Il paroît que les racines du pin maritime ne peuvent pas supporter d'être fatiguées par l'alternative de dilatation et de contraction que la gelée fait subir aux terres calcaires. Mais il lui reste toujours l'avantage d'être, de tous les arbres, celui qui vient le mieux dans le vrai sable quartzeux. Il a péri à Malshèrbes, dans la Sologne et dans les contrées voisines, par l'effet de l'hiver de 1788 à 1789. Tandis que le pin maritime périssoit ainsi dans l'intérieur de la France, le pin sylvestre (pin de Genève), n'en a pas souffert du tout. Il est plus universellement répandu que le pin maritime. On le trouve dans la haute Provence, dans le Dauphiné, les Alpes, les Pyrénées, les Vosges et le Jura; en Auvergne, dans le Lyonnais et le Forez; en Alsace, en Suisse, en Allemagne. *Habitat*, dit Linné, *in Europæ borealis sylvis*. Pallas dit que c'est l'arbre le plus commun, et d'un très-grand usage dans les Russies d'Europe et d'Asie, *Arbor utilissima et vulgarissima*, et qu'il fournit ces belles mâtures qu'on tire de Riga. On le trouve aussi en Pologne; en Lithuanie et en Norvege. *Extrait des observations de Malshèrbes sur les pins.*

Le pin sylvestre, selon d'Aubenton, vient très-bien dans les terres calcaires, tandis que le

pin maritime n'y réussit pas. Il y croît moins vite, mais le bois en est infiniment meilleur.

Depuis quelques années (1808), il en a été fait, avec succès, de très-grandes plantations dans les terres crayeuses de la Champagne pouilleuse.

LE PIN DE CORSE, PIN LARICCIO, *Pinus altissima*. N., *Pinus Sylvestris*. L. var., mérite d'être cultivé en Provence. Il est originaire de Corse, et naturalisé en France depuis peu d'années. On en doit, dit-on, l'introduction à M. Turgot. Ce bel arbre, d'une forme pyramidale élégante, s'élève à une hauteur considérable : sa croissance est prompte : ses feuilles longues, d'un vert foncé, réunies deux à deux dans la même gaine, garnissent circulairement les branches dans toute leur longueur, et les terminent par une aigrette. Il n'est pas délicat sur la nature du sol, et craint moins le froid qu'on ne l'avoit cru.

LE PIN DU LORD WEYMOUTH, Pin blanc d'Amérique, *Pinus Strobus*. L., s'élève à plus de cent pieds : sa forme est pyramidale et très-élégante : ses feuilles longues, fines, d'un vert gai, cinq à cinq dans la même gaine, sont rangées autour des branches, et terminent les jeunes rameaux par une belle aigrette : les cônes, longs de 6 à 7 pouces, se couvrent de résine dont l'arbre abonde. Il est facile à transplanter, et résiste aux fortes gelées. Ce bel arbre, qui paroît craindre le climat trop chaud de la basse Provence, réussiroit parfaitement dans les Départemens de Vaucluse et des Basses-Alpes.

Tous les pins se multiplient aisément par leurs semences, et croissent très-vite. Dans les terrains où ils se plaisent, on peut, à 20 ans, les abattre

pour le chauffage. Si on en écorce le bois , et qu'on le laisse sécher deux ans , il n'aura point d'odeur quand on le brûlera. A 30 ans, ils fournissent abondamment de la résine qu'on en retire pendant plus de 40 ans ; après quoi ils servent encore à la menuiserie et au chauffage. Employés en pilotis ou pour la charpente, ils durent long-temps. On en fait des corps de pompe , des tuyaux pour la conduite des eaux, des bordages , des planches , et du charbon propre à la métallurgie. On retire enfin de sa sève , de la résine sèche et liquide , du goudron et du brai-gras.

Le suc résineux , *galipot* , qu'on retire du pin par des incisions pratiquées le long du tronc, étant cuit, se convertit en brai sec ou résine ; c'est une espèce de térébenthine moins fine, moins transparente, moins coulante, plus acre, et d'une odeur plus désagréable que celle du sapin et du mélèze : distillé avec l'eau , on en retire l'*esprit* , ou *huile essentielle* , de térébenthine qui est inférieur à celui que donne la vraie térébenthine , quoique ses vertus médicinales soient à peu près les mêmes. Les tronçons , les nœuds, les racines, les copeaux, les parties grasses, réduites en charbon dans des fourneaux faits exprès , fournissent le *goudron* : la chaleur, en agissant sur le bois, fait fondre la résine, qui, mêlée avec la sève, coule au fond du fourneau. C'est ainsi que tout est utile dans le pin, jusqu'à sa suie , dont on fait le *noir de fumée*, si nécessaire à la teinture et à l'imprimerie. En mêlant le goudron avec le brai sec, on retire du *brai-gras*, qu'on emploie à enduire et à caréner presque tout le corps des vaisseaux , tandis qu'avec le goudron on enduit les cordages

exposés à l'eau, ainsi que les bois auxquels il tient lieu de peinture.

L'ORME, *Ulmus campestris*. L., se trouve par-tout, et subsiste même dans le mauvais terrain. Il parvient à la plus grande élévation, et se multiplie aisément de graine et de drageon. Son bois est nécessaire au charronnage. Comme cet arbre trace beaucoup, il fatigue la terre et l'épuise; on le rend utile à l'Agriculture, lorsqu'on emploie ses jeunes branches à la nourriture des bêtes à laine pendant l'hiver, en les coupant tous les trois ans à la fin d'août, et en les faisant sécher.

LE SORBIER. Nous avons deux espèces très-distinctes de cet arbre: l'une qui vient dans les parties froides et élevées du Département des Basses-Alpes; c'est le sorbier des oiseleurs; *Sorbus aucuparia*. Tourn. et L.: la seconde se trouve dans la moyenne et basse Provence; c'est le Cormier, *Sorbus sativa*. Tourn., *S. domestica*. L. Il se multiplie de semence; il vient spontanément dans les haies: il n'est délicat, ni sur le sol, ni sur l'exposition. On le recherche pour son bois qui est très-dur; son fruit qui se mange, est peu intéressant. Comme cet arbre pivote profondément, il n'effrite point la terre.

LE MICOCOULIER, *Lotus fructu cerasi*. C. B. P. *Celtis australis*. L., en provençal *Falabréguié*, est un grand arbre qui vient naturellement dans nos contrées méridionales, et même aux environs d'Aix, dans le sol le plus aride. Il se multiplie de semence.

LE CERISIER SAUVAGE; *Prunus Cerasus*. L., trace si prodigieusement, qu'en peu d'années il couvre des coteaux stériles: on le trouve dans toutes les terres légères et maigres.

LE MAHALEB; *Cerasus sylvestris amara mahaleb putata*. Tourn. *Prunus Mahaleb*. L., est une variété du cerisier sauvage, qu'on a aussi appelé Bois de Sainte-Lucie, du nom d'un village de Lorraine, où on l'emploie à faire beaucoup de petits ouvrages. Il subsiste dans le mauvais terrain; il vient très-aisément, et s'élève jusqu'à huit à dix pieds. On le trouve dans le Département des Basses-Alpes.

LE POIRIER SAUVAGE ÉPINEUX; *Pyrus sylvestris*. C. B. P. *Pyrus communis*. L., en provençal, *Pérussié*, est un arbre précieux pour nos contrées. Il se multiplie de lui-même dans les terres stériles qui ont quelque profondeur. Comme il pivote beaucoup, il n'effrite pas la terre. Son aspect est aussi sauvage que les lieux qu'il habite. On le rencontre depuis le bord de la mer jusqu'au pied des Alpes. Il ne souffre pas la transplantation, et vient bien de semence. Cet arbre est infiniment utile par son fruit pour l'engrais de la volaille et des bestiaux, par son bois qui est recherché pour la menuiserie, et par les fascines qu'on en retire, en le rabaisant sur les grosses branches tous les cinq à six ans.

LE POMMIER SAUVAGE; *Pyrus Malus*. L., qui est moins agreste, veut une température plus froide et un sol plus élevé.

L'ÉRABLE vient à l'ombre, et dans les lieux qui ont de la fraîcheur; il n'est point délicat, et se multiplie de semence: son bois est recherché par les armuriers et les tourneurs. Nous avons l'Erable de Montpellier, *Acer Monspesulanum, foliis trilobis, lobis integris*. L., dans les lieux frais de la Provence méridionale; le petit Erable, *Acer campestre, foliis lo-*

latis, obtusis emarginatis. L., au bord des chemins et des ruisseaux; l'*Erable de montagne*, *Erable sycomore*; *Acer montanum candidum*. C. B. P.; *Acer Pseudo-platanus, foliis quinquelobis, inæqualiter serratis, floribus racemosis*. L., dans les lieux montueux et froids.

L'ALISIER, *Cratægus folio subrotundo, serrato, subtis incano*. Tourn. *Cratægus Aria*. L., mérite d'être cité, parce qu'il vient à l'ombre et dans les lieux montueux, et que son bois est dur. Il se multiplie par son fruit.

LE TILLEUL, *Tilia europæa*. L., quoique peu délicat, se plaît dans les terres fraîches et profondes: son bois est recherché pour la menuiserie, le tour et la sculpture. Il vient bien de semence. On le trouve sur les hauteurs, à l'ombre, et au bord des ruisseaux: il est commun à la montagne de la Sainte-Baume, et au nord de celle de Lure.

LE FRÊNE, vient par-tout; sa graine veut être semée dès les premières gelées de l'automne. Son bois est excellent pour le charonnage.

C'est cet arbre, dit Saussure, *Voyage dans les Alpes*, que l'on plante le plus volontiers dans les vallées du Mont-Blanc, parce que sa feuille cueillie verte, et séchée, est un excellent fourrage pour les bestiaux, en hiver. Nous avons dans les lieux frais et dans nos forêts au nord, le grand frêne; *Fraxinus excelsior, foliis serratis, floribus apetalis*. L., et dans nos forêts méridionales, le frêne à fleurs; *Fraxinus Ornus, foliis serratis, floribus corollatis*. L.

LE HÊTRE, *Fagus sylvatica*. L., est un des plus grands arbres de nos montagnes, et un des plus utiles, soit par son fruit, pour l'engrais

des bestiaux et pour l'huile qu'on en retire , soit pour son bois , qui est propre à toute sorte de petits ouvrages. Il vient bien de semence , et se plaît dans les sables gras , frais et un peu argilleux : il habite nos montagnes subalpines.

L'IF , *Taxus baccata*. L. , croît naturellement à la montagne de la Sainte-Baume , et LE HOUX , *Ilex Aquifolium*. L. , dans les forêts méridionales , aux lieux frais et ombragés.

LE CHARME , *Carpinus Betulus*. L. , se trouve dans nos montagnes subalpines.

LE CYTISE DES ALPES , *Cytisus Laburnum*. L. , qu'on élève si aisément de graine , croît , ainsi que LE BOULEAU , dans nos montagnes alpines et subalpines.

Les sommets les plus élevés des montagnes du Département des Basses-Alpes , placés au-dessus de la région où les arbres cessent de croître , sont couverts de gazon. C'est sur leur flanc qu'on voit l'épicia , le sapin et le mélèze.

L'EPICIA , *Abies tenuiori folio, fructu deorsum inflexo*. Tourn. *Pinus Abies*. L. , en provençal , *Sérento* , a la pointe de ses cônes tournés en bas ; ses feuilles sont rangées autour d'un filet commun , de sorte , dit Duhamel , qu'elles forment toutes ensemble par leur pointe une espèce de cylindre : il est moins délicat que le sapin et croît plus vite : il se plaît dans les terres fortes un peu humides. La substance résineuse qui en découle , est opaque , et s'appèle *poix jaune* , *poix grasse* ou de *Bourgogne* ; cuite avec du vinaigre on en fait la colophane : sa suie donne du noir de fumée.

LE SAPIN , *Abies taxi folio, fructu sursum spectante*. Tourn. *Pinus Picea* L. , a la pointe de ses cônes tournée vers le ciel : ses feuilles ,

ainsi que les dents d'un peigne , sont rangées des deux côtés d'un filet ligneux : il se plaît dans des terres profondes et un peu fortes , sur le revers des montagnes , exposé au nord. Il fournit seul la vraie térébenthine liquide , qu'on retire en crevant de petites vessies qui se forment sur son tronc : si on la laisse se dessécher sur l'arbre , elle devient comme les larmes du mastic. Distillée avec l'eau , elle donne le véritable esprit , ou essence , de térébenthine. Le baume de Gilead , que les Anglais retirent d'une variété de sapin d'Amérique qu'ils ont multipliée chez eux , est une véritable térébenthine , mais plus douce , plus claire , plus blanchâtre , et dont l'odeur approche de celle du baume de la Mecque.

LE MÉLÈZE , en provençal *Mè'é* , *Pinus Larix*. L. , exige , encore plus que le sapin , une position froide et élevée. Il se plaît sur les montagnes qui restent couvertes de neige pendant quatre ou cinq mois. Sa térébenthine est inférieure à celle du sapin. Il se multiplie assez difficilement , ne lève qu'à l'ombre , et veut les mêmes terres que le sapin.

*Méthode de semer les Arbres résineux ,
d'après Descemet.*

On fait tremper , pendant quelques heures la graine de sapin , de mélèze et d'épicia ; on la sème immédiatement après sur une terre bien divisée , et exposée au nord , dans des rayons distans de 9 pouces , depuis la fin de mars jusqu'au commencement de juin ; on couvre ce semis d'un demi-pouce de terre de bruyère , et à défaut , de terre très-légère , sur laquelle on répand une couche mince de mousse , de paille

hachée, de litière, ou de fumier court. Il faut arroser ce semis, de manière que la mousse ou la paille qui le recouvre soit toujours humide: si la sécheresse continuoit lorsque le plant sera levé, on l'arrosera suivant le besoin. On ne les replantera qu'à la deuxième année.

On peut appliquer la même méthode de semer, à toutes les espèces de pins, aux cyprès, aux cèdres de Virginie et du Liban, à tous les genévriers, et même à l'acacia.

Il est curieux, dit Saussure, *Voyage aux Alpes*, tom. 4.^e, de voir les forêts de mélèzes qui s'élèvent sur les Alpes, se dégrader en s'élevant, et se terminer par des arbres épars, petits et rabougris, au-dessus desquels sont des prairies toutes nues. Est-ce le froid, est-ce la rareté de l'air, est-ce la nature des vapeurs qu'il renferme, qui fixent ainsi les limites de la hauteur à laquelle peut croître chaque arbre, chaque plante?

Le Pin *Alvies*, *Saussure*, *ibidem*, tom. 3; *Pinus Cembra*. L., appelé *Alvies* dans le Briançonnais, et *Aroles* en Savoie, est, de tous les conifères, celui qui peut vivre à la plus grande hauteur: on le trouve dans les montagnes, à une élévation à laquelle les mélèzes même ne peuvent plus croître. Le bois de cet arbre est extrêmement tendre; il n'a presque point de fil, ce qui le rend très-propre à la sculpture. Les bergers du Tyrol, qui le trouvent en abondance sur leurs Alpes, en font de petits ouvrages. Les amandes que renferment ses pignons, sont moins longues, mais aussi grosses que celles du pin cultivé: elles ont à peu près le même goût, et les mêmes propriétés. Linné et d'autres Botanistes

ianistes l'ont confondu avec le pin de Sibérie : celui-ci est élevé, droit, élancé, pousse peu de branches latérales ; tandis que le pin alvies est petit, noueux et souvent difforme. Le bois de celui de Sibérie est sans odeur, au lieu que l'alvies en a une très-forte : leurs fruits sont aussi très-différens.

M. Ramond, dit, dans ses *Observations faites sur les Pyrénées*, qu'au-dessous de la région des neiges permanentes, c'est-à-dire, à 1200 ou 1250 toises de hauteur, aux Alpes et aux Pyrénées, croissent les mousses, ensuite les plantes alpestres : 3 à 400 toises plus bas, les arbrisseaux, le rhododendron à la tête : les arbres viennent ensuite ; l'if, et sur-tout le pin cembro ; après, paroissent indifféremment, le pin sylvestre et le sapin ; plus bas, tous les autres arbres.

Le bois de l'épicia, du sapin et du mélèze, est fort recherché pour sa légèreté et sa durée ; on en fait grand usage pour la menuiserie et pour la charpente : le mélèze est préféré pour les ouvrages qui restent exposés à l'air.

Les arbres aquatiques se trouvent par-tout ; ils ne sont difficiles ni sur le choix du terrain, ni sur l'exposition, pourvu qu'on les place dans des lieux humides, ou au bord des eaux. Tels sont :

L'AUNE, *Betula Alnus*. L., en provençal, *Averno* ;

Les OSIERS et les SAULES, *Salix vitellina, amygdalina, viminalis, alba, etc.* L., en provençal, *Vésé, Ooumarino, Saouzé* ;

Le PEUPLIER NOIR, *Populus nigra*. L., en provençal, *Piboulo* ;

Le PEUPLIER D'ITALIE, *Populus fastigiata*. H. P. ;

Le PEUPLIER BLANC, *Populus alba*. L., en provençal, *Ooubéro*. L'un des plus grands arbres que nous ayons, qui vient bien, même dans les terrains secs, et qui drageonne au point de couvrir en peu de temps un espace assez étendu.

Le bois de ces arbres, quoique de qualité médiocre, sert pour la menuiserie et pour la construction des bâtimens de la campagne. On tire du peuplier noir les planches les plus convenables aux échafaudages des maçons, par la propriété qu'elles ont de plier beaucoup sans se rompre. La dépouille des saules et des peupliers, qu'on étèté tous les trois ans, sert de fourrage aux troupeaux pendant l'hiver.

A des expositions et des hauteurs différentes, végètent des arbres et arbrisseaux intéressans, que nous ne devons pas oublier.

L'ARBOUSIER, *Arbutus Unedo*. L., en provençal, *Darboussié*, qui se multiplie par ses graines et par les éclats de sa souche, et dont les chèvres se nourrissent si volontiers, couvre les montagnes des Maures et de l'Esterel. Il demande une exposition chaude et une terre légère.

La GRANDE BRUYÈRE, *Erica maxima alba*. T. *Erica arborea*. L., remplace dans les Maures et à l'Esterel, les pins et les lièges qu'on y a détruits. On fait avec sa souche, d'excellent charbon pour les forges, ainsi qu'avec celle du suivant ;

Le FILARIA, *Phillyrea media*, et *latifolia*. L., en provençal, *Daradè*, y est fort commun ;

Le CISTE, *Cistus ladanifera monspeliensium*. T., *Cistus monspeliensis*. L., en provençal,

Messugo, ne mériteroit pas d'être cité, s'il n'étoit d'une grande ressource pour nos contrées granitiques. Sans avoir besoin d'être semé, il couvre en peu de temps les terres labourables qu'on laisse reposer. Après sept ou huit ans, le champ se trouve entièrement garni de cistes de trois à quatre pieds de haut, sous lesquels se forme une couche végétale, qui lui rend sa première fertilité. Le ciste enfoui vert sert d'engrais. On en fait du fumier en le faisant pourrir dans les basses-cours ou en l'étendant sous les bestiaux au lieu de paille. Le buis n'est pas plus précieux pour le pays calcaire, que le ciste pour les pays granitiques et micacés. Il a sur le buis l'avantage de croître plus vite, et d'être plus abondant.

Le MYRTE, *Myrtus communis*. L., en provençal, *Nerto*, se trouve à toutes les expositions chaudes de nos contrées méridionales. Il se plaît au milieu des rochers, dans les lieux les plus secs. Il se multiplie de semence. On emploie ses feuilles et ses jeunes tiges à la préparation du cuir vert, dans les tanneries de Grasse. Le savant Peiresc découvrit, auprès du village du Castellet, le myrte à fleurs doubles, qu'il cultiva dans son jardin de Belgencier, d'où il le répandit dans toute l'Europe.

Le LAURIER-TIN, *Viburnum Tinus*. L.; le GRENADIER, *Punica Granatum*. L., *Miougarnié*, en provençal; le LENTISQUE, *Pistacia Lentiscus*. L., en provençal, *Lénchislé*; le TÉRÉBINTHE, *Pistacia Terebinthus*. L., en provençal, *Pétélin*, se plaisent à une exposition chaude.

Le FUSTET, *Rhus Cotinus*. L., dont le bois sert à teindre en jaune, et la feuille à prépa

rer les cuirs , recherche les lieux montueux et ombragés.

Le SUMAC A FEUILLE D'ORME , *Rhus Coriaria*. L. , en provençal , *Faouvi* , est utile dans la fabrication des maroquins. Nous en tirons beaucoup de l'étranger , tandis qu'on pourroit le multiplier sur nos collines , où on le trouve assez fréquemment. On le cultive près de Cavillon.

L'ALIBOUFIER , *Styrax folio Mali cotonei*. Tourn. *Styrax officinale*. L. , croît dans les bois de Montrieux et de la Sainte-Baume. Il est intéressant par la résine odorante qui découle des incisions qu'on lui fait.

Le CHÊNE-NAIN , *Ilex aculeata cocciglandifera*. Tourn. ; *Quercus coccifera* L. , en provençal , *Avaou* , qui porte des glands aussi gros que ceux du chêne vert , auquel il ressemble par sa feuille très-épineuse , ne s'élève qu'à un ou deux mètres. Il couvre la plûpart de nos collines calcaires : il croît au milieu des pierres et des rochers , dans le sol le plus stérile. Il est très-utile , en ce qu'il garnit des coteaux , qui sans lui resteroient nuds , et qu'il fournit presque tout le bois de nos fours à pain et à chaux.

Dans les cantons où le climat est plus doux , comme à la Crau , à Lançon , à Ventabren , dans toutes les Communes qui entourent l'étang de Berre , le Kermès se nourrit sur le chêne-nain. Cet insecte s'attache à ses petites branches , où il passe sa vie. D'abord , à peine visible , il devient peu à peu de la grosseur d'un pois , et ressemble à une galle. Parvenu à sa grosseur , au commencement de mai , il devient d'un beau rouge , recouvert d'une espèce de fleur blanche , semblable à celle des prunes. C'est

alors qu'on le ramasse le matin avec la rosée, lorsque les feuilles de l'arbrisseau sont moins piquantes. Celui qui vient dans les lieux voisins de la mer est plus gros et d'une couleur plus éclatante. Notre Kermès est préféré à celui d'Espagne. C'est une occupation et une ressource pour les vieillards, les femmes et les enfans. Ils le vendent frais aux pharmaciens; ou le font sécher au soleil, après l'avoir arrosé de vinaigre pour le faire mourir. C'est dans cet état que les teinturiers l'achètent pour en tirer une couleur presque aussi belle que l'écarlate. Nous avons encore les arbustes et arbrisseaux suivans :

Le ROMARIN, *Rosmarinus officinalis*. L., en provençal, *Roumaniou*, qui se plaît sur les cotéaux chauds et arides, ainsi que le suivant ;

Le GRAND GENEVRIER, *Juniperus Oxycedrus*. L., en provençal, *Cadé*, dont on retire une huile résineuse, piquante, utile dans les maladies des bêtes à laine ;

Le PORTE-CHAPEAU, *Rhamnus Paliurus*. L., en provençal, *Arnaveou*, si propre à former des haies impénétrables ;

Le GRAND AJONC, *Cytisus spinosus*. Tourn. *Spartium spinosum*. L., qui s'élève à huit ou neuf pieds dans les bois des Maures, et dont les épines sont si redoutables aux chasseurs.

C'est dans les lieux stériles et montueux de la cidevant Provence, qu'on trouve :

Le GENÊT D'ESPAGNE, *Spartium junceum*. L., en provençal *Ginesto*, dont la fleur répand une odeur si douce ;

Le GENÊT-BIOT, *Spartium purgans*. L. ;

Le JONC-MARIN, *Genista-Spartium majus*, *longioribus et brevioribus aculeis*. Tourn. *Ulex*

europæus. L., qui croît à Aix, à Ventabren, dans les environs de l'étang de Berre;

Le GENÊT ÉPINEUX, *Genista-Spartium majus*, flore luteo. Tourn. *Spartium scorpius*. L., en provençal, *Argiêlas* (nom commun à toutes les espèces et variétés de genêt épineux); et diverses variétés de genêts et de cytises;

Les NERPRUNS, dont l'un, *Rhamnus catharticus*. Tourn. et L., fournit le vert de vessie, et un sirop purgatif; un autre, sous le nom de graine d'Avignon, *Rhamnus infectorius*. L., en provençal; *Granêto*, donne à la teinture la couleur jaune qu'on nomme stîl de grain;

Le NOISETTIER, *Corylus Avellana*. L., en provençal, *Avélanié*;

L'ÉPINE--VINETTE, *Berberis vulgaris*. L.

L'AUBÉPINE, *Crataegus Oxyacantha*. L., en provençal, *Ooubrespin*;

L'ÉPINE NOIRE, ou PRUNIER SAUVAGE, *Prunus spinosa*. L., en provençal, *Agranas*;

Le CORNOUILLIER, *Cornus arborea*. L., en provençal, *Acurnié*;

Le SANGUIN, *Cornus sanguinea*. L.;

Le FUSAIN, *Eryonymus europæus*. L., en provençal, *Bouné dé Capélan*;

L'AMELANCHIER, *Mespilus Amelanchier*. L.;

Le SUREAU, *Sambucus nigra*. L., en provençal, *Sambékié*;

Le TROËNE, *Ligustrum vulgare*. L., en provençal, *Ooulivié soowagi*;

La VIORNE, *Viburnum Lantana*. L., en provençal, *Valinié*;

Le SMILAX, *Smilax aspera*. L.;

Les ROSIERS SAUVAGES, *Rosa eglanteria*, *subiginosa*, *canina*, etc. L.;

Le BAGUENAUDIER, *Colutea arborescens*. L.;

Les CORONILLES , *Coronilla Emerus* , *juncea* , etc. L. ;

Le GENEVRIER COMMUN , *Juniperus communis*. L. , en provençal , *Ginèbré* ;

Le CÈDRE DE PROVENCE , *Juniperus phœnicea*. L. , en provençal , *Mourvenc* ; ses vieux troncs fournissent le *bois de Saint-Vincent* , dont la rapure , jetée sur les charbons ardents , répand une odeur suave qui parfume les appartemens ;

Le BUIS , *Buxus sempervirens*. L. , en provençal , *Bouï* , si utile à l'Agriculture , lorsqu'on emploie son feuillage réduit en fumier par la putréfaction , et dont la racine est si recherchée par les tourneurs , se plaît à une exposition plus froide et plus élevée , ainsi que les deux suivans :

L'OBIER OU BOULE DE NEIGE , *Viburnum Opulus*. L. , et

La SABINE , *Juniperus Sabina*. L.

Tels sont les principaux arbustes qu'on trouve dans nos bois et sur nos montagnes , qui pour la plupart ne sont couvertes que de Thym , *Thymus vulgaris*. L. ; de Lavande *Lavandula Spica*. L. ; d'Aspic , qui n'est qu'une variété de la Lavande ; d'Immortelle , *Gnaphalium Stœchas*. L. , en provençal , *Soouréto* ; d'Herbe aux puces vivace , *Plantago Cynops*. L. ; de Germandrée cotonneuse , *Teucrium Polium*. L. ; de Lotier digité , *Lotus Dorycnium*. L. ; de Crapaudine scordioïde , *Sideritis scordioides*. L. , etc.

Il est quelques arbres étrangers à nos contrées , qui méritent l'attention de l'Agriculteur , par leur beauté , leur utilité , et la facilité qu'on a de les multiplier. Tels sont :

Le CYPRÈS , *Cupressus sempervirens*. L. , dont

la graine lève aisément, et qui demande un sol nourissant. Son bois est presque incorruptible ;

Le PLATANE , *Platanus occidentalis*. L. , ce grand et bel arbre qui se multiplie de bouture ;

Le CAROUBIER , *Ceratonia Siliqua*. L. , qui vient naturellement dans le comté de Nice , réussiroit dans les expositions chaudes de l'Ésterel et des Maures. C'est un assez grand arbre dont le feuillage est beau et le bois excellent : les chevaux , les mulets et les bœufs mangent volontiers son fruit. Il commence à s'acclimater sur les côtes du Département du Var ;

Le FÉVIER A TROIS POINTES , *Gleditsia triacanthos*. L. , dont on peut faire des haies impénétrables. Il se plaît dans les terres fraîches et légères , ainsi que les suivans ;

L'ÉRABLE DE VIRGINIE A FEUILLE DE FRÊNE , *Acer Negundo*. L. , bel arbre dont l'accroissement est très-prompt ;

L'ARBRE A SUIF , *Croton sebiferum*. L. , dont on voyoit à la Valette , près de Toulon , un individu , qui résistoit bien à nos hivers , et qui fructifioit déjà. Son fruit est renfermé dans une écorce qui s'ouvre lors de la maturité. Il consiste en plusieurs grains blancs , de la grosseur d'une noisette , dont la chair a les qualités du suif. On la fond avec de l'huile pour en faire des chandelles ;

Le CHÊNE A GLANDS DOUX , *Quercus rotundifolia*. Lamarek ; *Ballota*. Desfontaines ; connu en Espagne sous le nom d'*Encina* , dont le gland est bon à manger. Il est un peu plus sensible au froid , que le chêne vert ordinaire ; ses feuilles sont ovales , arrondies , pétiolées , bordées de dents épineuses , d'un gris glauque en-dessous.

Les GALÉ ou CIRIERS, *Myrica Gale et Cerifera*. L., pourroient garnir les parties des vastes marais de la Camargue, de Fréjus, de la Napoule, qui ne sont pas susceptibles d'être desséchées. Le CIRIER est peut-être le seul arbre utile, qui prospère dans des terrains toujours noyés. Il produit des baies couvertes d'une résine, qui a quelque rapport avec la cire. On en fait à la Louisiane, des bougies d'un usage agréable.

Le CÈDRE DU LIBAN, *Pinus Cedrus*. L. Cet arbre si célèbre et si beau, est un véritable mélèze, qui conserve ses feuilles pendant l'hiver. Il est moins remarquable par son élévation et sa forme pyramidale, que par la grosseur de son tronc et la grande étendue de ses branches, dont les plus basses s'étendent horizontalement à plus de trente pieds du tronc. Leur disposition est si régulière, qu'elle semble être l'effet de l'art; elles se recourbent vers la terre, et en se couchant les unes sur les autres, elles offrent un tapis, qui paroît ondé lorsqu'il est agité par le vent. Le berceau qu'elles forment est impénétrable à la pluie et au soleil.

On ne connoît encore que le Liban, l'Amanus et le Taurus, où le cèdre croisse naturellement. Les Anglais sont les premiers qui l'aient cultivé en Europe, où il est peu répandu. Ceux de Chelsea, et de Wilton près de Salisbury, fructifient depuis long-temps, ainsi que celui du jardin des plantes de Paris. Le cèdre du Liban est cultivé en France depuis 1730. Il est tellement naturalisé en Angleterre, au rapport de Descemet, que les graines, qui s'échappent de ses cônes, lèvent en abondance, et sans aucuns soins, autour des arbres. Quoique le cèdre perde

tout son mérite lorsqu'il est étêté ou élagué, les pépiniéristes anglais en forment des palissades, ou brise-vents, de quatre pieds de haut, qu'ils tondent tous les ans.

En 1688, Laroque avoit compté sur le mont Liban, vingt cèdres de la première grandeur. La Billardièrre, en 1788, n'en a plus trouvé que sept de la plus forte dimension, dans un petit bois composé d'une centaine de ces arbres beaucoup plus petits.

Les feuilles du cèdre sont d'un vert foncé, un peu piquantes; elles sortent d'un tubercule en forme de houe. Les fleurs mâles et femelles se trouvent sur le même individu. Son fruit fait en baril, est un cône de la grosseur d'une orange. Sous les écailles sont des semences assez grosses, qui ont une odeur très-balsamique : les cônes regardent le ciel, et sont attachés à la partie supérieure des branches par un pédicule très-fort. Pour retirer les graines des cônes, il faut les percer par leur axe, et les fendre en trois ou quatre parties, qu'on jette dans l'eau, pour les y laisser ramollir pendant une heure; alors les écailles se détachent aisément, et on en retire les graines, qu'il faut semer sur le champ. Comme elles se conservent plusieurs années dans les cônes, on ne les ouvrira que pour mettre les graines en terre. On les sème au commencement d'avril, dans des terrines de sept ou huit pouces de profondeur, dont le fond est percé de plusieurs trous, et qu'on remplit de terre meuble; on les recouvrira de six lignes de terreau très-léger. On débarrassera de leur enveloppe les petits cèdres, qui en sortant de terre en seroient trop longtemps coiffés; on observera de les arroser peu

et de tenir la terrine enterrée à l'ombre de quelque arbre, dans un lieu aéré, jusqu'en octobre. Alors on la placera au pied d'un mur au midi, en l'entourant de feuilles sèches, dont on couvrira légèrement le jeune plant, qui est sensible aux fortes gelées durant les premières années. Si le froid étoit excessif, il faudroit renfermer les terrines, ou les couvrir. Au retour du printemps, chaque cèdre sera mis séparément dans un vase, en observant de conserver autour des racines le plus de terre qu'il se pourra, afin de mieux assurer leur reprise. On les garantira du froid et du soleil, ainsi qu'il vient d'être dit, jusqu'à ce qu'ils soient hauts de huit à neuf pouces : alors, on peut les planter à demeure, en les dépotant et les plaçant avec toute leur motte de terre, dans le trou qui leur est destiné. Pour bien coller la terre, on les arrosera; il suffit ensuite de les garantir de la grande ardeur du soleil, en piquant à l'entour quelques branches bien feuillées; et des fortes gelées, en étendant à leur pied quelques pouces de feuilles sèches. Ces soins doivent leur être continués, jusqu'à ce qu'ils aient deux pieds de hauteur : alors, ils se contentent de quelques légères cultures, et de deux ou trois arrosages dans l'extrême sécheresse. Lorsqu'ils auront atteint la hauteur d'une toise, on pourra les abandonner à eux-mêmes; on se contentera de leur retrancher les branches qui traînent à terre; celles qui sont inutiles cessent de s'allonger, et se dessèchent; c'est le signe qu'on peut les couper, sans nuire à l'arbre, qui craint beaucoup d'être élagué.

Cet arbre, qui n'est point difficile sur le choix de l'exposition, se plaît dans les terres légères et nourrissantes : nous l'avons constam-

ment perdu dans celles qui retiennent l'eau en hiver. Sa croissance, qui est lente pendant les premières années, est ensuite assez rapide. Nos cèdres, semés au printemps de 1779, avoient, au mois d'octobre 1806, de vingt à vingt-deux pouces de circonférence, sur trois à quatre toises de hauteur.

Voici encore quelques arbres, qu'on pourroit multiplier avec succès en Provence :

Le CÈDRE ROUGE DE VIRGINIE, *Juniperus virginiana*. L., très-grand arbre, qui croît dans les terres les plus médiocres, pourvu qu'elles ne soient pas trop humides. Son bois, qui est léger, n'est jamais piqué par les vers, et passe pour être incorruptible. Il se multiplie principalement de graines, qu'on doit semer en automne à l'époque de leur maturité, dans une terre très-légère, abritée de la grande ardeur du soleil; elles lèveront le printemps suivant. Si on ne les sème qu'après l'hiver, elles ne lèveront que dix-huit mois après. Les arrosements et les sarclages fréquens sont les seuls soins qu'exige le jeune plant, pendant les deux premières années. Au mois d'avril de la troisième année, on repique par un temps couvert les jeunes cèdres, à huit ou neuf pouces de distance, dans des planches disposées à cet effet; ou bien on les met en pots, en observant de ne point supprimer les racines, de les arroser sur le champ, et de les garantir de la trop grande ardeur du soleil, jusqu'à ce que leur reprise soit assurée.

L'éducation du cèdre de Virginie est fort lente, comme celle de tous les arbres résineux; mais après les premières années, il pousse avec vigueur. Levé de pleine terre, il reprend dif-

facilement, à cause de ses branches nombreuses, qui, absorbant toute la sève, permettent à peine aux racines d'en recevoir la part qui leur est nécessaire. Si on le replante un peu gros avec toutes ses branches, il périt; tandis qu'il réussit lorsqu'on lui retranche toutes les branches latérales, jusqu'à six pouces du tronc, en ne conservant que la tige principale. Descemet dit s'être bien trouvé de cette pratique, non seulement pour des cèdres, mais aussi pour de très-forts épicias. Ils ont poussé de nouvelles branches, et conservé leur ramification pyramidale. Nous avons employé ce moyen pour assurer la reprise de tous les arbres verts, les pins seuls exceptés.

Quelques cèdres de Virginie se sont montrés à Fonscolombe le long des haies, où leurs graines avoient sans doute été déposées par les oiseaux (en 1806).

Le VERNIS DU JAPON, *Aylanthus glandulosa*. Desfontaines; *Rhus succedaneum*. L. » Ce » bel arbre, originaire de la Chine, dit Des- » cemet, fut envoyé à Londres en 1751, par » le Père d'Incarville. Il a l'aspect d'un très- » grand sumach. Son bois est très-beau et très- » dur, malgré la rapidité de sa croissance; il » est uni, satiné, et reçoit parfaitement le poli; » son feuillage n'est point attaqué par les che- » nilles, et conserve sa beauté jusqu'à la fin de » novembre. Cet arbre n'est point délicat sur » la nature du terrain; il préfère un sol frais » et léger; sa multiplication est facile, soit par » les rejettons qu'il pousse abondamment, soit » par ses racines, qu'on plante en automne et » au printemps. »

Le CHÊNE ÉCARLATE , *Quercus coccinea*, Michaux.

Le CHÊNE ROUGE , *Quercus rubra*. L. Des-cemet assure que ces arbres , de l'Amérique septentrionale, méritent d'être cultivés dans toute l'Europe. Leur croissance est très-rapide ; ils s'élèvent de 90 à 100 pieds. Les chênes rouges envoyés d'Amérique , par Michaux , et qui ont été plantés à Rambouillet , au nombre de plusieurs milliers , sont parvenus , en moins de dix ans , à plus de trente pieds de hauteur ; et cependant , ils avoient été replantés deux fois : Ils sont naturalisés dans les terres de M. Duhamel , où ils fructifient tous les ans , et se reproduisent sans culture.

Nous sommes entrés dans ces détails sur les arbres et arbusies qui croissent spontanément en Provence , ou qu'il seroit facile d'y multiplier , pour convaincre le Cultivateur , que la nature a mis à sa disposition ces utiles végétaux , afin qu'il les emploie à l'avantage et à l'ornement de ses champs , et à réparer la disette de bois qui nous afflige. Prouvons à présent , qu'il n'est ni aussi difficile , ni aussi dispendieux qu'on pourroit le croire , de former des bois dans nos contrées , d'y rétablir ceux qui sont dégradés , et d'y multiplier les arbres forestiers utiles.

II. *Nos Essais.*

Le domaine , dans lequel ont été faits nos essais , est situé dans la Commune du Puy-Sainte-Réparate , Département des Bouches-du-Rhône , à trois lieues d'Aix , et à une lieue de la Durance. Le thermomètre de Réaumur y descend ordinairement jusqu'à six à sept degrés au-dessous

de la congélation, et s'y élève jusqu'à 24 et 25 degrés au-dessus de ce point. Le sol y est argillo-calcaire, très-maigre, assez profond, et découvert du côté du nord. Les coteaux y sont stériles au point de nourrir à peine quelques genêts et ajoncs, du thym et de l'aspic. L'été, il y pleut très-rarement; mais beaucoup trop en hiver et en automne. Les gelées blanches y sont très-fortes, et s'y prolongent jusqu'au milieu d'avril.

Le bouleau, le mélèze et le châtaignier, n'ont pas pu y être élevés. Le grand pin maritime y languit, ainsi que le robinier, l'if et le houx, tandis que le sapin à feuille d'if, le hêtre et le charme y viennent passablement à l'ombre.

Le peuplier blanc, le platane, les chênes, l'orme, le tilleul, le cyprès, le frêne, les sorbiers, les érables, le cèdre du Liban, l'épicia, l'épinette de Canada, le cèdre de Virginie, le pin cultivé, le pin d'Ecosse, le petit pin maritime, y ont réussi, ainsi que tous les arbrisseaux dont nous avons parlé ci-dessus, à l'exception de la grande bruyère, du myrte, du lentisque, de l'obier, du styrax et du ciste de Montpellier: on doit cependant remarquer que presque tous ces arbres et arbustes ont péri ailleurs, lorsqu'ils ont été placés dans des terrains trop maigres.

I.^{er} *Essai.*

Persuadés que tout terrain étoit propre à former des bois, nous choisîmes un coteau de trois hectares de surface, où il ne croissoit que quelques chétifs *spartium scorpius*, avec un peu d'ajonc. C'étoit un sol stérile, profond, tenace, et retenant l'eau en hiver, sans adhérence quand

il étoit sec. Dans l'hiver de 1769, on y sema des graines de pin cultivé, de grand et de petit pin maritime, des glands de chêne blanc et de chêne vert, des châtaignes, et de la faine.

Le petit pin maritime, leva mal; le peu qui y est resté n'a pas plus de douze pieds d'élévation, en 1806, et porte déjà, ainsi que les pins cultivés, les signes de la vieillesse. Les grands pins maritimes et les châtaigniers qui avoient bien levé, moururent tous la seconde année. Les hêtres périrent à la fin du premier été, ainsi que quelques tilleuls et sapins à feuilles d'if, qu'on y avoit plantés fort petits. Les chênes donnèrent d'abord quelque espérance, et disparurent ensuite peu à peu, au point qu'en 1790, on livra ce terrain au bétail, parce qu'il ne restoit qu'un très-petit nombre de chênes verts et de pins.

2.^e *Essai.*

Auprès de ce coteau, étoit une friche de deux hectares de surface, que nous fîmes enclore. elle étoit unie, maigre et graveleuse; il y avoit dans les bonnes parties quelques poiriers sauvages, du genêt d'Espagne, et de l'aubépin, qu'on réserva. Le reste étoit couvert de thym et d'aspic. Dans l'automne de 1771, on y sema abondamment des glands de chêne blanc à la charrue, et à la pioche, dans les parties trop pierreuses. On y planta des chênes et des ormeaux d'un an, quelques sumacs de Virginie, du mahaleb et du buis.

Les chênes, qui avoient bien levé, languirent dès la seconde année. Tout ce qui étoit dans le bas où les eaux se rassembloient en
hiver,

hiver, périt. Huit ans après, ce semis fut rasé. Les arbrisseaux et les ormeaux prirent de la vigueur; les chênes se montrèrent bien, excepté dans le pur gravier. En 1794, la plus grande partie de ce terrain étoit suffisamment garnie de chênes de toute grandeur, depuis six pouces jusqu'à huit pieds; les ormeaux, qui avoient huit à dix pieds de haut, étoient déjà de quelque produit par leur émondage, qu'on réservoir pour la nourriture du troupeau en hiver. Les chênes plantés avoient fait beaucoup plus de progrès que ceux qui avoient été semés. Le genêt d'Espagne s'y étoit multiplié de lui-même, au point de couvrir le meilleur terrain; le buis y étoit mort. Comme il restoit quelques parties très-pierreuses, où il n'y avoit absolument rien, je les fis défoncer à vingt-deux pouces. Au printemps de 1807, on y sema, par raies éloignées de trois pieds, du gland, du genêt et du petit pin maritime. A l'abri des genêts qui ont bien réussi, le pin a parfaitement levé.

En octobre 1806, ce bois, dont les chênes avoient été recepés en 1795, 1796 et 1797, présentoit un aspect satisfaisant : les rejets avoient jusqu'à neuf ou dix pieds de haut; les ormes qui étoient très-vigoureux, avoient au pied de vingt à trente pouces de circonférence. Tous les trois ans, on les élaguoit à plein pour le troupeau. Les pins venoient bien, et quoique l'hiver de 1789, en eût fait périr plus de la moitié, il en restoit encore assez pour garnir le terrain; leur hauteur étoit de dix à douze pieds. Quelques chênes, qui n'avoient pas été recepés, avoient près de terre jusqu'à dix-huit pouces de circonférence. Les genêts, qui couvroient la plus grande partie du terrain, avoient été rasés plu-

sieurs fois. Il y a peu de chênes et de genêts, là où il n'y a que du gravier, et où l'hiver, les eaux se rassemblent. Le troupeau qu'on y introduit pendant l'hiver, depuis dix ans, ne nuit point au bois : il broute seulement l'herbe et le genêt, qui repousse à la fin du printemps.

3.^e *Essai.*

Le troisième essai est remarquable à cause de la stérilité du sol. c'étoit un terrain glaiseux, d'un demi-hectare d'étendue, se divisant par petits cubes, où il ne croissoit aucune herbe, pas même du thym ou de l'aspic. Comme il étoit près de notre habitation, nous n'épargnâmes rien pour le boiser. Après qu'il eut été défoncé à vingt-deux pouces, en 1776, on le couvrit de sanguin, de romarin, de genévrier, d'épine noire, de genêt, de cerisier, de troëne, de coignassier. Quoiqu'on l'eût bien cultivé et fumé avec de la suie, la plupart de ces arbrisseaux moururent. L'hiver suivant, on les récépa ; on les remplaça ; on y mit encore de la suie : alors, le terrain commença à se couvrir d'un peu d'herbe. La troisième année, nous y plantâmes des pins cultivé et d'Ecosse, du petit pin maritime, des chênes, des ormeaux, des sorbiers, tous très-petits. L'année suivante, on y répandit de la suie pour la troisième fois, et tout fut recépé, à l'exception des pins. Dès - lors, cette plantation a tellement prospéré, qu'en 1784, elle étoit déjà trop fournie pour pouvoir être cultivée.

Ce bouquet de bois a parfaitement réussi. En 1806, les pins y ont plus de cinq toises de hauteur, les chênes douze pieds, et les autres

arbres à proportion. Quoiqu'on ait coupé une partie des pins, parce qu'ils étoient trop serrés, ils ont étouffé la plus grande partie des buissons qui étoient sous leur ombre.

4.^e *Essai.*

En 1783, nous fîmes enclore une très-mauvaise terre labourable, d'environ deux hectares de surface, qui étoit restée sans culture depuis cinq ans. Trop humide l'hiver, pour convenir aux amandiers; trop maigre et trop compacte pour les mûriers et la vigne, il falloit la mettre en bois, Elle nous parut d'autant plus propre à servir à nos essais, qu'on pouvoit la diviser en trois parties de qualité différente. La première partie, moins mauvaise, avoit deux pieds de profondeur, presque par-tout d'un sable glaiseux, qui conservoit assez de fraîcheur en été. La seconde n'étoit qu'une craie pierreuse mêlée d'argile, tellement stérile, que dans cinq années, il n'y avoit pas paru la moindre herbe. Une terre maigre, profonde, compacte et retenant l'eau, formoit la troisième partie.

Au commencement de cette année 1785, tout le terrain fut défoncé à vingt-deux pouces. Après les gelées, on traça seulement dans la première partie, des lignes parallèles distantes d'une toise, dans lesquelles on chevilla des chênes d'un an, de trois en trois pieds; entre ces chênes on sema du gland, du genêt et du petit pin maritime. L'extrême sécheresse du printemps fit manquer la plupart des chênes. Les glands s'étoient gâtés; la graine de pin avoit été desséchée, parce qu'on avoit fait ouvrir les cônes au four; le genêt seul leva bien.

L'année suivante , aussitôt que les glands furent mûrs, on en sema partout, ainsi que des graines de genêt, et de petit Pin maritime; celles de Pin cultivé furent placées dans la troisième partie, comme étant la moins mauvaise. Voici comment on sème en même tems ces diverses graines: une charrue ouvre un sillon qui marque la raie; deux femmes répandent au fond les glands et les pignons, tandis qu'un ouvrier comble de suite le sillon aux trois quarts; deux femmes, qui viennent après, y jettent les graines de genêt et de Pin maritime, qu'un second ouvrier recouvre en achevant de combler le sillon. Les glands et les pignons se trouvent ainsi recouverts de trois à quatre pouces de terre, et les grains de pin et de genêt, seulement d'un pouce. Dans un jour, une charrue, deux ouvriers, quatre femmes ou enfans, suffisent pour ensemer un hectare et demi de terrain.

Dans l'été de 1787, tout se montra bien; il y avoit peu de différence entre les trois parties. On cultiva à la pioche l'entre-deux des raies, avec l'attention de ne pas trop s'approcher du jeune plant. En 1788 et 1789, on continua de cultiver l'entre-deux des raies, en respectant les herbes qui croissoient autour des jeunes arbres, et qui les protégeoient contre les vents et le froid. On planta dans les raies beaucoup de pins que nous avons fait lever, au printemps précédent, dans une plate-bande de jardin située au nord; en observant de placer chaque petit pin à l'ombre d'un genêt, ou de quelque herbe touffue. Rien n'est plus facile, et plus promptement exécuté: un ouvrier d'un coup de pioche soulève la terre qu'il a ameublie; un enfant y glisse le petit pin, et l'ouvrier laisse

tomber la terre , qu'il comprime légèrement. Si la terre est bien préparée et bien souple , il suffit d'y cheviller les jeunes arbres ; après-quoi on les arrose , afin que la terre se colle bien contre les racines. Un ouvrier et un enfant peuvent en planter six cent par jour.

Dans l'automne de 1783 , la première partie se trouvoit parfaitement garnie de chênes et de pins , que les genêts protégeoient : la seconde avoit beaucoup de genêts fort chétifs , peu de pins , et point de chênes ; tandis que dans la troisième partie , on voyoit beaucoup de genêts et de pins cultivés ; mais peu de chênes. Les genêts avoient fleuri dès la troisième année. L'hiver de 1787 fut désastreux ; le thermomètre se soutint plusieurs jours à dix degrés et demi au dessous de la glace. Quoique la moitié de nos pins eût péri , le terrain resta encore assez garni , et il n'y fût plus donné de culture.

Dès 1794 , la première partie présentoit un bois épais , qu'il étoit difficile de traverser. Les chênes et les pins , prenoient le dessus sur les genêts , dont l'humidité avoit fait périr un grand nombre. La seconde partie offroit un aspect misérable : elle étoit couverte de genêts hauts de deux pieds , si languissans , qu'ils fleurissoient à peine. Ils suffisoient cependant pour couvrir un sol stérile , et pour protéger le peu de pins et de chênes qui y restoient. Quoique la troisième partie soit sujette à trop d'humidité en hiver , elle étoit garnie de grands genêts , à l'ombre desquels s'élevoient quelques chênes et beaucoup de pins cultivés et de petits pins maritimes très vigoureux , qui avoient depuis trois jusqu'à six pieds d'élévation.

En octobre 1806 , la première partie conti-

nuoit à prospérer. Les chênes qui avoient été recepés, avoient de belles pousses ; les pins élagués jusqu'à la hauteur de quatre pieds , avoient environ deux pieds de circonférence. Les genêts , fatigués par les autres arbres , y sont moins nombreux. Il y a à chaque extrémité de cette première partie un cèdre du Liban ; ils sont fatigués l'un et l'autre par le bois , et deviennent tous les jours plus languissans : l'un qui fut planté dans l'automne de 1785 , haut d'un pied , avoit , en 1806 , dix-neuf pouces de circonférence , près de terre , et vingt pieds de hauteur : l'autre , transplanté en octobre 1788 , quoiqu'il eût alors plus de trois pieds de haut , n'avoit , en 1806 , que dix-sept pouces de circonférence et douze pieds de hauteur. Dans la seconde partie , on voit à peine quelques chênes et quelques pins , aussi chétifs que les genêts qui les environnent.

Quant à la troisième partie , le bois y est devenu si épais , qu'on a de la peine à le traverser. Les pins cultivés et les petits pins maritimes y sont très-vigoureux : ils ont jusqu'à douze pieds de hauteur. On a rasé les genêts et recepé les chênes. Depuis deux ans , on introduit en hiver le troupeau dans les deux meilleures parties de ce bois , dont il broute l'herbe et les genêts.

5.^e Essai.

En 1797 , j'ai commencé à mettre en bois un coteau d'environ deux hectares , qui est à l'aspect du couchant d'été. Le sol en est médiocre dans le bas , et fort mauvais sur la hauteur , où il n'y a que trois pouces d'une terre maigre , qui repose sur une marne siliceuse , stérile , souvent

à l'état pierreux (en provençal *Maloousséno*), se fondant à la gelée. Ce terrain étoit inculte depuis vingt ans , parce que le seigle qu'on y semoit doubloit à peine , et que la meilleure partie étoit trop peu considérable , et d'une forme trop irrégulière pour être cultivée.

On divisa par planches alternatives de trois et de six pieds , la moitié du coteau qui étoit la moins stérile. En janvier 1797, on défouça à la profondeur de vingt pouces , les planches qui avoient trois pieds de large : au milieu de février , on y planta mille petits pins maritimes d'un an , douze cent chênes blancs de trois ans , qu'on rasa ; des pins cultivés et des mahaleb ; en même temps on y sema des glands de chêne blanc et de chêne vert ; et du genêt d'Espagne qui fut seulement couvert au rateau , parce que la gelée avoit parfaitement divisé la terre. Le printemps suivant , les planches de six pieds , qui étoient restées incultes , furent défrichées à la bêche , et on a continué de les cultiver jusqu'en 1802. A cette époque , ce bois prenoit déjà un tel accroissement , qu'il a fallu raser les genêts , parce qu'ils fatiguoient les pins et les chênes , quoique l'hiver de 1799 eût fait beaucoup de mal , que les chênes verts et les pins cultivés fussent morts , et que les genêts eussent perdu leur tige.

En novembre 1803 , dans la partie de ce coteau restée inculte , et qui venoit de recevoir deux labours croisés , on sema à la bêche des glands de chêne blanc et de chêne vert ; au mois de février suivant on y répandit de la graine de petit pin maritime et de genêt , qui fut recouverte à la herse. En 1806 , malgré la mauvaise qualité du sol , ce semis se montre assez bien ;

il paroît être suffisamment garni sur la hauteur, de pins , de chênes , et de genêts ; pour remplir quelques vides , on y planta deux cent pins d'un an , dans de petits trous d'un pied en carré. Dans la partie basse , où l'humidité se conserve trop longtemps , les pins n'ont pas levé , il y reste très-peu de chênes , mais assez de genêts. Quant à la partie semée et plantée en 1797 , elle forme un très joli bois , dont il a fallu déjà raser trois fois les genêts : les chênes y ont plus de quatre pieds de haut , et les pins au moins le double.

6.^e *Essai.*

Au mois de novembre 1797 , dans un terrain de médiocre qualité , qui avoit reçu trois labours , j'ai fait semer abondamment des glands de chêne blanc , dans des sillons ouverts par la charrue , à la distance de six pieds l'un de l'autre. Un ouvrier couvroit les glands , en faisant tomber dans la raie une partie de la terre que la charrue avoit soulevée , tandis qu'un second travailleur achevoit d'aplanir ce sillon , afin de recouvrir plus légèrement la graine de genêt qu'un enfant venoit d'y répandre.

Ce semis dont les vides ont été béchés une fois chaque année , jusqu'en 1802 , a si bien réussi , que dès le mois de février de cette même année , on y a introduit le troupeau , afin qu'il broutât les genêts , dont la végétation trop vigoureuse fatiguoit les petits chênes. En 1806 , ce bouquet de bois qui est d'un quart d'hectare , est si épais , qu'on a beaucoup de peine à le traverser. Les genêts , que le troupeau broute tous les hivers , ont déjà été rasés deux fois. Les

chênes ont de quatre à six pieds de haut : ils sont si serrés et d'une si belle venue, qu'ils me fourniront bientôt des arbres assez forts et assez élevés pour être transplantés autour des terres labourables, et pour former des quinconces dans des terrains incultes.

7.^e *Essai.*

J'avois reconnu par une longue suite d'observations, que le genêt d'Espagne fournissoit une bonne nourriture pour les bêtes à laine dans toutes les saisons de l'année ; que, brouté à fond seulement en hiver, il pouvoit si bien au printemps, qu'il ne paroît pas avoir été touché ; qu'il suffisoit pour le rajeunir de le raser tous les sept ou huit ans ; qu'il formoit sur le sol une couche végétale, qui le fertilisoit imperceptiblement, et qui y favorisoit la venue du bois ; qu'il protégeoit les jeunes chênes sans leur nuire, pourvu qu'on diminuât sa vigueur et sa surface, en le rasant souvent, et en le faisant manger tous les hivers ; que les bêtes à laine qu'on introduit dans un champ couvert de genêts et de chênes, depuis le milieu de novembre jusqu'à la fin de mars, ne nuisoient point à ceux-ci, qui n'ont alors que des feuilles sèches et un bois coriace ; qu'il étoit donc avantageux d'avoir des terres plantées en genêts, afin d'y faire dépaître les brebis, dans une saison où les pâturages leur manquent, et où l'on ne peut y suppléer qu'à grands frais par des fourrages secs ; enfin, qu'en y semant en même temps des glands, on pouvoit former à peu de frais des bois de chênes, dont le genêt auroit protégé l'enfance.

En conséquence , je choisis un champ de deux hectares , qu'on avoit cessé de cultiver depuis vingt ans , à cause de sa stérilité. Le sol qui ne manquoit pas de profondeur , étoit assez compacte , et retenoit jusqu'à la fin d'avril une humidité surabondante , qu'il recevoit par l'écoulement des coteaux qui le dominoient.

Au printemps de 1799, on donna à ce champ deux forts labours croisés, pour en rompre la surface, qui étoit couverte de quelques mauvaises herbes, d'aspic et de thym. Au mois de novembre suivant, on y sema à la charrue, et dans des raies distantes de quatre pieds et demi, des glands de chêne et du genêt, qu'on plaça à des profondeurs inégales, en se conformant à ce qui a déjà été dit. Le printemps d'après, il se montra si peu de chênes et de genêts, qu'en novembre 1800, j'y fis ressemer du gland en abondance, dans de nouveaux sillons ouverts entre les précédens. Au mois de février suivant, on y sema à la volée de la graine de genêt, qui fut recouverte à la herse. Au printemps tout se montra très-bien ; mais les années suivantes, les chênes et les genêts disparurent peu-à-peu, à tel point qu'on y mit la charrue en 1805, et que ce semis, sur le succès duquel j'avois le plus compté, a été converti en terre labourable : il n'y est resté qu'une bordure de genêts sur les rives des fossés de clôture. J'ai attribué la mauvaise réussite de ce bois, à sa position basse et très-exposée aux gelées tardives du printemps, qui ont fait périr deux fois la tige des jeunes chênes ; et à l'humidité du sol qui repose sur de la glaise : ce qui ne permettant pas aux eaux superflues de s'enfoncer, pourrit les racines des jeunes arbres, et nuit surtout au genêt.

8.^e *Essai.*

En 1804 et 1805, j'ai encore semé deux hectares de terre inculte en chênes blancs et en genêts, en suivant les procédés que j'ai déjà indiqués; c'est-à-dire, en semant, en automne, les glands dans des trous très-rapprochés, et au printemps, le genêt à la herse. Ces semis annoncent déjà (en 1806), autant de succès qu'on peut en attendre d'un sol aussi peu fertile.

Tous les semis que j'ai faits, sont entourés d'un fossé de trois pieds de profondeur sur trois pieds et demi de largeur, dont le déblai, rejeté du côté du bois, en interdit l'entrée au troupeau. J'ai souvent fait planter, sur le bord intérieur de cette espèce de levée, du mahaleb, qui vient assez bien dans les terres médiocres, et toujours on y a semé du genêt, qui a parfaitement réussi: ce qui forme une bordure agréable à l'œil, et suffisante pour écarter les bestiaux.

Il résulte de ces essais et de nos observations, qu'un terrain absolument stérile doit être abandonné à la nature; qu'il ne faut mettre en bois, que les mauvaises terres qui conservent encore quelque force végétative; que les cultures, sans être indispensables, sont très-utiles au jeune plant, et doublent même ses progrès; qu'il est toujours facile de former des bois, lorsque le sol est couvert de buissons; qu'on peut y suppléer en semant du genêt d'Espagne, qui croît vite et réussit par-tout, notamment dans les terres compactes et profondes; qu'à la faveur de son abri, les chênes et les pins croîtront plus vite; que les nouveaux semis doivent être in-

terdits aux bestiaux ; que le chêne veut être recepé dès qu'il est de la grosseur du doigt, et ensuite aussi souvent qu'il languit ; que le genêt doit être coupé aussitôt qu'il peut fatiguer le jeune bois ; que sans aucun inconvénient on peut le faire brouter pendant l'hiver par les bêtes à laine, qui ne toucheront point aux jeunes chênes ; enfin, que la plupart des arbres répandus dans nos champs sont dûs aux oiseaux ou aux vents, qui en ont porté la semence dans des buissons, où elle a germé avec succès, à la faveur de la terre végétale qui s'y étoit formée. Ce sont ces buissons, qui garantissent le jeune plant du vent, du soleil, du froid, et surtout de la dent du bétail : s'ils retardent son accroissement, ils le protègent, jusqu'à ce que devenu plus fort, il prenne le dessus, et les couvre de son ombre. Ainsi, la nature semble avoir destiné les buissons, autant pour favoriser la venue des arbres, que pour garnir des terres peu susceptibles d'autres productions.

III. *Moyens de rétablir les bois dans nos Départemens.*

Le sol de la ci-devant Provence est fort inférieur à celui du reste de la France. En général il est maigre et peu fertile. Nos montagnes et nos collines dépouillées d'arbres, ont perdu par la culture le peu de terre végétale qui les couvroit ; nos plaines et nos vallées, arides, pierreuses, ravagées par des torrens, ne produisent qu'avec le secours des engrais.

Nos terres pourroient se diviser en cinq classes. La première, comprendroit les jardins, les chènevières, les prés arrosables, les excellentes terres

à grain qui rendent huit ou neuf pour un. La seconde, les prés secs et les bonnes terres à grain, qui produisent cinq pour un. Ces deux classes sont susceptibles d'amélioration par la suppression des jachères, en y semant alternativement des grains et des fourrages. On placeroit dans la troisième classe ces terres médiocres, qui sont chaudes, légères, sèches et graveleuses, où les grains produisent de deux à quatre pour un; ce sont les plus communes; on doit les complanter, suivant l'exposition, en oliviers, en vignes, en mûriers, en amandiers, ou en châtaigniers; les grains qu'on y recueille indemnisent des labours qu'exigent les arbres. Dans la quatrième classe seroient comprises, 1.^o les terres où les grains ne font que doubler, où l'on ne peut planter avec succès ni vignes, ni arbres fruitiers; 2.^o les bonnes friches, qui ont encore un peu de bois, ou qui annoncent par des arbres ou des arbrisseaux épars, qu'elles sont susceptibles de végétation; ce sont les terres de cette quatrième classe, qu'il seroit avantageux de convertir en bois. Dans la cinquième, on rejeteroit tous ces terrains stériles, qui produisent à peine quelques plantes de spartium, de thym, d'aspic, de lavande, de stæchas, et de tencrium; où la roche, le gravier, le tuf, le grès calcaire (en provençal, *Safré*), la glaise et la marie empierrée ou schisteuse, sont recouverts de quelques pouces de terre, et dont un repos de plusieurs siècles n'a pas diminué l'inertie. Il seroit inutile de leur demander des bois; mais qu'on se garde bien de les défricher: après une ou deux récoltes, on perdrait le peu de terre végétale qui s'y trouve, et les troupeaux res-

teroient privés de la foible ressource que ces friches leur offrent.

Pour parvenir au rétablissement et à l'augmentation de nos bois, il faut appeler sur cet intéressant objet l'attention des propriétaires. Ils ne doivent pas y employer des terres labourables qui rapportent des récoltes de grain même médiocres, ou qui sont susceptibles d'être plantées en vigues, en oliviers, mûriers, amandiers et châtaigniers. Leur intérêt ne sauroit être de se priver d'un revenu annuel, quelque modique qu'il soit, pour une amélioration dont le produit est éloigné; mais s'ils habitent une contrée où le bois soit cher; si leurs terres à grain sont peu fertiles; s'ils possèdent des friches qui ne soient pas absolument stériles; qu'ils ne craignent pas de perdre pour quelque temps une très-petite partie de leur revenu, afin de l'augmenter considérablement par la suite, au moyen de quelques avances. C'est là qu'il leur convient de former des bois. Loin de diminuer la masse des subsistances, on l'augmentera, en procurant plus de nourriture pour les bestiaux, et de matière végétale pour les engrais.

Rétablissement des Bois dans les contrées schisteuses et granitiques.

Dans les schistes micacés, dans les terres sablonneuses des Maures, où les arbres croissent si rapidement, rien n'est plus facile que de former de nouveaux bois, et de rétablir les anciens: il ne faut qu'imiter et seconder la nature. Le grand pin maritime s'y plaît dans les terres granitiques et schisteuses, et dans les sables cou-

verts de bruyères et d'arbousiers ; le pin cultivé et le chêne-liège , dans les schistes micacés. Le Cultivateur multipliera ces arbres , dans ces immenses bruyères qui en étoient couvertes il y a peu de temps , et par-tout où il ne lui conviendra pas de former des plantations , et d'établir une culture suivie.

Quand on voudra garnir de pins une bruyère , on procédera de même que pour les *taillades*. Au printemps , on coupera les arbrisseaux qui couvrent le sol ; après les avoir brûlés pendant l'été , on labourera et on y sèmera du blé comme à l'ordinaire : après la récolte , on y mettra la charrue le plutôt qu'il se pourra , et dans le courant de novembre on y sèmera du seigle , avec lequel on mêlera un dixième de graine de grand pin maritime (en provençal , *Pinsot*) ; elle ne se trouvera pas trop enterrée , parce que les labours qu'on donne aux *taillades* sont peu profonds , à cause des racines et des souches qui remplissent le sol : on attendra , pour semer , que la terre ne soit pas trop humide , parce que si elle se paétrissoit , les pins ne lèveroient pas. C'est au milieu du printemps , qu'ils commenceront à paroître ; protégés par le seigle , ils auront , à l'époque de la moisson , une tige herbacée de deux ou trois pouces : le chaume les défendra contre l'ardeur du soleil , les vents et la gelée ; jusqu'à ce que les souches de bruyère et d'arbousier , que ces deux semailles consécutives avoient fatiguées , aient poussé des rejets capables de garantir le jeune plant. Avant la dixième année , les pins auront pris le dessus. A dix-huit ou vingt ans , si le sol est bon : à trente ans , s'il est mauvais , on pourra les abattre pour en faire du bois à brûler ; mais si le sol

avoit assez de profondeur, pour que les arbres pussent parvenir à leur plus grand accroissement, on attendroit, pour les couper, qu'ils eussent soixante ou quatre-vingts ans : ils sont alors propres à la marine, à la charpente et à la menuiserie. C'est ainsi que sans autre dépense que celle de rassembler la graine nécessaire, on peut convertir en bois de pin d'immenses bruyères. Il suffira, durant les premières années, d'interdire l'entrée des semis à toute espèce de bétail : on pourra ensuite y introduire jusques aux chèvres, qui s'attacheront de préférence aux jeunes pousses d'arbousier, de bruyère et d'ajonc.

Si la terre est plus forte, au lieu du grand pin maritime, on sèmera le pin cultivé : pour quatre mesures de seigle, il en faudra une de pignons ; les soins seront d'ailleurs les mêmes. Le bois du pin cultivé est plus recherché ; son fruit a quelque valeur, ce qui doit le faire préférer aux autres espèces de pins. On sèmera, sur ce même sol et de la même manière, les glands de chêne-liège, au moment de leur maturité, en employant deux mesures de gland pour cinq mesures de seigle. Comme les bestiaux broutent volontiers les jeunes tiges du chêne-liège, et qu'il pousse plus lentement que le pin, il est essentiel de leur interdire l'entrée des semis, jusqu'à ce que ces arbres aient huit ou neuf pieds de hauteur. On hâtera leur venue en rasant de temps en temps les bruyères, et autres arbrisseaux qui pourroient les fatiguer. Les pins et les lièges n'ont besoin d'aucun élagage : serrés par la bruyère, ils pousseront peu de branches latérales ; et dès qu'ils auront pris le dessus, leurs tiges, en se rapprochant, les forceront de s'élever.

s'élever. Tous les six ou huit ans, on dépouille les lièges de leur écorce ; et quand ils sont sur le retour , leur bois sert pour la marine et le chauffage. Ceux qui croissent sur un sol maigre et pierreux viennent plus lentement , mais donnent une écorce plus estimée.

Si l'on veut former un bois de pins ou de lièges , dans des terres couvertes de cistes , en provençal , *Messugo* , on arrachera le ciste à l'époque de la maturité de la graine ; on labourera comme à l'ordinaire , et on sèmera avec le grain les chênes ou les pins. Les jeunes arbres seront , la première année , abrités par le blé. Au printemps suivant , les cistes , qui reviennent très-vîte , protégeront le jeune plant , qui prendra le dessus quelques années après , et finira par les étouffer. Voici un moyen encore plus simple : sans arracher les cistes et labourer tout le champ , on fera ouvrir de toise en toise cinq sillons contigus ; dans celui du milieu on sèmera les glands ou les pins assez épais , en observant de placer les glands au fond du sillon , et la graine de pin sur la crête , afin que le sillon suivant les recouvre à une profondeur convenable. Les cistes qui resteront , suffiront pour protéger le jeune plant , qui les dominera à son tour , et formera ensuite un bois très-épais. Il faut semer les glands de chêne-liège , dès qu'ils sont mûrs , c'est-à-dire , en automne ; ils lèvent en plus grand nombre et plutôt que ceux qu'on sème au printemps , et craignent moins la sécheresse.

Pour se procurer la graine de pin³ , il faut cueillir les cônes à la fin de l'hiver. On sait qu'il faut deux ans pour que les fruits du pin cultivé et des pins maritimes acquièrent leur par-

faite maturité. On aura l'attention de choisir les cônes attachés au bois de deux ans , qui sont exactement fermés , parce qu'il arrive souvent qu'on en trouve sur le bois de trois ans , qui , après s'être ouverts , et avoir perdu leurs graines , se referment , et ne tombent que quelques années après. On gardera les cônes dans un lieu sec , jusqu'à ce qu'on veuille les faire ouvrir ; alors on les exposera sur des draps ou dans des caisses à la chaleur du soleil ; il suffira de les remuer de temps en temps , pour que la graine se rassemble au fond ; elle se conservera parfaitement si on la garde mêlée avec de la terre sèche. On peut aussi la laisser plusieurs années dans les cônes , qu'il suffit de garantir de l'humidité. Quelquefois on les fait ouvrir au four ; mais on court le risque de brûler ou de trop dessécher la graine. Si on sème en automne la graine de pin , elle se montrera plutôt au printemps , et résistera même aux chaleurs de l'été.

Lorsqu'on voudra semer un bois de châtaigniers , on s'y prendra comme il vient d'être dit pour les lièges. Il faut que ce soit dans des lieux élevés , à l'aspect du nord , sur un sol frais où se plaît la fougère , et dont on ait arraché la bruyère et l'arbousier , sur lesquels le châtaignier prendroit difficilement le dessus.

Le chêne blanc réussira très-bien dans les expositions élevées , qui seroient trop froides pour les lièges. On pourra aussi y multiplier avec succès le chêne vert , le frêne , le sorbier , l'érable , le micocoulier , qui viennent indifféremment sur un sol graniteux ou calcaire.

Rétablissement des Bois dans les contrées calcaires.

Quoique les Cultivateurs de nos contrées graveleuses et calcaires, aient de plus grandes difficultés à vaincre, ils ne doivent pas se décourager à l'aspect triste, aride, et nud de leurs friches; ils seront amplement dédommagés de leurs travaux, s'ils y apportent cet esprit de suite et cette persévérance, sans lesquels on ne réussit jamais.

Avant de semer en bois une terre labourable, on examinera si elle retient l'eau dans les hivers humides: ce qui arrive toutes les fois qu'avec peu de pente, il se trouve un lit de glaise ou de roche à quelques pieds de profondeur: alors il faut pratiquer vers le milieu, une tranchée de deux pieds de profondeur, large de trois pieds par le haut et de deux pieds au fond, qu'on dirigera suivant la pente, avec des rigoles latérales, qui viendront s'y rendre, et dont on étendra les déblais sur la surface. Trop d'humidité en hiver s'oppose à la venue des bois. Nous avons souvent remarqué que tout prospéroit sur le terrain plus sec, tandis que les pins, les genêts, les chênes même périssoient dans les parties dont on avoit négligé de faire écouler les eaux; mais avant tout, il faut entourer d'un fossé, capable d'en interdire l'entrée au bétail, les terrains qu'on veut convertir en bois.

Après avoir détruit le chiendent, et divisé la terre par deux bons labours croisés, on fera, en novembre, ouvrir à la charrue, de quatre en quatre pieds, un sillon, dans lequel on ré-

pandra du gland assez abondamment pour prévenir les ravages des rats et des oiseaux. Un second trait de charrue couvrira ce premier sillon ; tandis qu'un ouvrier brisera avec soin les mottes qui pourroient empêcher les glands de lever. A la fin de février, on jettera sur ces sillons de la graine de genêt qu'on couvrira au râteau ; mais si l'on ne se propose pas de cultiver les intervalles, soit à bras, soit avec une charrue légère, il faut semer à plein la graine de genêt qu'on recouvrira à la herse. Nous étions en usage de semer à la fois les glands et le genêt ; mais nous avons remarqué que celui-ci réussissoit même quand il n'étoit semé qu'à la fin de l'hiver. Si le terrain est froid, découvert, ou sujet à se gonfler par la gelée, il faut commencer par y créer de l'abri. En février, on divisera le champ qui aura été bien labouré, en planches de quatre ou de six pieds de large, selon le plus ou le moins de bonté du sol, sur lesquelles on sèmera à plein et assez rare la graine de genêt, qu'on recouvrira à la herse. L'automne d'après, on sèmera les glands dans les sillons qui sépareront les planches ; mais si ce semis doit être cultivé, il faut qu'une charrue légère ouvre au commencement du printemps, et à l'éloignement convenu, un sillon large, mais peu profond, dans lequel on répandra la graine de genêt ; un ouvrier qui suit la charrue aplanit légèrement le sillon, de façon qu'elle ne soit pas trop couverte. Le genêt se montre, la première année, comme un brin de jonc d'un ou deux pieds de haut ; il se fortifie la seconde année, et pousse plusieurs tiges ; la troisième, il fleurit. C'est dans l'automne qui précède la seconde pousse, qu'on peut semer les glands à

la pioche , le long des genêts ; ou , pour plus d'économie , à la charrue , dans l'intervalle qui sépare les lignes des genêts. L'année suivante on visitera les semis , pour y remplacer les glands qui n'auroient pas levé. Quand les chênes ont un ou deux pieds de haut et la grosseur du doigt , il faut tout raser : le genêt reviendra promptement , et le chêne se fortifiera par ce recepage. On aura l'attention de couper les genêts , dès qu'on s'apercevra qu'ils fatiguent les jeunes arbres.

Lorsque l'exposition sera trop chaude , ou le terrain trop aride pour le chêne blanc , on y sèmera du chêne vert , ou du pin , si le sol est sablonneux. On suppléera au genêt d'Espagne , par le *spartium spinosum majus* , l'*ulex europæus* , le *spartium scorpius* (en provençal , *Argiélas*) , en donnant la préférence à l'espèce qui croît spontanément aux environs ; on se conformera d'ailleurs à ce que nous avons indiqué.

Si le terrain qu'on se propose de mettre en bois , étoit peu étendu et d'assez bonne qualité , si le propriétaire vouloit sacrifier quelques avances au plaisir d'une jouissance plus prompte : voici comment il doit s'y prendre. Après avoir fait labourer ce champ pendant l'été pour en détruire le chiendent , on le divisera par planches d'une toise de large , qu'on défoncera alternativement à vingt-deux pouces de profondeur , en observant de mettre au fond la terre qui est au-dessus. Avant les grandes gelées , on plantera dans les planches ainsi défoncées , à deux pieds et demi en tout sens , et sur trois lignes , du sanguin , du prunier sauvage , de l'épine blanche ou noire , du romarin , des noisetiers , des cerisiers , du sorbier , du charme ,

de l'ormeau, de l'érable, etc., suivant la nature et l'exposition du sol, en choisissant de préférence les espèces d'arbres ou d'arbustes qui se plaisent aux environs. On les rabattra à quelques pouces de terre. L'automne suivante, entre ces arbres on sèmera du gland en abondance; et si le sol est froid et élevé, on y mêlera de la faine. A mesure que le jeune plant lèvera, il sera suffisamment abrité par le reste de la plantation qui aura deux feuilles. Dans un terrain frais, on pourra cheviller, sur les deux bords de chaque planche, des petites boutures de peuplier, entre lesquelles on sèmera les glands. Durant les premières années, on cultivera à bras ou à la charrue, les planches qui n'ont pas été défoncées, en observant de ne pas trop s'approcher du jeune plant; deux cultures suffiront. Lorsque les chênes auront acquis une certaine grosseur, on rasera tout; et, par la suite, on aura le soin de couper de temps en temps tout ce qui ne sera pas bois de bonne essence. Pour diminuer la dépense, on peut ne donner que trois pieds de largeur aux planches qu'on défoncera pour recevoir les glands, ou les jeunes pins et chênes qu'on se propose d'y cheviller: elles seront prises sur un champ bien labouré, de telle façon qu'entre chaque planche défoncée, il y ait un vide de six pieds, où l'on sèmera du genêt à la herse, un an avant de planter ou de semer les planches, afin que le genêt puisse les abriter. Ainsi, l'on n'aura que le tiers du terrain à cultiver annuellement, et le jeune plant pourra profiter de l'abri et de la culture, sans être fatigué par la trop grande proximité des genêts.

Lorsqu'il se rencontrera, dans les terres la-

bourables qu'on se propose de mettre en bois, des parties tellement arides ou légères, que le pin seul puisse y venir, on y mettra, si l'exposition est froide et élevée, le pin d'Ecosse; si elle est plus chaude, ce sera le pin cultivé ou le pin maritime. On commencera par semer très-épais, sur une planche de jardin qui soit au nord et à l'ombre, de la graine de pin, qu'on recouvrira de cinq à six lignes d'une terre très-légère. Dans les grandes chaleurs, on arrosera quelquefois ces jeunes arbres, et avec précaution, dans la crainte de les déracciner. Le printemps suivant, ils auront trois à quatre pouces de tige, et un pivot de six à sept pouces; c'est alors qu'on les plantera à demeure, soit en les chevillant si la terre est très-meuble, soit en les plantant à la pioche: ce qui se fait en soulevant la terre qu'on laisse ensuite tomber sur la racine, et qu'on comprime légèrement. On aura la plus grande attention d'éviter tout ce qui pourroit les flétrir, et de n'arracher que ce qu'on pourra planter en deux heures. Si on a l'attention de les arroser en les plantant, et une ou deux fois dans le fort de l'été des deux premières années, on peut être assuré du succès de ces plantations.

Le terrain est-il trop vaste pour qu'on puisse se livrer à des soins aussi minutieux? on sèmera abondamment en mars, la graine de pin à la herse sur toute l'étendue du champ, aussitôt que le genêt aura deux feuilles. L'année suivante, des femmes parcourront ce semis, pour mettre de la graine par-tout où les pins n'auroient pas bien levé: ce qui se fait en plaçant dans de très-petits trous faits avec une petite

pioche , appelée en provençal, *Eissadouné*, deux ou trois graines qu'on recouvre légèrement. Quand les pins auront deux ou trois pieds, on rasera les genêts, qu'il ne faut livrer aux troupeaux, que quand les arbres seront parvenus à la hauteur de six à sept pieds.

Dans les contrées trop froides pour le genêt d'Espagne et pour les genêts épineux, on les remplacera par le genêt-balai, *Spartium scoparium*. L., et par les variétés de genêt, qui s'y multiplient le plus aisément; elles serviront toutes à chauffer les fours, et à abriter les jeunes bois. Comme les fruits du pin cultivé lèvent aisément, on les sèmera en mars, à deux pouces de profondeur, à l'abri des genêts.

Il est assez facile de former des bois dans les friches : plus les buissons y sont multipliés, plus le succès est assuré. Supposons qu'on veuille garnir de bois une de ces collines couvertes de chênes-nains, telles qu'il s'en trouve beaucoup dans la moyenne et basse Provence. Elles sont pour la plupart formées de couches de pierre calcaire, séparées et coupées en tout sens par des fentes plus ou moins larges, remplies d'une terre nourissante, et recouvertes de deux ou trois pouces de cette même terre; c'est là que le chêne vert se plaît; ses racines pénètrent entre les pierres. et y trouvent assez de nourriture pour former un taillis de huit à dix pieds, qu'on peut couper tous les dix-huit ou vingt ans, et qui fournit le meilleur bois de chauffage de nos contrées. Après avoir interdit à toute espèce de bétail l'entrée de cette colline, il faut raser tout ce qui s'y trouve à l'exception des pins : ensuite on défrichera de toise en toise un intervalle d'un pied et demi, dans lequel on sèmera en au-

tonne du chêne vert et du petit pin maritime. Dans les parties où la terre aura plus de profondeur, et dont l'exposition sera plus fraîche et plus élevée, on y ajoutera des glands de chêne blanc. Ce semis réussira à l'abri des chênes-nains, qu'on rasera souvent, jusqu'à ce que les jeunes arbres aient pris le dessus. Il suffit de considérer une de ces collines, pour être convaincu du succès de ce que nous proposons. Si elle est exposée au midi, on y voit fréquemment de belles touffes de chêne vert et quelques pins; au nord et dans les positions élevées, des chênes blancs et des pins. Ils indiquent ce que ces collines produiroient, si elles cessoient d'être ravagées par les hommes et par les bestiaux.

D'autres coteaux sont garnis de romarins et de divers arbustes, au milieu desquels croissent des chênes verts et des pins très-vigoureux. On les y multipliera en suivant la même méthode, pourvu que le terrain soit contigu et uni; mais s'il est escarpé, coupé de rochers et de ravins, après avoir tout rasé, à l'exception des pins, on sèmera, sous chaque buisson, du chêne vert ou du chêne blanc, suivant l'exposition, en y mêlant toujours du petit pin maritime. Ces trois espèces d'arbres s'accordent parfaitement, et rendent les bois très-épais. On les voit dans les Départemens du Var et des Basses-Alpes, former ensemble de vastes forêts sur un sol de roche calcaire entremêlée d'un peu de terre. Le pin en s'élevant fait peu d'ombre, et laisse au chêne blanc qui pousse au loin ses branches, l'espace nécessaire pour jouir de l'air et de la lumière; tandis que le chêne vert met à profit les moindres intervalles.

La plupart de nos collines, aujourd'hui si

nues , étoient anciennement couvertes de bois ; on y trouve encore quelques chênes blancs épars. Pour tirer un parti avantageux de ces terrains, il faut, après les avoir entourés d'un fossé ou d'un mur en pierre sèche, receper tout ce qui est rabougri, soit arbre, soit buisson, et semer abondamment, sur-tout près de chaque buisson, du chêne blanc si le terrain est médiocre ; des pins et des chênes verts s'il est sec et léger. A défaut de buissons, il y aura du thym, de l'aspic, ou de la lavande, qui pourront y suppléer ; mais si le sol, qu'on se propose de convertir en bois, étoit absolument nud, il faudroit commencer par y créer de l'abri, en suivant les moyens que nous avons indiqués. C'est par ces soins qu'on se procurera des bois, dont l'accroissement et le produit seront relatifs à la bonté et à la qualité du sol.

Pour former une forêt d'épicia, de sapin, ou de mélèze, dans les montagnes de la haute Provence que la neige couvre pendant plusieurs mois, on choisira un sol profond, un sable gras un peu argileux. Après en avoir interdit l'entrée au bétail, on retournera le gazon dans la largeur d'un pied, en laissant inculte l'espace de trois pieds ; de sorte que le terrain se trouve partagé en bandes inégales et alternatives de terre défrichée et de pré. A la fin de l'été, quand le gazon sera pourri, on cultivera ce qui a été défriché, et avant la chute de la neige on y sèmera la graine au râteau. Lorsqu'au printemps suivant elle lèvera, l'herbe des bandes intermédiaires suffira pour garantir le jeune plant contre le soleil et le vent : l'automne d'après, on resèmera les endroits dégarnis ; ensuite on oubliera ces jeunes plants, dont l'accroissement

est fort lent, jusqu'à ce que leur ombre soit assez épaisse pour étouffer l'herbe. La neige qui les couvre en hiver suffit pour les garantir du froid. Les sapins et les mélèzes sont plus délicats, et craignent plus le soleil que l'épicia, qui réussit à toute exposition un peu fraîche, pourvu que le sol soit bon, et qu'il ait de la profondeur. On recueille les cônes des épicia, des sapins et des mélèzes à la fin de l'hiver; c'est le temps de leur parfaite maturité; il faut choisir ceux qui sont à l'extrémité des branches, au-dessous des jeunes pousses. On les fait ouvrir, en les exposant à la rosée et au soleil: la graine se conserve plus d'un an, si on la laisse dans les cônes. Pour remettre en forêt un terrain qui est encore agrégé d'un grand nombre de sapins, d'épicia ou de mélèzes, il suffit d'en interdire l'entrée au bétail. Les vieux arbres, par la quantité de graines qu'ils répandront dans le gazon, ensementeront bientôt tous les vides. L'herbe les ombragera pendant les premières années: après huit ou dix ans, le terrain se trouvera suffisamment garni de jeunes arbres.

La nature, qui nous a indiqué le meilleur moyen d'élever les bois, nous apprend aussi, comment ils veulent être gouvernés dans leur jeunesse, le temps de les couper, et la manière la plus avantageuse de les exploiter.

Les bois de chêne doivent être recepés, soit en automne, soit au printemps, toutes les fois qu'ils languissent, qu'ils meurent par la cime, ou qu'ils ont été gelés. C'est la meilleure culture qu'on puisse leur donner: leurs racines se fortifient: elles poussent des rejetons plus vigoureux et un bois mieux organisé. Il sera inutile de les élaguer, si le bois est un peu touffu, parce qu'ils

n'auront le long du pied que de foibles rameaux ; que le manque d'air fera bientôt périr ; mais s'il étoit nécessaire de le faire , soit pour favoriser leur accroissement , soit pour tirer un parti avantageux de la vente des fascines , cet élagage doit toujours être modéré. Les arbres résineux ont encore moins besoin d'être élagués : leurs branches basses se dessèchent , tombent sans laisser de trace sur le tronc , et leur tige s'élanche avec plus de vigueur. Cependant , quand on manque de menu bois , on peut couper les branches basses des pins jusqu'à deux pieds de terre , lorsqu'ils ont cinq à six pieds de haut ; on retranchera ensuite , tous les trois ans , un rang de branches , jusqu'à ce que leur tête soit formée ; il faut être très-réservé sur cet élagage , parce qu'un pin auquel on laisse peu de chapeau , périt ou ne fait que languir. On tirera aussi parti des buissons , en les coupant de temps à autre , dès que leur abri cessera d'être utile. Quoiqu'il ne soit pas nécessaire de cultiver les jeunes bois , il est très-avantageux de le faire durant les premières années , et c'est ce qui hâte le plus leur venue.

C'est par la profondeur du sol , et par son plus ou moins de fertilité , qu'on peut décider du temps que le bois doit rester sur pied pour le plus grand avantage du propriétaire. Suivant Buffon , dans les terrains qui n'ont que de six à douze pouces de profondeur , qui sont graveleux et maigres , il faut couper les taillis à seize ou dix-huit ans : dans les meilleurs fonds , on peut les attendre jusqu'à trente ans ; mais si le sol a deux pieds et demi de profondeur , il sera avantageux de retarder la coupe jusqu'à cinquante ans ; s'il en a trois et demi , jusqu'à

septante ans ; et , jusqu'à cent ans , s'il en a quatre et demi et au-delà . La règle qui nous paroît la plus facile à saisir , c'est de les couper , quand ils cessent de croître . Cependant , afin d'éviter les abus , on doit fixer l'époque de la coupe des bois qui resteront aux Communes , d'après la profondeur et la qualité du sol ; mais le propriétaire ne doit pas être gêné dans l'exploitation de ses bois : que le Gouvernement l'éclaire par ses avis , et s'en remette sur ce que son intérêt lui prescrira : qu'il lui soit seulement défendu de défricher , soit les bois , soit les landes , dans des lieux penchans et escarpés ; mais qu'il puisse couper à son gré ses taillis et ses futaies : les arracher même , s'il lui plaît . Peut-il être juste ou utile de le contraindre à les conserver , dans des cantons où le bois est si commun qu'il n'y a aucune valeur , tandis qu'il pourroit tirer un parti plus avantageux de son sol , en le convertissant en prairies ou en terres labourables ? Le riche propriétaire gardera toujours une partie de ses bois en futaie , pour fournir à des dépenses imprévues ; sans une nécessité absolue , il ne privera pas ses domaines de leur plus bel ornement . Si les futaies deviennent rares autour de lui , il en formera en retardant la coupe de ses taillis , lorsque le sol le lui permettra ; si le bois de chauffage est cher , il créera des taillis . Qu'on laisse agir l'intérêt individuel , et bientôt il s'établira un équilibre entre la consommation et les moyens d'y fournir : c'est cet intérêt , qui multipliera les bois lorsqu'ils seront rares , et les fera défricher là où ils n'auront aucun prix . Que le Gouvernement se contente de surveiller , d'instruire et de prévenir les besoins , par des coupes

faites à propos, et par la sage administration de ses forêts.

En exploitant les taillis, il faut faire coupe nette, sans laisser de baliveaux. Ce système de baliveaux établi par l'Ordonnance des Eaux et Forêts, et proscrit par les bons Agriculteurs, a contribué à la dégradation des bois. On les croyoit utiles au repeuplement, par les semences qu'ils répandoient dans les taillis. L'expérience a prouvé que ce qui lève ainsi est presque toujours étouffé; que les baliveaux nuisent essentiellement au taillis, en le privant de l'air, du soleil, des pluies et de la rosée; en le rendant plus susceptible des gelées de l'automne et du printemps, toujours si funestes aux arbres.

Pour convertir les taillis en futaie, il faut les éclaircir tous les trois ans, couper les branches basses, retrancher les brins foibles ou trop rapprochés; de sorte que les tiges réservées se trouvent à peu près également espacées. Plus le terrain sera profond et de bonne qualité, plus les arbres grossiront, et plus ils auront besoin d'espace. Ainsi, suivant la qualité du sol, chaque arbre veut se trouver éloigné des autres, depuis trois jusqu'à six toises.

L'exploitation des forêts d'arbres résineux est dirigée sur des principes différens. Comme ils ne repoussent, ni par leur tige, ni par leurs racines, il ne faut que les éclaircir. Un bois de pins ou de sapins entièrement rasé est détruit. Dans leur jeunesse, on coupera chaque année quelques arbres, jusqu'à ce qu'ils soient à six pieds de distance; après quoi on se contentera d'abattre ceux qui sont chétifs ou trop serrés,

ou qui nuisent à l'accroissement des autres. Mais quand le bois sera sur le retour, et qu'on jugera qu'il est temps de l'abattre, on le divisera en huit coupes, qu'on fera en autant d'années : ces coupes formeront des bandes alternatives de bois sur pied et de bois coupé, jusqu'à la fin de l'exploitation. Prenons un exemple qui rende sensible ce que nous venons de dire. Supposons une forêt de pins de 640 toises de longueur sur une largeur quelconque ; on la divisera en 64 bandes de 10 toises chacune. La première année, on coupera les bandes 1, 9, 17, 25, 33, 41, 49, 57 : la seconde année, les bandes 2, 10, 18, 26, 34, 42, 50, 58 : ainsi de suite, jusqu'à la huitième année, qu'il ne restera à couper que les bandes 8, 16, 24, 32, 40, 48, 56, 64. De même, si le bois n'avoit que 80 toises de longueur, on le diviseroit en huit bandes de dix toises de large, dont on couperoit seulement une chaque année. Il est évident que les graines répandues par les arbres qu'on coupe, et par ceux qui restent sur pied couvriront de jeunes pins les parties exploitées : ils prospéreront dans ce terreau léger qui a été formé par la pourriture des feuilles des grands arbres, et sous la protection des lignes de bois qui restent sur pied. On ne peut trop le répéter ; dans son enfance, le pin, cet arbre si sauvage, craint le vent, le soleil et le froid. Ainsi, on dirigera les bandes de façon que celles qui resteront les dernières garantissent des vents le jeune bois. Si la localité s'oppose à cette forme d'exploitation, on éclaircira la forêt en coupant le quart, le tiers, la moitié, ou même les trois quarts des arbres, et en observant de conserver ceux qui donnent le plus de

graine; mais pour éviter les dommages auxquels cette coupe expose les arbres qui restent sur pied, on pourra couper la forêt à plein, en réservant les buissons, les jeunes arbres encore trop foibles pour être coupés, et 120 par hectare, des plus vieux et des plus gros, dont la graine se répandra au loin; ils donneront assez d'ombre et d'abri, pour favoriser la levée et la venue des jeunes pins, sans leur nuire, parce que leur tête est très-élevée, et ne s'étend pas loin. A la coupe suivante, on réservera 120 autres semenciers, pour remplacer les anciens qu'on abattra.

Une forêt de sapins ou de mélèze exige la même attention quand on l'exploite: on y laissera 80 semenciers par demi-hectare, et on en interdira soigneusement l'entrée au bétail. La terre, qui sous l'ombre épaisse de ces arbres ne produisoit que de la mousse, sera bientôt convertie d'un gazon épais, dans lequel la graine lèvera à merveille; le jeune plant croîtra très-bien sous les vieux arbres, qui périront avant qu'il ait pris tout son accroissement.

La coupe en jardinant, a des inconvéniens très-graves, et ne peut convenir qu'à de petites exploitations. On abat les plus beaux brins, en laissant subsister tous les autres; quelques années après, ceux-ci sont coupés à leur tour, et ainsi de suite. Or, il est impossible d'abattre des arbres un peu gros, sans que leurs voisins en souffrent; il y en a d'ébranchés et d'éclatés; le transport du bois y est difficile et préjudiciable à ce qui reste sur pied; le bucheron, qui est gêné, ne peut pas couper les arbres assez bas, ce qui nuit singulièrement au rejet. Mais celui
qui

qui n'a dans son domaine que quelques bouquets de bois, et qui est à portée de veiller à leur conservation, évitera la plupart de ces inconvéniens : il en tirera le parti le plus avantageux, si chaque année il se contente de couper les arbres qui dépérissent, ou qui sont sur le retour.

Quoique la plupart des propriétaires ne possèdent pas des champs assez vastes pour y former des bois, tous peuvent se donner quelques bouquets, quelques lisières d'arbres forestiers, qui suppléeront à ce que la taille de leurs vignes et l'émondage des oliviers, des mûriers et des amandiers ne sauroient leur fournir. Qu'ils imitent la marche de la nature ; qu'ils conservent, qu'ils multiplient les arbres qu'elle fait croître à l'abri des buissons qui bordent leur champ. Dans les cantons les plus secs et les plus chauds de la partie calcaire de nos Départemens, le long des chemins et des sentiers qui séparent les terres labourables, on trouve fréquemment des touffes de chêne nain, de genêt épineux, (*argiêlas*), qui sont impénétrables au bétail : qu'on y sème le chêne vert, le pin cultivé, le petit pin maritime à l'exposition du midi, et à celle du nord le chêne blanc. Dans les cantons plus froids, où la terre a de la fraîcheur, on confiera les semences de chêne blanc, ou de hêtre, aux buissons d'aubépine, d'épine noire, d'églantier et de ronces : il suffit qu'elles soient légèrement couvertes de terre. Comme il n'y a ordinairement que les bêtes à laine qui dépaissent dans nos champs, les jeunes arbres en sont si bien garantis par les buissons, qu'au bout de trente ans ils sont hors de toute atteinte. Ils croîtront d'autant plus vite, qu'ils se trouveront plus à portée d'un champ cultivé. Un chêne

isolé et bien placé, produira tous les deux ans un ou deux sacs de glands, lorsqu'il sera dans toute sa force. C'est ainsi qu'un Cultivateur soigneux peut se faire sans frais, un petit revenu, et former des arbres infiniment utiles à l'Architecture civile et navale.

Dans le choix des arbres forestiers qu'on se propose de multiplier, il faut préférer, 1.^o ceux qui conviennent au sol; 2.^o ceux dont le bois et le fruit promettent le plus d'avantages. Le chêne blanc doit tenir le premier rang: le long d'un pré ou d'un champ labouré, il deviendra très-gros; s'il nuit aux récoltes par son ombre, son fruit en indemnise bien; on a de plus la valeur de l'arbre qui va jusqu'à 100 fr. et même 200 fr. D'ailleurs, comme ses racines sont très-profondes, il n'épuise pas beaucoup la terre.

On a toujours cru en Provence, que les chênes d'une certaine grosseur reprennent difficilement lorsqu'on les transplantait. En effet, de tous ceux que j'avois fait arracher dans les bois, presque aucun n'avoit repris, quoiqu'ils eussent été choisis avec soin, et qu'ils parussent avoir quelques bonnes racines. Depuis 1803, j'en ai fait transplanter plusieurs avec succès. Sur 40 chênes qui ont été plantés, soit en quinconce dans une terre inculte, soit en bordure dans une terre labourable, assez mauvaise, il n'en est mort que huit qui ont été remplacés. Ils avoient été plantés en automne dans des trous de six pieds en carré, sur deux pieds de profondeur; leur hauteur hors de terre étoit de six pieds, et leur diamètre, d'un pouce mesuré à trois pieds du sol. Chaque année ces arbres ont été cultivés dans le courant de mai. Ils paroissent très-vifs (novembre 1807). On attend pour les éla-

guer et former leur tête , qu'ils soient un peu plus forts. Presque tous ces chênes avoient de fort bonnes racines et du chevelu , parce que le terrain où ils avoient été pris , étant très-compacte , leur pivot n'avoit pas pu s'allonger : c'est ce qui a favorisé leur reprise. Pour former une bonne pépinière de chênes , il faut choisir un sol qui repose à 2 pieds de profondeur sur un banc d'argile ou de roche , afin que le pivot ne pouvant pas s'enfoncer , l'arbre forme des racines latérales et du chevelu.

On ne retire pas les mêmes avantages de l'orme et du peuplier blanc : arbres stériles , dont les racines superficielles traçant beaucoup , et s'étendent très-loin ; mais si on en avoit quelque lisière , il faudroit les rendre utiles , en coupant , tous les trois ans , à la fin de l'été , leurs branches , qu'on met en fascines , et qu'on renferme après les avoir fait sécher ; c'est une excellente nourriture d'hiver pour les troupeaux. L'arbre ainsi dépouillé fréquemment de ses branches nuit très-peu aux récoltes.

Un Cultivateur attentif conservera soigneusement tous les buissons de poirier sauvage , si communs dans nos plus mauvais terrains. Ils sont si épineux , que le bétail ne les attaque pas. En les élaguant ou les déterminera à former une tige ; s'ils se trouvent en bon fonds , on en tirera un produit annuel en les greffant en aurate , ou poire de Saint-Jean , et en poire perle , en provençal , *Crémésino* , qui mûrissent en juin et juillet. Ces poiriers , dont le fruit se vend sur l'arbre , deviennent très-gros , et rendent jusqu'à 12 et même 15 fr. , sans que le propriétaire reste chargé d'aucuns frais ; mais si les poiriers sauvages se trouvent dans des terres mé-

diocres ou dans des friches, il ne faut pas les greffer, parce qu'ils ne feroient que languir: Tous les deux ans, dans leur état sauvage, ils donnent d'abondantes récoltes de petites poires sauvages, en provençal, *Pérus*, propres à engraisser la volaille et les cochons, et fournissent tous les cinq ou six ans un élagage considérable: ils fatignent si peu les terres labourables, que les semis qui croissent sous leur ombre sont plus beaux que dans le reste du champ.

On doit planter sur les bords des ruisseaux et des canaux, et dans les parties les plus élevées des marais qui ne sont pas habituellement sous l'eau, des saules et des peupliers, qu'on émonde de trois en trois ans à la fin de l'été; on en fait des fascines que les troupeaux mangent volontiers pendant l'hiver, sur-tout celles de saule; le gros bois est employé à faire des chaises communes et des cercles. Le platane, le peuplier blanc, l'aune se plaisent aussi dans ces terrains humides; mais nous préférons d'y planter le saule et le peuplier noir, parce qu'on les multiplie avec plus de facilité par le moyen de boutures de 7 à 8 pieds de longueur, qui viennent très-vîte. L'osier jaune donne encore plus de profit, par la vente annuelle qui se fait de ses branches. On le plante sur le bord des principales rigoles d'arrosage des prés où le bétail n'entre que l'hiver; il ne nuit point au foin, parce que chaque année on coupe ses rameaux, et que sa tige est retenue à deux ou trois pieds de terre.

Le sol de nos Départemens est en général trop peu fertile, pour qu'il soit à propos d'y former des haies de clôture. Le bon terrain y est trop rare pour qu'on puisse en sacrifier la moindre partie à des plantations qui diminue-

roient des récoltes précieuses; cependant comme dans de vastes domaines éloignés des grandes Villes, et dont le sol a peu de valeur, il peut être avantageux de clore les champs et les prairies, nous allons en parler.

La plus utile de toutes les haies est celle qu'on fait avec de petits mûriers de la grosseur du petit doigt, qu'on plante en échiquier sur deux rangs, à un pied l'un de l'autre en tout sens, dans une terre profondément remuée, sur une toise de largeur. Comme leurs feuilles se développent plutôt que celles des mûriers à plein vent, on en nourrit les vers-à-soie jusqu'à leur troisième mue : ce qui permet de devancer de quelques jours l'époque ordinaire de leur éducation. Dès que la feuille a été cueillie, il faut tondre ces haies. En automne on en cueille encore la feuille qu'on fait sécher; ce qui donne un excellent fourrage d'hiver pour les bœufs et pour les moutons. On ne doit souffrir aucune autre espèce d'arbre dans ces sortes de haies. Tous les trois ans on les rabaisse, afin de les tenir à quatre pieds de hauteur; en vieillissant, elles deviendront impénétrables.

On forme d'excellentes haies en plantant sur un terrain bien défoncé, un triple rang d'aubépine, d'épine noire, de sanguin, d'églantier, de coignassier, de porte-chapeau, de nerprun, etc. Il faut y mettre, de six en six pieds, de jeunes plants de chêne, d'ormeau, de hêtre, de sorbier, ou autres arbres propres au climat et au sol, et les raser ainsi que les buissons. A mesure que la haie croît, on réserve les meilleurs brins de ces jeunes arbres, qu'on laisse s'élever, tandis que tout le reste se tond annuellement. Si on craint que ces arbres ne nuisent

par leur ombre aux récoltes, on les élaguera tous les trois ans, pour servir en hiver de fourrage aux troupeaux; mais il faut épargner les chênes, dont le fruit dédommagera amplement du tort qu'ils peuvent faire aux champs. Outre que les haies protègent les récoltes contre les ravages des hommes et des bestiaux, et qu'elles les défendent de l'impétuosité des vents, on en fait des fascines pour le four, en les rasant de temps en temps; et il s'y formera de fort beaux arbres qui deviendront utiles par leur fruit et par leur bois.

C'est par de tels soins, que le propriétaire d'un domaine, dont la situation ou le peu d'étendue ne lui permettent pas de former des bois, pourra se procurer celui qui est nécessaire à sa consommation et à l'entretien de ses bâtimens. Il se donnera de la fraîcheur et de l'ombrage; et en embellissant à peu de frais sa demeure, il s'attachera de plus en plus à ses champs, qu'il ornera et qu'il améliorera.

Mais pardessus tout, les Agriculteurs, qui s'occuperont de la multiplication des bois, ont besoin de la protection du Gouvernement. Jusqu'à présent les forêts, dans nos contrées, sont aussi peu respectées, que si c'étoit un domaine commun à tous. De là, le peu d'intérêt que les propriétaires mettent à les conserver, et leur indifférence à les multiplier. A l'exemple des anciens peuples, portons aux arbres un respect religieux! Que le Gouvernement les prenne sous sa sauvegarde; qu'il condamne à des peines sévères ceux qui oseroient les détruire; qu'il proclame avec honneur le nom des citoyens qui auront converti en bois un terrain d'une certaine étendue; qu'il fasse don de quelques ar-

bres ou plantes exotiques utiles ; de quelque race nouvelle d'animaux précieux , aux Cultivateurs qui se seront distingués , soit en faisant des plantations ou des semis de bois considérables , soit en perfectionnant un instrument aratoire , soit en introduisant la culture de quelque plante utile. Que ces usages , que ces facultés , qui sont la source de tant d'abus dans les forêts , soient restraints ; que le propriétaire ait le droit de les anéantir , en cédant à l'usage une portion de ses bois ; enfin , que la contribution foncière , établie sur les terrains qui seront convertis en bois , ne puisse être augmentée pendant un siècle ! En employant des moyens aussi simples , le Gouvernement verra rétablir dans nos Départemens , des forêts dont il n'existeroit bientôt plus de trace , et multiplier des plantations , capables de prévenir la disette de bois qui nous menace. On lui devra l'avantage inappréciable d'avoir remédié efficacement à un mal , dont on se plaint depuis long-temps , et qui se fait sentir d'une manière toujours plus effrayante.

DISSERTATION

SUR le Volcan éteint de Rougiers, et sur son influence sur la Végétation.

PAR M. PONTIER, Inspecteur des Forêts.

C'EST en 1736, que je découvris le volcan éteint dont il est question. Depuis cette époque, j'ai été à portée de le visiter plusieurs fois, dans la vue de l'observer plus en détail, et de joindre sa description à celle de tous les volcans éteints de la ci devant Provence, qui méritent d'être considérés dans leur ensemble, pour en déduire quelques vérités utiles aux progrès de la Géologie.

Mais avant de publier le résultat de mes recherches à cet égard, le volcan de Rougiers pouvant intéresser la Société par sa nouveauté et les phénomènes qu'il présente, je me bornerai à le décrire en particulier, et à en développer les conséquences qui sont une suite naturelle des faits.

Ce volcan éteint, se présente au milieu d'un bassin irrégulier, formé par les prolongemens de la chaîne des montagnes de la Sainte-Baume, où l'on observe à côté d'une plaine cultivée, une infinité de petits coteaux calcaires formés par des masses pierreuses cavernieuses, c'est-à-dire, pleines de cavités divisées en compartimens, imitant ces jeux de la nature, appelés *Ludus*

Helmontii, qui annonce toujours l'ouvrage et le séjour des eaux. Ce volcan termine les mines de houille de Trets et de Saint-Zacharie : il est le seul qui se trouve placé du côté boréal de la chaîne dont on vient de parler ; tandis qu'à la partie du sud de cette même chaîne on en découvre un plus grand nombre, tels que les volcans éteints d'Ollioules et du Revest.

On l'apperçoit à peu de distance de la commune de Rougiers, vers l'ouest, sous la forme d'un coteau isolé, plus élevé que les autres, se terminant presque en pointe, et dont la teinte rembrunie est plus ou moins noirâtre ; on l'appelle le coteau de *Polinier*. Il est cultivé dans presque toute son étendue.

La première inspection du local n'offre d'abord qu'un amas de laves compactes en fragmens irréguliers, plus ou moins arrondis, recouvrant une lave terreuse grenue qui s'émiette facilement. C'est une vraie bute volcanique sans cratère reconnoissable.

En examinant de plus près la nature et la situation des matières, on apperçoit que les bancs de la pierre à chaux caverneuse dont on a parlé, ne s'élèvent vers l'est, que jusqu'au tiers inférieur de la hauteur de la bute, et servent de point d'appui aux différentes couches volcaniques, sans avoir éprouvé de changement sensible dans leur direction ; tandis que la lave terreuse occupe tout le reste de l'étendue de la colline, remplaçant par-tout la pierre à chaux.

La lave compacte ou basalte en boule, ne se trouve qu'à la surface en fragmens, souvent détachés, ressemblans quelquefois à des cailloux roulés, quoique leurs angles ne soient pas toujours arrondis ; et forme ainsi une couche d'un

mètre ou deux d'épaisseur , au milieu d'une terre noire , grasse et onctueuse , produite par sa décomposition ; c'est ici la vraie terre volcanique qui rend le coteau de Polimier si fertile et si productif.

La lave terreuse , grise et blanchâtre , est presque stérile ; c'est un composé de grains mal agglutinés , qui se séparent au moindre choc et par le seul contact de l'air : l'argile paroît en faire le principe dominant. Des ravines profondes la mettent à découvert du côté du nord , où elle est recouverte par la lave compacte. C'est ici que j'ai reconnu des veines minces de stéatite verdâtre , demi-transparente , et quelquefois blanche ou nacrée , parmi les dépôts visiblement formés dans le sein des eaux.

Vers l'ouest et le sud-ouest , cette lave terreuse a un aspect différent. Elle est mouchetée , parsemée de points blancs , noirs , jaunes et rouges et mélangée de couches de lave de même nature , qui ont plus de consistance et de dureté. La grande quantité de fer dont ces laves sont pénétrées , et la facilité qu'à ce métal de s'oxyder à l'air , les altèrent bientôt , et leurs grains , en se désunissant , forment , par cette décomposition , une terre végétale très-fertile , quoique dans un moindre degré que celle qui provient de la lave compacte ; de manière qu'il paroît démontré que le fer doit , en général , jouer un très-grand rôle dans les phénomènes des terrains volcaniques.

Le fer se présente encore ici sous la forme de cristaux octaèdres , groupés les uns à côté des autres , dans les scissures d'une lave feuilletée rougeâtre , d'un grain plus serré et presque uniforme , que l'on observe à la partie in-

férieure de ce coteau. Cette cristallisation n'est point due à l'action des feux souterrains, comme on pourroit le penser, mais bien à la même cause qui a transporté les veines de stéatite ci-dessus, et les cristaux de spath calcaire, strié, blanchâtre, que renferme cette même lave feuilletée; enfin, ce qui démontre la contemporanéité de la formation de toutes ces substances dans le sein des eaux et dans le lieu où elles se trouvent; c'est cette même lave rougeâtre, d'un grain serré et uni, qui vient se terminer à côté de la pierre à chaux, dont la direction des bancs est ici changée, comme si on les avoit soulevés pour les incliner fortement vers l'ouest, dans le même temps que cette lave en pénétroit les cavités ou les cellules pour se mélanger avec elle.

A un demi-myriamètre de ce volcan, dans la direction du nord-est, du côté de la belle source de la Fous, près de l'ancien château de Tourves, on découvre de nouvelles couches de lave terreuse, enchassées parmi celles de la pierre calcaire, qui renferme une grande quantité de coquillages marins, tels que peignes, poulettes, etc. : et plus loin, au nord-est de Tourves, toujours dans la même direction, dans le quartier de Caudière, la même lave alterne avec les bancs de la pierre coquillière. Ce sont ces dernières couches de lave que M. Bernard, Naturaliste du Département du Var, découvrit le premier. En les observant de nouveau, j'ai reconnu quelques échantillons de lave compacte, avec des cristaux de chrysolite, en fragmens détachés, à la surface du sol, parmi des silex rougeâtres et des pierres spathiques. Quoique ces dernières laves ne soient pas exactement conformes à celles du volcan de Rougiers par leur

structure extérieure ; leur proximité de ce volcan , leur disposition par couches qui prouve qu'elles sont étrangères au sol où on les trouve , les changemens qu'elles doivent avoir essayés dans leur transport , me portent à les regarder comme une dépendance de ce même volcan qui a pris naissance , d'une manière incontestable , dans le lieu même où on l'observe ; à moins qu'on n'aime mieux supposer qu'elles viennent de plus loin : ce qui n'influe en rien sur notre description.

On voit bien , à la vérité , à côté du chemin qui conduit au quartier de Caudière , au milieu d'une plaine sans écoulement de nulle part , deux étangs très-profonds , voisins l'un de l'autre , que l'on pourroit soupçonner avoir été les ouvertures d'autant de bouches à feu , par où les torrens embrasés auroient pu s'échapper autrefois ; mais on ne remarque ici ni scories , ni cendres , ni aucune espèce de substance volcanique propre à confirmer ce soupçon ; le récit même des plongeurs qui ont cherché à pénétrer dans ces cavités souterraines , n'annonce autre chose , sinon , que ce sont des abîmes profonds formés au milieu des masses pierreuses , pareils à ceux que l'on rencontre vides dans la chaîne calcaire limitrophe , et dans beaucoup d'autres endroits de nos montagnes , que l'on appelle *Avéns* , et dont la formation est naturellement due au retrait des masses dans les premiers temps , lorsqu'elles se consolidaient.

Dolomieu , ce grand observateur des phénomènes volcaniques , qui nous a appris à distinguer les montagnes vraiment volcaniques , de celles où la lave ne se trouve qu'accidentellement , avoit reconnu , en comparant les volcans

aujourd'hui en ignition avec ceux qui ne le sont plus, que les courans de lave transportés à des distances souvent très-éloignées de la coupe qui les avoit versés, ont pu en être séparés par l'effet de l'impulsion des eaux, dans le temps de la formation des vallées postérieures à celle des éruptions. Les laves superposées et enchassées entre les bancs calcaires du quartier de Caudière, près de Tourves, celles dans la même position que M. de Luc cite entre Francfort et Hanau, sur les deux rives du Mein, proviennent nécessairement des courans de lave dont on vient de parler, qui se mélangèrent avec des couches calcaires, durant un même séjour de l'Océan.

Mais, le volcan de Polinier, a pris naissance dans le lieu même où on le trouve : la forme arrondie et conique de ce coteau, pareille à celle des pays d'Auvergne, qui domine sur tous les autres par son élévation ; la direction variée des couches de lave totalement opposée à celle des couches calcaires des coteaux nombreux qui forment cette vallée ; la cohérence des couches, quoique recouvertes de pierres détachées ; l'interruption des bancs calcaires du côté de l'est ; le soulèvement de ceux de l'ouest pour prendre une direction presque verticale et opposée à celle des précédens, comme si la lave s'étoit fait jour au milieu d'eux ; le plus grand amas de laves dans la partie qui paroît avoir éprouvé le moins de résistance dans le temps de l'éruption : tout annonce que c'est ici une de ces élévations par éruption qui a eu lieu sur place, analogue à celle qui se forma jadis à *Monte-Nuovo*, près de Naples ; avec cette différence, que dans les feux sous-marins, l'action

continue des eaux sur les matières volcaniques, a modifié la manière d'agir de ces éruptions, et occasionné dans la nature et la forme extérieure des laves, des changemens qui ne permettent plus de les confondre avec celles des volcans en ignition de nos continens. Cette distinction n'a point encore été faite.

M. de Saussure, en observant les volcans du Brigaw, a reconnu que leurs éruptions, ou au moins quelques-unes d'entre elles, avoient eu lieu sous la mer, et il pense que c'était l'ancienne mer, celle qui a précédé l'existence des corps organisés. La présence des laves dans les pays de première formation, les roches granitiques qui les recouvrent confirment cette assertion.

Je ne chercherai pas à expliquer la cause première des feux volcaniques que l'on observe tant à la surface de la terre qu'au milieu des mers : ce sujet qui tient à la théorie de notre globe, seroit étranger à cette dissertation ; je me bornerai à rendre raison des phénomènes particuliers aux volcans sous-marins, tels que celui dont je viens de parler, ne présentant mon opinion à cet égard, que comme une simple conjecture propre à concilier les faits qui établissent les différences qu'on observe entre ces volcans et ceux de nos continens.

Je conçois que dans ces temps reculés, où la surface de notre globe éprouvoit des changemens par l'affluence des matériaux qui devoient se déposer, l'action continue des eaux et celle des courans luttant sans cesse contre les efforts de la lave qui se faisoit jour à travers les masses pierreuses déjà consolidées, a dû, dans certains cas l'entraîner avec eux ; la mélanger ou la re-

couvrir alternativement par les dépôts successifs de matières étrangères aux éruptions, et que c'est là la cause des couches superposées de laves et de pierres à chaux que l'on observe dans le voisinage de Tourves et ailleurs. Je conçois également que la compression et le mouvement des eaux ont dû quelquefois concentrer les effets des feux sous-marins, et occasionner par leur remous l'arrondissement des butes volcaniques que l'on rencontre isolées, comme celle de Polinier, au milieu des plaines et des vallées; et que les matières étrangères aux laves, ont pu dans tous les cas, se répandre et se cristalliser parmi les vides qu'elles renfermoient. Quant aux basaltes en boules, et à ces fragmens de laves compactes, semblables à des cailloux roulés, quoique tous leurs angles ne soient pas toujours émoussés, il faut convenir que nous ne connoissons pas assez bien ce qui se passe dans l'intérieur des mers, pour expliquer leur formation, à moins de les comparer à ces effets du balancement des vagues, que M. Faujas de St.-Fond, avoit observé sur les pierres calcaires du môle du port de Cette, qui avoit arrondi ces pierres peu à peu, par un effet de leur frottement mutuel, après qu'elles furent ébranlées; ou de supposer que des tourbillons postérieurs, après avoir brisé ces laves les unes contre les autres, les ont ensuite arrondies de la manière qu'on les observe.

Appliquons actuellement à la théorie de la végétation les effets du volcan de Polinier.

Les terres du coteau de Polinier, comme celles de tous les volcans éteints, théâtre des éruptions, sont très-fertiles, et donnent à la sève des végétaux le dernier degré de perfection dont

elle est susceptible; Aussi voyous-nous que le blé que l'on y recueille, produit davantage et acquiert plus de poids qu'ailleurs; que les pâturages y sont de si bonne qualité, qu'ils donnent au lait des brebis qui s'en nourrissent, un goût délicieux qui le distingue; que les légumes y sont plus savoureux et d'une coction plus facile; que le gibier même qui y est acclimaté, est plus délicat, et si recherché, que l'on prétend que les anciens Seigneurs de Rougiers et de Tourves, faisoient toujours un objet de réserve des perdrix de ce coteau: en un mot, le coteau de Polnier, est une des principales richesses de la commune de Rougiers, toutes les fois qu'il ne regne point de trop grandes sécheresses.

Tous les Naturalistes savent que par le laps du temps, l'action de l'air et de l'humidité, les laves se décomposent et fournissent un véritable terreau où les plantes végètent avec une vigueur surprenante: on peut ajouter à cette observation, que les produits volcaniques n'étant pas tous de même nature, leur décomposition ne produit pas toujours les mêmes effets. C'est ce que nous avons déjà observé dans notre description: mais à quoi peut-on attribuer l'étonnante végétation des meilleurs terreaux volcaniques? Y auroit-il ici quelque analogie cachée entre les effets de la décomposition des laves et ceux des couches végétales, ou des feuillages entassés dans nos forêts lorsqu'ils ont éprouvé leur dernier degré de carbonisation? Le carbone, cet agent si puissant, dont la présence et l'utilité ont été démontrées dans les fumiers ordinaires par nos Chimistes modernes, seroit-il la cause de la fertilité des terres provenant des laves

laves décomposées ? C'est ce qui nous reste à examiner.

Avant de confirmer ces soupçons, il est nécessaire de rappeler en peu de mots, le résultat des expériences faites sur la végétation des plantes dans l'air, dans l'eau pure, et dans les terres lessivées, par les Auteurs les plus modernes, *MM. Parmentier, Hasserfratz, Sennebier, Gadolin, et Saussure* fils. Ces habiles Physiciens ont constaté qu'en dernière analyse tous les produits que l'on retire des végétaux, tels que les arômes, huiles, gommés, résines, etc., se réduisent à trois principes différens, savoir : l'hydrogène, l'oxigène et le carbone, qui sont les radicaux de trois fluides aériformes, distincts les uns des autres par leurs propriétés particulières, et que l'on connoît, sous les noms de gaz hydrogène, gaz oxigène et gaz acide carbonique. Ce sont ces mêmes radicaux que la plante élabore par l'acte de la végétation, pour former ensuite ceux qui sont plus composés.

Ils ont démontré que l'eau fournit par sa décomposition, l'hydrogène et l'oxigène, et que le végétal avec le secours de la lumière, décompose l'acide carbonique répandu dans l'atmosphère, pour attirer à lui le carbone qui sert à sa nutrition. C'est ce qui a lieu lorsqu'on fait végéter, par exemple, des plantes dans l'eau sur les cheminées; d'où il résulte que l'air, l'eau et la lumière sont les trois grands agens de la végétation: ce qui est conforme aux observations et aux expériences faites de tous les temps.

Les engrais, tels que les fumiers ordinaires, ne se bornent point à retenir l'humidité, à diviser la terre et à lui procurer un peu de chaleur; ils fournissent encore le carbone, dit

M. Hassenfratz, l'engrais par excellence, d'où dérive leur grande utilité, et l'on doit attendre qu'ils aient acquis par la fermentation, le degré de carbonisation convenable, avant de les mélanger avec les terres pour en tirer le meilleur parti; le terreau provenant des feuillages dans nos forêts, ou de toute autre matière végétale, par le moyen des couches artificielles, ne devient si fertile qu'à raison de ce principe qu'il renferme en plus grande quantité.

Il en est de même des marnes. L'acide carbonique contenu dans la craie et la magnésie qui entrent dans leur composition, fournit par sa décomposition ce même agent qui fertilise; et c'est ce qu'avoit observé *Parmentier*, avant que l'on eût démontré les grandes propriétés du carbone dans la végétation. « La » propriété, dit-il, des marnes pour féconder » les terres, ne dépend pas du simple rappro- » chement ou de la division des molécules ter- » reuses, au moyen du sable ou de l'argile; » elle tient à un autre principe, qui, semblable » à la chaux, attire puissamment les différens » gaz, se réduit aisément en poussière, fait esser- » vescence avec les acides, et laisse dégager » une grande quantité de bulles d'air quand on » verse de l'eau dessus. C'est cette matière, » ajoute-t-il, qui fait particulièrement les fonc- » tions d'engrais dans les marnes; on ne la trouve » ni dans le sable, ni dans l'argile, et c'est de » sa proportion que dépend la durée de sa fer- » tilité. » Il est évident que ce principe n'est autre chose que l'acide carbonique.

Si l'on se rappelle à présent, la description que nous avons donnée du volcan éteint de *Polinier*, l'on y verra que le terreau provenant

des laves , augmente de fertilité à proportion que le fer y domine davantage. Or, les expériences de Gadolin, ayant déjà fait voir que le fer a la propriété, par sa présence dans les terres végétales, de décomposer l'acide carbonique de l'air, pour fournir le carbone à la plante, tout de même que la plante a la faculté de le décomposer avec le secours de la lumière, et les animaux par l'acte de la respiration : il n'est pas extraordinaire que le fer, qui se trouve en plus grande quantité dans les laves que dans les terres végétales, fournisse ce principe en plus grande abondance, et augmente, par ce moyen, la fertilité du sol volcanique.

Il résulte de là que les engrais ordinaires, le terreau, les marnes et les laves, ne rendent les terres productives qu'à raison du plus ou moins de carbone qu'ils fournissent, et que ce principe est l'engrais par excellence, celui qui en donne le caractère à tous les autres. Cette théorie est conforme à l'expérience, qui démontre que les terrains cultivables sont d'autant plus fertiles, que l'on peut parvenir à augmenter plus ou moins la dose du carbone, soit par les engrais, soit par les labours, soit par le mélange des terres.

Si l'on considère ensuite que le fer, comme tous les métaux, a besoin pour s'oxyder, d'absorber une grande quantité d'oxygène, et que les oxides de fer peuvent être désoxygénés à leur tour, dans certains cas et dans certaines circonstances ; si l'on considère la facilité qu'a le fer de décomposer l'eau pour en absorber l'oxygène et dégager le gaz hydrogène : on ne sera plus surpris de l'étonnante fécondité des terrains volcaniques, et de l'inutilité des engrais dans ces

sortes de terrains , puisqu'indépendamment de la grande quantité de carbone que les laves fournissent par leur décomposition , et qui sert à remplacer les engrais , les plantes qui y végètent peuvent encore s'approprier l'oxygène et l'hydrogène qui s'en dégagent , de sorte que l'on trouve sur le même lieu , et au point où le végétal touche la terre , avec les trois êtres simples dont on a parlé , tous les agens qui servent à le composer ; et que c'est ici le grand théâtre de leur métamorphose , le grand atelier , où la Nature dispose de ces élémens , les prépare , les élabore et les combine de ses propres mains.

DISSERTATION

SUR la Religion des anciens Provençaux.

PAR M. l'Abbé CASTELLAN.

Tous les Peuples ont eu un Culte , fondé sur l'idée d'un ou de plusieurs êtres infiniment supérieurs aux hommes , et arbitres de leur destinée.

Tel est , dit Cicéron , le cri de la nature , tel est le témoignage du sens intime , qui se fait entendre parmi les nations les plus barbares , malgré le délire de la raison et la corruption du cœur. (Cicero , *de legibus* , n.º 24 , *de nat. Deor.* , n.º 43 , 44).

Nous devons aux recherches d'un grand nombre de Savans , des notions exactes sur la religion des Chaldéens , des Syriens , des Egyptiens , des Assyriens , des Hellènes , des Romains , et même des anciens Celtes ou Gaulois ; mais ce qui nous intéresseroit le plus , ce seroit de connoître à fond celle des anciens Provençaux , sur-tout des Salyens , en réunissant en un seul corps , les documens qui nous en restent.

Il est certain que nos pères ne le cédèrent en rien pour leurs superstitions aux autres peuples , qui se livrèrent au délire du polythéisme et à tous les excès qui en dérivent.

Le célèbre Pétrone , qui étoit né parmi nous , tournant en ridicule le culte bizarre de ses con-

citoyens , et le nombre prodigieux de leurs idoles , dit en plaisantant , qu'il étoit plus facile de trouver chez eux un dieu qu'un homme.

Mais à quelle époque devinrent-ils polythéistes ? Les premières peuplades qui formèrent des colonies dans nos contrées , avoient-elles conservé l'idée pure d'une divinité spirituelle et unique ; ou bien tiroient elles leur origine d'une région déjà corrompue , sur ce point principal et essentiel du Culte ?

Ne pouvant nous guider seuls , à défaut de documens certains , au milieu des ténèbres épaisses de ces temps reculés , recourons à des conjectures , en nous servant avec succès des recherches de quelques Savans.

Prouver que les Anatalii et les Avatici , c'est-à-dire , les habitans de cette partie du territoire des Salyens qui avoisine le Rhône , dérivent de Dodanim , petit-fils de Japhet , c'est parvenir au but que nous voulons atteindre : car , on ne sauroit se persuader que des hommes qui auroient vécu avec Noé , eussent déjà perdu l'idée du monothéisme. Venons-en à la preuve.

Les premières colonies qui peuplèrent les environs du Rhône , furent-elles en effet formées par Dodanim ? C'est ce que nous laisse entrevoir le texte samaritain des Paralipomènes , lib. 1 , cap. 1 , vers. 7. *Filii Japhet* , dit-il , *Gomar et Magog et Madai Javan* , etc. *Filii autem Javan Eliza et Tarsis et Rhodanim* , au lieu de *Dodanim* , comme porte l'hébreu.

Les Septante semblent avoir lu de même , mettant *Rhodii* à la place de *Dodanim*.

On ne peut appliquer le nom de *Rhodanim* à Rhodes , puisque selon le témoignage de Pline , Histoire naturelle , lib. 11 , cap. LXXXVII , et

Pindare, Olympiade VII, cette île ne parut au-dessus des eaux qui la couvroient, que vers le temps de Cécrops, roi d'Athènes, environ 1558 ans avant l'ère chrétienne, époque du commencement de sa population.

Il faut donc aller chercher cette antique colonie dans les Gaules, vers les Bouches-du-Rhône, dont le nom *Rhodanus* approche de *Rhodanim*.

Le savant Naturaliste cité, en parle par tradition, comme ayant existé dans des siècles reculés. *Narbonensis provincia. Ubi Rhoda Rhodiorum fuit, undè dictus Rhodanus fluvius.* (Plin. *Hist. nat.*, lib. III, cap. IV).

Samuel Bochart, l'un des hommes les plus profonds dans la connoissance de la première antiquité, vient à l'appui de ces preuves, en traitant la même question. On trouve, dit-il, aux environs du Rhône, dans le pays des Marseillais, un canton nommé *Rhodanusia*, ainsi qu'une ville du même nom; et dans les Gaules, les *Rhedones* et *Rutheni*; et la cité du *Rodumna Segusiorum*, aujourd'hui Roanne. D'où il conclut que *Rhodanim*, autrement dit *Dodanim*, vint se fixer vers les bouches du Rhône, et de là dans l'intérieur du pays. (Bochart, *Geographia antiqua*, artic. *Phaleg. et Canaan.*).

Si un savant tel que Bochart, avance avec un ton de certitude, et à l'appui de tous ces documens, que *Dodanim* ou *Rhodanim* est le père des premiers Gaulois qui habitèrent aux environs du Rhône, nous pouvons conclure aussi, que les *Anatalii* et les *Avatici*, peuplades du pays des Salyens, et très-probablement les Salyens eux-mêmes, ont été monothéistes dès leur origine, ainsi que les premiers descendans de

Noé; mais, conservèrent-ils l'idée pure d'un Dieu unique, tant qu'ils vécutent indépendans des autres nations, ou qu'ils ne communiquèrent pas avec elles par des relations militaires ou commerciales? C'est ce que nous n'oserions avancer, ayant des preuves du contraire.

Quelle fut donc leur religion, quand ils eurent oublié les dogmes de leurs aïeux? Celle des anciens Orientaux, sur-tout des Assyriens, d'où ils tiroient leur origine, des Cananéens et des Perses ou Elamites; c'est-à-dire, un hommage rendu aux astres, principalement au soleil, qui leur paroissoit vivifier la nature; aux élémens, aux météores, et sur-tout au tonnerre, les regardant comme autant de symboles de la Divinité. Ils y joignirent les lacs et les fontaines.

Ils déifièrent enfin, les mânes de leurs ancêtres et de ceux qui s'étoient distingués par quelque action d'éclat.

Tel est en effet, le propre de l'esprit humain, devenu timide par foiblesse, égaré par ignorance, ou corrompu par ses passions, il passe de la crainte, du respect ou de l'amour, à la vénération et au culte.

Cependant, malgré leur délire, ils furent longtemps sans temples et sans idoles, quoique avec l'usage des holocaustes, dont l'origine remonte au premier âge du monde.

Ils auroient cru, remarque un célèbre Auteur, en parlant en général des Gaulois et des Germains, faire outrage à la Divinité, en la renfermant dans une enceinte, ou en lui donnant une forme humaine. (Cornél., Tacit., *Germania*, n.º IX.

Nous pouvons donc avancer que la Religion de nos pères étoit née au milieu même de la

nation, et qu'ils professoient une espèce de naturalisme, c'est-à-dire, un culte ou hommage rendu à la Nature. D'où il faudra conclure encore, que quoiqu'ils ne fussent pas idolâtres de la même manière que les Grecs, par la raison qu'ils n'adoroient pas l'ouvrage de leurs mains, on ne doit pas cependant les classer parmi les Monothéistes.

Les principales Divinités emblématiques des Gaulois en général, étoient Taramis, Teutates et Esus. Le premier, passoit pour le grand esprit, le maître du tonnerre, le modérateur de toutes choses, ce qui revient au Jéhova ou à l'être souverain par essence, dont les Hellènes formèrent leur Jovis ou Jupiter.

C'étoit là évidemment un reste de la religion primitive, c'est-à-dire, de la connoissance du vrai principe, du Dieu unique qui avoit été adoré par Rodanim, Japhet, Noé, et tous les Patriarches.

Lactance, si versé dans l'ancienne mythologie, leur attribue les deux autres comme leur étant propres. (*Lactant. de falsâ relig., cap. 20, de diis barbaror. propriis*).

Teutates, émanation du grand être, présidoit à l'éloquence, aux beaux arts, au commerce; et Esus distribuoit le génie pour l'art de la guerre, inspiroit le courage et dispoit du sort des combats.

Les autres êtres incorporels qu'ils honorèrent depuis, paroissent avoir été empruntés des Grecs ou des Romains, depuis leurs relations directes ou indirectes avec ces deux nations célèbres. Il n'y a en effet qu'à examiner tous leurs attributs, pour voir qu'ils sont les mêmes, à la différence des noms qu'ils s'approprièrent, selon leur idiôme.

On ne peut méconnoître Apollon ou le Soleil dans Bélénos , dont les lettres helléniques prises séparément , forment le nombre de 365 , qui est celui des jours de l'année solaire. C'étoit la divinité favorite des Reii , peuplade des Albici , aujourd'hui Riez , qui crut s'honorer de l'épithète d'Apollinaris , par respect pour Bélénos ou Apollon.

Il n'y a pas aussi à se méprendre sur le Pluton des Gaulois. Le nom et les attributs sont les mêmes que ceux avec lesquels on désignoit celui des Grecs. Il en est ainsi des autres.

Ce culte emblématique avoit pour ministres une secte de philosophes appelés Druides. (Pomponius Mela , *lib. 3, cap. 2*). On peut les comparer aux mages des Perses , ou aux Bracmanes des Indiens. Seuls interprètes de la religion , comme ils l'étoient aussi des lois , ils n'en communiquent le secret qu'à leurs disciples , et bien souvent qu'après vingt ans d'épreuves.

Ils en étoient si jaloux , que , de peur qu'il ne fût découvert , ils ne le transmettoient jamais par écrit , mais seulement par tradition orale. Telle est la cause du peu de connoissance que nous avons de leurs dogmes. Nous savons cependant qu'ils admettoient la Metempsychose et l'immortalité de l'ame. (Cæsar. *Comment. de bello gallic. , lib. 6*).

Ils célébroient leurs principales fêtes dans d'épaisses forêts ; et , de préférence , sous de vieux et énormes chênes. Ce produit spontané de la nature entroit dans tous leurs mystères. Les années incalculables de ces arbres , leur grandeur et leur force paroisoient à ces hommes grossiers , un emblème du grand être , de l'être éternel qu'ils croyoient honorer.

Le respect pour le chêne, semble être né avec l'idolatrie. C'étoit pour les Grecs, la marque symbolique de leur Jehova, Jovis ou Jupiter, le père des Dieux de la Fable.

Nous sommes redevables au poète Lucain, de la description d'une de ces forêts vénérées, que les Druides avoient auprès de Marseille, et du stupide respect qu'ils portoient aux chênes antiques, dont ils n'osoient approcher qu'en tremblant. (Lucan., *Pharsal.*, lib. 3).

Leur grande solennité avoit lieu au commencement de l'année, et c'étoit au pied d'un de ces arbres sacrés, sur lequel naissoit un *viscum* ou gui, décrit par Virgile, sous le nom de Rameau d'Or. (*Æneid.*, lib. 6).

Le Sacrificateur, dit Pline, y montoit en habit blanc, avec un air de mystère; et, après l'avoir coupé avec une serpette du plus précieux de tous les métaux, on immoloit deux taureaux, aux acclamations des Druides. (Plin., *Hist. nat.*, lib. 26, *in fine*).

Le sacrifice étoit suivi de prières; et on croyoit par cette cérémonie, se rendre la divinité favorable.

Mais, les emblèmes remplacèrent enfin l'objet qu'ils désignoient grossièrement. Telle est la marche de l'esprit humain et la suite de l'ignorance. Le culte du chêne fut suivi par celui des vieux troncs, auxquels on donna une forme humaine, plus ou moins approchante, mais hideuse et grossière.

Le poète Lucain, dépeint ainsi les idoles qui se trouvoient dans la forêt sacrée de Marseille. (Lucan., *Phars.*, lib. 3).

*Simulacra mæsta deorum arte carent
Cæsisque extant informia truncis.*

C'étoit là tout ce qu'on pouvoit attendre d'un peuple à demi-barbare, qui n'avoit aucune connoissance de la sculpture et de l'art statuaire.

Les Syriens et les Grecs, commencèrent de même ; car, les premiers simulacres de leurs dieux ne furent, dans le principe, que de gros morceaux d'arbres et de pierres presque brutes, dont le bout étoit disposé en forme de têtes. On s'en formera une idée en voyant leurs anciens termes ou hermès. Le Dieu Elagabale, si vénéré chez les Phéniciens, et par l'Empereur, surnommé pour cela, Héliogabale, n'étoit qu'une pierre noire, ronde par le bas, et pointue par le haut.

Tel fut à peu près l'état de la religion des anciens Provençaux, avant leurs relations avec les Grecs.

Mais empruntèrent-ils d'eux l'usage exécrationnable des sacrifices humains, qu'un si grand nombre d'auteurs leur ont reproché, et dont ils n'ont parlé qu'avec horreur ? Ou bien, s'y adonnèrent-ils, par une suite naturelle de la corruption du cœur, qui accompagne l'ignorance, en fait de religion ? C'est ce que nous n'oserions décider.

Cet horrible délire avoit eu lieu chez les Cananéens, les Phéniciens, les Syriens, ainsi que chez tous les peuples de l'Asie, et passa d'eux aux Hellènes. Les Israélites même, n'en furent pas exempts, comme le texte sacré le leur reproche avec véhémence.

Quoiqu'il en soit, le mal n'existoit pas moins parmi nos ancêtres, bien que nous ne connoissions pas la source empoisonnée d'où il déri-voit. César, Pomponius Mela, Strabon, Lucain et Cicéron, en parlent comme d'un fait certain ;

et ces deux derniers écrivains désignent précisément les Provençaux, en traitant de cette infamie. Tel est le témoignage du premier, au sujet de la forêt sacrée de Marseille. (Lucan., *Pharsal.*, lib. 3).

*Sacra Deûm structæ sacris feralibus arcæ
Omnis et humanis lustrata cruoribus arbor.*

Celui du second, contre les habitans de la Gaule narbonnoise, dont la Provence étoit une partie considérable, n'est pas moins expressif. » *Deos placandos esse arbitrantur humanis hostiis. Usquæ in hanc diem retinere illam inmanem ac barbaram consuetudinem hominum immolatorum.* » (Cicero, *Orat. pro fonteio*).

Ce qu'on voit représenté sur le piedestal d'une statue de femme, en forme de buste, trouvée dans le port de Marseille, et conservée à Aix chez Madame de Villefranche, confirme ce que l'Auteur du poème de la Pharsale, et l'Orateur romain avancement.

Le malheureux, destiné à apaiser la colère de leurs dieux imaginaires, étoit choisi parmi les innocens, à défaut de coupables. On ne l'égorgeoit pas toujours, à l'instar du plus vil bétail. Renfermé pour l'ordinaire dans une grande idole d'ozier ou d'autres branches flexibles, le sacrificeur y mettoit le feu, et tout se consumoit avec la victime. (Cæsar, *de bello gallico*, lib. 6).

Ou bien, ils préféroient de le réduire en cendres dans un monceau de foin, avec grand nombre d'animaux. C'est ainsi que le fanatisme

prétoit la main à la plus insigne barbarie (1).

Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails sur cette matière, qui révolte toute ame honnête et sensible. On sait par l'Histoire, à quels excès en ce genre, se porta la république de Marseille, malgré la sagesse de son Gouvernement, que Cicéron, tout ennemi qu'il étoit de ces sacrifices, comble cependant d'éloges. (Cicero, *pro flacco*).

L'établissement des Phocéens sur nos côtes, rendit peu à peu le Polythéisme général parmi les Salyens et le reste des peuples voisins. Minerve, Diane, Mars, Neptune, Cérès, Cybèle, Bacchus, Vénus, Junon, Mercure, etc., furent associés à l'emblème ternaire du grand être, connu sous les noms mystérieux de Théranis, Tétates, et Esus. Le culte des Druides resta ainsi uni à celui des orientaux.

Le témoignage de plusieurs écrivains, quelques simulacres, et un grand nombre d'inscriptions trouvées non seulement dans nos principales cités, mais encore dans les campagnes, en sont une preuve sans réplique. On peut lire une partie de ces dernières dans Spon ou dans l'immense recueil de Gruter.

Ils s'approprièrent également Hercule, à qui le poète Eschyle, et Pline le naturaliste (*lib. 3*), font remporter la fameuse victoire sur les Géans,

(1) On trouva à Aix, en 1790, dans une fouille, près du cimetière de l'Hôpital Saint-Jacques, beaucoup d'ossements brûlés, avec quantité de défenses de sanglier, une tête humaine, et deux avant-bras garrotés ensemble par une menote en fer. Tout ceci semble désigner le sacrifice barbare dont nous parlons.

dans la Crau , située entre les Avatici et les Anatalii , par conséquent au territoire des Sa-lyens.

On ne pouvoit donc s'y dispenser d'adorer le fils chéri de Jupiter , qui par tendresse pour lui , et selon la même fiction , fit pleuvoir sur ses ennemis une grêle de pierres.

Telle est , d'après le premier de ces auteurs , l'origine de cette quantité prodigieuse de cailloux qu'on y voit encore.

La ville de Cacabaria , chez les Camatulici , aujourd'hui Saint-Tropez , qui prit le prénom d'Héracléa , et le culte exclusif à tout autre , qu'on rendoit à ce Héros ou demi - Dieu , au port de Monaco , appelé , pour cette raison , *Herculei Monæci portus* , du mot grec , *Monos* , *seul* , prouvent quel respect nos pères lui portoient autrefois.

Nous sortirions des bornes de notre sujet , en traitant de la religion des anciens Marseillais. Ils tiroient leur origine d'une colonie grecque , leur culte fut donc le même que celui des autres Hellènes.

Nos aïeux ayant appris d'eux la sculpture et l'art statuaire , les simulacres de forme humaine , plus ou moins bien exécutés , selon le génie de l'ouvrier , remplacèrent les troncs d'arbres et les pierres brutes , premier objet de leur culte , et leur bâtirent des temples.

On croit communément , que l'antique édifice appelé la Bastide - forte , située entre Aix et Eguilles , fut un des premiers édifices que les Druides élevèrent en l'honneur de leurs Dieux. La forme en étoit encore bien conservée du temps d'honoré Bouche , l'un de nos Historiographes , à qui nous en devons une description

circonsciée et exacte. (Honoré Bouche, *Hist. de Provence, tom. 1, liv. 1, chap. 2*). (1).

Mais quelles étoient leurs idoles propres et topiques, outre celles dont nous avons déjà parlé, et qu'ils se formèrent par la suite de la corruption générale répandue dans tout l'Univers ?

Elles y étoient multipliées à l'infini et d'une manière ridicule, d'après le témoignage du célèbre Pétrone, notre concitoyen, que nous avons déjà cité. Nous n'en connoissons cependant qu'un petit nombre. Leurs noms sont les suivans : Pelinus, Ieusdrinus, Ollovdus, Iboîte, Lero, Dexivia, Circius, et Dullovius.

Pelinus étoit adoré dans les Alpes. On sait qu'une partie de l'ancienne Provence s'étendoit sur ces montagnes, qu'on appela depuis, Alpes maritimes, sous la métropole d'Embrun.

Nous n'avons aucun monument qui nous fasse connoître les attributs de Pelinus, ainsi que la forme qu'on lui donnoit pour le représenter.

Ieusdrinus recevoit un culte particulier chez les Beretini, près de Glandèves. On l'identifia dans la suite des temps avec Mars, comme on en juge par le marbre trouvé aux environs des ruines de cette Ville, à peu de distance de la Penne. Il fut dédié par les Beretini, en corps de nation :

DEO
MARTI.IEVS
D RINO.PAC.BËRETI
NI.DE.SUO.SIBI.
POSUERUNT.

(1) Ce quartier porte dans les vieux documens le nom de *Drudas*,

C'étoit

C'étoit probablement la même qu'Esus, l'un du nombre ternaire, à qui nos pères, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, donnoient l'inspection sur l'art militaire, croyant qu'il inspiroit la bravoure et le courage dans les combats.

Nous devons porter le même jugement au sujet d'Ollovdus, honoré près de Cannes, bourg maritime chez les Oxybii; car, le monument que Spon nous en a conservé dans ses ouvrages, est également remarquable par le prénom de Mars. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur, cette inscription selon sa véritable forme. Une femme, nommée *Vigilia Metia*, en fit les frais, apparemment en reconnaissance de quelque faveur qu'elle supposoit avoir reçue de cette divinité imaginaire.

VIGILIA.METIA
 MASSAE.FILIA
 MARTI.OLLOVDIO
 V.S.L.M.

Trois inscriptions votives découvertes par hasard vers la fin du dix-huitième siècle, dans un monceau de ruines, près du grand chemin, à un mille de Lambesc, et qu'on voit encore aujourd'hui enchassées sur la muraille d'un jardin de cette Ville, méritent d'être citées ici.

L'boîte dont elles parlent, désigne évidemment une divinité topique et salyenne.

Son nom absolument barbare et inconnu ailleurs, nous porte à croire qu'il faut en faire remonter l'origine jusques dans la nuit des temps les plus reculés du paganisme. Elles sont dans

le jardin de M. de Saint - Bonnet.

EX.POMPEIUS
PROCVL.L.TEOPIL
IBOITE.V.S.L.M.

IBOITE.V.S.L.
M.AMOENA.
POMPEIA.L.

D.' RAIUS
D.L.BASSVS
D.' OITE.V.S.

Elle aura été incorporée , comme tant d'autres , dans la série incalculable des idoles gauloises , grecques et romaines. M. Millin a adopté notre système , dans son Voyage littéraire du midi de la France.

Léro étoit adoré dans la petite Ile , ainsi appelée par les anciens Géographes et les itinéraires maritimes , qui la placent sur nos côtes , entre Horrea et Oxybium. C'est aujourd'hui Sainte-Marguerite , presque contiguë à l'île de Lérins.

Labbe croit qu'il y avoit un temple bâti à l'honneur de cette idole , en grande vénération auprès des peuples des environs. Nous n'avons rien de particulier sur l'objet de son culte. Le même Auteur pense que Léro étoit , dans le principe , quelque héros particulier à la contrée. (Labbe , *Pharus Gallie antiquæ*).

Dexivia , Divinité tutélaire des Caudelenses , anciens habitans du bourg de Cadenet , paroît , d'après le témoignage du docte du Cange , être

la même que la Déesse Fortune. On a découvert sur le lieu plusieurs inscriptions votives qui en parlent, une entr'autres tracée sur une plaque d'or. On voit à Tourves la suivante, au-dessous du parc, où elle fut transportée de Cadenet par le Comte de Valbelle.

DEXIVAE-ET.CAVDEL
LENSIBUS.C.HELVIVS
PRIMVS.SEDILIA.V.S.L.M.

Honoré Bouche en cite une autre (Histoire de Provence, tom. 1, pag. 220), ainsi conçue :

DEXIVAE.V.S.L.M.COM.SVC.

Grand nombre de bijoux en or et en argent, un collier garni de grenats, y furent aussi découverts. C'étoient sans doute autant de dons faits à l'idole.

La plaque en or déterrée en 1818, porte deux inscriptions. La première, D.D.QVART. SIICV.REM.; la seconde, D.D.O.DEXIVÆ.QVARTVS. SEC.V.S.L.M.REM. On pourroit l'expliquer ainsi : Quartus Secundus, Soldat licentié, l'a dédiée à l'excellente Déesse Dexiva, à la suite d'un vœu.

Circius étoit si révéré par les Provençaux idolâtres, qu'ils lui bâtirent un temple au milieu de la Crau, ou *Campi lapidei*, dans la contrée des Salyens. C'est le mistral ou vent du nord-ouest, dieu terrible, qu'ils se figuroient être toujours en colère, et disposé à tout renverser par son souffle.

Nos stupides ancêtres croyoient pouvoir l'apaiser en lui décernant un culte accompagné de sacrifices.

L'hommage rendu aux vents et aux tempêtes, remonte jusqu'aux siècles les plus reculés. Salomon le reproche aux Payens de son temps. Nous savons par plusieurs inscriptions, que les Romains leur avoient dressé des autels. C'est aussi ce qui faisoit dire au savant Lactance : *mala sua pro diis habent*. Le Musée Capitolin, à Rome, renferme deux autels ; l'un dédié au Dieu Calme, et l'autre à la Déesse Tempête.

Une inscription trouvée à Rome, près de la porte Capenne, dans la salle sépulcrale de la famille des Scipion, dit que Lucius Scipion, consacra un temple en l'honneur des tempêtes. On peut la lire dans Sirmond, *Opera varia*, tom. 4, *in-folio*, pag. 425.

Nous connoissons Dollovius, autre idole topique et particulière aux Voconces, par un marbre trouvé dans les ruines de l'ancienne Vaison, leur capitale. On le représentoit couronné de palmes ; mais nous ignorons ses attributs. Ce marbre porte ce qui suit :

DVLLLOVI
M. LICINIUS

1 / GOAS

V.S.L.M.

Nous n'insisterons pas davantage sur la religion des Provençaux, avant l'établissement du Christianisme dans nos contrées. La république romaine ayant étendu ses conquêtes sur tout le pays, y établit peu à peu la sienne, ainsi que ses mœurs, ses lois et ses usages.

Tibère commença à saper celle des Druides par les fondemens. Il défendit les sacrifices humains, interdit leurs fêtes, rasa les arbres au-

tiques réputés sacrés, fit fermer leurs temples avec leurs écoles, et livra à la mort tous ceux qui contrevenoient à ses ordres. (Plin., *Hist. Nat.*, lib. 30, cap. 2).

L'Empereur Claude y mit la dernière main, et ce qui restoit encore de ces barbares et orgueilleux imposteurs dans les Gaules, périt peu à peu, ou fut absolument dispersé (Sueton., *in vitâ Claudii*).

Ces deux Princes dont la monstrueuse inconduite a mérité à juste titre, le blâme de tous les auteurs contemporains, préparoient ainsi, sans s'en douter, et par un effet de la providence, la propagation de l'Évangile. Il est facile en effet, de se former une idée des obstacles sans nombre, qu'une secte aussi puissante que celle des Druides auroit pu y apporter.

NOTICE HISTORIQUE

SUR l'Abbé de Ramatuelle.

PAR M. HIPPOLYTE BOYER DE FONSCOLOMBE.

LES Sociétés littéraires se sont toujours fait un devoir honorable , de payer un tribut d'éloges et de reconnoissance à la mémoire des personnes recommandables par leurs talens et leur amour pour les Sciences. Je vais vous entretenir d'un homme qui les a cultivées avec passion, comme avec succès, et qui auroit été l'un des ornemens de cette Société , si les malheurs des temps ne nous l'eussent enlevé dans la maturité de l'âge. On me permettra de jeter quelques fleurs sur la tombe d'un excellent ami , et d'acquitter l'hommage , que la reconnoissance et un attachement sans bornes exigent de moi.

Thomas-Albin-Joseph d'Audibert de Ramatuelle, naquit à Aix, le 16 mai 1750 , d'une famille distinguée. Destiné dès sa jeunesse à l'état ecclésiastique, après ses premières études, il entra dans le Séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Sa théologie achevée, il se consacra au Ministère des Autels et aux exercices de charité, et voulut s'aggréger à la Congrégation de Prêtres qui desservoit la paroisse de Saint-Sulpice.

Tout entier à ses devoirs, plein de zèle pour ses fonctions, il ne connut d'autre délassément

que l'étude des Sciences naturelles. La Botanique sur-tout, fut l'objet de sa prédilection. Le Jardin des plantes, qui rassemble les végétaux des quatre parties du monde ; les environs de Paris, où la culture laisse encore quelque place aux productions spontanées ; les ressources multipliées qu'il trouvoit dans les lumières des savans Naturalistes de cette Capitale, qui furent ses amis ; tant de facilités contribuèrent à nourrir ce goût, qui, dans un caractère ardent, devint bientôt irrésistible. En effet, l'Abbé de Ramatuelle, connu de tous les Botanistes, lié avec Thouin, Bosc, l'Abbé Nolin, Gerard ; intime ami des Jussieu, de La Marck, et jouissant de toute leur estime : ils se firent un plaisir de lui communiquer leurs lumières, et de lui faire part de leurs connoissances. Quoique l'amour des plantes et leur étude occupassent une grande partie de ses momens de loisir, il n'étoit étranger ni aux autres branches de l'Histoire naturelle, ni même à la Physique ; et l'on a pu en juger par plusieurs dissertations sur les fossiles, sur les effets du baromètre et sur d'autres questions d'hydrostatique dont il s'étoit occupé, qu'il envoya à l'Académie des Sciences. L'opinion qu'il avoit donnée de ses talens étoit si favorable, qu'on voulut l'engager à faire partie, comme Naturaliste, de l'expédition de La Peyrouse : il s'y refusa, et ce fut à peu près à cette époque, que cédant au désir de sa famille, et pourvu d'un canonicat à Aix, il vint se fixer dans sa patrie.

Les divers climats que réunit la Provence, et l'ample moisson de végétaux rares et curieux qu'elle offre, ouvrirent un vaste champ à l'Abbé de Ramatuelle. Nos campagnes, les montagnes

de la Sainte-Baume, de Sainte-Victoire et des Maures, les côtes de la Méditerranée, ne reçurent pas long-temps à ses yeux leurs productions intéressantes. C'est à cette époque, que j'eus l'avantage de le connoître ; je regardai comme une grande faveur de partager ses excursions, je cherchai à profiter de ses leçons, et j'éprouvai bientôt, qu'à ses vastes connoissances en botanique, se joignoient les plus aimables qualités. Une ame sensible, un cœur dévoué à l'amitié, un esprit vif, une conversation pleine d'intérêt, toute la franchise provençale, réunie à l'excellent ton de la Capitale, rendoient sa société très-atrayante. Tous ceux qui le connurent avec quelque intimité, lui conservèrent le plus inviolable attachement.

Il s'occupoit alors principalement d'une nouvelle méthode, qui auroit servi à faire reconnoître les arbres et les arbustes dans toutes les saisons, sans qu'on fût obligé d'examiner leurs fleurs et les organes de la fructification. En effet, tous les systèmes actuellement suivis sont uniquement fondés sur l'observation des fleurs et des fruits, et c'est sans doute la seule marche qui soit conforme à la nature, mais elle est insuffisante dans bien des cas. Les fleurs et les fruits ne paroissent que pendant un temps très-court ; de plus, la plupart des arbres, tels que ceux de haute-futaie ne commencent à fleurir qu'après de longues années ; une foule d'arbres des pays étrangers ne fleurissent ou ne fructifient jamais dans nos climats. Il falloit donc, pour obvier à ces inconvéniens, une méthode purement artificielle, mais qui eût l'avantage de faire connoître les arbres à peu près dans toutes les saisons. Cette méthode étoit désirée depuis

long-temps par tous les Botanistes, qui pensoient qu'elle manquoit encore à la Science; et les savans amis de l'Abbé de Ramatuelle, ne cessent de l'engager à y mettre la dernière main.

Les jardiniers connoissent parfaitement les espèces et même les variétés d'arbres qu'ils cultivent, à la seule inspection de l'écorce et des bourgeons. L'Abbé de Ramatuelle imagina qu'il seroit possible de décrire ces caractères, qu'un œil exercé saisit, sans pouvoir en rendre raison. La nature et la forme des feuilles, leurs dimensions relatives à celles des pétioles, leur position sur les rameaux, la présence ou l'absence des stipules, les poils qui recouvrent les feuilles ou les rameaux, les différentes glandes qui se trouvent sur les feuilles, leur chute ou leur persistance pendant l'hiver, sont autant de caractères qui servirent de base à sa méthode. D'autres furent tirés des bourgeons mêmes; il observa le nombre des écailles, leur forme, la manière dont les feuilles s'y trouvoient pliées, la position des bourgeons sur les branches. Il en vint même au point de reconnoître au milieu de l'hiver, des arbres qu'il n'avoit jamais vus, et d'étonner par cette sagacité, les plus habiles Cultivateurs d'arbres étrangers.

Pour revoir et comparer entr'eux à loisir les caractères d'un grand nombre d'arbres et arbustes étrangers qui n'étoient point encore naturalisés en Provence, et qu'il n'avoit pour ainsi dire, qu'entrevis à Paris, l'Abbé de Ramatuelle résolut d'en former une pépinière pour son usage; et ce dessein, qui, de la part d'un amateur ordinaire auroit paru une entreprise chimérique, fut presque aussitôt exécuté que conçu.

Un Magistrat aussi recommandable par son

intégrité que par son goût éclairé pour les Sciences et les Arts, possesseur d'un beau domaine rural, à peu de distance de la Ville, M. de Beauval, mit obligeamment et sans frais, à la disposition de notre Botaniste, un local spacieux, arrosable et bien abrité, sur un fonds d'excellente qualité, où en peu d'années, l'Abbé de Ramatuelle eut la satisfaction de rassembler et de voir croître sous ses yeux la plupart des végétaux exotiques, qui devoient l'aider à perfectionner et à compléter sa nouvelle méthode.

Ce travail étoit fort avancé, lorsque les orages révolutionnaires éclatèrent de toutes parts. Attaché à ses devoirs, l'Abbé de Ramatuelle ne balança pas un instant; ferme dans ses principes religieux, aucune considération n'auroit pu l'ébranler; il préféra une vie obscure et persécutée, à la honte d'y manquer. Obligé d'errer pour fuir les dangers qui menaçoient sans cesse tout homme de bien, il chercha enfin un asyle à Paris, espérant être ignoré dans cette grande Cité. Il comptoit aussi y mettre la dernière main à son ouvrage, mais toujours attaché à ses fonctions, et se faisant une obligation de les exercer en secret, il fut découvert, arrêté avec son frère, et renfermé dans la même prison à la Force. Il sut bientôt qu'il étoit désigné nommément comme une des victimes; son courage étoit inébranlable, et son dévouement entier; mais il crut devoir chercher à sauver sa vie, et épargner un crime de plus à ses persécuteurs. Les mesures qu'il prit, malheureusement trop mal combinées, causèrent sa mort. Il se précipita en voulant s'échapper par les toits de la prison, et mourut peu de jours après, le 3 messidor de l'an 2, des suites de sa chute, dans

un hôpital où l'on portoit les malades des maisons de détention. Un mois après, la mort de Robespierre l'auroit peut-être sauvé, et nous auroit conservé cet homme estimable !

Je dois à son attachement, et à la générosité de sa famille, la possession de son herbier, qui est très-riche en plantes indigènes et exotiques; et je me ferai toujours un devoir de le communiquer aux Amateurs de Botanique, qui voudroient profiter des recherches et des travaux de ce Naturaliste distingué. Les Savans ont extrêmement regretté la perte de sa méthode. Feu Ventenat, un de nos meilleurs Botanistes, dans son tableau du règne végétal, parle de sa mort comme d'une grande perte pour les Sciences, et fait des vœux pour que les dépositaires de ses manuscrits ne tardent pas à les publier.

J'ai rassemblé tous ceux de ses papiers que j'ai pu recouvrer; mais ils sont très-incomplets, et on a lieu de penser que les plus intéressans avoient été portés par lui à Paris, où ils ont été perdus sans retour. M. de Beaulieu, beaucoup plus versé que moi dans ce genre de connoissances, a parcouru ceux que je possède, et n'a pu en extraire que l'idée succincte que je viens de tracer de son système. Il y a trouvé aussi une table analytique, destinée à exposer son plan général. Ces foibles indications de ses connoissances et de sa méthode, doivent nous faire d'autant plus regretter ce savant Naturaliste, qu'il eût remplacé un jour les Tournefort, les Plumier, les Garidel, les Adanson, les Gerard, les Aublet, dont les noms seront toujours chers aux Amateurs de la Botanique, et à tous les Provençaux.

M É M O I R E

*SUR la Danse Candiote , Farandoule
des Provençaux.*

PAR M. DIOULOUFET.

ON peut dire que la Danse est aussi ancienne que le monde, et qu'elle ne finira qu'avec lui. Elle est de tous les temps et de tous les lieux. Les peuples les plus grossiers des régions Hyperboréennes , dansent avec autant de plaisir sous leurs hauts sapins , ou au milieu de leurs rochers couverts de neiges et de glaçons , que les Grecs efféminés , sous leurs lauriers et dans leurs vallées délicieuses , embellies de mille sortes de fleurs.

On sait que chaque nation a eu ses danses particulières. Les Hébreux , comme les Egyptiens , avoient leurs danses sacrées , et accompagnoient de chants et de danses , toutes leurs cérémonies religieuses. Les Ethiopiens ne marchoient au combat qu'en dansant. Les Indiens adoroient le Soleil , leur divinité principale , en se tournant du côté de l'Orient , et en dansant dans un profond silence. La plupart des sauvages de l'Amérique , vont encore à la guerre en dansant ; et les Lapons , au retour de la chasse de l'ours blanc , célèbrent sa mort en cadence. La danse enfin , est aussi naturelle à l'homme , que les gestes et le chant , et ordinairement

rement l'un ne va pas sans l'autre. Elle est, dit-on, le produit nécessaire du penchant invincible qu'ont tous les hommes pour le mouvement et pour l'imitation ; ainsi la danse ne dut être dans ses commencemens, qu'un assemblage irrégulier et confus de pas , de sauts , d'attitudes , qui n'exprimoient que d'une manière grossière la passion qui en étoit l'objet. Cette manière confuse et peut-être un peu trop turbulente , d'exprimer les différentes passions de l'ame , ou quelque événement national , fut ensuite soumise aux lois d'une cadence ou mesure déterminée ; et déjà sous Homère , elle avoit fait des progrès considérables , s'il faut en juger par la description qu'il fait de la danse inventée par *Dédale* , pour la belle *Ariane* , et que *Vulcain* , selon le Prince des poètes , avoit représentée sur le bouclier d'*Achille*.

C'est sur-tout chez les anciens Grecs que la danse fit le plus de progrès. Elle a toujours fait une partie essentielle de leurs fêtes ; on commençoit d'abord par chanter les louanges de la divinité qu'on vouloit honorer , ensuite , avec la danse qui suivoit les chants , on retraçoit les principales actions de sa vie , comme dans les danses *bachiques* , *des corybantes* , *de l'innocence* , etc. C'étoit par elle encore , qu'on exprimoit la joie ou la douleur , comme dans les danses des *festins* , des *matassins* , des *funérailles* , etc ; et elle servoit de plus à exciter et à régler tout à la fois le courage des jeunes guerriers dans un jour de bataille , comme le prouve la danse armée des *Lacédémoniens* , autrement dite la *Pyrrhique*. *Athénée* nous apprend encore que les *Spartiates* avoient une loi qui les obligeoit d'y exercer leurs enfans dès l'âge

de cinq ans , afin qu'ils apprissent de bonne heure par ce moyen la manière d'attaquer l'ennemi , de se défendre , ou d'échapper à sa poursuite s'il étoit vainqueur ; mais on ne veut pas rappeler ici tout ce qui a été dit de l'origine et des progrès de la danse , que le poète Simonide a très-bien nommée une poésie muette ; mais démontrer seulement , que la danse célèbre que *Thésée* dansa à son retour de l'île de *Crète* , après être sorti victorieux du fameux labyrinthe , et que les Grecs modernes dansent encore , sous le nom de *Candiote* , se danse également en Provence , du moins dans tous les cantons que les Grecs y ont occupés long-temps. Il n'est pas surprenant en effet , que les Grecs qui vinrent s'établir sur nos côtes , nous aient apporté avec leur langue et leurs usages , leurs jeux et leurs danses , qui faisoient , comme on l'a dit , une partie essentielle de leurs fêtes ; mais on a lieu de s'étonner que M. *Guis* et les autres auteurs estimables qui nous ont donné l'étymologie de tant de mots provençaux dérivés du grec , et signalé le rapport de beaucoup de jeux et de fêtes de Provence , avec les jeux et les fêtes des anciens Grecs , n'aient point parlé de cette danse , connue chez nous sous le nom vulgaire de *Farandoule* , qui est la même qu'on voyoit gravée sur le bouclier d'Achille ; que les Grecs anciens ont long-temps dansée sous le nom de la *danse de Thésée* , selon *Callimaque* et *Dicarque* , et que les Grecs modernes dansent encore sous le nom de *Candiote* , comme nous le dit M. *Guis* dans son Voyage littéraire de la Grèce.

Pour le prouver , on n'a qu'à comparer la description qu'en a laissée Homère , et ce qu'en dit M. *Guis* , avec ce que nous voyons encore

aujourd'hui parmi nous , on ne pourra s'empêcher de convenir, que c'est exactement la même danse.

En effet , *Thésée* , de retour de l'expédition qu'il fit dans l'île de *Crète* , après avoir délivré les Athéniens du joug affreux que les Crétois leur avoient imposé , vainqueur du *Minotaure* , et possesseur de la belle *Ariane* , s'arrêta à *Délos*. Là , après avoir fait un sacrifice à *Vénus* , et lui avoir dédié une statue que lui avoit donnée sa maîtresse , il dansa avec les jeunes filles Athéniennes , une danse , qui , du temps de *Plutarque* , étoit encore en usage chez les *Déliens* , et par laquelle on imitoit tous les tours et détours du labyrinthe. Voici la description qu'en fait *Homère* dans l'*Iliade* , liv. 28 , en décrivant le fameux bouclier d'*Achille*.

» Après plusieurs autres sujets , dit-il , *Vulcain*
 » y a représenté avec une variété admirable , une
 » danse semblable à celle que l'ingénieux *Dé-*
 » *dale* inventa dans la ville de *Gnosse* , pour
 » la charmante *Ariane*. De jeunes filles et de
 » jeunes garçons sont vêtus de belles robes d'une
 » couleur brillante ; tantôt cette troupe danse en
 » rond , avec tant de justesse et de rapidité ,
 » que le mouvement d'une roue n'est pas plus
 » égal , ni plus rapide. Tantôt le cercle dansant
 » s'entr'ouvre , et toute cette jeunesse se tenant
 » par la main , décrit , par ses mouvemens , une
 » infinité de tours et de détours. »

» Tel est aussi , dit *M. Guis* , la *Candiote* ,
 » ou la danse grecque qu'on danse encore sur
 » les lieux. C'est souvent une fille qui mène la
 » danse , en tenant un homme par la main ;
 » elle prend un mouchoir ou un ruban dont ils
 » tiennent chacun un bout ; les autres (et la

» file ordinairement est longue), passant et re-
 » passant l'un après l'autre, et comme en fuyant,
 » sous le ruban, on va d'abord lentement et
 » en rond ; puis la conductrice après avoir fait
 » plusieurs tours et détours, roule le cercle au-
 » tour d'elle ; l'art de la danseuse consiste à se
 » démêler de la file et à reparoître tout à coup
 » à la tête du branle, montrant à la main et
 » d'un air triomphant son ruban, comme quand
 » elle a commencé. »

Telle est la même danse ou le même branle que les jeunes gens dansent encore bien souvent parmi nous. Ici, c'est ordinairement un jeune homme qui conduit le branle, soit que les jeunes filles ne veuillent pas toujours se mêler avec les garçons dans cette danse, quelquefois trop bruyante et fatigante, quoiqu'on y voie assez souvent les jeunes personnes des deux sexes confondues ensemble ; soit que les jeunes filles trouvent le rôle de conducteur au-dessus de leur force. Tous se tiennent par un ruban, mais plus communément par un mouchoir ; le conducteur en tient un autre de la main droite qu'il agite en tous sens, en lui faisant suivre les différens mouvemens qu'il donne à la chaîne : plus la file est longue, plus il y a de plaisir à la voir suivre tous les tours et détours auxquels les soumet celui qui la dirige. Tantôt le conducteur court droit devant lui, tantôt se tournant tout à coup et successivement à droite et à gauche, il fait faire à la chaîne un vrai zigzag, c'est-à-dire, des tours et des détours, qui représentent et imitent parfaitement les divers contours d'un labyrinthe. Ensuite, et ceci est le plus frappant, tous les danseurs élevant leurs

leurs bras sans rompre la chaîne, le conducteur, qu'on peut appeler *Thésée*, passe et repasse en silence, et comme avec une sorte de crainte, sous le bras de chacun, de droite à gauche, suivi de la personne qu'il tient par le mouchoir, et ainsi des autres; et va sortir tout joyeux et en sautant, d'entre les bras des deux dernières de la file, en agitant son mouchoir libre, comme le fil qui lui a servi de conducteur à travers ce dédale.

Mais sans entrer dans tous les autres détails de cette danse, je finirai par la dernière figure qui imite parfaitement le peloton dont *Thésée* se servit pour sortir du labyrinthe. Voici comment on l'exécute, et ce que chacun de nous a vu plus d'une fois.

La personne qui forme ce qu'on peut appeler le dernier anneau de la chaîne, s'arrête et ne remue plus. Le chef de la file tourne autour, avec le restant de la *farandole*, et chacun successivement s'arrête, à mesure qu'il parvient à ce noyau. Bientôt, de cette manière, la chaîne ne forme plus qu'un gros peloton qui tourne quelque temps en rond, et comme sur lui-même; après cela, le conducteur tirant vers lui en courant le premier qu'il tient par la main, celui-ci son voisin, et ainsi des autres, c'est alors véritablement qu'il nous semble voir *Thésée* dévidant le peloton que lui a donné la belle *Ariane*, à mesure qu'il s'enfonce dans les détours du labyrinthe, ou qu'il parvient à en sortir; et cette évolution est toujours accompagnée de cris et de grandes démonstrations de joie de la part des danseurs.

Or, Messieurs, qui ne voit que cette danse est exactement la même que les deux dont nous

venons de parler, et que c'est une parfaite imitation du fameux labyrinthe de Crète, et de l'heureuse délivrance de *Thésée*, vainqueur du Minotaure.... ?

Ce rapprochement me semble propre à exciter en nous une sorte d'orgueil, en nous rappelant, parmi les divers rapports qui ont existé entre les Provençaux et le Peuple le plus célèbre de la terre, que non-seulement la langue des Troubadours s'étoit enrichie de la langue sonore et brillante de *Sophocle* et d'*Anacréon*, mais que leur danse la plus célèbre s'est perpétuée dans nos villages, et que la plupart de nos jeux, tels que la course, la lutte, le saut, le palet, etc., sont encore les mêmes jeux qui faisoient accourir jadis toute la Grèce à Olympie.

NOTICE

Sur l'Huile de Rouvet.

PAR M. GIBELIN, Doct. Méd., Secrétaire
perpétuel de la Société académique d'Aix.

L existe aux environs d'Aix, et dans plusieurs autres parties du Département des Bouches-du-Rhône et ailleurs, un petit arbrisseau, connu des Botanistes sous le nom d'*Osyris alba*. C'est le *Casia poetica* des anciens auteurs, et le *Rouvet blanc* des modernes.

Ce végétal, mâle et femelle sur des pieds séparés, appartient à la classe Dioecie, ordre Triandrie, du système sexuel de Linné. Je n'entrerai pas dans un détail plus circonstancié sur ses caractères botaniques, qu'on trouvera dans les livres de Phytographie.

Il fleurit dans le courant de l'été. Sa fleur est peu apparente, sans pétales, d'un verd jaunâtre, et répand une odeur suave : celle surtout qui vient sur les pieds mâles. Elle laisse, en automne, sur les pieds femelles, un petit fruit, rouge dans sa maturité, ayant à peu près la grosseur et la forme du fruit de l'aubépine ; avec cette différence, qu'il est tout uni à l'extérieur, et qu'au lieu des petits osselets ou pepins que renferme ce fruit, celui du Rouvet contient un seul noyau sphérique, qui le remplit presque tout entier : n'y ayant autour qu'une

couche mince de pulpe rouge , qu'on enlève aisément avec la peau qui la contient.

Ce noyau renferme , sous une enveloppe ligneuse , mais assez mince pour se laisser casser sans beaucoup d'effort , une petite amande blanche , qui a la consistance et à peu près le goût de l'amande douce ordinaire.

Cette ressemblance avec ce fruit huileux , m'ayant fait penser qu'il pourroit être utile d'essayer d'en extraire l'huile émulsive , que contiennent en plus ou moins grande quantité presque toutes les semences végétales , et qui me paroissoit devoir être abondante dans celle du petit arbuste dont il s'agit , j'en ai fait ramasser à l'époque de sa maturité la valeur de deux litres.

Notre Collègue , M. Jansaud , Pharmacien , ayant bien voulu me prêter son ministère , nous avons d'abord fait enlever par un léger frottement entre les mains , dans une bassine pleine d'eau , la pulpe aqueuse dont le noyau est enveloppé. Cette première opération , qui n'est ni longue ni embarrassante , étant achevée , il nous est resté environ quatre hectogrammes (une livre petit poids) de noyaux sphériques , de la grosseur des graines de coriandre.

On les a pilés dans un mortier , et la pâte étant soumise ensuite à l'action d'une presse , il en est sorti environ quatorze décagrammes (six onces) d'une huile de couleur jaunâtre , douce au goût , et ayant en apparence les qualités et les propriétés de l'huile d'amandes douces , mais plus limpide et de saveur moins fade.

La petite quantité de graine sur laquelle nous avons opéré , ne m'a pas permis de soumettre cette huile à toutes les épreuves qui pourroient en constater l'utilité. Je me suis cependant as-

suré qu'elle brûle à l'instar des huiles de graine du commerce, et qu'elle est susceptible, comme celles-ci, d'être perfectionnée par l'épuration, qui enlève toutes les portions de parenchyme et toute l'aquosité superflue, dont elle est nécessairement imprégnée.

L'utilité de cette graine une fois reconnue, il reste à examiner jusqu'à quel point il seroit possible d'en augmenter la récolte. C'est encore à l'expérience, que nous devons avoir recours pour nous en instruire : les livres de botanique et d'économie rurale ne nous donnant aucune espèce de documens sur cette matière.

Ce qui doit nous conduire et nous encourager dans cette recherche, c'est que le végétal dont il s'agit, croît naturellement et en abondance dans les endroits secs, stériles et sablonneux ; et qu'il est vivace, et n'a par conséquent pas besoin d'être renouvelé de semence, comme les plantes à graines huileuses des pays du nord. La culture de ce petit arbuste seroit donc un moyen d'utiliser de nouveau et en très-peu de temps, un grand nombre de coteaux et de friches, que l'anéantissement des bois semble avoir condamnés à une éternelle stérilité.

Si je n'avois en vue que la gloire d'avoir fait une découverte en économie rurale, j'attendrois pour la publier le résultat des essais que je me propose de faire, sur la culture et la multiplication du Rouvet blanc ; mais l'utilité publique étant toujours le principal objet de mes travaux, je crois devoir mettre sur la voie les économistes, qui, avec plus de moyens et de loisir que moi, pourront, d'après ce premier aperçu, faire en grand des épreuves vraiment décisives sur cet arbuste intéressant.

OBSERVATIONS sur les Chèvres, par le même.

TOUTES les mesures que peut prendre un Gouvernement réparateur, pour rétablir et renouveler les bois et forêts dans le midi de la France, seront toujours rendues inutiles par le fléau de toutes les plantations non closes : *la Chèvre*. Cet animal destructeur décourage les propriétaires qui seroient les plus portés à faire des plantations dans leurs domaines. Il broute les rejetons de tous les arbres et arbustes, sans exception. Il en arrête incessamment les progrès, et après avoir fait languir et rabougir le jeune sujet pendant quelques années, il finit par le faire périr.

Le chevrier est une espèce de braconnier, qui, le jour, affecte de ne mener ses chèvres que dans les montagnes communales, dans lesquelles le dégât que fait son troupeau n'est point sensible, quoique très-réel. La nuit, il se dédommage de cette contrainte, il côtoie et traverse les propriétés cultivées, et malheur aux bourgeons naissans qui ne sont pas à plus de deux mètres de hauteur ! Rien n'est épargné.

Ce fléau a fait renoncer peu à peu aux clôtures de haies vives ; qui seroient si avantageuses dans un pays très-exposé aux vents. Il a fait renoncer aux nouvelles plantations d'oliviers sur les coteaux, et au renouvellement des bois de chêne et autres par semis. On ne plante plus guères qu'aux environs des métairies et maisons de campagne, dont on se flatte,

souvent mal-à-propos , que les chevriers n'osent pas approcher.

Le cultivateur gémit et se dépite , à l'aspect d'une dévastation sans cesse renaissante , contre laquelle il ne voit aucun remède.

Dans l'ancien régime, les lois réprimoient jusqu'à un certain point cette rapine destructive... Ces lois ont été renouvelées ; mais les chevriers, accoutumés à une licence illimitée, ne les observent plus. A la faveur de la nuit, ils violent les propriétés les plus précieuses, et détruisent sans ménagement l'espérance du planteur, et tous les avantages que promettoient les nouvelles plantations.

Il n'y auroit qu'un moyen de renouveler les bois dans les contrées méridionales : ce seroit d'y prohiber sans aucune restriction le nourrissage des chèvres, et d'autoriser les cultivateurs à les tuer par-tout où ils en rencontreroient dans leurs propriétés. Ce moyen est violent sans doute ; mais c'est le seul qui puisse extirper un mal, incurable par toute autre méthode.

Disons la vérité. Les Médecins, en attribuant au lait de chèvre beaucoup plus de vertu, qu'il n'en a réellement en comparaison des autres laits, sont cause, en grande partie, des maux que produit le fléau dont il s'agit. Au lieu d'ordonner avec les modifications nécessaires, l'usage du lait de brebis, dans les maladies de poitrine et autres, ils ont, bien innocemment sans doute, laissé croire au Public, et sur-tout aux Administrations des hospices, que le lait de chèvre seul pouvoit remplir les diverses indications qui se présentent, pour guérir ou pour prévenir ces maladies. De là, le privilège de tenir des chèvres pour le besoin des

malades, et par conséquent tous les abus, dont les privilèges sont la cause ou le prétexte. D'ailleurs, l'abondance de lait que fournit un seul de ces animaux, et la facilité de les avoir sous la main, pour les traire au moment du besoin, ont sans doute aussi contribué à établir la préférence que le Public accorde au lait de chèvre.

L'analyse chimique et l'observation s'accordent cependant à prouver, que le lait de brebis peut suppléer d'une manière avantageuse au lait de chèvre, pourvu qu'il soit suffisamment dépouillé de son beurre surabondant: ce qu'il est facile d'obtenir, soit par l'agitation dans les vaisseaux qui servent à le transporter, et au sortir desquels il n'a plus le défaut d'être trop gras; soit en le soumettant à un degré de chaleur, qui le fasse écumer, et donne le moyen de lui enlever la crème superflue.

Le lait de vache, dans les pays à pâturages, n'est-il pas le seul qu'on emploie pour les maladies, dans lesquelles nous nous servons du lait de chèvre? On a seulement le soin de l'écrémer suffisamment. Pourquoi n'imiterions-nous pas cet exemple? Je puis certifier, d'après mon expérience, que le lait de brebis, coupé en différentes proportions avec l'eau pure, ou avec un autre liquide approprié, suivant les indications médicales qu'on se propose de remplir, produit d'aussi bons effets que le meilleur lait de chèvre. Au surplus, nous aurons toujours, pour le traitement des maladies plus graves, le lait d'ânesse, dont la prééminence sur les autres laits est incontestable.

Puisque c'est, en grande partie, par la faute des gens de l'Art, que nos bois et nos plantations sont incessamment dévastés, ou arrêtés dans

leur accroissement, et même avant leur naissance, par le ravage que font les chèvres, ou par la crainte qu'elles inspirent; c'est à eux qu'il appartient de détruire le préjugé du Public en faveur du lait de chèvre, qu'il seroit urgent de prohiber; c'est à eux à proposer des moyens simples et faciles d'y substituer le lait de brebis, avec les modifications, dont l'usage de ce lait, comme remède, peut être susceptible, suivant l'exigence des cas. Rien n'empêcheroit d'ailleurs, qu'on n'aménât les brebis à la porte des personnes qui veulent prendre le lait tout chaud, ou qui craignent l'infidélité des laitières.

P. S. Nous ne disconvierons pas qu'il n'y ait dans les Départemens méridionaux, quelques coteaux et friches, qui n'étant aggrégés que de l'espèce de petit chêne verd, sur laquelle on trouve le kermès ou vermillon, ne peuvent servir à d'autre usage qu'à la nourriture des chèvres; par la raison que la nature même de ces bois trop épineux s'oppose à ce qu'on y introduise les bêtes à laine. Ce seroit donc porter gratuitement un préjudice réel aux propriétaires de ces friches, que de leur ravir le moyen d'en tirer la seule récolte qu'elles puissent fournir. Les chèvres dans ces friches, indépendamment de leurs produits naturels, remplissent deux objets importans: l'un, de fournir par leur fumier un engrais indispensable à l'exploitation des champs qui environnent les friches, et qui trop éloignés de toute autre espèce d'engrais seroient condamnés, sans les chèvres, à une éternelle stérilité; l'autre, qui cependant mériteroit d'être vérifié avec soin, est, à ce qu'on prétend, de

favoriser la multiplication de l'insecte précieux qui produit le vermillon.

Mais ces avantages particuliers, circonscrits dans un très-petit espace, peuvent-ils compenser les dégâts universels que font les chèvres dans nos Départemens méridionaux ? Doivent-ils faire apporter quelque adoucissement à leur proscription absolue ? Non, sans doute : tout ce qu'ils doivent obtenir du Législateur, c'est qu'il excepte de l'anathême, les chèvres qui seront nourries dans les coteaux et friches en question ; et cette exception même, pouvant donner lieu à tous les inconvéniens attachés à l'existence des chèvres dans nos contrées, seroit une calamité, si elle ne servoit à rendre encore plus rigoureuse dans tout le reste du Département, la proscription de cette espèce d'animaux, si nuisible à toute sorte de plantations.

R E C H E R C H E S

SUR les Eaux d'Aix, B. du R.

PAR M. HENRI DAVIN.

J'AI continué mes recherches sur les Eaux d'Aix, dans la vue d'ajouter quelques notions aux résultats intéressans que nous ont transmis les Chimistes anciens et modernes, qui se sont occupés de l'analyse de ces eaux.

Parmi les moyens explorateurs que la Chimie moderne pouvoit offrir, j'ai cru ne devoir pas négliger la pile galvanique, dont l'action sur les liquides est si puissante. Elle m'a signalé dans ces eaux une substance gélatineuse qu'il m'a paru essentiel de bien observer. Pour cet effet, il falloit commencer par l'isoler, en la séparant des différentes substances auxquelles elle étoit unie : comme les divers moyens que j'ai employés pour parvenir à ce but, n'aboutissoient qu'à altérer plus ou moins une substance que je cherchois à obtenir dans toute sa pureté ; j'ai renoncé au galvanisme, et me suis décidé à construire un appareil propre à distiller nos eaux sans le concours du feu. Cet appareil, depuis le moment de sa construction, a subi bien des changemens : je vais le décrire tel qu'il a été employé dans mes dernières expériences.

Mon appareil distillatoire diffère d'un alambic ordinaire, en ce que la cucurbite a une ouver-

ture de chaque côté, et porte deux tuyaux dont l'un amène l'eau dans la cucurbite, et l'autre est destiné à lui donner une issue.

Ce dernier a son ouverture extérieure à la hauteur du premier tuyau ; mais afin que la sortie de l'eau ne soit point trop subite, et que les vapeurs qui s'en exhalent puissent gagner le sommet du chapiteau, ce second tuyau descend jusques vers le fond de la cucurbite, dont il n'est éloigné que d'environ un pouce ; la partie de ce tuyau qui plonge dans l'eau est terminée par une boule creuse percée de quantité de petits trous ; au surplus, ce tuyau est façonné en ligne circulaire, et conduit l'eau après différens circuits, dans un vaisseau construit dans le même sens que la cucurbite ; à cela près, qu'au lieu d'être muni d'un chapiteau il est simplement fermé par le haut.

Cette seconde cucurbite est destinée à embarrasser l'eau dans de nouveaux circuits, et à ne la laisser échapper qu'après lui avoir fait éprouver une seconde filtration. Tel est l'appareil que j'ai tenu pendant le mois de janvier 1814, dans le local des bains, auprès d'un tuyau qui fournissoit un petit filet d'eau à mon alambic.

M. Jacquemin, Doct. Méd., Inspecteur des Eaux d'Aix, qui m'a souvent témoigné tout l'intérêt qu'il prenoit au succès de mes opérations, m'avoit laissé le choix du local que je jugerois le plus propre à mes expériences.

J'avois cru devoir préférer l'exposition du nord : je laissois même ouvert pendant le jour un des volets de la fenêtre. Par ce moyen, le chapiteau de mon alambic pouvoit bien se passer de réfrigérant, et l'eau de la cucurbite perdant une partie de sa température naturelle, les subs-

tances qu'elle tenoit en dissolution pouvoient , en se rapprochant , former quelque dépôt dans ma cucurbite.

J'avois soin par intervalles , de retirer l'eau qui étoit le produit de la distillation.

Je me suis procuré, de cette manière , assez d'eau distillée pour fournir à diverses expériences , dont le détail excéderoit les bornes de cette notice. Une seule observation suffira pour prouver que mon travail n'a point été infructueux.

Les Eaux d'Aix sont onctueuses au toucher : c'est une qualité qu'on ne sauroit leur contester ; mais d'où leur vient cette onctuosité ? Cette question étoit restée indécidée parmi nos Chimistes ; plusieurs ne s'en étoient pas même occupés.

Parmi ceux dont elle avoit fixé l'attention, il y en a qui pensoient que nos eaux devoient cette qualité onctueuse au sulfate de chaux qu'elles tenoient en dissolution. Darluc l'attribuoit au mélange d'une substance bitumineuse. Plus heureux dans leurs conjectures , MM. Robert et Laurens , Membres de la Société académique de Médecine de Marseille , attribuoient la qualité onctueuse de nos eaux , à quelques atomes de matière animale qu'elles contenoient.

L'opinion de ces deux Savans vient d'être convertie en certitude , par les résultats dont je vais rendre compte, le plus brièvement qu'il me sera possible.

Lorsque je jugeai qu'il étoit temps de retirer mon alambic du local des bains , j'en donnai avis à M. Jacquemin. Il se rendit à mon laboratoire avec l'empressement d'un homme qui cultive les Sciences naturelles , autant par goût que par état.

L'appareil fut démonté : nous examinâmes

soigneusement l'eau qui étoit renfermée dans la cucurbitte : elle n'étoit pas du tout claire et limpide comme celle du récipient. Il étoit aisé de juger que c'étoit une eau concentrée. On la voyoit chargée de quantité de petits corpuscules blancs.

Nous trouvâmes, avec autant de surprise que de satisfaction, au niveau de l'eau, une substance gélatineuse adhérente aux parois de la cucurbitte. Elle étoit d'une consistance plus épaisse que celle du blanc d'œuf. Elle avoit une teinte jaunâtre, que je ne puis mieux désigner qu'en la comparant à celle que donneroit une légère infusion d'écorce de grenade. Nous en enlevâmes une portion avec les barbes d'une plume. Nous en prîmes entre les doigts : elle étoit gluante et filamenteuse, d'un goût piquant et lixiviel. Vue au microscope, elle présentoit un assemblage de molécules inégales et irrégulières, que je ne puis mieux comparer qu'à celles qu'on découvre dans la colle forte.

Après avoir vidé l'eau de la cucurbitte, nous trouvâmes au fond du vase une substance semblable à la première; à cela près, qu'elle avoit une teinte de gris de fer, et qu'un mélange terreux la rendoit spécifiquement plus pesante que l'eau.

Quant à la seconde cucurbitte, l'eau qu'elle contenoit étoit en tout semblable à celle de la première; mais nous n'y trouvâmes aucune substance gélatineuse.

M. Jacquemin m'invita à faire les épreuves les plus propres à démontrer à quel règne de la nature appartenoit la matière qui venoit de fixer notre attention.

Je n'ai rien oublié pour remplir cette tâche : après avoir employé divers moyens explorateurs,

j'ai enfin calciné une portion de cette substance. Elle m'a donné un charbon fort léger, spongieux, de difficile incinération, exhalant une forte odeur de corne brûlée.

Quoique tout m'annonçât que cette substance appartenait au règne animal, je ne voulus pas prononcer sur une matière aussi délicate, sans consulter quelques observateurs éclairés, plus exercés que moi dans l'art des expériences.

Je m'adressai à M. le Docteur Robert, Secrétaire en chef de la Société académique de Médecine de Marseille, à qui j'envoyai deux flacons, dont l'un contenoit un échantillon de la substance que j'avois retirée de la partie supérieure de la cucurbite, et l'autre, une portion de la substance trouvée au fond du même vaisseau : je le priai de procéder à l'analyse de la matière que je lui envoyois, avec son estimable collègue, M. Laurens, Inspecteur de la Pharmacie de l'Hôpital civil et militaire de Marseille. Je devois cette marque de déférence à des hommes dont les écrits m'avoient fait pressentir l'existence de cette substance.

A l'époque de ce petit envoi, il y avoit déjà huit mois que je gardois cette gélatine dans des bouteilles, sans qu'elle se fût décomposée, ni même qu'elle eût éprouvé aucune altération bien sensible.

Je vais rendre textuellement la réponse de M. le Docteur Robert.

» Il est très-vrai que la matière que vous avez
 » découverte par un procédé, on ne peut plus
 » ingénieux, est de nature animale. Vauquelin
 » qui l'a trouvée dans beaucoup d'eaux miné-
 » rales, l'a appelée gélatine. Les Chimistes igno-
 » rent jusqu'à ce jour, quelle en est l'origine

» et son mode de combinaison avec l'eau. Il
 » faut remonter aux premiers bouleversemens
 » du globe, et à l'entassement dans les entrailles
 » de la terre, de beaucoup d'animaux, pour
 » avoir quelque idée de son existence souter-
 » raine. Il paroît que c'est cette substance qui
 » donne aux eaux qui la contiennent une qua-
 » lité onctueuse. Il est vraisemblable que cette
 » substance agit d'une manière très-efficace,
 » dans l'économie humaine, et que les eaux qui
 » en sont imprégnées sont très-salutaires.

» M. Laurens a la même opinion que moi sur
 » cette substance, quant à sa nature, à son
 » origine, et à ses vertus. »

D'après un pareil témoignage et mes propres
 expériences, je ne crains point d'affirmer que
 les Eaux de Sextius contiennent une matière ani-
 male, que la Chimie moderne désigne sous le
 nom de gélatine. L'appareil dont je me suis
 servi pour l'obtenir est si simple, qu'on ne soup-
 çonnera pas qu'il ait été capable de l'altérer ;
 j'ose dire, que je l'ai reçue des mains de la na-
 ture. En effet, j'ai fourni l'appareil : la nature
 a fait le reste. On demandera peut-être comment
 il a pu se faire qu'une pareille substance ait
 échappé aux recherches de tant d'habiles Chi-
 mistes qui se sont occupés de l'analyse des Eaux
 d'Aix. Je ne vois en cela rien d'extraordinaire.
 Les mystères de la nature ne se découvrent pas
 tous à la fois : en fait de recherches, les der-
 niers venus sont toujours les mieux partagés ;
 ils profitent des observations de leurs prédéces-
 seurs, et souvent même quelque petit vestige que
 ceux-ci ont laissé, peut bien mettre leurs succes-
 seurs sur la voie d'une découverte.

NOUVELLE

NOUVELLE MÉTHODE
DE GÉOLOGIE ,

SON application au Département des Bouches-du-Rhône, et ses rapports avec l'Agriculture en général (1).

PAR M. PONTIER, Inspecteur principal
des Forêts.

LES substances du règne minéral, telles qu'elles se trouvent dans notre globe, ont besoin d'être décrites, non seulement par rapport à leurs caractères physiques, chimiques, et géométriques, ce qui constitue proprement le domaine de la Minéralogie, mais encore par rapport à leur gisement, à l'étendue, la position et la connexité de leurs masses, à la différence de leur matière, et à l'époque plus ou moins éloignée de leur formation, suivant les lieux où on les trouve placées : ce qui fait l'objet de la Géologie. La première de ces sciences, est, à la seconde, ce qu'est l'Anatomie à l'égard de la Physiologie, par rapport à l'homme. La Minéralogie, comme l'Anatomie, se borne à la description des parties ;

(1) Cette méthode de Géologie, fut présentée dans tous ses détails au Conseil des Mines, en 1797, dans un mémoire manuscrit envoyé par l'Auteur. Quelques Naturalistes en ayant fait usage postérieurement dans leurs ouvrages, et la Société académique d'Aix, en ayant délibéré l'impression pour la première fois, cette année 1818, l'Auteur consigne ici cette note, dans la vue de prendre date.

la Géologie et la Physiologie s'occupent de leur ensemble et de leurs rapports.

L'Académie des Sciences , en 1787 , avoit proposé pour sujet d'un de ses prix , de déterminer , quelle étoit la meilleure manière d'étudier l'Histoire minéralogique d'un pays. Ce problème ne fut point résolu , et personne encore ne s'en est occupé. ~

M. de Saussure a recueilli , dans son Agenda sur ces objets , inséré dans ses écrits , toutes les observations à faire dans l'étude de la Géologie. Il en a formé un corps de doctrine qui renferme tout ce qu'il est possible de dire dans l'état actuel de nos connoissances. Il ne s'agissoit plus que de trouver le moyen d'en faire l'application , selon un plan uniforme qui pût devenir commun à tous les Naturalistes , dont le concours devient nécessaire pour obtenir la description complète de la Géographie physique de notre globe : but principal de la Géologie.

Cette science a assez fait de progrès dans le siècle passé pour mériter , comme toutes les autres , d'avoir une méthode particulière ; c'est le seul moyen de lui donner ce degré de précision nécessaire pour en faciliter l'avancement , en rendant les descriptions plus exactes , plus intelligibles , plus faciles à vérifier , et en même temps plus comparables les unes aux autres. La vie d'un seul homme ne pouvant suffire à l'exécution d'une entreprise aussi vaste , et le concours d'un grand nombre de Naturalistes devenant indispensable , comment éviter la confusion dans leurs recherches , si les descriptions ne coincident pas toutes vers une même donnée , si , en un mot , des caractères communs ne servent de règle aux objets de leurs occupations ?

Voici en peu de mots celle que j'ai suivie dans mes voyages, et qui m'a para réunir le plus de simplicité et de précision.

Je divise la surface du globe en bassins plus ou moins étendus, réguliers ou irréguliers, formés naturellement par la lizière ou crête des montagnes, et les vallées ou les plaines, qui se trouvent dans leur enceinte. Les grandes chaînes forment les grands bassins, qui se subdivisent en bassins plus petits, renfermés dans les premiers, au moyen des embranchemens collatéraux.

Les fleuves et les rivières parcourent et traversent aujourd'hui les grands bassins, et ont pris la place des anciens courans des eaux. Les bassins plus petits renferment les petites rivières et les ruisseaux, qui vont se jeter dans les grandes rivières et les fleuves.

Cette observation des anciens courans des eaux est basée sur la disposition des matières minérales, leur superposition par couches, et l'immensité des déponilles de corps marins et fluviatiles que l'on y découvre : faits qui démontrent jusqu'à la dernière évidence, que les eaux de la mer, celles des fleuves, des rivières, des lacs et des étangs, ont autrefois, et à diverses époques, recouvert les continents d'aujourd'hui. Ces courans ont opéré des inégalités à leur surface, tout de même qu'ils en forment encore dans le fond des mers, en y creusant des vallons, comme l'observe le célèbre Daubenton, dans ses mémoires aux Ecoles normales.

Par les rapports des plongeurs, qui vont à vingt brasses de profondeur dans la mer, et par les expériences de la sonde, qui descend jusqu'à 150 brasses, on a reconnu que le fond

de la mer est disposé comme la superficie des continens , et qu'il y a par conséquent , des vallées et des plaines , des coteaux et des montagnes. Les matières qui sont charriées dans son sein par les fleuves , les rivières et les torrens , y sont distribuées par les courans dont on vient de parler , et forment ensuite des coteaux d'alluvion produits du mélange de toutes les matières de transport , pareils à ceux que nous observons sur la terre ferme.

Les bassins dont on a parlé peuvent être ou vides , ou remplis par les eaux des mers , des lacs et des étangs , ou en partie occupés par les fleuves et les rivières. On y observe des ouvertures ou brèches dans certains endroits de leur pourtour , produites par les courans des eaux , soit à l'époque de la formation des montagnes , soit dans le temps où ces mêmes eaux sont venues de nouveau recouvrir les continens. On peut observer en effet , qu'elles sont ou une suite naturelle de la disposition respective des montagnes , qui se consolidoient dans le sein des eaux , ou tout autant de véritables brèches occasionnées par la rupture des obstacles qui s'opposoient à leur passage : c'est par là que les rivières et les fleuves prennent aujourd'hui leur cours. Quand les sources qui leur donnent naissance et les entretiennent , ne trouvent pas une pente suffisante pour permettre leur entier écoulement , leurs eaux se ramassent en plus ou moins grande quantité dans la vallée ou le bassin , pour y former des lacs ou des étangs.

En quelque endroit que le Géologue se trouve , il peut toujours , en s'élevant sur le sommet d'une montagne , se former lui-même à volonté , de pareils bassins , comme pour y fixer sa de-

meure et y méditer tout à son aise sur ce qui doit faire le sujet de son occupation. Il lui est toujours libre en effet, de se circonscrire un espace qui comprenne une certaine étendue de montagnes ou collines, avec les vallées et les plaines qui les séparent. Dans tous les cas, en se conduisant d'après ce principe, il parvient bientôt à reconnoître, à l'inspection du local, et en examinant la nature des substances qu'il rencontre, quelles sont les limites naturelles de son bassin, et la distinction qu'il doit faire des cotaux intérieurs qui paroissent lui ôter sa régularité.

Cette méthode d'observer par les bassins et les courans, suivant la marche que la nature elle-même paroît avoir suivie dans l'origine de la formation des matières, et postérieurement, présente des avantages réels pour faciliter les progrès de l'étude de la Géologie.

Elle circonscrit le sujet des recherches à faire, et met un frein à l'impatience naturelle au Géologue, qui le porte à parcourir de vastes espaces, et à voir beaucoup d'objets sans s'appesantir sur les détails; de manière que la plupart des descriptions sont inintelligibles ou pèchent dans leur ensemble, et se bornent le plus souvent à des généralités. Dans notre méthode rien n'est omis de tout ce qui doit être décrit, et ceux qui viendront après nous seront plus à portée de vérifier nos observations, et de découvrir celles qui pourroient nous avoir échappé.

Ce travail est long et pénible, mais il est exact; et comme c'est un moyen sûr de ne rien omettre d'important, l'on obtiendra par la suite, les vrais matériaux destinés à former le tableau fidèle de la Géographie physique de

notre Planète, dont on pourra ensuite dresser la carte universelle, et s'élever ainsi par le rapprochement de tous les faits, et par la voie la plus sûre, à la théorie la plus vraisemblable sur son origine et sa formation. Passons actuellement à l'application de la méthode.

Le Département des Bouches-du-Rhône ne sauroit être mieux circonscrit par des limites naturelles; la mer méditerranée au midi, la rivière de Durance au nord, le fleuve du Rhône au couchant, et les chaînes de montagnes de la Sainte-Baume et de Sainte-Victoire au levant. Ces deux grandes chaînes se tiennent l'une à l'autre, en forme d'éventail, par leur embranchement naturel, à partir du pas de Canteperdrix, entre les communes de Saint-Paul et de Jouques, qui communique avec la chaîne du Léberon, jusqu'à Marseille veire, qui est au bord de la mer. Elles déversent leurs eaux d'un côté, par les rivières de l'Uveaune et de l'Arc, dans la mer de Marseille, et de l'autre, dans la mer de Fréjus, par la rivière de Carami et le fleuve d'Argent (1).

Il se divise naturellement en trois grands bassins circonscrits par des chaînes de montagnes de peu d'élévation, qui sont une dépendance de la chaîne calcaire de la Sainte-Baume et de celle de Sainte-Victoire.

(1) Les communes de Pourrières et de Saint-Zacharie, ont été mal à propos comprises dans le Département du Var. On auroit dû suivre la division que la nature a faite. Tous les voyageurs peuvent faire cette remarque à l'inspection seule du local, tellement les deux chaînes dont on a parlé forment la clôture naturelle du Département des Bouches-du-Rhône, d'avec celui du Var.

1.^{er} Bassin.

Il est formé, au midi et au levant, par l'extrémité de la montagne de la Sainte-Baume et par celles de Cuges, Ceyreste, Roquefort, Cassis, la Ciotat, jusqu'à Marseille-veire, qui en sont les embranchemens; au couchant par la mer, et au nord, par la chaîne de Notre-Dame des Anges et celle du Cap Couronne.

Toutes ces montagnes sont une dépendance de celle de la Sainte-Baume.

La rivière de l'Uveaune qui y prend sa source, traverse ce bassin et va se jeter dans la mer près de Marseille. Elle suit dans son cours les anciens dépôts de cailloux roulés qui vont se terminer vers le pont d'Auriol, dans une vallée très-étroite, à côté de tufs remplis d'impressions de feuillages de chêne.

Composition de l'enceinte du Bassin.

La chaux carbonatée compacte, ou pierre calcaire y domine, elle est variée dans sa structure, d'un grain plus ou moins fin, et la direction des couches est en général inclinée et plus ou moins horizontale.

On y voit quelquefois des marbres et des grès, du spath calcaire rhomboïdal, tant à la surface que dans les fissures des pierres; quelques grottes ou cavernes renfermant des stalactites sous diverses formes, quelques empreintes de coquillages marins disséminés çà et là, et très-peu de terre végétale.

Intérieur du Bassin.

On y trouve :

Des grès dans différens états ; la chaux carbonatée argileuse ; des schistes et des marnes calcaires ; des craies mêlées de silex.

Du sulfate de chaux , gypse ou plâtre , en amas avec sulfure de fer ; des tufs avec impressions de plantes ; des sables et des argiles plus ou moins mélangés.

Des sables calcaires mêlés de parcelles de grès ; des cailloux roulés calcaires et quartzeux , souvent à l'état de poudingue.

Quelques indices de houille terreuse ; une terre végétale rougeâtre ou noirâtre , colorée par des oxides de fer , sur le flanc des montagnes.

La terre des vallées et des plaines , formée par le mélange des matières qui composent le bassin.

Des terres sablonneuses et caillouteuses , étrangères aux matières du bassin , provenant des anciens courans.

Des terres sablonneuses d'alluvion , déposées par la rivière.

2.^d *Bassin.*

La bande calcaire de Notre-Dame des Anges , avec ses dépendances le limite au midi ; la montagne de Sainte-Victoire , au levant ; l'étang de Berre et la mer , au couchant ; les montagnes de Trévaresse , de Sainte-Croix , du Vernegues et de Salon , au nord.

Ces dernières montagnes sont une dépendance de Sainte - Victoire , d'où la rivière de l'Arc prend sa source et traverse les cailloux roulés

de ce bassin, pour se rendre dans l'étang de Berre.

Composition de l'enceinte du Bassin.

La chaux carbonatée compacte, variée dans sa structure, dont la direction des couches est en général plus horizontale que celle du bassin précédent ; elle a encore cela de particulier, qu'elle renferme quelquefois des ossemens marins.

On y voit des marbres brèches, et d'autres de différentes couleurs, du spath calcaire dans les vides que les masses pierreuses laissent entre elles ; beaucoup de pierres coquillères, dites moëllons, pour la bâtisse et pour les fours, et une plus grande quantité de terre végétale. Il n'y a aucune grotte remarquable.

Intérieur du Bassin.

On y trouve :

Des grès plus tendres dans différens états ; la chaux carbonatée argileuse ; des schistes calcaires bitumineux ; des schistes argileux calcaires plus abondans.

Des silex de différente forme et contexture en très-grande quantité ; du sulfate de chaux ou plâtre, disposé par couches, où l'on rencontre des impressions de plantes ; des empreintes de poissons d'eau douce, et quelques ossemens d'animaux terrestres.

Des albâtres gypseux ; des amas d'argile avec des coquillages marins ; des argiles plus ou moins mélangées ; des sables ; des cailloux roulés calcaires et quartzeux, souvent à l'état de poudingue.

Une grande quantité de mines de houille ou charbon de pierre ; une terre végétale plus abondante , colorée par les oxides de fer.

La terre des vallées et des plaines , formée par le mélange des matières du bassin , et pénétrée par le bitume , au voisinage des mines de houille.

La terre des marais argileuse noirâtre ; des terres sablonneuses et caillouteuses , étrangères aux matières du bassin , provenant des anciens courans ; enfin , des terres sablonneuses d'alluvion déposées par la rivière de l'Arc.

Ce bassin renferme des amas de coquillages marins et fluviatiles , des empreintes de poissons , et des ossemens fossiles que l'on n'observe pas dans le précédent.

3.^e *Bassin.*

Les mêmes montagnes de Trévaresse , du Vernègues , etc. , le limitent au midi : l'embranchement de la montagne de Sainte-Victoire , qui communique avec le Léberon au pas de Canteperdrix , au levant : la montagne du Léberon et celle des Alpines , au nord : la Crau et le fleuve du Rhône au couchant. Ce bassin , plus allongé et plus rétréci que les précédens , donne passage à la rivière de Durance , par la brèche formée au pas de Canteperdrix , et par celle que l'on observe entre la chaîne du Léberon et celle des Alpines. Cette dernière chaîne de montagnes sépare la vaste plaine de la Crau d'avec celle de Saint-Remy : la Durance et le Rhône limitent ces deux plaines , et les montagnes des Alpines se trouvent au milieu. Ces coupures ou brèches dont on vient de parler ,

qui interrompent la continuité de ces chaînes de montagnes, sont une démonstration de l'existence des anciens courans des eaux. C'est par ces ouvertures, que les vents s'introduisent aujourd'hui avec tant de force et d'impétuosité.

Le Léberon fait partie du Département de Vaucluse ; il se termine au passage de la Durance, à l'endroit où les Alpines commencent. Celles-ci paroissent en être la continuation, de même que les embranchemens de Sainte-Victoire se lient au Léberon, au pas de Canteperdrix.

Composition de l'enceinte du Bassin.

On y trouve la chaux carbonatée compacte, avec impression de coquillages marins, présentant dans sa composition beaucoup plus de variétés disposées par couches plus ou moins inclinées et horizontales, et interceptant quelquefois des vides occupés par des oxides de fer argileux. Sa terminaison vers le couchant présente des irrégularités de position que l'on n'observe pas dans les bassins précédens, et quelquefois des cavités vers leurs sommets, visiblement produites par l'action des eaux, postérieurement à leur formation.

Un volcan éteint à Beaulieu, présentant de singulières variétés de laves, et des matières étrangères par leur nature, aux pays calcaires; il est entouré d'un amas de coquillages fluviaux dans une pierre argileuse calcaire.

La terre végétale qui recouvre le calcaire compacte paroît plus abondante, mais plus mélangée que dans les autres bassins.

Intérieur du Bassin.

Il offre vers le centre, d'anciens dépôts de cailloux roulés, dont la plus grande partie appartient aux pays granitiques (1).

Un vaste dépôt de calcaire marneux adossé sur le calcaire compacte, avant d'arriver au volcan de Beaulieu, et qui se termine aux cailloux roulés, près la Durance : une vaste étendue de pierres coquillières, à partir de ce volcan, et une grande quantité de coquillages marins, disséminés à la surface des coteaux adossés au Lèberon ; du sulfate de chaux dans différens états ; des argiles plus ou moins pures ; des schistes calcaires compactes ; des sables mouvans et des cailloux roulés, en plus grande quantité, souvent à l'état de poudingue.

La terre des vallées et des plaines, formée par le mélange des matières du bassin, et le plus souvent par les cailloux roulés ; des terres sablonneuses mêlées d'argile et de cailloux étrangers aux substances minérales du bassin, provenans des anciens courans ; enfin, des terres sablonneuses d'alluvion, déposées par la rivière de Durance, qui bonifient le sol.

Ces trois grands bassins se subdivisent en bassins plus petits, que le Géologue doit observer

(1) Les dépôts de cailloux roulés où le genre vitrescible abonde, n'annonce point les pays granitiques, comme l'ont prétendu quelques personnes ; ces matières quartzeuses étrangères au sol où on les trouve, ont été transportées de plus loin, par les anciens courans des eaux des pays granitiques où on les rencontre. Il n'y a aucune montagne granitique dans ce Département.

en particulier , pour faciliter ses recherches et ses descriptions.

Telle est l'application succincte de la méthode : elle présente en peu de mots , le tableau des substances minérales de ce Département , qui sont en général , communes à tous les pays calcaires et à ceux d'alluvion.

Il ne s'agit plus à présent que de décrire chaque substance en particulier , et de les classer suivant la méthode des Minéralogistes , dans chaque bassin , sans omettre aucun des caractères qui peuvent servir à les bien désigner.

Ces détails seront l'objet d'un mémoire plus étendu où l'on trouvera la description de tous ces minéraux , accompagnée d'une carte géologique des Départemens , qui les présentera dans leur position , ou leur gîte naturel ; et je terminerai cet aperçu par une réflexion qui découle du principe qui a servi de base à notre méthode , et qui , quoique étrangère à notre sujet , m'a paru mériter votre attention , comme ayant trait à l'Agriculture , qui doit faire l'objet principal de votre institution.

Les eaux , dans le principe de la formation de notre planète , et postérieurement à diverses époques , ont déposé toutes les substances minérales , qu'elles tenoient en suspension ou en dissolution dans leur sein , pour en former les chaînes de montagnes , les vallées et les plaines , tous les matériaux en un mot , qui se trouvent tant dans l'intérieur qu'à la surface de la terre : vérité incontestable que tous les faits géologiques nous démontrent.

De la différence qui se trouve dans le mélange des terres à la surface de notre globe , est résultée la différence des terrains sur lesquels

l'Agriculture doit s'exercer, qui, indépendamment des influences du climat et des variations de la température et des saisons, sont plus ou moins fertiles, selon les principes qui les composent (1) : d'où il suit que l'on pourroit bonifier les mauvaises terres, les sols ingrats et stériles, en leur ajoutant les principes qui leur manquent, en les mélangeant les uns avec les autres, par la pratique des amendemens trop peu usitée parmi les Agriculteurs.

En effet, il ne suffit pas de s'attacher à connoître, comme on le fait ordinairement, quelles sont les semences les plus appropriées aux diverses espèces de terres de son domaine, il faut en outre chercher à leur donner le même degré de fertilité, s'il est possible, sans avoir recours aux engrais, puisqu'il est difficile de se les procurer, et qu'ils sont d'ailleurs trop rares pour l'étendue des terres cultes; tout le monde sait que ce sont les mauvaises terres qui diminuent le produit de la ferme.

Pourquoi donc ne pas les amender, lorsque l'expérience confirme le succès de cette méthode? Si on ne supplée pas entièrement par ce moyen les bons effets des engrais, du moins on en économise l'emploi, et l'on est assuré d'en augmenter l'efficacité, lorsque les circonstances permettront d'y avoir recours.

(1) Des Botanistes accrédités ont avancé que l'exposition seule, indépendamment de la nature du sol, suffisoit pour l'accroissement et la venue des végétaux. Cette erreur est trop dénuée de fondement pour mériter d'être réfutée : il suffiroit de citer les forêts de châtaigniers qui ne prospèrent que dans les terrains vitrescibles.

Les amendemens ou les mélanges des terres connues et décrites par les Minéralogistes, de quelque manière qu'on les opère, peuvent donc seuls suppléer aux engrais ordinaires, et, dans tous les cas, diminuer leur consommation : un Agriculteur doit donc s'appliquer à bien connoître la nature et la qualité de son sol par les moyens que l'analyse peut fournir, afin d'opérer les mélanges les plus fertiles, en imitant ceux qui le sont.

N'avons-nous pas imité dans la composition de nos engrais, ce qui se passe dans nos forêts, lors de la formation du terreau végétal produit de la décomposition des feuilles des plantes, et de tous les insectes et autres animaux qui y laissent leur dépouille ? Pourquoi négligerions-nous de consulter aussi la nature et de la prendre pour modèle, tant dans la composition du terreau végétal, des terres des marais, des atterrissemens des fleuves et des rivières, que dans les mélanges qu'elle a faits des diverses espèces de terres, dans les premiers temps de leur formation, lorsque l'expérience fait voir que c'est de ces mélanges que dépend leur plus ou moins de fertilité ?

Je ne parle point ici des terrains volcaniques que le laps du temps décompose, et qui ne peuvent se comparer qu'à ceux de la Terre Promise, à raison de leur grande fécondité (1). S'il n'est pas en notre pouvoir d'en produire de semblables, nous pourrions, en quelque sorte, nous en approcher par les écobuages ou le

(1) Voyez mon Mémoire sur le Volcan de Rougiers.

brûlis des terres, si les résultats n'en étoient pas momentanés; on peut néanmoins y avoir recours dans des circonstances favorables, pourvu qu'on ne les exécute jamais au détriment de nos bois et forêts, ni dans des lieux montueux et penchans.

Si les Ecossais sont parvenus à fertiliser les rochers stériles, en y apportant les terres des vallées ou des plaines, pourquoi des Français ne viendroient-ils pas à bout de rendre fertiles les terres incultes ou de médiocre qualité, par le moyen des amendemens, lorsqu'il suffit, le plus souvent, d'ouvrir des puits sur les lieux mêmes, pour y trouver à peu de profondeur, les matériaux dont on a besoin, dans le cas toutefois que l'on ne pût se les procurer d'une manière plus commode et plus à portée?

La pratique des amendemens devrait donc toujours précéder celle des engrais ordinaires, sur les sols stériles ou de qualité médiocre. Ce moyen trop négligé, m'a paru mériter toute l'attention des Agriculteurs, puisqu'il tend à accroître la vraie et unique source de nos richesses, le produit de nos terres, et que l'on parviendrait tôt ou tard par ce moyen, à tirer tout le parti possible de notre sol en France, et à donner ainsi à l'Agriculture le dernier degré de perfection dont elle est susceptible.

OBSERVATIONS

*SUR les Bêtes à Laine du Département
des Bouches-du-Rhône.*

PAR M. ARNAUD, Docteur en Chirurgie.

NOS Manufactures d'étoffes de laine , et surtout celles de draps , formant la plus riche branche de l'industrie nationale , les vues du Gouvernement se sont dirigées du côté de l'éducation des troupeaux : seul moyen d'améliorer les laines et de donner aux produits de nos Manufactures , ce soyeux , ce degré de finesse qu'ils peuvent facilement acquérir , et qui , joints à la bonté de leur tissu , doivent enfin leur faire accorder une préférence bien méritée.

C'est sur-tout dans nos climats , qu'on pourroit employer avec succès les moyens que les soins du Gouvernement , l'expérience et la raison ont fait adopter par quelques propriétaires , dans des Départemens bien moins favorisés de la nature que le nôtre pour l'amélioration des laines ; matière première , aliment de notre industrie , et principale source de notre commerce et de nos richesses.

Je laisse aux Agronomes le soin d'appeler l'attention des propriétaires de ce Département , sur les moyens d'augmenter et de perfectionner cette branche de leurs revenus ; je me propose seulement de signaler les causes , qui dans notre

territoire et dans quelques Communes rurales voisines, non-seulement s'opposent à l'amélioration des laines, mais encore en dégradent la qualité naturelle. J'indiquerai les moyens d'y remédier, et en même temps que je chercherai à éclairer les propriétaires sur leurs véritables intérêts, je prouverai que les progrès de nos Manufactures sont essentiellement liés à une bonne éducation des troupeaux; et que si elles sont à peine connues, il ne faut l'attribuer qu'à la misérable routine des bergers et à l'avarice aveugle du plus grand nombre des propriétaires, dont les faux calculs sont infructueux pour eux, et ruineux pour le Commerce.

Les bêtes à laine qu'on élève dans ces contrées, principalement à Venelle, Saint-Canat, Meireuil, le Puy-Sainte-Reparate, mais sur-tout aux Milles et à Puyricard, sont d'une beauté remarquable. Elles sont d'une belle forme, et leur taille est au-dessus de la moyenne.

Le grand nombre de propriétaires qui en possèdent, fait que les troupeaux sont multipliés; et le défaut de pâturages dans un pays où les pluies sont peu fréquentes et les rosées rares, est cause qu'en général les troupeaux y sont peu considérables: circonstance qui favorise le perfectionnement de l'espèce; car le berger donne d'autant plus de soin à ses brebis, que le nombre en est moins grand.

D'un autre côté, les propriétaires des troupeaux, pour couvrir les frais énormes que coûte l'achat des pâturages, font, pendant toute l'année, un commerce d'agneaux qu'ils vendent pour l'usage de nos tables. Ce commerce très-lucratif les indemnise de la dépense qu'entraîne

la nourriture des troupeaux. Pour avoir de beaux agneaux, ils mettent un grand soin dans le choix des brebis : ce qui contribue encore au perfectionnement de l'espèce et à l'amélioration des laines. Pour avoir beaucoup d'agneaux, on n'a guères que des brebis dans les troupeaux ; or, la brebis fournit une toison bien plus fine que celle des moutons.

Enfin, les troupeaux élevés dans les cantons que j'ai cités ne pâturent que dans des plaines fertiles, ou sur des collines, où ils trouvent en suffisante quantité des plantes nourrissantes et savoureuses.

Telles sont les causes qui donnent à nos laines un degré de finesse remarquable ; aussi, les Manufactures du Languedoc font-elles des achats considérables à nos marchés hebdomadaires (1).

Si nos bêtes à laine sont d'une race distinguée ; si on n'élève que celles qui fournissent la plus belle toison ; si l'on choisit avec soin celles qui doivent conserver l'espèce ; enfin, si les pâturages fournissent à nos troupeaux une excellente nourriture, comment se fait-il que nos laines ne soient pas prisées comme elles méritent de l'être ? et quelles sont les causes qui les rabaisent au-dessous de leur juste valeur ?

(1) Il y a trente ans, ou environ, que l'Inspecteur du Commerce faisant sa tournée dans la Provence, vint examiner les produits de la manufacture que ma famille possède. Il loua beaucoup la qualité des étoffes dites Calmouks, et fut étonné d'apprendre que les seules laines du pays entroient dans leur fabrication. Mais lorsqu'on lui montra les molletons faits seulement avec nos laines super fines, il crut qu'on lui en imposoit, et ne se rendit qu'à l'évidence des preuves qu'on lui donna.

Ces causes , on les trouve :

1.^o Dans le mauvais choix que l'on fait des béliers qui servent à saillir les brebis; 2.^o dans l'usage de renfermer les bestiaux dans des étables , au lieu de les faire parquer en plein air ; 3.^o dans la matière qu'on emploie pour la marque des bêtes ; 4.^o dans un abus bien grand qui a lieu pendant la tonte.

1. J'ai dit que le choix des béliers n'est pas fait avec discernement. On s'attache à la taille de l'animal , sans faire attention au degré de finesse de la laine qui le couvre. Cependant , on sait par expérience qu'un bélier de taille médiocre et même petite , est préférable à un plus grand , dont la laine seroit de qualité inférieure.

Les propriétaires ont dit : « plus les béliers sont » grands , plus la race qui naîtra de leur accou- » plement avec les plus belles brebis sera de » haute taille ; et plus mes bestiaux seront de » haute taille , plus ils produiront de laine. » Ceux qui calculent ainsi connoissent bien mal leurs intérêts ; jamais la quantité de la laine ne peut les indemniser de ce qu'elle perd du côté de la qualité ; et c'est encore une perte réelle pour le Commerce , parce qu'il est bien plus avantageux d'employer dans les Manufactures , des laines de belle qualité , que des laines grossières (1).

Ce n'est pas tout ; dans nos contrées , les ter-

(1) J'ai plusieurs fois entendu un oncle que j'avois à Puyricard , où il possédoit un grand troupeau , dire avec dépit : « malgré les beaux agneaux qu'ils me donnent , ces » gros moutons , ces grosses brebis me ruinent » ; et personne ne savoit mieux compter que mon oncle.

rains secs et élevés, où l'herbe est rare et fine, conviennent mieux aux petites espèces qui demandent moins de nourriture, qu'aux grandes races, qui n'y trouvent pas un pâturage suffisant. Il faut donc conduire ces dernières sur les collines couvertes d'arbustes et de broussailles, où elles déchirent leurs toisons, et où elles ne trouvent qu'une nourriture de mauvaise qualité, que le mouton peut soutenir, mais que la brebis délicate dédaigne; et qui rend les laines rudes et grosses.

Ainsi, puisque les béliers concourent plus que les brebis à améliorer les races, les propriétaires des troupeaux doivent moins s'attacher à la taille, qu'à la qualité de la toison de ceux dont on fait choix pour saillir les brebis.

Quelques propriétaires riches en troupeaux se sont procuré des béliers de race pure d'Espagne, pour les allier avec leurs brebis. C'est peut-être le moyen le plus sûr et le plus prompt de donner à nos laines un degré de finesse, que la beauté du ciel et la nature des pâturages soutiendroient dans ces contrées, où le mérinos, qui n'est pas de haute taille, seroit bien placé.

A l'époque de la dernière exposition des produits de l'industrie nationale, mon frère a envoyé des échantillons de laines provenant du croisement des béliers espagnols avec les brebis indigènes. Ces échantillons, remarquables par leur finesse et leur blancheur, bien supérieures à celles des plus belles laines du pays, avoient été fournis par le troupeau de feu M. de Fonscolombe. Cet Agronome éclairé auroit pu nous donner sur cet objet, des renseignemens intéressans et d'autant plus précieux, qu'ils auroient été recueillis par un observateur exact,

également incapable de rien adopter, comme de rien rejeter sans examen; et nous saurions enfin à quoi nous en tenir sur une pratique, pour laquelle on s'étoit d'abord passionné, et que l'on paroît négliger aujourd'hui.

2. Sans doute ce croisement seroit utile; mais on perdroit bientôt le fruit de ses peines, si l'on négligeoit les moyens d'entretenir la finesse des toisons, et de prévenir la dégradation de l'espèce.

Les propriétaires doivent bien se persuader que leurs profits seront beaucoup plus grands, quand la beauté de leurs toisons s'accroîtra. Plus une laine est blanche, longue, fine, douce et légère, plus elle a de prix; or, la propreté et le parage à l'air libre, la nuit comme le jour, et pendant toute l'année, sont les moyens dont on se sert pour procurer ces avantages aux laines, dans les contrées qui fournissent les plus belles.

Plus les toisons sont mal-propres, plus les troupeaux sont sujets à contracter des maladies qui, se propageant par la contagion, portent la mortalité dans les troupeaux, la misère et la désolation dans les campagnes.

Au lieu d'entasser les bêtes à laine dans des étables, où les rateliers placés de la manière la plus vicieuse laissent échapper les débris les plus fins de la paille sur le col et sur le dos des brebis, c'est-à-dire, sur les parties les plus belles de la toison: débris que le triage fait avec le plus de soin n'enlève jamais entièrement: ce qui nuit singulièrement à la fabrication et à la qualité des draps; au lieu, dis-je, d'étouffer les troupeaux dans des bergeries, où l'air infecté par le fumier et par la vapeur de leurs corps, ne

peut se renouveler; où la chaleur les affoiblit, leur procure des maladies, et les dispose à en contracter par le passage subit d'un air trop chaud à un air trop froid; où ils sont couchés dans la boue qui les salit; où enfin, plusieurs causes réunies, endommagent leurs toisons: ne devoit-on pas les faire parquer en plein air dans un climat tel que le nôtre? C'est au parage en plein air que les laines de la Crau doivent ce degré de blancheur qui manque à celles de nos contrées.

En été, on fait paître les troupeaux pendant la nuit, et on les enferme dans des étables dès que la chaleur commence à se faire sentir. Ainsi, à l'heure la plus brûlante de la journée, au moment où tout ce qui respire cherche à se procurer de l'air, au lieu de rassembler les troupeaux sous un ombrage pour les rafraîchir, on aime mieux les entasser entre quatre murs, où la chaleur et la sueur altèrent leur santé, et dégradent leur toison.

En hiver, on les ramène dans les étables lorsque la nuit commence; on redoute le froid et la gelée, comme si la nature n'avoit pas pris soin de mettre les brebis à l'abri de la rigueur de la saison! La manière dont ces animaux sont vêtus les défend assez contre le froid, et le suint empêche pendant long-temps la pluie de pénétrer jusqu'à la racine de la laine.

Au reste, on se convaincra qu'il y a un avantage réel à faire parquer toute l'année, jour et nuit, les troupeaux en plein air, si l'on réfléchit que ceux qui passent l'hiver dans la plaine de la Crau, sans abris, souvent couverts de neige, exposés à la rigueur des frimats et au vent glacial du nord-ouest, résistent

à toutes ces causes de destruction, et que les maladies leur sont presque inconnues.

Que si l'on m'objectoit que les troupeaux de la Crau, qui parquent à l'air libre toute l'année, sont pourtant ceux qui fournissent la laine la moins estimée, je répondrais que c'est à la qualité des pâturages qu'il faut l'attribuer. La Crau ne nourrit ces troupeaux qu'en hiver. La partie des Alpes, où on les conduit au printemps, ne produit que des pâturages de mauvaise qualité; or, personne n'ignore combien la qualité des pâturages influe sur celle des laines (1).

La production des engrais, objet précieux dans nos contrées, est un des motifs qui s'opposent le plus chez nous au parcage en plein air; mais il ne seroit peut-être pas difficile de démontrer aux propriétaires, que le parcage à l'air libre est favorable à cette production et en facilite l'emploi. J'avoue cependant mon ignorance pour traiter cette question; elle exige des connoissances en Agriculture qui me manquent, j'en propose seulement la discussion aux Agriculteurs plus instruits, et je me hâte d'en venir aux deux dernières causes qui dégradent la qualité naturelle de nos laines. Je m'empresse d'autant plus de signaler ces deux abus, qu'il est au pouvoir de l'Autorité de les faire cesser tout-à-coup; tandis que le temps et l'instruction peuvent seuls apporter quelque heureux change-

(1) La qualité des laines fournies par les troupeaux qui pâturent sur la partie des Alpes appartenant à la Savoie, est si inférieure, que les Souverains de ces contrées avoient défendu l'introduction des laines de France dans leurs États.

ment dans les deux premiers articles que je viens d'examiner.

3. La manière de marquer les bêtes à laine est si vicieuse, qu'elle avoit déjà excité l'attention du Gouvernement. Pour augmenter le poids des toisons, un grand nombre de propriétaires se sont avisés de les marquer avec de la poix fondue, et ils ne se contentent pas d'une seule marque, ils en bariolent le corps de l'animal.

On conçoit aisément combien cet abus est préjudiciable au Commerce, soit par l'emploi des ouvriers que le manufacturier est obligé d'occuper au triage des laines, dans un temps où la main-d'œuvre est si rare; soit par la perte de la partie de la toison qui est enduite de résine, et que des calculs justes font monter à deux pour cent; soit par les taches que la fonte de la poix dans la chaudière du teinturier fait naître sur les draps: ce qui les dégrade et les déprécie.

Comment se fait-il qu'on s'obstine à marquer les bestiaux de cette manière? On sait bien que les laines chargées de poix sont toujours d'un prix inférieur, et moins recherchées que celles qui n'en ont point. Les propriétaires sont donc encore ici dupes de leur avarice, puisqu'ils n'y gagnent rien, et que le Commerce y perd. Consultez là-dessus les fabricans de Carcassone, de Lodève, de Montauban, d'Usez, de Saint-Hippolyte, de Vienne, qui font de grands achats de laine sur notre place: leur réponse sera uniforme, tous vous adresseront les mêmes plaintes, qui engagèrent le Gouvernement, il y a environ quarante ans, à publier un Edit pour proscrire la marque des troupeaux faite avec la poix

fondue , comme préjudiciable au Commerce et ruineuse sous tous les rapports.

Plusieurs propriétaires marquent leurs bestiaux avec la craie rouge. On pourroit encore , à l'exemple des bergers espagnols , marquer les bêtes à laine sur le museau avec un fer chaud. Un Arrêté du Gouvernement rendroit bientôt générale l'une de ces deux méthodes.

4. Mais c'est au moment de la tonte , que l'appas du gain a introduit un usage qui dégrade la laine , et occasionne souvent de grandes pertes à l'avide et imprudent propriétaire.

Le jour de la tonte , on entasse les brebis dans des étables dont les fenêtres et les portes sont fermées avec soin. Ces étables deviennent des étuves ; bientôt la chaleur excite une sueur abondante , qui baigne toute la toison et en augmente le poids ; et c'est l'instant que l'on choisit pour exécuter la tonte. Les toisons sont aussitôt roulées , entassées dans de grandes balles et pesées de suite. Cependant la chaleur fond la poix des marques , laquelle s'étend sur toute la toison et y occasionne un déchet notable. Le fabricant de ces contrées qui reçoit les laines un ou deux jours après la tonte , peut ouvrir les balles , exposer les toisons à l'air et éviter ainsi de plus graves inconvéniens ; mais il n'en est pas de même pour le fabricant étranger qui se fait expédier les laines surges , parce que il veut faire lui-même le choix des différentes qualités. Avant l'expédition de ces laines , et pendant la route , le suint fermente , la laine s'échauffe , se dessèche et se brûle ; elle perd de sa blancheur , elle jaunit ; et n'offre plus au fabricant qu'une matière , qui lui donne beaucoup de peine à mettre en œuvre , qui ne peut fournir qu'un

tissu de mauvaise qualité, et auquel il est difficile de donner un bon teint. Voilà pour le Commerce. Voici la part des propriétaires des bestiaux. Le méphitisme des étables, l'air suffoquant qu'on y respire pendant la tonte, sont si préjudiciables aux bêtes à laine, qu'il n'est pas rare d'en voir périr ce jour-là plusieurs dans un même troupeau; d'autres deviennent languissantes, ou contractent des maladies mortelles, dont il ne faut pas chercher la cause ailleurs.

La sueur, il est vrai, rend la laine plus douce et plus facile à couper; mais en Espagne et dans le Cachemire, où l'art du berger est sans contredit plus perfectionné que chez nous, on se garde bien de chercher à obtenir ces effets par de pareils moyens; on se contente de retarder l'époque de la tonte, et de ne l'exécuter qu'au mois de mai, lorsque les chaleurs commencent à se faire sentir; et même dans le Cachemire, bien loin de mettre au moment de la tonte les troupeaux en sueur par des moyens violens, les bergers multiplient à cette époque les lavages des bêtes à laine, pour les rendre plus propres et plus blanches. Enfin, il seroit difficile de trouver dans quelqu'autre pays l'exemple d'un abus, qui peut-être n'a lieu que dans nos contrées.

Puisque le Commerce est la source de la prospérité des Etats, il est de l'intérêt du Gouvernement de réprimer les abus qui s'y glissent. Je crois avoir démontré combien celui que je viens de signaler fait essuyer de pertes réelles. Un Arrêté qui indiqueroit une époque fixe, avant laquelle la tonte seroit défendue, et qui en même temps prescrirait qu'elle se fît à une température telle, qu'elle fût suffisante pour

faciliter la coupe de la laine , et qui seroit indiquée par un thermomètre suspendu au milieu de l'étable : un pareil arrêté, dis-je , seroit aussi avantageux pour les propriétaires des troupeaux, que pour les manufacturiers.

Quelques recherches que j'ai faites sur cette matière , et les faits qui se sont présentés à mon aïeul , à mon père et à mon frère ; c'est-à-dire, que l'expérience démontre depuis plus d'un siècle dans ma famille , m'ont mis en état de vous présenter ce foible écrit. Je désire que les vues qu'il présente vous paroissent mériter quelque attention , et qu'elles soient mises , en conséquence , sous les yeux de l'Autorité , qui seule peut faire cesser les abus contre lesquels l'intérêt du Commerce réclame depuis long-temps.

ÉLOGE FUNÈBRE

*DE Monseigneur Jérôme-Marie CHAMPION
DE CICÉ, Archevêque d'Aix et d'Arles.*

PAR M. DE COETLOGON, Inspecteur
de l'Académie d'Aix.

MESSEIERS,

La Société Littéraire de cette Ville, le vaste et intéressant Diocèse d'Aix, l'Eglise de France, viennent de faire une perte peut-être irréparable. Une longue et douloureuse maladie a mis au tombeau Monseigneur Champion de Cicé, Archevêque d'Aix et d'Arles. Cette mort funeste, mais depuis long-temps prévue, a couvert de deuil les vrais amis de la Religion et des Lettres. Déjà le Ministre des Autels est monté dans la chaire de vérité, pour déplorer cette perte, et pour louer les vertus apostoliques du digne Prélat que nous regrettons tous.

Vous n'avez pas voulu rester en arrière, Messieurs, et montrer moins d'empressement à célébrer sa mémoire, son amour pour les Arts et la protection éclairée qu'il leur accordoit. Vous avez délibéré dans une de vos Séances, que son éloge seroit prononcé devant vous. Vous avez daigné choisir ma foible voix pour être l'organe de vos sentimens envers un de vos Membres les plus distingués. Quelque défiance

que j'aie de moi-même, je me suis chargé de cette honorable fonction. Une réflexion toute naturelle est venue m'encourager : je me suis dit : j'essayerai de lire dans les cœurs de ceux qui ont connu et apprécié M. de Cicé ; je recueillerai les louanges qui sortiront de leurs bouches ; j'entendrai les éloges qu'ils lui donneront comme Administrateur et comme amateur des Sciences et des Beaux Arts ; j'écouterai leurs touchans regrets sur sa perte ; je verrai dans leurs yeux et sur leurs visages , l'expression de leur sincère et profonde douleur ; et l'éloge qu'on me demande sera fait.

Doué d'un esprit vaste et pénétrant à la fois, M. de Cicé étoit un de ces hommes rares, dont le mérite n'a besoin que de lui-même pour briller ; rien ne lui paroissoit au-dessus de sa portée ; et ce n'étoit point par un sentiment d'orgueil , c'étoit par la conviction intime de ses forces. Politique , administration , sciences , littérature , il voulut tout connoître et il ne se trouva étranger à rien. cependant une perspicacité rare dont la nature avoit voulu l'orner , lui fit voir que s'il pouvoit réussir dans chacune des sciences qui sont du domaine de l'homme , il falloit savoir se borner , pour occuper un rang distingué dans une , et pour la connoître à fond.

« Bien avant nos troubles révolutionnaires ,
 » me disoit-il un jour ; bien avant que l'horison
 » de la France se noircît de ces funestes nuages ,
 » qui , en se déchargeant sur ma patrie , ont
 » englouti dans leurs flots orageux et les for-
 » tunes et leurs imprévoyans possesseurs : dans
 » le temps que j'étois encore riche et que même
 » j'occupois un rang distingué dans l'Eglise , je
 » cherchois souvent en moi-même , quelle seroit

» la science que je pourrois cultiver avec le plus
 » de satisfaction et avec le moins d'embarras et
 » de frais , si quelque révolution , telle que
 » nous en présente l'Histoire , m'enlevoit toutes
 » mes richesses , et me forçoit à fair mon pays.
 » l'Astronomie , la Physique , l'Histoire , la Lit-
 » térature , et tant d'autres parties des connois-
 » sances de l'homme , demandent un attirail sou-
 » vent impossible à se procurer , sur-tout dans
 » l'état de dénuement où nous jètent l'exil et
 » la proscription : la Botanique me sembloit en-
 » traîner après elle le moins d'embarras et le
 » plus de jouissances. Dans tous les pays , même
 » les moins civilisés , dans tous les instans , le
 » grand tableau de la végétation se présente-
 » roit à mes yeux et s'offriroit à ma curiosité. »

Que cette prévoyance philosophique est bien
 d'un esprit supérieur , qui veut et qui sait s'oc-
 cuper d'une manière digne de lui ! Avec une
 pareille façon de penser et de voir , dans quel-
 que situation que l'on se trouve , dans quelque
 malheur que le sort entraîne , on est sûr d'a-
 doucir ses chagrins et ses maux , ou du moins
 de s'en distraire de moment en moment. L'é-
 tude , oui Messieurs , l'étude des Sciences et de
 la Littérature , est , après la Religion , ce divin
 baume pour les plaies des malheureux , le plus
 puissant et le plus doux remède de l'âme. Quel
 est l'homme , sur-tout dans nos jours mauvais ,
 qui n'a pas éprouvé les atteintes du malheur ?
 et quel est celui à qui l'étude n'a pas donné
 quelques consolations ? M. de Cicé en étoit si
 persuadé que , même dans ses jours de pros-
 périté , il songeoit à s'en faire une ressource pour
 l'infortune.

Il connoissoit à fond la Littérature de son pays :

il raisonnoit en artiste de tous nos chefs-d'œuvre ; et ses jugemens étoient dictés par la raison et le bon goût. S'il ne s'est exercé dans aucun genre en particulier, c'est que les fonctions augustes qu'il remplissoit dans l'Eglise, absorboient la plus grande partie de son temps. Cependant, ses Mandemens et ses Lettres pastorales attestent avec quel soin et quelle pureté il savoit écrire sa langue.

La Poésie, cette aimable enchanteresse, ne l'avoit pas trouvé insensible à ses charmes. Il aimoit les vers ; mais il étoit difficile à contenter sur cet article. Son goût exquis et naturel lui faisoit rejeter avec mépris tout ce qui n'étoit pas marqué au bon coin. Admirateur des grands Poètes du siècle de LOUIS XIV, il eût voulu retrouver dans ceux de notre âge, cette simplicité d'expression, avec ce sublime de pensée et ce naturel de sentiment, qui sont les qualités distinctives des bons Ecrivains du grand siècle.

La Littérature étrangère ne lui étoit point inconnue. Pendant son long séjour en Angleterre, il avoit voulu apprendre la langue des Newton et des Addison. Ses efforts n'avoient pas été vains, et il avoit étudié dans son propre idiôme et dans ses bons ouvrages, cette Nation studieuse et pensante, dont il faisoit profession d'estimer les Savans et les Ecrivains, tout en condamnant sa politique artificieuse. Une collection choisie de livres anglais a été léguée par lui à cette Société, qui s'honorera toujours de l'avoir eu pour Membre et pour premier Président, et qui a reçu ce don avec une reconnoissance mêlée de douleur, puisqu'il étoit une triste preuve que celui qui le faisoit, ne reparoîtroit plus dans son sein !

Vous

Vous n'ignorez pas, Messieurs, avec quel zèle efficace, avec quelle munificence, il encourageoit les Sciences, les Lettres et les Beaux-Arts. Vous connoissez son ardeur pour les progrès des lumières. Les fonds que, peu de mois avant sa mort, il m'avoit chargé d'offrir à la Société, pour proposer un prix sur une question, qui avoit pour but l'instruction publique, n'attestent-ils pas ce que j'avance? La mort ne lui a pas permis d'accomplir son dessein: mais les vrais amis des lumières ne peuvent que lui savoir gré de ce beau mouvement d'une ame bienfaisante, et de cette vue libérale d'un esprit éclairé.

S'il savoit apprécier la Littérature et les Beaux-Arts; s'il en reconnoissoit tous les avantages, il étoit bien loin d'en vouloir tolérer les abus et les scandales. Son opinion, non comme Evêque et Théologien seulement, mais comme Littérateur, étoit bien prononcée à cet égard. Il eût voulu, ainsi que tous les amis de l'ordre et des bonnes mœurs, proscrire à jamais tous les mauvais livres, et sur-tout ceux qui attaquent directement ou indirectement et la Morale et la Religion. Il disoit : anathème (et je le répète pénétré des mêmes principes), anathème à tous ces écrivains méprisables qui, déshonorant un état respectable en lui-même, sapent, dans leurs fondemens, ces deux colonnes des Empires, ces bases si essentielles du bonheur des Peuples et de la prospérité des Rois.

En effet, si le bon goût réproûve les ouvrages immoraux et licencieux, c'est que, presque toujours, ces genres si faciles sont le triste appanage de l'incapacité ou de la médiocrité; et que si quelque talent distingué s'y prostitue, il perd

une grande partie de ses grâces et de ses charmes, et nous inspire bientôt le dégoût et l'ennui : car, par une loi immuable et juste, émanée de l'Auteur de tout bien, ce qui est bon, soit en fait d'ouvrage d'esprit, soit autrement, découle de la vertu même, et ne peut provenir d'ailleurs. C'est pour cela que Quintilien vouloit que la première des qualités de l'Orateur fût d'être vertueux. C'étoit aussi l'opinion de Monseigneur l'Archevêque d'Aix.

La Religion avoit agrandi et ennobli dans lui cette philosophie saine, qui est l'apanage des esprits bien faits. Toutes ses vues, sur quelque objet qu'elles se portassent, étoient vraiment grandes et élevées. L'habitude de la méditation et du travail, et il avoit commencé de bonne heure à s'y appliquer avec une persévérance et des progrès étonnans, lui avoient rendu les matières les plus abstraites familières et aisées. Tout se classoit dans cette tête si bien organisée, avec méthode et clarté ; et par conséquent son expression étoit toujours forte, juste et lumineuse.

La force du mal, même dans sa dernière maladie, n'avoit pu altérer cette qualité si précieuse et si rare. Je me le rappelle encore avec étonnement ; bien peu de temps avant sa mort, j'eus occasion de lui présenter un Professeur de Philosophie, homme d'un grand mérite et d'une érudition profonde. Je le lui avois peint comme tel. Il voulut avoir une conversation avec lui. Le corps abattu par les souffrances, l'ame affaissée sous le poids de ses maux, et présentant déjà, pour ainsi dire, la tête à la faux de la mort, cet homme supérieur se releva dans ce moment, comme par une espèce d'enchantement ; son esprit sembla s'animer d'un nouveau feu ;

et il parla instruction publique, enseignement, philosophie et métaphysique, avec un ordre, une clarté, une force de tête, une énergie, qui firent la surprise et l'admiration de tous ceux qui l'entendirent. Aussi, jusqu'à son dernier jour, il prit part aux affaires de son Diocèse, avec non moins de zèle et d'ardeur qu'autrefois. Il voulut mourir à son poste.

Il n'étoit pas étonnant qu'un esprit de cette trempe fût capable de tous les emplois dans la politique et dans l'église. Avec quelle distinction ne parcourut-il pas cette dernière carrière? Et pour ne parler que de ses talens en administration, la réputation qu'il s'étoit acquise dans celle du Diocèse d'Auxerre, à laquelle son frère, Evêque de cette Ville, l'avoit appelé, lui mérita bientôt l'agence du Clergé de France. Ce fut là qu'il eût occasion de manifester ces vues sages et profondes, de déployer ces rares et grands talens, qui lui attirèrent l'admiration de ses Collaborateurs, l'applaudissement général, et les remerciemens publics de l'Assemblée du Clergé. Cette Assemblée auguste, convaincue de sa sagesse et de son mérite, le choisissoit presque toujours pour porter ses réclamations aux pieds du Monarque, et pour défendre ses droits contre des corps puissans qui vouloient les détruire. Hommage flatteur, qui honoroit autant le mérite supérieur qui le recevoit, que la sagesse éclairée qui le rendoit.

La place d'Agent du Clergé étoit d'autant plus difficile à remplir dignement à cette époque, que des ennemis cachés ou publics, foibles ou redoutables, timides ou hardis, sembloient se réunir à la fois pour attaquer l'Eglise de France;

et préparer de loin cette funeste coalition d'esprits pervers, qui, dans leur rage insensée, fondirent, quelques années après, sur toutes les institutions divines et humaines ; et, brisant à la fois et les trônes et les autels, en dispersèrent les débris sanglans, sur la surface du monde entier.

La réputation de M. de Cicé croissoit avec l'importance des places qu'il obtenoit. Elle lui valut enfin le siège de Rhodéz. Les abus réprimés ou détruits, d'utiles réglemens mis en vigueur, un gouvernement paternel, le firent chérir et admirer de ses Diocésains, qu'il regardoit comme ses enfans.

Cet amour du bien et de l'ordre, qui l'anima toujours ; cet esprit de conciliation qu'il savoit porter dans toutes choses, lui firent imaginer un nouveau moyen d'être utile au troupeau qu'il étoit venu gouverner. Il choisit plusieurs personnes de bonne volonté, d'une probité reconnue, d'une réputation intacte, et qui étoient versées suffisamment dans la connoissance des lois. Il en forma un tribunal privé, qu'il voulut présider lui-même. C'étoit devant cet aréopage désintéressé, et qui rappeloit les mœurs de la primitive Eglise, que tous les particuliers pauvres, toutes les familles peu favorisées de la fortune, pouvoient venir discuter sans frais et sans crainte, les diverses affaires d'intérêts qui survenoient entre eux. On concilioit les esprits ; on les éclairoit sur leurs vrais intérêts ; on arrangeoit leurs différens : une justice impartiale présidoit à toutes les décisions. On prévenoit, on étouffoit ainsi les dissensions et les procès, qui sont la ruine de tant de maisons.

Si quelques affaires particulières exigeoient des

actes publics, et pardevant les Tribunaux du Prince, la main généreuse de notre vertueux Prélat puisoit dans son propre trésor, et pourvoyoit à tous les frais. « Heureux, disoit-il souvent, d'acheter avec de l'or la paix et le bien-être des familles ! » Cette sollicitude paternelle, si digne d'un sage Evêque et d'un administrateur éclairé, rendit encore plus douloureuse la translation de M. de Cicé à l'Archevêché de Bordeaux; mais Bordeaux bénit la bonté du religieux LOUIS XVI, qui lui faisoit un tel présent.

Sur un plus grand théâtre, Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux ne se montra que plus grand Administrateur, et ne fut que plus apprécié. On remarqua dans ses opérations encore plus de sagesse et de force, qu'il n'en avoit déployé déjà dans les autres places qu'il avoit occupées. Semblable à ces athlètes vigoureux qui, ayant exercé leurs corps aux fatigues, n'en deviennent que plus robustes, à mesure que de plus grands travaux leur sont imposés : il sembloit que M. de Cicé, en s'élevant de poste en poste, se préparât et s'essayât au poste éminent et honorable qu'il alloit bientôt remplir dans le gouvernement de l'Etat.

Le désordre des finances avoit provoqué de la part du Monarque la convocation des Etats généraux. — Mais, que dis-je, Messieurs ? De quel temps malheureux vais-je vous entretenir ! Je m'arrête..... Une foule de douloureux souvenirs vient sans doute opprimer votre ame, comme elle oppresse en ce moment la mienne ! Cette époque désastreuse se présente à notre imagination, telle qu'un songe effrayant, qui jette, sur tous les objets qui nous environnent, un crêpe

funèbre et sanglant. Époque fatale des calamités d'un grand Empire, et de la chute d'un Roi vertueux, pourquoi faut-il que vous reveniez sans cesse dans nos discours, et que je vous retrouve encore liée au sujet que je dois traiter? N'est-ce pas assez d'avoir passé à travers ces jours de désolation, et faut-il encore s'en occuper et frémir? Non; mon esprit et ma voix s'y refusent. Je laisse de côté ces tristes évènements qui précédèrent et suivirent l'élévation de notre Prêlat à la place de Garde des Sceaux de France, et je ne vais m'occuper que de lui.

Sa grande réputation le conduisit à ce poste éminent. Ses rares talens, sa franchise et son amour pour le bien le firent estimer et aimer de l'infortuné Louis XVI: de ce Roi, qui, suivant l'expression d'un de ses Ministres, qui le connoissoit bien, étoit le plus honnête homme de son Royaume.

A la suite des changemens rapides et imprudens qui se firent alors, un parti dangereux et ennemi de la Religion, fit paroître la Constitution civile du Clergé, et promulgua une foule de lois plus ou moins contraires à la discipline de l'Eglise. Dans ces circonstances difficiles, au milieu du délire qui commençoit à troubler toutes les têtes, et qui, semblable à une vapeur malfaisante, offusqua et fit errer les esprits les plus sages et les plus prudens, Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux s'égara un moment. — Qui, Messieurs, il s'égara! Ne craignons pas de le dire hautement, puisqu'il n'a pas craint de favoriser lui-même aux yeux de ses ouailles et de la Chrétienté, et qu'il a expié sa faute dans l'exil, par son repentir et par ses larmes. Tirons-en plutôt un juste sujet d'éloge pour ce digne

imitateur de l'ange de Cambrai, qui s'est fait une gloire de son humiliation, et un titre à notre respect par son repentir. C'est ainsi que les hommes supérieurs se font pardonner leurs fautes, et les réparent en quelque sorte. Écoutons-le lui-même; car il est intéressant, il est beau d'entendre la vertu avouer courageusement ses erreurs.

« A la vue de ces scènes de sang et du » schisme qui couvre la France, qu'ils sont » douloureux les souvenirs de ceux qui, comme » moi, mêlés aux affaires publiques, ont cru » pouvoir détourner la tempête par le moyen » des tempéramens ! qui loin de prévoir qu'une » Nation religieuse, renommée par son amour » pour ses Rois et par la douceur de ses mœurs, » voudroit renverser le Trône et l'Autel, et fou- » leroit aux pieds les droits les plus sacrés : ont » été conduits par les circonstances à paroître » céder pour un temps au torrent, dans l'es- » poir de détourner plus sûrement ses ravages ! » qui engagés dans les liens d'un pénible mi- » nistère, frappés de terreur à l'aspect des plus » éminens dangers (et plût au Ciel qu'ils n'eus- » sent menacé que ma tête !), pressés entre le » double devoir de préserver l'Oint du Seigneur » et son Arche sainte, se sont vus entraîner » comme moi à prêter leurs noms à des actes, » qui répugnoient également à mes principes et » au caractère dont je suis revêtu ! Je vous ai » déjà entretenus de ces sentimens ; et mes lar- » mes avoient devancé mes paroles (1).

» A Dieu ne plaise que je veuille déguiser

(1) Instruction pastorale de M. l'Archevêque de Bor-
deaux, du 10 février 1792.

» ou pallier mes erreurs ou mes fautes ! que
 » sont les illusions de l'amour-propre devant les
 » grandes pensées dont je suis pénétré ! Si vous
 » avez rendu justice à mes intentions, vous avez
 » dû gémir de ne pas voir éclater mon indigna-
 » tion, et se déployer mon zèle contre les en-
 » treprises qui menaçoient la Religion et la Mo-
 » narchie..... Peut-être en est-il parmi vous qui
 » en ont reçu du scandale. Ah ! qu'ils appren-
 » nent par mon exemple à ne point placer trop
 » de confiance dans les conseils de la prudence
 » humaine ; à s'affermir de plus en plus dans
 » la crainte du Seigneur, et dans leur fidélité
 » à marcher dans ses voies, où nous ne pou-
 » vons nous égarer.

» Et si parmi nos frères qui se sont voués à
 » l'erreur, il en est qui, séduits par des appa-
 » rences trompeuses, ont pu trouver dans ma
 » conduite, des prétextes pour colorer leur ré-
 » bellion ; qui n'auroient pas été désabusés par
 » ma fidélité à la tradition apostolique, par mon
 » adhésion aux principes des Evêques français,
 » par ma soumission filiale au Souverain Pon-
 » tife, par mon enseignement constant, par la
 » préférence que j'ai donnée sans balancer un
 » moment, aux privations et à l'exil, plutôt que
 » de trahir la foi de mon Eglise et la mienne :
 » que du moins cette manifestation de mes sen-
 » timens et de ma douleur dessille leurs yeux,
 » avant que l'Eglise ait prononcé ses derniers
 » anathèmes ! Puissé - je les convaincre que
 » l'homme ne se dégrade point en convenant
 » avec candeur et simplicité de ses torts ; que
 » le Chrétien remplit le plus saint de ses de-
 » voirs en s'humiliant, en édifiant l'Eglise par
 » sa soumission et par ses larmes ; en faisant

» éclater, avec ses regrets, *sa confiance dans le Dieu de bonté et de miséricorde* » (1).

Je n'ai pas cru pouvoir mieux faire, pour louer dignement M. de Cicé, que d'emprunter ses propres paroles. C'est dans les effusions du cœur que l'on reconnoît l'homme; et c'est dans la douleur qu'il s'épanche avec plus d'abondance. Vivement affecté d'une erreur passagère, (et quel est l'homme qui n'en a pas à se reprocher !), avec quelle noble et touchante simplicité notre digne Prélat en convient ! comme il est grand lorsqu'il s'abaisse ! quelle franchise, quelle sincérité dans son repentir et dans ses larmes ! et combien ces larmes et ce repentir le relèvent dans notre esprit ! Ah, il n'est pas donné à tout le monde, après s'être détourné de la droite voie, d'y revenir de cette manière ! Il n'est pas donné aussi à tout le monde de se trouver dans des circonstances assez favorables, pour pouvoir réparer dignement ses fautes par des actions éclatantes, et par une conduite vertueuse !

Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux fut assez heureux pour pouvoir se montrer dans un de ces momens difficiles, où le mérite seul peut se distinguer et briller. Après dix ans d'exil et de malheurs, il en trouve l'occasion. L'horizon de la France s'éclaircit ; les nuages se dispersent ; les tempêtes s'apaisent ; la foudre, que le crime sembloit avoir un moment dérobée au ciel, ne gronde plus que dans le lointain, et ne paroît plus menacer que le méchant ; la

(1) Lettre pastorale de M. l'Archevêque de Bordeaux, aux Fidèles de son Diocèse, 9 août 1792, pag. 8.

vertu respire ; l'Église de France renaît de ses glorieuses ruines. — Plusieurs sages Evêques , voulant seconder les vues du Souverain Pontife , s'empressent de se réunir aux différens troupeaux qui sont assignés à leurs soins. M. de Cicé vient à Aix. — Ici , Messieurs , l'Orateur doit se taire : et pour louer ce digne et vertueux Prélat , laisser parler des bouches plus éloqu岸tes. Il doit faire place à ceux qui , dans ce vaste Diocèse , ont été les compagnons de ses travaux , les spectateurs de ses vertus , et les objets de ses bienfaits.

Celui-ci vient et s'écrie : « Blanchi dans les » fatigues du saint Ministère , incapable de tra- » vailler désormais à la vigne du Seigneur , il » m'a assuré des secours honorables , et je puis » maintenant couler mes vieux jours en paix. » Celui-là s'avance et vous dit : « Egaré par mes » passions et mon orgueil , j'avois quitté le ber- » caill du Bon Pasteur ; son indulgence , ses » avis , sa fermeté même m'ont remis en paix » avec Dieu et ma conscience , et je puis chan- » ter encore les louanges du Très-Haut dans » son saint Tabernacle. Il nous a servi de père » à tous , » vous dit cet autre : « il a partagé » nos peines , nos sollicitudes , nos travaux.

» Voyez les heureux effets de sa prévoyance » éclairée et de son infatigable activité , » s'écrie encore celui-là avec une noble assurance : » les Temples du Seigneur avoient presque tous » disparu sur la surface de ce Diocèse ; les » chants des Prêtres saints ne se faisoient pres- » que plus entendre ; la foi s'éteignoit dans tous » les cœurs : et l'ivraie remplaçoit le bon grain » qu'elle alloit étouffer pour toujours. Il a paru : » les Temples se sont relevés , les hymnes saints

» ont recommencé , le flambeau de la Foi s'est
 » rallumé par-tout ; l'ivraie a été arrachée , et
 » le bon grain a fructifié. A sa voix les offran-
 » des des Fidèles sont venues enrichir l'autel du
 » Dieu vivant : l'encens a fumé dans le sanc-
 » tuaire ; les peuples y sont accourus de tous
 » côtés , et ont béni leur digne Pasteur. »

C'est au milieu de ces concerts de louanges et d'actions de grâces , que la mort est venue frapper sa victime. Ce coup fatal nous a tous consternés ; mais , que dis je ! il est mort de la mort du juste et du fort ; et nous lui devons un nouveau tribut d'éloges pour le courage qu'il a montré dans ce moment suprême. N'aurions-nous donc loué dans lui que les talens de l'esprit ? et les qualités de l'ame n'ont-elles pas des droits à nos hommages ?

La Bruyère a dit : *ce sont les faits qui louent.* Si j'osois ajouter quelque chose à l'idée de ce sage et profond penseur , je dirois : les larmes qu'on répand sur la tombe de l'homme de bien sont un éloge encore plus éloquent. Monseigneur l'Archevêque d'Aix a reçu ce funèbre et touchant témoignage de l'affection qu'on lui portoit. Vous en avez été témoins , Messieurs ; vous avez vu cette foule de peuple qui s'empressoit à ses obsèques , et qui regrettoit en lui un vertueux et bienfaisant Pasteur. Vous avez vu ce Clergé , dont il étoit le modèle et le père , prosterné aux pieds des Autels , et demandant au Souverain Arbitre de la vie et de la mort , l'illustre Prélat qu'elle alloit lui enlever : vous avez vu la douleur résignée , mais non moins sentie , de ces vénérables Dépositaires de la Loi , au moment où cette lumière de l'Eglise , qui leur avoit si souvent servi de guide , alla s'éteindre dans le tombeau.

Je ne vous parle pas des douloureux regrets de ses amis, de ses parens : Ce sont les tributs touchans, mais ordinaires, que tout mortel recueille à ses derniers momens ; mais ce qui n'appartient qu'à l'homme d'un rare mérite, ses ennemis mêmes (et quel est l'homme public qui n'en a pas eu ?), ses ennemis mêmes ont été forcés de lui accorder leur estime, leur respect et des louanges, comme Citoyen, comme Administrateur et comme Evêque.

A cet accord unanime d'éloges, pourroit-on s'empêcher de reconnoître un mérite éminent ? La piété la plus éclairée et la plus solide présidoit à toutes ses pensées. Notre auguste Religion, consolatrice des humains, avoit, particulièrement sur la fin de sa carrière, touché plus que jamais son cœur ; avec quelle sensibilité ; avec quelle onction il en parloit ! avec quelle ferveur il en accomplissoit les devoirs ! Ministres du Seigneur, vous qui l'entouriez alors, vous l'avez vu, vous l'avez entendu ; et vous avez admiré cette fermeté d'ame, ce courage héroïque et chrétien, qui, lorsque tout s'évanouissoit à ses yeux, lui dictoient ces discours sublimes que la Religion seule peut inspirer.

Vous nous l'avez raconté souvent : dans son long et douloureux martyre (car c'est ainsi que l'on peut appeler sa dernière maladie), il a montré toutes les vertus chrétiennes, unies à la plus touchante sensibilité envers ses amis. Affaîssé sous le poids du mal, après avoir accompli les derniers devoirs du Chrétien mourant, il fait un effort sur lui-même, il prend son étole, l'ôte de son coï, et s'adressant au Ministre qui lui avoit apporté le Pain de Vie, et qu'il honoroit d'une amitié particulière, il lui dit : *Je dois*

me détacher de tout , mon ami ; prenez ceci ; et lorsque vous exercerez les fonctions sacrées , que cet ornement que j'ai porté , vous fasse quelquefois ressouvenir de moi !

Cette cérémonie des approches du trépas ; ce spectacle religieux et imposant ; ces flambeaux , ces Prêtres vénérables plongés dans la douleur et le recueillement ; ce songe solennel que le mourant prenoit du monde ; le discours touchant que sa piété lui dictoit et dans lequel il demandoit pardon à Dieu et aux hommes de ses fautes ; tout cela avoit déjà porté dans l'ame des assistans , un attendrissement religieux ; mais ce dernier élan de sensibilité y vint mettre le comble. Toute l'Assemblée , et le Ministre lui-même à qui ce présent modeste et sans éclat étoit adressé , fondirent en larmes.

O vous , digne sujet de nos tristes regrets ! vous qui fûtes témoin de la douleur que votre perte prochaine , hélas , et trop assurée , excitoit dans nos ames , et qui y fûtes si sensible ! Soyez encore témoin , s'il est possible , de la persévérance de ces mêmes regrets , et des honneurs paisibles , mais sincères , que nous nous efforçons de rendre à votre mémoire. Heureux , si j'ai pu , en me conformant aux vœux de cette savante Réunion , au milieu de laquelle vous vous plaisiez à siéger , justifier en quelque sorte son choix , et ne pas défigurer vos traits que j'étois chargé de lui retracer ! Heureux encore , si votre ame auguste veut bien sourire à mes efforts ; et si du séjour où vos travaux et vos vertus vous ont sans doute placé , vous daignez jeter un regard satisfait sur le simple et funèbre hommage , que mon cœur vous rend aujourd'hui.

I N S T R U C T I O N

SUR la Culture du Maïs quarantin , ou Maïs des poulets.

PAR M. AUGIER , Garde - général des Forêts à Allcin.

M. Quenin, Membre de la Société académique d'Aix, me fit connoître, il y a quelques années, le Maïs quarantin, et m'en donna un épi. Je le semai ; il en produisit plus de trente. Je m'empresse de communiquer à la Société les détails de mon expérience sur cet objet, et de mettre, en état de la répéter, ceux de ses Membres qui peuvent le désirer, au moyen de quelques épis provenant de ma récolte, que je joins à ce petit Mémoire.

On sème ce Maïs deux fois par an. On en fait en conséquence deux récoltes, pour une du Maïs ordinaire, dont il n'est qu'une variété beaucoup plus petite. Il épuise beaucoup moins le terrain où il croît, porte beaucoup plus d'épis que l'autre, et supplée par le nombre à la grosseur ; et comme une même étendue de terrain nourrit trois fois plus de pieds de cette variété que du Maïs ordinaire, on y récolte au moins autant de mesure de l'un que de l'autre.

On peut employer le Maïs quarantin, à tous les usages auxquels on emploie le Maïs ordinaire ; tandis que celui-ci n'est guères propre au

principal usage du Mais quarantin, qui sert à nourrir et élever avec facilité les jeunes poulets: ce qui lui a fait donner, dans les cantons où il est connu, le nom de Mais des poulets.

A cette propriété assez importante, il faut ajouter l'avantage de pouvoir suppléer, par la seconde récolte, au défaut de la première, que l'intempérie des saisons, la voracité des insectes, ou d'autres causes accidentelles pourroient avoir fait manquer: inconvéniens auxquels le Mais ordinaire est d'autant plus exposé, qu'il reste sept mois en végétation, au lieu qu'il ne faut tout au plus que trois mois à celui que je présente, pour parvenir à sa parfaite maturité.

Ce ne fut que le 16 du mois d'août, que je semai environ trente grains de petit Mais, sur un terrain qui n'avoit pas été préparé d'avance. Mes grains levèrent, et bientôt mes plantes me donnèrent l'espérance d'une récolte abondante; mais les gelées blanches de l'automne retardèrent la formation des épis et leur maturité. Des insectes, qui ne trouvoient plus guères de nourriture ailleurs, vinrent dévorer le Mais encore tendre; et pour ne pas le voir entièrement détruit par cette cause, et par les gelées un peu plus fortes de la mi-novembre, je fis ma récolte au commencement de ce mois. Si j'eusse semé en juillet, j'aurois eu une récolte beaucoup plus abondante, parce qu'elle auroit été plus précoce.

Voici la méthode que j'ai suivie depuis.

J'ai fait cultiver à la hêche, en février, le terrain destiné à porter du Mais quarantin, et j'y ai fait recouvrir de huit pouces de terre une couche de fumier de litière d'environ huit

lignes d'épaisseur : vers le 15 avril, j'ai fait passer à la pioche mon terrain, et aussitôt après ce second labour, j'y ai semé le Mais. J'ai fait ouvrir de trois en trois pieds, des rayons de la largeur de la pioche, et de trois pouces de profondeur, après avoir mis les graines par paires au bord du rayon du côté du midi, à la distance d'un pied de l'une à l'autre : on jette la terre sur le bord opposé, de manière que le grain qu'on a semé ne soit recouvert que d'environ 6 à 8 lignes.

Dès que la plante est parvenue à trois pouces de hauteur, on la cultive pour que la terre en se desséchant ne la serre pas trop, et pour la débarrasser de toutes les herbes qui l'épuiseroient.

Au bout d'un mois on lui donne un labour un peu plus considérable, et mettant contre le pied la terre qui est à côté, on ouvre de nouveaux rayons qui servent à l'arroser quand elle en a besoin. Dès que le terrain s'est recouvert d'herbes, on donne un autre labour, mais peu profond; et après ce troisième labour on se contente d'arroser de temps en temps.

La première récolte de Mais se fait vers la fin de juin. Aussitôt les plantes arrachées, on cultive de nouveau le terrain à la bêche (c'est l'instrument nommé *lichet* dans tout l'arrondissement), en y mettant la même quantité d'engrais.

Il faut observer que le fumier ne seroit pas nécessaire si le terrain n'avoit pas été en chaume, ou si on l'avoit fumé l'année précédente.

Vers le 15 juillet, je sème mes grains récoltés depuis huit à dix jours, sur la terre bien fraîche. Si elle étoit sèche, je retarderois mon semis

ou

ou je l'arroserois immédiatement après l'avoir fait ; et je continuerois tous les jours , jusqu'à ce que le grain eût levé ; et dès que la terre seroit un peu desséchée je sarclerois mon Mais , afin que la terre ne serrât pas trop la jeune plante.

Ce serrement de la terre porte un grand préjudice à presque toutes les plantes potagères , sur-tout aux aubergines , qu'il faut garantir autant de cet inconvénient que de la *taupe-grillon*.

Je donne les mêmes labours que la première fois , et je multiplie un peu plus les arrosemens.

Je crois inutile de dire que le Mais croît aussi sans être arrosé ; mais alors il faut semer au commencement d'avril la première fois , et attendre la première pluie de la fin de juin , ou du commencement de juillet , pour faire le second semis ; à moins que le terrain ne fût bien frais et peu compacte. Je dois observer qu'il faut donner des labours plus profonds et fumer en hiver , quand on veut ensemençer des terrains qui ne s'arrosent pas. Ces labours peuvent être moins profonds que pour la culture des citrouilles et des melons.

La seconde récolte se fait au commencement d'octobre. J'oubliois de dire qu'il faut détacher des tiges les épis dont les enveloppes commencent à se dessécher , et laisser les autres mûrir successivement. On les enlève facilement à la plante sans la briser. Après avoir un peu laissé sécher ces épis , on retrousse les enveloppes , on les noue , on les met en paquets , et on les suspend dans un endroit aéré et hors de la portée des souris , qui sont très-friandes de ce grain , sur-tout avant qu'il soit bien sec.

M É M O I R E

*Sur quelques Découvertes d'Antiquités faites
auprès d'Aix en 1817, lu à la Société Aca-
démique d'Aix, dans sa Séance publique du
31 mai 1817.*

PAR M. DE SAINT-VINCENS, Membre de cette
Société, et de l'Académie Royale des Ins-
criptions et Belles-Lettres.

LES quatre premiers mois de cette année
ont fourni aux Amateurs de l'Antiquité, quel-
ques sujets de recherche et d'instruction.

Des fosses pratiquées au mois de février, par
ordre de la Mairie, dans le terrain qui s'étend
depuis le cimetière de la Magdeleine, jusqu'au
petit chemin du Tholonet, ont laissé à décou-
vert quelques morceaux curieux; et d'abord,
deux chapiteaux de marbre, d'ordre corin-
thien, sculptés en feuilles d'acanthé, du dia-
mètre de trois pieds et demi.

Secondement, un fût de colonne de granit,
haut d'environ quatre pieds, mais d'un diamètre
trop petit pour avoir appartenu à l'un des chapi-
teaux.

Troisièmement, sur un terrain plus bas, des
morceaux de poterie antique, de diverses cou-
leurs, qui ont paru être les débris de quelques
urnes funéraires; une lampe sépulcrale antique,
d'une forme commune, sur laquelle est repré-

senté en relief un sanglier ; et des cendres noires confirment cette dernière destination. A côté de la lampe qui est entière , étoit un petit vase de terre cuite , d'une assez jolie forme , et rompu au milieu. Il a pu servir aux libations , ou de vase lacrymatoire.

Ne soyons pas étonnés que des débris de monumens funéraires aient été trouvés dans ce lieu. Dès les premiers temps de la domination romaine , tout l'espace qui s'étend depuis le jeu de mail actuel , jusqu'à l'ancien couvent de Saint-Pierre , a été couvert de sépultures. Les anciens enterroient toujours les morts hors des villes : et la colonie d'Aix avoit été fondée à près d'un mille de là.

Des inscriptions sépulcrales ont été trouvées en grand nombre dans cet espace. Elles ornent les cabinets des curieux. Le Père Moulin , Cordelier , dont j'ai le manuscrit , en avoit recueilli près de trente ; il en existe trois qui ne sont pas dans ce recueil , et qui sont inédites. Je crois pouvoir les faire connoître.

La première , quoiqu'elle fasse partie du mur qui entoure le jeu de mail , n'avoit point été lue ; il est vrai qu'elle est à moitié enterrée et placée de côté. J'ai fait enlever la terre qui couvroit les lettres. Il y est fait mention de deux personnes qui avoient ajouté à leur nom propre , et d'origine barbare , des noms romains ; ils appartenoient aux familles Cornelia et Vibia. La forme des lettres est du troisième siècle de notre ère.

SEX - COR - SEX L
HILARUS
CORNELIA S PV F
MATER

Voici la manière dont elle doit être lue :

SEXtus CORnelius , SEXtus Libertus HILARVS ,
CORNELIA sexta PVblia filia MATER VIBIO EX-
CIGVO CORnelio ARIGISIO FECERUNT..

On voit ici les noms barbares d'Arigisius et d'Exciguus, joints à ceux de Vibius et de Cornelius.

La deuxième inscription est dans le vestibule de ma maison ; elle fut trouvée en 1796, sur le petit chemin du Tholonet. Elle rappelle le bienfait d'un particulier qui fit placer une horloge dans un édifice public, dont il fit incruster les murailles et paver le vestibule. Le nom du bienfaiteur a disparu. Voici ce qui reste :

.....MVROS INCRUSTAVIT
HORLOGIO ORNAVIT.
IN ADITV PAVIMENTVM FECIT.

Les Romains riches, au lieu de tapisser l'intérieur de leurs maisons, les faisoient peindre à fresque, on y incrustoit des morceaux de marbre et de verre de diverses couleurs.

La troisième inscription est plus intéressante encore ; elle porte que » Dieu ayant reçu l'ame » de Quintus Attilius Secundus, fils de Marcus, » elle s'est envolée vers les astres, le 15.^e des

» kalendes d'août », sous le consulat de Sév-
 vérus. Le consulat de P. Sévérius, est de l'an-
 née 470 de Jésus-Christ.

Q. ATILIO SECVNDO

M. F.

CVIVS ANIMA

DEO le reste de la ligne manque,
 sans doute *jubente* ou *volente*.

MIGRAVIT AD ASTRA

D. XV K. AVG.

SEVERO V. C. CONSVLE.

Cette épitaphe fut découverte près du cime-
 tière de la Magdeleine. Les mots *Deo . . . mi-
 gravit ad astra*, firent croire d'abord qu'elle
 appartenoit à un Chrétien. Cependant on n'y
 voyoit ni le monogramme du Christ, ni aucun
 autre signe du Christianisme. Elle nous a paru bien
 plutôt applicable au système des Néoplatoniciens
 ou des Pythagoriciens, qui, voulant modifier les
 absurdités du paganisme, ne parloient dans les
 monumens publics, que d'un seul Dieu, et pré-
 tendoient qu'après la mort, les ames pures étoient
 placées par la main de Dieu, parmi les astres.
 Ce système est bien indiqué dans l'épitaphe grec-
 que d'un jeune navigateur, qui est dans ma
 maison, derrière la porte d'entrée. Il est déve-
 loppé, dans les savantes explications qu'a faites
 de ce monument M. Chardon de la Rochette.
 » Les ames, après la mort, est-il dit dans mon
 » inscription, sont divisées en deux classes,
 » dont l'une retourne et erre sur la terre, tandis
 » que l'autre va former des danses avec les
 » corps célestes. C'est de cette dernière milice
 » que je fais partie, ayant eu le bonheur de

» me ranger sous les bannières de Dieu. » Ces mots *migravit ad astra*, ont été dans la suite employés dans le sens figuré, pour dire qu'une ame étoit montée au Ciel. Ces expressions furent prises dans un sens propre et littéral, par les Pythagoriciens.

Je puis citer, en faveur de mon interprétation, un second exemple : vers 1770, M. l'Abbé Deperier, Chanoine d'Aix, connu par son savoir en Littérature grecque et latine, nous fit connoître une inscription qu'il avoit trouvée dans son prieuré du Pin, à mi-chemin d'Aix à Marseille; elle y existe encore et est incrustée dans le mur : le nom propre de la femme à qui elle appartenoit, manquoit absolument; il y étoit dit que, par l'ordre de Dieu, l'ame pieuse de cette femme s'étoit envolée vers les astres. *Cujus pia, jubente Deo, anima migravit ad astra*. Elle fut appliquée, par l'Abbé Deperier, à une femme païenne; et M. l'Abbé Barthélemy, que consultèrent l'Abbé Deperier et mon père, confirma cette interprétation.

Je remarque, en passant, que le nom du quartier où fut trouvé ce monument, est dans les vieux titres *Alpinum*, mot dérivé du Celte, et qui signifie monticule, d'où le nom moderne du Pin a été tiré. Il n'y a jamais eu dans ce lieu-là de bois de pin.

J'ai dit que la date du consulat de Sévérus, est l'année 470; elle n'a rien de contraire à nos conjectures sur la religion que professoit Attilius. Il existoit alors des païens en Provence et dans le reste des Gaules.

On sait combien d'efforts le Pape St. Grégoire fit en 598, pour que la Reine Brunchaut empêchât ses sujets d'adorer des arbres, de

faire des sacrifices aux idoles ; et l'on connoît le zèle de Sérénus, Evêque de Marseille, en 600, qui alla jusqu'à faire enlever de toutes les Eglises, les statues, même celles des Saints, de peur que les Marseillais ne leur rendissent un culte idolâtre.

L'inscription du Pin, portoit la date du consulat de Messala, qui eut lieu en 506, époque plus récente encore que celle du consulat de Sévérus.

J'ai peu à dire sur les chapiteaux et sur les colonnes qui ont été trouvées nouvellement.

Je puis assurer que d'après nos plus anciens documens, il n'a existé dans ce lieu aucun monument, aucun édifice considérable, auxquels les deux chapiteaux puissent se rapporter.

Il est vrai que le Roi Robert fonda, en 1312, un couvent de Clairistes, dans le quartier nommé autrefois le *Galet cantant* (le petit Coq qui chante); et ce quartier comprenoit ce qui est aujourd'hui la partie inférieure du cours Saint-Louis, le jeu de mail et le reste du monticule de la Plateforme. Mais ce monastère étoit un édifice bien peu considérable, et les Religieuses le quittèrent en 1341, à cause des troupes débandées qui pilloient le terroir d'Aix; elles allèrent occuper la maison que la destruction des Templiers laissoit vacante.

Ces chapiteaux sont bien plus anciens que le quatorzième siècle. Ils sont vraiment antiques. Ils ont dû avoir été apportés d'un autre lieu pour servir d'appui ou de piedestal à des statues ou à des vases, ainsi que nous en avons vu d'autres employés au même usage.

Il est possible que dans un moment de destruction ou de pillage, ces chapiteaux et le

morcean de colonne aient été jetés dans un fossé où se trouvoient déjà des débris de sculptures.

Peu de semaines après ces premières découvertes, et non loin de là, ont été trouvées diverses médailles, et une petite bague, qui sont du seizième siècle. Le seul objet qui mérite quelque attention, est une médaille frappée dans le temps de la Ligue: elle est de cuivre, et a la forme d'un large jeton très-mince.

La partie antérieure présente la figure de Mars, en pied, armé d'une lance et d'un sabre: il va frapper de son sabre un monstre qui est à ses pieds; autour est l'exergue: *Mars odit inermes*; au-dessous est la date de 1584.

On voit au revers, Mars et Minerve debout; autour est la devise: *vel marte, vel arte*; au bas est la date de 1587.

Ces deux dates différentes mises sur la même médaille, se rapportent à des évènements que les Ligueurs voulurent célébrer.

En 1584, le projet de la Ligue fut formé à Aix. Le Duc d'Alençon, devenu Duc d'Anjou, frère de Henri III, venoit de mourir sans enfans, et Henri III n'en avoit pas. Henri, Roi de Navarre, qui fut depuis notre Henri IV, héritier présomptif de la Couronne, étoit aux yeux des plus zélés, un relaps à qui l'on ne devoit pas obéir. Ces motifs furent exprimés dans une délibération prise à Aix, à laquelle assistèrent le Comte de Carces, et un grand nombre de Consuls des Villes; il est vrai que le Grand-Prieur d'Angoulême arrêta, pour le moment, l'effet de cette délibération, et empêcha le Baron de Vins, chef des Ligueurs, d'entrer à Aix. Ce dernier parvint ensuite à y venir,

après la mort du Grand-Prieur, arrivée en 1586.

En 1587, qui est la seconde époque marquée sur notre médaille, les Ligueurs avoient pris le dessus. Ils chassèrent de la Ville le Duc de la Valette, frère du Duc d'Épernon; le peuple crioit en patois: *fouero la Valette, fouero bigarras, fouero gascoums; vivo Guiso, lou bouen Signour de Vins, et seis amis!*

Il falloit, en 1584, exciter les Provençaux à s'armer pour soutenir le projet de la Ligue. En 1587, on cherchoit à se défaire du Duc d'Épernon, et de son frère, Gouverneur de la Province, qui étoit du parti Royaliste, sans cesser d'être Catholique; ce parti moyen étoit nommé *Bigarras*. Les *Bigarras*, nommés autrement *Modérés*, étoient hais des deux partis, mais plus encore des Ligueurs que des Protestans. Dans cette année 1587, on répandit en Provence un décret de la Sorbonne, qui portoit, que la Royauté pouvoit être enlevée aux Princes, comme la tutelle aux tuteurs coupables de prévarication. La conduite des Ligueurs étoit bien exprimée par ces mots: *aut marte, aut arte*; et néanmoins tout leur art, toutes les ruses qu'ils employèrent, leur courage même, ne purent pas empêcher Henri IV, d'être, quelques années après, maître de la Provence. Charles de Cazaux, et Louis d'Aix, ses plus grands ennemis, furent tués à Marseille par Pierre de Libertat, en 1594; alors les Marseillais firent peindre Libertat avec la même devise qu'avoient employée les Ligueurs: *aut marte, aut arte*; ce qui pouvoit se rapporter à la manière dont Libertat se défit de Cazaux et de Louis d'Aix.

J'ai à parler d'une dernière découverte qui a eu lieu dans le mois d'avril.

Quelques jeunes Ecclésiastiques , conduits par le hasard vers la tour d'Entremont , située à une demi-lieue d'Aix , à la droite du chemin de Puyricard , remarquèrent sur des pierres détachées de cette tour , des sculptures qui leur parurent dignes d'être observées. Ils en avertirent quelques-uns de nos Collègues , qui allèrent sur les lieux. M. de Foresta , Sous-Préfet , qui y alla aussi , fit transporter ces pierres sculptées , ainsi que d'autres morceaux d'antiquité , dans la salle qui précède la Bibliothèque publique.

Il y a lieu de penser que ces pierres ont appartenu à un autre édifice , et qu'elles furent employées dans la suite aux premières constructions ou aux réparations de la tour d'Entremont , d'où elles ont été détachées lors des démolitions que cette tour a éprouvées ; elles méritent d'être examinées , ainsi que tout ce qui entoure cet ancien monument.

Nos Historiens ont désigné la tour d'Entremont , comme la plus importante de celles qui sont autour d'Aix. Une large enceinte avoit été formée à quelque distance , et les murs de l'enceinte étoient construits en pierres très-larges. On en voit les restes élevés à un et deux pieds , plus ou moins , au-dessus du sol. Tout l'espace qui est entre la tour et ce mur , est jonché de pierres et de débris de vases de terre cuite. On y voit aussi des débris de meules antiques , et quelques morceaux de mâche-fer. Au milieu de ces fragmens se trouvoit une meule entière , d'un petit diamètre , et en tout semblable à celles dont se servoient les femmes ou les es-

claves chez les Romains pour moudre le blé, et dont on s'est servi encore long-temps après les Romains, dans les maisons particulières. La meule est aujourd'hui, avec les pierres sculptées, à la Bibliothèque publique.

Le local qui entoure la tour d'Entremont est depuis long-temps cultivé. Des laboureurs trouvent souvent des débris de vases qu'ils jettent sur la superficie du terrain. La terre en seroit entièrement couverte, si de temps en temps on ne mettoit pas en morceaux les pierres et les ruines que la terre recèle. Les morceaux de terre cuite paroissent de fabrique romaine, ainsi que les meules. Des Paysans ont assuré à des Membres de notre Académie, avoir trouvé sous terre des restes de bâtisse qui pouvoient bien être des souterrains pratiqués autrefois pour la sûreté de ceux qui étoient dans la tour. Nos Historiens et nos Auteurs provençaux ne nous disent pas que les Romains aient jamais construit de forts ni de camp fortifié dans ce lieu-là; ils semblent ne rapporter qu'à nos guerres du moyen âge, ce qui concerne la tour d'Entremont. Cette tour, disent Pitton et M. d'Haitze, avoit servi de point d'observation et de défense aux habitans d'Aix, dans les temps de nos troubles civils. Elle fut réparée par eux en 1385, ainsi que deux autres tours élevées autrefois, l'une auprès de l'Arc, nommée des Anèdes ou des Canards; la seconde, sur une montagne, et nommée jadis la tour du *Prignon* ou du Prévôt (1), et puis de la *Queirié* (2).

(1) Parce que Isnard, Prévôt de la Cathédrale d'Aix, chef du parti de Charles de Duras, avoit contribué à sa reconstruction.

(2) Les habitans d'Aix y alloient autrefois jouer aux *enqueirades*, c'est-à-dire, se battre à coups de pierre.

En 1396, la tour d'Entremont fut assiégée, prise et ruinée par les troupes de Marie de Blois, et de Louis II; mais des articles de paix autorisèrent les habitans d'Aix à la relever et à la conserver. Elle fut cependant abandonnée environ vingt ans après, et fut rétablie lors des troubles de religion. Les Huguenots s'en rendirent les maîtres en 1587. Le Baron de Vins la reprit et la fit raser.

En 1590, le Duc d'Epemon assiégea la ville d'Aix; il construisit un fort sur le monticule de Saint-Eutrope, qu'il voulut soutenir par des forts voisins; il fit relever la tour d'Entremont, qui enfin fut rainée et mise en l'état où elle est aujourd'hui, par un Arrêt du Parlement, du mois d'avril 1600, d'après les ordres d'Henri IV.

Tel est l'abrégé du récit de nos Historiens. On peut bien juger, en voyant cette tour, qu'elle n'a pas été bâtie par les Romains. Mais le mur de circonvallation dont il existe des ruines, est fait ainsi que je l'ai dit, de pierres très-larges, et de manière à indiquer une construction romaine. Les Romains auront pu établir dans le même lieu, et long-temps avant que la tour ait été élevée, un camp fortifié. Au reste, la hauteur et la largeur des pierres employées à des édifices anciens ne prouvent pas toujours que les Romains les aient fait construire.

Jules-Raimond de Solliers, un de nos premiers Historiens, a, d'après une chartre du 13.^e siècle, combattu l'opinion qui attribuoit aux Romains la tour principale du château de la Tour-d'Aigues; il prouvoit que la maison des Baux l'avoit fait élever dans le 11.^e ou 12.^e siècle.

La partie basse de la tour de la grande Horloge,

qui sert de passage , est , au plus , du 12.^e ou 13.^e siècle ; car elle ne peut pas être plus ancienne que les murs de la ville comtale auxquels elle tenoit , et dont elle étoit une des portes ; d'ailleurs , la voûte qui forme la partie inférieure de cette tour est en ogive. Les édifices que l'on croit dater du temps des Romains , ont quelquefois obtenu cette réputation , parce qu'ils ont été bâtis avec des matériaux employés plus anciennement par les Romains.

Les débris de vases et autres ustensiles que l'on a trouvés dans la terre voisine de la tour d'Entremont , indiquent d'anciennes habitations , ou peut-être aussi d'anciennes fabriques de briques ou de poterie ; au surplus , plus de temps , et une inspection des lieux plus soignée amèneront peut-être plus d'observations. Cette dernière réflexion pourroit , ce semble , s'appliquer aux bas-reliefs déposés à l'entrée de la Bibliothèque. Ce sont trois pierres carrées , mais frustes et dégradées ; la sculpture qui en est grossière est effacée en partie. La première , haute de vingt-deux pouces , et large de treize pouces et demi , présente sur l'une de ses faces , trois têtes , placées l'une au-dessus de l'autre et à quelque intervalle. La seule que l'on puisse reconnoître est celle du milieu , qui porte une barbe et des cheveux coupés au-dessus des oreilles. On voit sur la seconde face un cavalier qui paroît cuirassé ; il porte une lance bien distincte dont le fer est court et triangulaire ; il semble vouloir en percer un ennemi. La tête du cavalier manque ; la bride de son cheval qui galoppe , paroît avoir été peinte en rouge. Au-dessous sont des restes peu sensibles d'un autre cavalier , qui a dû être en tout semblable au précédent. Les

nombreuses brisures de la troisième face n'offrent plus que des restes informes d'une tête et d'un bras.

La seconde pierre est un cube dont la base est de treize pouces et demi; elle offre sur l'un de ses côtés un guerrier à cheval allant au trot. Il a une longue épée attachée à un ceinturon, et paroît vouloir percer de sa lance, dont on distingue le fer, un ennemi qu'on reconnoît à peine. La tête du cavalier est détruite, le cheval occupe toute la largeur de la pierre. Le second côté présente deux têtes vues de face; l'une est barbue et l'autre sans barbe; leur coëffure est semblable; leurs cheveux sont relevés et arrêtés au-dessus du front par une espèce de réseau; les oreilles sont d'une forme extraordinaire et d'une grandeur démesurée: on diroit que ce sont-là des oreilles de satyres ou de faune. On ne peut voir sur le troisième côté qu'une tête barbue, absolument entourée par ses cheveux tressés ou par un ornement quelconque.

Sur l'une des faces de la troisième pierre est une tête de femme contenue dans une espèce de disque, dont les bords sont très-saillans. M. Pinchaut, Architecte du Département, a remarqué qu'un bras, dont il n'existe que quelques parties, soutenoit ce disque. Il a dessiné ce morceau. La seconde face présente un petit carré creux dans lequel on voit un homme à pied, portant un bâton, et qui paroît sans vêtement. Sur le troisième côté, sont des restes informes de deux têtes placées au haut et au bas. Cette dernière pierre a vingt-deux pouces sur treize pouces et demi de largeur.

A la première inspection de ces sculptures plusieurs questions se sont élevées dans notre

Société littéraire ; quelques-uns de nos Confrères ont, pour les expliquer, remonté aux temps les plus anciens ; ils ont proposé des motifs pour les attribuer aux Gaulois qui habitoient nos contrées. Ils ont pensé que, bien antérieures aux constructions qui ont eu lieu depuis dans ce même endroit, ces pierres avoient pu servir de matériaux à des édifices plus modernes ; d'autres ont cru que ces sculptures n'étoient pas assez grossièrement faites pour être attribuées aux Gaulois, avant la venue des Romains dans nos contrées, et que les sculptures gauloises, faites après la conquête des Romains, pouvoient se confondre aisément avec les ouvrages des temps anciens, à moins qu'elles ne portent quelque marque distinctive, ou des attributs particuliers, tels que les figures ou les noms des Dieux que ces peuples adoroient. D'autres enfin, ont vu dans ces pierres des bases de statues ou de bustes, et dans les bas-reliefs un travail du moyen âge, peut-être même des 13.^e et 14.^e siècles, dont il est impossible d'expliquer l'objet ou l'intention.

Sur toutes ces questions, je vais proposer quelques raisonnemens tirés des Auteurs qui ont parlé des monumens des anciens peuples. Ces réflexions mûries par le temps, pourront aider à fixer l'époque de ces bas-reliefs. Et d'abord, avant de les attribuer aux Gaulois, il faut examiner si les Gaulois ont eu des artistes, s'ils ont fait sculpter, même grossièrement, des bas-reliefs quelconques avant la venue des Romains dans nos contrées. Il faut voir ensuite si les armes et les habits des Gaulois peuvent être appliqués à ceux que l'on remarque sur les bas-reliefs nouvellement découverts.

Les Gaulois, dit Lucien, avoient un grand nombre de Dieux, auxquels ils élevoient des statues; mais ces statues étoient d'une grandeur démesurée et d'une sculpture barbare; ils les voiloient lorsqu'ils les portoient en procession.

Ce ne fut, dit le Bénédictin, auteur de l'*Histoire de la Religion des Gaulois*, que dans des temps postérieurs, non-seulement à la venue des Romains dans les Gaules, mais au règne des premiers Césars, qu'ils firent faire à leurs Dieux des statues moins grossières. Pline nous apprend qu'ils empruntèrent alors des secours étrangers. Les Arvernes (Auvergnats), commandèrent à un fameux statuaire, nommé Zénodore, une statue de Minerve, qui coûta 40 millions de sesterces, c'est-à-dire, 4 millions valeur actuelle, et dix ans de travail.

Strabon nous apprend que Fabius Maximus, en action de grâces des victoires qu'il avoit remportées sur les Allobroges, fit bâtir au confluent du Rhône et de l'Isère, deux temples, l'un à Mars, l'autre à Hercule, qui servirent de modèles aux Gaulois. Dans les premiers temps, ils offroient leurs sacrifices et pratiquoient leurs cérémonies dans les forêts, où leurs Druides coupoient avec solennité le gui de chêne.

Des Auteurs, et Montfaucon lui-même, ont attribué aux Gaulois des temples, que l'on a reconnus ensuite n'être que des églises du moyen âge: telle est celle de Montmorillon, ainsi que M. Millin l'a prouvé. On pourroit porter le même jugement de nos Sculptures. Les monnaies des Gaulois, imitées de celles des Marseillais, mais d'une manière barbare, présentent des figures qui, a-t-on dit, pourroient ressembler

bler à quelques-unes de celles que l'on voit sur les bas-reliefs nouvellement découverts. Mais les ouvrages des artistes mal-habiles de tous les temps, se ressemblent (1); d'ailleurs, on ne voit pas sur les médailles gauloises des armes semblables à celles que portent les hommes armés et à cheval, dont j'ai fait la description.

Au lieu d'épées, dit Polybe, les Gaulois portoient de longues spathes, qui étoient suspendues à des chaînes de fer ou d'airain; leurs piques qui étoient de bois, étoient courtes; il y avoit au bout un fer d'une coudée et plus de longueur; leurs épées n'avoient pas de pointe, elles ne servoient qu'à frapper de taille; aux premiers coups elles se recourboient; il falloit les redresser avec le pied, parce qu'elles étoient de mauvaise trempe. Ils avoient de petits boucliers ronds, sur lesquels ils faisoient représenter en bosse des animaux.

De ce que les Gaulois ont fait frapper des monnaies, objet de nécessité absolue pour les peuples même à demi policés, pourroit-on conclure qu'ils ont fait faire des bas-reliefs semblables à leurs monnaies?

Avant la venue des Romains dans les Gaules, les Gaulois avoient appris des Marsillais à bâtir des maisons et à planter des vignes et des oliviers; ils apprirent même à se servir de caractères grecs. Mais César nous assure qu'ils n'em-

(1) J'ai vu sur plusieurs bas-reliefs du moyen âge, notamment ceux qui entourent le chœur de Notre-Dame de Paris, et qui sont du 4.^e siècle, des chevaux et des positions de cavaliers, que l'on pourroit comparer à ceux des sculptures que nous examinons.

ployoient ces caractères que pour exprimer des mots de leur langue, et qu'ils n'entendoient pas le grec. Il y eut pourtant des hommes nés dans les Gaules, tels que les deux Varron, qui par leur éducation se rendirent habiles à composer en latin de bons ouvrages qui nous sont parvenus. Ils s'étoient formés aux Lettres à Rome; et Isidore nous apprend, d'après le dernier Varron, que plusieurs jeunes Gaulois allèrent à Marseille, pour se former aux Lettres et à l'Éloquence. Les Marseillais parloient trois langues, le Grec, le Latin et le Gaulois.

Les tombeaux des Gaulois ne consistoient d'abord qu'en de larges pierres sans gravure ni sculpture. Nous en trouvons souvent de semblables en Provence. Quelques-uns de ces tombeaux contiennent des flèches et d'autres armes faites avec du silex. Ce ne fut que dans les temps postérieurs à la conquête des Romains, que les Gaulois placèrent des statues dans les tombeaux, auxquels ils donnèrent la forme d'une cahute ou d'une ruche à miel ouverte au centre. Les Bénédictins, dans l'*Histoire de la Religion des Gaulois*, nous donnent des explications et des gravures de ces monumens; les statues qu'ils y plaçoient étoient acroupies et assises sur des sièges à dossier, dont la sculpture imitoit l'osier; ces Auteurs prouvent que les bas-reliefs gaulois, trouvés sous le Chœur de Notre-Dame de Paris, datent de temps bien postérieurs à la venue de César dans les Gaules. Ceux-ci portent les noms des Dieux gaulois, mais gravés en lettres latines, et rendus avec une terminaison romaine.

On peut comparer aisément les sculptures trouvées près la tour d'Entremont, avec ce que les anciens ont dit de l'art chez les Gaulois. Je

dirai un mot des trois cavaliers qui paroissent vouloir percer de leur lance un ennemi vaincu. Cette attitude est en tout conforme à celle qu'on voit répétées sur les monumens de tous les siècles , depuis le fils de Constantin jusqu'au rétablissement des Arts dans le 15.^e

C'est avec quelque hésitation que j'ai hasardé des réflexions qui peuvent vous amener à juger que nos bas-reliefs n'appartiennent pas à des temps très-anciens. Je souhaiterois que l'on pût arriver à d'autres résultats par d'autres recherches , et par les fouilles nouvelles que nous espérons obtenir de M. le Sous-Préfet.

ESSAI HISTORIQUE

SUR la chute du Gouvernement de Venise.

PAR M. D'ARLATAN LAURIS.

Extrait d'un Recueil d'Observations philosophiques, faites en Italie.

DANS un temps où l'Europe sembloit embrasée par le volcan révolutionnaire qui venoit d'éclater en France, le Gouvernement de Venise, impassible et sévère, conservoit son indépendance et sa tranquillité; il opposa le système d'une neutralité absolue, aux sollicitations que lui faisoient les Princes coalisés, de participer à la guerre générale. Il se servit de la même égide pour repousser les maximes dangereuses, que dans ces temps de factions l'on se plaisoit à répandre.

Cette marche paroissoit ne devoir point démentir l'antique réputation de sagesse dont jouissoit cette République. Elle sut conserver ce parfait équilibre, jusqu'au moment où les armées françaises triomphantes entrèrent sur son territoire et y portèrent la guerre, que sa politique avoit eu pour but d'éloigner de ses possessions.

Le Gouvernement Venitien sembla perdre aussitôt toute son expérience et tout son pouvoir. Un simple Aide-de-Camp, amené sur un bateau de pêcheur arriva inopinément, porteur d'un ordre que le Général Français Buonaparte

avoit, à la hâte, tracé seulement au crayon, sur une feuille volante, pendant que son armée marchoit à grands pas contre les Autrichiens. Ce seul Officier et cet écrit informèrent des lois au Sénat Venitien assemblé, qui ne sut prendre aucune décision positive; et, comme cela devoit arriver, il fut le jouet des deux partis, et devint dans peu de jours la proie destinée à terminer, ou du moins à suspendre la querelle. Le traité de Campo-Formio décida du sort des Etats de Venise, et détruisit leur indépendance.

Il n'est pas sans intérêt pour l'Histoire, d'examiner quelles ont été les causes d'une chute aussi prompte qu'imprévue; nous les retrouverons peut-être dans la constitution particulière du Gouvernement Venitien.

En effet, avant cette époque on pouvoit le considérer comme divisé en deux parties : le Gouvernement de la ville de Venise et celui de la Terre-Ferme. Celui-ci n'étoit que passif, ou, pour mieux dire, subordonné au premier, qui avoit toute la puissance. Quinze cents familles patriciennes formoient la République aristocratique de Venise. Dans cette Ville seule résidoit l'Autorité suprême; le Conseil général délibéroit sur toutes les affaires politiques, civiles ou administratives. En Terre-Ferme, des *Podestats* ou Gouverneurs à temps, administroient chaque province, et réunissoient dans leurs personnes toute la puissance du premier Gouvernement, auquel ils rendoient compte; et ainsi les habitans de la Terre-Ferme étoient gouvernés, sans participer jamais au Gouvernement; ils étoient les simples sujets d'une ville, dont l'existence au milieu des eaux, paroissoit aussi bizarre que peu impo-

sante: et cet état des choses produisoit de la jalousie et une contrainte bien marquée entre ceux-ci et les familles patriciennes de Venise.

Les mêmes sentimens existoient aussi parmi ces familles, et ils étoient fondés sur des motifs bien puissans de haine ou d'envie. Depuis longtemps, environ cinquante d'entr'elles étoient en possession des premières dignités et des fonctions importantes du Gouvernement; leurs richesses avoient fondé ce privilège au détriment des autres familles nobles; on donnoit même à ces dernières la dénomination humiliante de *Barnabotes*, dérivée du nom du quartier de *Saint-Barnabé*, qu'habitoit le peuple pauvre et ne vivant que du salaire de son travail. Les familles *Barnabotes* étoient en effet salariées par le Gouvernement, qui, chaque année, employoit des fonds pour cet objet; mais en remédiant à l'infortune, il ne guérissoit pas de l'envie.

Ce sentiment, dont le caractère particulier est d'exister et de se propager en secret, trouvoit ainsi des causes dans toutes les parties du Gouvernement Venitien. Une très-longue habitude, en empêchoit la manifestation; mais à la première circonstance extraordinaire, il produisit naturellement une divergence d'opinions, et, ce qui est pire, une inertie absolue dans l'esprit public.

Les Venitiens n'étoient pas exempts aussi de ces impressions, qui ont été communes à presque tous les Gouvernemens de la fin du dix-huitième siècle: la lassitude de ce qui existoit, et ce désir de changement que produit la longue durée des institutions politiques. On en reconnoît particulièrement les symptômes dans la foiblesse où tombent ces institutions, et dans le

défaut d'harmonie que l'on aperçoit aussitôt entre les divers élémens qui les composent.

En effet, à Venise, cette redoutable Inquisition d'Etat, qui, semblable à la Providence, voyoit tout, sans être aperçue, et frappoit sans laisser deviner la main qui conduisoit les coups, avoit perdu presque toute sa puissance. Elle avoit cessé d'agir sous le voile impénétrable du mystère. On avoit alors calculé sa force par l'aperçu de ses moyens; et elle-même ainsi dévoilée, étoit devenue timide et presque honteuse. C'étoit, pour ainsi dire, la pudeur d'une vieille femme. Ce puissant ressort n'agissoit plus avec suite et système; le seul souvenir de ce qu'il avoit été en imposoit encore, et il étoit bien loin de suffire pour la crise qui se présentoit.

Enfin, le luxe, ce ver rongeur des Gouvernemens, et dont l'éclat trompeur peut se comparer à la lumière éphémère que pendant la nuit font briller certains insectes; le luxe, disons-nous, desséchoit aussi chaque jour les autres branches de l'administration, et devoit même, à Venise, plus que partout ailleurs, atteindre les principes essentiels du Gouvernement. Le dérangement des fortunes, qu'entraînent toujours les dépenses immodérées, donnoit une grande influence aux gens de finance, aux agioteurs, parce que les particuliers qui avoient recours à eux étoient tous membres de l'administration; et l'on devient facilement complaisant pour celui qui est notre créancier. Ainsi à Venise, les affaires d'Etat dépendoient souvent des affaires d'intérêt personnel.

La dissolution étoit donc complète, et lorsqu'il survint une secousse, on vit se réaliser en politique ce que l'on raconte des cadavres

trouvés à Herculanium , qui subsistoient entiers dans les décombres souterrains , et qui se perdirent en poussière à la première impression de l'air extérieur.

Par le traité de Campo-Formio , les Etats Venitiens formèrent l'objet d'une compensation ; mais ce qui est à remarquer , c'est que ce changement satisfit divers intérêts ; les Etats de Terre-Ferme qui passèrent sous la domination de l'Autriche n'eurent rien à regretter : on n'enlevoit aux habitans aucun pouvoir , et toute jalousie s'éteignit sous l'obéissance d'un seul maître. Les provinces de Bergame et de Brescia qu'on incorpora aux Etats Milanais , furent rendues à leur véritable métropole. Ces pays entretenoient déjà avec Milan des relations habituelles de commerce ; cette réunion ne fut donc fatale qu'à la seule ville de Venise ; outre son antique puissance qu'elle vit s'érouler , elle éprouva de grands changemens dans ses mœurs.

Ce Gouvernement , qui , mettoit sa force dans le mystère , avoit accoutumé les Venitiens à faire de la nuit le jour. C'étoit dans les ténèbres qu'il aimoit à déployer son activité , et à exercer cette perpétuelle vigilance dont l'œil d'Argus seroit une foible image ; c'étoit dans les ténèbres aussi , qu'il donnoit le signal de la joie ; et tandis que tous les Citoyens se livroient à une liberté d'amusemens qui tenoit presque de la licence , son génie infatigable , caché sous l'aile du plaisir , sondoit tous les cœurs et suivoit toutes les démarches. Les ombres de la nuit , en éloignant des promenades publiques , obligeoient chaëun à se rendre dans les cafés ; ces lieux publics étoient comme les portiques d'Athènes. Tout le monde s'y réunissoit , parce que per-

sonne ne tenoit d'assemblée particulière, soit à cause que nulle suprématie ne donnoit un titre pour recevoir, soit dans la crainte de fixer l'attention de l'Inquisition d'Etat. A portée de ces cafés, les principales familles avoient des *casins* ou petits logemens, élégamment meublés, où elles venoient se réunir en société plus intime, pour se reposer du tumulte des cafés, avant de retourner dans leurs immenses et somptueux palais. Ces *casins* étoient ainsi, tantôt des cabinets de discussions littéraires, et tantôt des boudoirs de galanterie.

La classe nombreuse des gondoliers se trouvoit initiée aux secrets des intrigues amoureuses, et même à celui des affaires d'Etat, par l'usage ou plutôt la nécessité d'aller toujours en gondole. Ils s'attribuoient vraiment une existence politique, et les chansons que leur esprit toujours vif et joyeux se plaisoit à composer en voguant sur les eaux, préconisoient avec emphase quelque décision du Sénat, ou racontoient avec une sorte de mystère, quelque aventure galante.

Les Négocians et les Jurisconsultes ne cessent d'être occupés, parce que Venise étoit le centre commun des affaires. Le Gouvernement se trouvoit donc entouré, comme par un faisceau, de tous les intérêts particuliers; ils recevoient de lui leur existence, et servoient à soutenir la sienne. Sa chute a été celle de tous ces avantages individuels; elle a rompu tous ces liens; et Venise, la superbe Venise, devenue sujette, connut pour la première fois, son isolement et sa solitude au milieu des eaux. Elle dut même craindre de redevenir ce qu'elle avoit commencé d'être, un réduit de pêcheurs, et de voir ses magnifiques monumens se changer

un jour en halles pour le marché du poisson.

Les événemens successifs ont adouci cette perspective, et si Venise n'a pas recouvré sa puissance, elle peut reprendre sa splendeur.

Mais une observation générale se présente à l'idée : c'est à la conduite du Gouvernement Vénitien, à l'époque dont nous venons de parler, que l'on peut rattacher les principaux résultats de la révolution de France; le cours qu'elle a eu s'explique alors avec plus de certitude.

En effet, si Venise eût pris part à la première coalition, elle pouvoit facilement fournir cinquante mille hommes de troupes, beaucoup d'argent et du crédit. Elle auroit aussi décidé à la guerre, les autres Puissances de l'Italie, qui s'appuyèrent de son exemple pour rester neutres. Une pareille réunion auroit opposé aux armes françaises une résistance peut-être insurmontable. L'Italie n'eût point alors été le théâtre de la gloire de cet homme, dont la monstrueuse puissance a ramené ensuite les Français aux idées d'un Gouvernement monarchique. On auroit vu la France entraînée dans un autre ordre de choses. C'est enfin le sort des Etats Vénitiens, qui consacra le principe des compensations, et donna à la guerre de la révolution, le premier caractère de droit public et d'intérêt général. Ainsi, l'on pourroit dire que Venise, telle qu'un vaisseau au milieu des eaux, portant les destinées des Nations, a surnagé au naufrage, pour servir de leçon aux Gouvernemens. Son histoire ne peut donc être que d'un intérêt général dans l'Histoire des Nations civilisées.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR les Romans , par le même.

Extrait d'un examen de la Littérature moderne.

PARMI les évènements littéraires que le dix-huitième siècle a laissés à nos observations, il en est un qui ne doit point être oublié, et qu'on peut aussi considérer sous divers rapports.

Les Romans sont tellement multipliés, et leur lecture est si généralement répandue qu'ils sont devenus, pour ainsi dire, une institution sociale, et un but de l'opinion publique. Ils ont eu ainsi une influence en morale et en littérature; et peut-être cet effet s'est-il étendu jusqu'aux dissensions politiques; car les passions des hommes ont un lien commun, qui remonte presque toujours à la même source.

J'examinerai dans une autre partie de cet essai, si cette influence a été utile ou nuisible. Je bornerai maintenant la discussion à découvrir la véritable origine des Romans. Cette recherche ne peut être indifférente, elle appelle l'attention de cette moitié de la société, qui maîtrise si souvent les sentimens de l'autre, et qui dans la lecture empressée des Romans, en cédant à l'attrait des impressions violentes, sait pourtant bien mieux en apprécier et en définir le mérite; parce que le constant attribut de ce sexe aimable est d'inspirer aussi de vifs sentimens.

L'on a déjà écrit sur ce sujet ; le savant Huet a fait un Traité sur l'Origine des Romans ; Gordon de Perceval (M. Lenglet du Fresnoy) discuta leur utilité. Il crut devoir justifier l'Histoire contre les Romans ; on trouve aussi des dissertations sur le même sujet , dans l'Histoire littéraire de la France , dans l'Encyclopédie , dans le Cours de Littérature de Laharpe..... J'annonce dès le commencement ces diverses sources de mes recherches , et si elles font connoître que déjà ce sujet a occupé bien des Littérateurs , j'ai cru pourtant pouvoir suivre encore leurs traces , parce qu'il m'a paru présenter quelques nouveaux aperçus.

L'on a défini les Romans *des fictions d'esprit*, et c'est l'idée la plus juste qu'on puisse en avoir , car elle indique en même temps , leur nature et leur origine ; ils appartiennent ainsi à des sentimens qui paroissent attachés à l'humanité. En effet , on retrouve les narrations fabuleuses chez toutes les nations et à toutes les époques. On pourroit presque penser que la simple vérité ne sauroit convenir aux hommes réunis en société , et que la civilisation nécessite l'invention des faits , comme elle conduit au mélange des intérêts.

On voit aussi dans tous les temps , les religions envelopper de voiles la croyance de leurs dogmes , les législateurs ne prescrire des lois que sous diverses fictions ; de même encore , souvent les philosophes , les moralistes , ont publié leurs opinions , ont inspiré l'amour de la vertu en présentant des allégories , ou des inventions séduisantes ; Les conquérans ont soutenu leurs exploits par des prestiges ou par des récits merveilleux. C'est ainsi que , semblables aux

Dieux d'Homère , les hommes destinés à diriger les autres , se couvrent souvent de nuages pour avoir une influence plus sûre ; et c'est ce qui a fait dire au judicieux Montaigne avec sa naïveté ordinaire : « *Il est souvent besoïn qu'on pipe les hommes pour leur profit* ».

Mais l'étymologie du mot *Roman* appartient plus particulièrement à la Nation provençale. La langue *romance* , que les Troubadours rendirent si célèbre , fut aussi celle dans laquelle on composa une multitude de contes ou *fabliaux*. C'étoit aux neuvième et dixième siècles ; les *cantadours* , les *jongleurs* , les *musars* , tous ces cliens des poètes provençaux parcouroient la France en débitant des récits , sur les hauts faits d'armes des héros , sur les services rendus aux Rois , ou sur des sujets d'amour. Ces récits étoient écrits en prose ou en vers ; les Troubadours en étoient les principaux auteurs ; ils y dépeignoient , d'après ce que nous a transmis une ode de Jôachim du Bellay ,

» Quel étoit l'heur ou malheur
 » D'une entreprise amoureuse ,
 » Et la chance malheureuse
 » D'un injuste querelleur.

» Là , se peut encore voir ,
 » Maint siege , mainte entreprise ;
 » Ou celui qui en devise ,
 » Jadis a fait son devoir.

L'enthousiasme pour ces historiettes fut tel , que l'on donna à ces productions le nom de *Roman* , par honneur pour les Romanciers et pour leur langue ; souvenir et hommage qui se sont transmis de siècle en siècle.

Ce n'étoit pas toujours des faits vrais que l'on présenteoit à l'intérêt des auditeurs ; l'imagination se plaisoit souvent à y ajouter du merveilleux, et même à créer des sujets entièrement d'invention ; le poète Bertaud qui vivoit sous Henri III, disoit d'une manière ingénieuse, que les Romans de son temps étoient « » des aimables mensonges, qui sembloient être » écrits du doigt même des songes. »

Les auteurs étoient par-là bien plus certains d'attirer l'attention du public, toujours plus empressé pour les choses extraordinaires, que pour ce qui est simple et naturel.

L'ignorance du dixième siècle fut pourtant aussi une cause de la multiplication de ces sortes d'ouvrages ; les nations de l'Europe redevenues à demi barbares méprisoient la langue latine et les autres apanages de l'érudition : on ne cherchoit point à s'instruire, et les historiens de cette époque, plus ambitieux de faire un ouvrage que soigneux à le composer, crurent dédommager leurs lecteurs, du défaut de vérité par l'agrément de l'invention. L'illusion étoit également commode pour ceux-ci, dont l'esprit ne cherchoit qu'à s'amuser sans rien approfondir.

C'est donc une erreur d'attribuer l'origine des Romans français à l'invasion des Arabes en Espagne, d'où l'art de ces compositions se seroit communiqué au reste de l'Europe. Les peuples orientaux ont eu, il est vrai, plus qu'aucun autre peuple, le goût des fictions et des narrations fabuleuses ; ils nous avoient devancés dans ce genre de productions, mais ils ne nous l'enseignèrent pas. Il est même une distinction assez singulière à faire ; c'est que chez les Na-

tions orientales telles que les Arabes, et précédemment les Perses, les Ioniens, et les Grecs, les fables qui sont, comme les Romans, du genre des fictions, furent les fruits de l'érudition et de la douceur des mœurs. Chez nous, au contraire, ces compositions naquirent de l'ignorance et de la grossièreté; tellement il est vrai que des routes différentes conduisent souvent les hommes au même but. Mais cependant, plus les siècles ont été éclairés, polis, civilisés, plus ils ont abondé en Romans; on en a la preuve en Europe, puisqu'on y a vu ces productions se multiplier en raison, pour ainsi dire, de la civilisation.

Les Romans ont toujours pris aussi le caractère des temps, ils présentèrent des faits militaires et des exploits glorieux, lorsque le génie des peuples étoit conquérant ou chevaleresque; ils avoient peint des passions impétueuses, lorsque les hommes ne portoient dans leurs sentimens que l'ardeur des sens; mais lorsque l'amour connut la délicatesse et la confiance, les Romans devinrent tendres et langoureux; nous les avons vus enfin, de nos jours, aux époques de nos malheurs révolutionnaires, avoir les funestes empreintes de la terreur et de la démoralisation.

L'observateur soigneux trouvera pourtant en général, une grande démarcation entre les Romans des peuples anciens et ceux des peuples modernes. La ligne en paroît tracée aux limites qui séparent l'époque des mœurs austères, de l'époque de la galanterie; les premiers Grecs furent trop barbares pour être galans et même amoureux; ils enlevoient des femmes comme les corsaires enlèvent des richesses, pour en jouir. Briséis n'étoit que l'esclave d'Achille, Achille

n'étoit que son maître ; il pleure moins de ce qu'elle lui est ravie , que de ce qu'on a osé la lui ravir ; les amans de Pénélope ne sont que de vils parasites , plus occupés de vivre aux dépens d'Ulysse , que du désir de le remplacer.

En se civilisant davantage , les Grecs ne devinrent pas plus galans. On sait les précautions que prit Lycurgue pour engager les Lacédémoniens à bien traiter leurs femmes ; et si elles eurent ensuite de l'ascendant sur leurs maris , elles le dûrent à leur adresse , bien plus qu'au changement des mœurs de la nation. Cette souplesse de caractère qui semble avoir toujours été le partage de leur sexe , leur donnoit bien de l'avantage sur des hommes , qui ne savoient que se battre , ou cultiver la terre. Tout peuple agreste et belliqueux est facile à gouverner : c'est le coursier sauvage , que l'on parvient à brider en le flattant de la main.

Les Athéniens , avec des mœurs plus douces , se montrèrent moins dociles que les Spartiates ; jamais les femmes ne les gouvernèrent ; l'usage les reléguoit au sein de leurs maisons ; ce n'étoit point la jalousie qui l'établissoit ainsi , c'étoit la politique ; les citoyens d'Athènes craignoient moins que leurs femmes n'intriguassent en amour qu'en affaires ; ils étoient moins jaloux à titre de maris , qu'à titre de républicains ; la galanterie étoit si rare parmi eux , qu'Alcibiade , galant , y parut un phénomène , et que l'Histoire a daigné nous transmettre le souvenir de ses bonnes fortunes.

Les premiers fondateurs de Rome , presque aussi austères que les Spartiates , furent comme eux , gouvernés par leurs femmes ; mais à cela près,

près, ils ne les regardoient que comme une possession dont ils devoient compte à la république; c'étoit un champ qu'ils n'acquéroient que dans l'intention de le rendre fertile; et si l'attentat porté à la vertu de Lucrece amena la plus prompte révolution dans le Gouvernement, c'est que déjà l'esprit indépendant des Romains supportoit avec peine le joug des Rois, et que Brutus avoit aussi à venger contre les Tarquins, la mort de son père et de son frère. Ces motifs, bien plus que l'outrage fait à la chasteté d'une femme, abattirent la royauté.

Il n'est donc pas étonnant que cet état de la Société ait donné à la Littérature de ces siècles une couleur et des traits différens de ceux de la nôtre. Les Anciens ne connoissoient point ces rendez-vous de frivolité et de galanterie, où les hommes et les femmes s'assemblent pour se tromper agréablement, et se dire des riens. Ils n'éprouvoient ni ce contraste des caractères et des passions, ni cette continuelle et rapide communication des idées, qui résultent du mélange des sexes dans nos assemblées journalières. Le désir de se plaire, produit par l'habitude de se voir, donne nécessairement à l'esprit plus de mouvement et d'éclat, plus de finesse et de fécondité. La Société ainsi organisée fournit à l'imagination, des tableaux plus vifs, plus rians, plus gracieux. Tout ce qui tient à ce genre: les Romans, les comédies, les poésies légères, doivent donc avoir chez nous plus de mérite et plus de variété; tandis qu'au contraire, la Littérature des Anciens étoit, à cet égard, plus simple, moins fleurie, mais avoit plus de sens et de profondeur. Nous peignons mieux l'intrigue, ils savoient mieux peindre la nature, et

c'est en effet la distinction qui existe entre leurs Romains et les nôtres.

Je prévois l'objection qu'on peut faire à ce résultat, par l'exemple des peuples de l'Asie, chez lesquels, de nos jours, les femmes vivent encore séparément, et chez lesquels pourtant les Romains ont été si perfectionnés; mais la séparation des sexes n'est point là, telle qu'elle a existé chez les peuples de l'Antiquité; c'est un esclavage des femmes, que Montesquieu motive sur « les désordres qui naîtroient dans ces climats brûlans, de la liberté d'un sexe qui n'y est aimable que dans l'enfance, et n'atteint l'âge de raison, qui lorsqu'il a passé l'âge de plaire..... »

Cette explication est d'un philosophe, mais Montesquieu enjolive ensuite sa philosophie de toutes les graces du bel esprit, et il compare les Orientaux, dans leurs sérails, à des débiteurs insolvables, qui font encore mettre en prison leurs créanciers pour se soustraire à leurs poursuites; ce motif suffit pour détruire l'objection que je viens de présenter; puisqu'alors il existe dans les sérails ce désir réciproque de plaire et de séduire, cette sorte de coquetterie, qui fertilise l'imagination; et si la multiplicité des femmes est le luxe à la mode dans l'Orient, il réclame, au lieu d'exclure, la galanterie; car pour donner du prix à offrir et recevoir le mouchoir, le maître d'un sérail doit désirer autant de plaire, que de commander, à ses captives; il faut même qu'il cherche à compenser ce qu'il ne peut toujours accorder à toutes; et l'attente trompée doit avoir un dédommagement dans les égards et les soins de la part de l'idole de ces lieux.

Si l'on veut cependant fixer un premier point à l'origine des Romans , on peut l'établir au siècle d'Alexandre, où Clearque, également disciple d'Aristote , composa des livres d'amour. Les conquêtes immenses de ce Prince et sa gloire militaire eurent, entr'autres résultats , celui de donner aux vainqueurs les mœurs des vaincus. Les Grecs prirent chez les Perses , le goût de peindre les passions , dans des ouvrages d'imagination. Ils perfectionnèrent même bientôt ce genre de Littérature , en personnifiant les acteurs de leurs fictions, qu'ils attribuèrent à des individus de la société ; au lieu que jusques alors, Esope, Lockman, et Pilpai, n'avoient eu que des animaux pour interlocuteurs de leurs compositions morales. On peut regarder comme le premier Roman grec régulier dans sa narration, le récit des amours de Diniace et de Déocilis , qu'Antoine Diogène composa, environ trois cents ans avant Jésus-Christ.

L'analyse succincte de cet ouvrage et des autres principaux Romans , se trouvera à la partie de cet examen de la Littérature , qui en présentera les productions. Nous établissons seulement ici l'origine de ses diverses branches , parmi lesquelles les Romans doivent être classés , comme tous les ouvrages que produisent l'imagination, l'esprit, le goût et le sentiment.

RECHERCHES PHYSIQUES

EXPÉRIMENTALES,

SUR l'Aimant.

PAR M. l'Abbé DE ROBINEAU BEAULIEU.

ON lit dans le Voyage du Lord Macartney en Chine, que l'extrémité de l'aiguille de la boussole, à laquelle les Chinois font attention, est celle qui pointe vers le midi, et que le mot par lequel ils désignent le midi, est une des racines du nom qu'ils donnent à l'Aimant ou à la boussole.

Quoique leur usage à cet égard ne soit opposé au nôtre qu'en apparence, et n'influe en rien sur l'utilité de ce merveilleux instrument, il a donné lieu à quelques Amateurs de proposer à l'Auteur du présent Essai les questions suivantes, dont la solution lui a paru mériter la peine de faire les recherches, qu'il soumet au jugement des Physiciens.

1.^{re} *Question.* Vers quel point de l'horison, l'aiguille aimantée se dirige-t-elle ?

2.^o *Question.* Quelle peut être la cause de la direction de cette aiguille ?

3.^o *Question.* L'attraction des pôles de la Terre peut-elle être cause de la direction de l'aiguille ?

4.^e Question. Peut-on attribuer cette direction à l'action d'un courant de fluide magnétique, allant du pôle boréal au pôle austral ?

5.^e Question. Que doit-on penser du système des anciens Physiciens, sur la circulation du fluide magnétique allant d'un pôle à l'autre ?

6.^e Question. Peut-on admettre l'existence et l'action d'un courant magnétique du pôle boréal au pôle austral ?

7.^e Question. Ce système est-il d'accord avec les divers phénomènes que présente l'Aimant ?

8.^e Question. De quelle valeur sont les systèmes de MM. Coulomb et Biot sur cette matière ?

La première question pourra paroître, à bien de gens, oiseuse et déplacée ; nous convenons sans peine, qu'elle est peu importante ; aussi, ne l'agitions-nous ici que pour discuter quels sont les noms les plus convenables à donner aux deux extrémités ou pôles de l'aiguille, conformément à la marche du fluide magnétique.

1.^{re} Question : *Vers quel point de l'horison, l'aiguille aimantée se dirige-t-elle ?*

On peut répondre que l'aiguille aimantée est également dirigée vers le nord et vers le midi, puisqu'il est évident que l'une de ses extrémités ne peut tourner vers un de ces deux points, sans que l'autre tourne vers le point opposé ; mais ces mots de nord et de sud, sont des termes équivoques, dont on ne peut se servir dans l'examen de la présente question, parceque ce qui est nord, en-deçà de l'équateur devient midi en-delà ; et réciproquement, ce qui est nord au-delà de l'équateur devient midi pour nous, qui sommes en-deçà. Substituons donc aux mots *nord* et *sud* le nom des deux pôles, pré-

sentant invariablement la même idée dans les deux hémisphères opposés, et cherchons si c'est vers le pôle boréal ou vers le pôle austral que l'aiguille se dirige. Nous ne pourrons parvenir à le déterminer qu'en connoissant la cause de la direction de l'aiguille.

On a long-temps attribué la direction de l'aiguille aimantée au courant d'un fluide subtil, échappant à tous nos sens, allant d'un pôle à l'autre, pénétrant et suivant les pores de l'aiguille, et lui faisant prendre, lorsqu'elle est en équilibre sur un pivot, ou, que placée sur une lame de liège elle nage à fleur d'eau, lui faisant prendre, dis-je, la direction du pôle boréal au pôle austral. C'est l'opinion de Descartes, Muschenbroek, Euler, etc.

Quoique ce sentiment des anciens Physiciens ne soit qu'une hypothèse non démontrée, sujette même à quelques difficultés, nous l'adoptons provisoirement, d'autant plus volontiers, que l'opinion des Physiciens modernes, qui assignent pour cause de la direction de l'aiguille, l'attraction des pôles, n'est pas non plus, à beaucoup près, démontrée.

Dans la supposition de l'existence et de la direction du fluide magnétique maîtrisant l'aiguille, la question est résolue; et puisque ce fluide va du pôle boréal au pôle austral, il faut en conclure que l'aiguille est dirigée vers ce dernier pôle, comme nous disons qu'une girouette est dirigée vers tel ou tel point de l'horison, lorsque le vent diamétralement opposé la fait tourner vers ce point. Quoiqu'il soit donc indifférent pour la navigation d'observer ou l'une ou l'autre des extrémités de l'aiguille, il est plus conséquent et plus naturel dans le système du cou-

rant de fluide magnétique, de faire attention, comme les Chinois, à l'extrémité de l'aiguille dirigée vers le pôle austral; et nous nommerons en conséquence *australe* l'extrémité de l'aiguille dirigée vers ce pôle, et *boréale* l'extrémité opposée, dirigée vers le pôle boréal.

Les Physiciens modernes, déterminés par les observations sur l'attraction des pôles opposés et la répulsion des pôles semblables, sont convenus d'appeler austral le pôle de l'aimant dirigé vers le nord, et boréal celui qui tourne vers le sud. Nous croyons ne pas devoir acquiescer à cet accord, 1.^o parce que soutenant que la direction n'est point l'effet de l'attraction, nous regardons comme nulle la raison sur laquelle on se fonde; 2.^o puisque nous désignons par le mot *boréal* tout ce qui a un rapport direct avec le nord, comme aurore boréale, déclinaison boréale, hémisphère boréal, pourquoi ne pas nommer également boréal le pôle de l'aimant dirigé vers ce pôle de la Terre?

2.^o Question: *Quelle est la cause de la direction de l'aiguille?*

Il n'y a jusqu'à présent que deux sentimens sur la cause de la direction de l'aiguille aimantée. Les anciens Physiciens l'attribuent, ainsi que nous venons de le dire, à l'action d'un courant de fluide, circulant d'un pôle à l'autre sur toute la surface du globe terrestre, rencontrant dans son cours l'aiguille aimantée, dans les pores de laquelle il s'insinue et lui fait prendre la direction de sa marche. Ce courant émané du pôle boréal, parvenu au pôle austral, rentre dans le sein de la Terre, d'où il ressort par le mouvement d'un tourbillon inhérent au globe terrestre.

Cette opinion si conforme aux idées de Descartes , est - elle primitivement et absolument , de ce célèbre Philosophe , ou bien s'est-on déterminé à l'adopter , en considérant l'arrangement que prend , autour de l'aimant , la limaille de fer tamisée d'un peu haut au-dessus de ce minéral : arrangement dans lequel ils ont cru reconnoître l'effet d'un tourbillon , ou de la circulation du fluide magnétique , allant d'un pôle à l'autre de la pierre ?

Les Physiiciens modernes attribuent la direction de l'aiguille à l'attraction du Globe , qu'ils regardent comme un gros aimant ; et calculent les différens degrés de force d'attraction , suivant que le lieu où l'aiguille se trouve placée est plus ou moins rapproché des pôles de la Terre.

Ayant à choisir l'un de ces deux systèmes , nous allons les discuter successivement ; et pour justifier en quelque sorte notre choix en faveur du système des Anciens , auquel nous nous proposons de faire quelques changemens essentiels , nous croyons devoir commencer par réfuter dans l'examen de la question suivante , l'opinion des Physiiciens modernes.

3.^e Question : *L'attraction des pôles de la Terre peut-elle être cause de la direction de l'aiguille aimantée ?*

A cette importante et principale question nous croyons pouvoir répondre négativement : « on » ne peut attribuer la direction de l'aiguille à » une cause , à laquelle elle étoit assujettie » comme fer avant d'être aimantée , et qui pour- » tant alors étoit absolument sans effet sur elle ».

Pour nous en convaincre , suivons la marche des premières observations qui ont été faites sur l'Aimant. l'Aiguille non aimantée , sujette

comme fer à l'attraction de l'aimant, ne cède à son action que lorsqu'elle se trouve placée dans la sphère d'activité de cet aimant; la direction que prend alors cette aiguille n'est point l'effet d'une seconde propriété distincte et inhérente à l'Aimant, mais une suite nécessaire de son attraction. Ce qui le prouve, c'est que cette direction est non-conforme à celle qu'il prendroit lui-même s'il étoit libre dans ses mouvemens; mais toujours conforme à la direction dans laquelle on l'oppose à l'aiguille et dans laquelle se fait l'attraction. Ces deux points sont confirmés par l'expérience de l'aiguille non aimantée nageant à fleur d'eau sur une lame de liège, et ne prenant jamais la direction de l'aimant, sans en même temps céder à son attraction et s'avancer vers lui.

Il en est encore de même de l'action de l'aimant sur l'aiguille lorsqu'elle est aimantée, quant à l'attraction; mais alors, dans la direction qui en résulte il se trouve souvent une différence, qu'il est essentiel d'observer.

1.^{re} *Expérience.* Soit une aiguille aimantée, qui parfaitement mobile sur son pivot a pris la direction du méridien magnétique: si, sous un angle d'environ 40 degrés de ce méridien, on approche de cette aiguille, très-lentement et peu-à-peu, un aimant, présentant à une de ses extrémités son pôle opposé; dès-lors, à une certaine distance, l'aiguille prendra une direction moyenne entre celle du méridien et celle que lui donneroit l'aimant, si elle n'étoit pas aimantée.

2.^e *Expérience.* Si, au lieu de placer l'aiguille sur un pivot, on la fait nager à fleur d'eau sur un rond de liège, percé dans le milieu et retenu par une tige de cuivre, qui s'élève du milieu du vase à

une demi ligne au-dessus de la surface de l'eau ; et qu'après lui avoir fait prendre , comme dans l'expérience précédente , une direction moyenne entre le méridien magnétique et celle que lui donneroit l'aimant , on augmente insensiblement , à l'aide d'un siphon , le volume d'eau : du moment où le rond de liège en s'élevant sera dégagé de la tige , l'aiguille s'avancera vers l'aimant , et non jamais vers le pôle magnétique.

Ces expériences prouvent que dans ce cas , l'aiguille est dirigée en partie par l'aimant , et en partie par une autre cause. Or , cette autre cause ne peut pas être l'attraction des pôles ; car , comme nous venons de le voir , la direction ne pouvant être séparée de l'attraction dont elle n'est que l'effet , n'ayant lieu qu'à la distance où l'aiguille cède à l'attraction , ne pouvant dans ce système exister sans elle : il suit évidemment que l'aiguille ne peut être dirigée par le pôle sans être attirée par lui , et que si dans le fait , et comme on est forcé d'en convenir , elle n'est jamais attirée par la cause qui la dirigeoit en partie comme l'aimant , cette cause ne peut être l'attraction.

Ces considérations vont être confirmées par la discussion de trois faits reconnus pour incontestables , et qui prouvent que l'attraction du pôle n'est point cause de la direction de l'aiguille aimantée.

1^{er} fait. Le 2 septembre 1724 , à la latitude de $41^{\circ}-10. nord , et à la longitude du cap Henry , de la Virginie , l'aiguille aimantée éprouva une si grande agitation , qu'il fut impossible de se servir de la boussole pour faire route. On eut beau mettre plusieurs aiguilles dans différens endroits du vaisseau , et en aimanter de nouveau quel-$

ques-unes , la même agitation dura plus d'une heure ; après quoi elle se calma et l'aiguille se dirigea comme à l'ordinaire.

Cette violente agitation de l'aiguille ne peut évidemment avoir lieu , qu'autant que sa cause est elle-même susceptible d'une semblable agitation ; or , comment supposer que l'attraction des pôles , que tout nous porte à regarder comme une cause stable et toujours uniformément agissante , puisse être susceptible d'une pareille agitation ? . . . On ne peut donc attribuer à l'attraction des pôles la direction de l'aiguille ; et comment ne pas reconnoître , dans la cause qui maîtrise l'aiguille en cette occasion , l'action et le caractère d'un fluide , pouvant seul , à raison de son extrême mobilité , se prêter , comme l'air , à ces agitations et variations passagères ?

La boussole est en effet construite de façon , que ni l'air ou le vent , ni le mouvement du vaisseau , en quelque sens que ce soit , ne peuvent faire varier l'aiguille , et qu'il n'y a que la cause immédiate de sa direction , qui puisse agir sur elle. Bien plus , en supposant que l'attraction pût seule produire ces étonnantes variations , comme son action s'étend nécessairement sur toute la surface du globe terrestre , l'effet seroit nécessairement général , et le seroit partout simultanément : ce qui est contraire aux observations.

Comment encore expliqueroit-on , dans le système de l'attraction des pôles , ces fréquentes , et journalières variations dans la déclinaison de l'aiguille , dont les unes sont diurnes , et selon MM. de Cassini et Van-Swinden , paroissent suivre le cours du soleil , et dont les autres dépendent de la différente position de la Terre

aux solstices et aux équinoxes : variations qui , ainsi que celles que présentent les aurores boréales , s'accordent avec le système que nous proposerons sur la direction de l'aiguille par le courant du fluide magnétique ?

2.^e fait. Le capitaine Ellis rapporte , dans la relation de son voyage à la baie d'Hudson , que son vaisseau se trouvant environné de montagnes de glace , ses aiguilles perdirent entièrement leur direction ; qu'après avoir essayé en vain de la leur rendre en les retouchant avec un fort aimant , il soupçonna que cet effet pouvoit dépendre du froid , et que les ayant fait chauffer , elles la recouvrèrent peu-à-peu ; et puisqu'il est incontestable que le froid resserre les pores du fer , il peut , porté à un certain degré , les resserrer au point de les rendre imperméables au fluide magnétique , jusqu'à ce que la chaleur les ayant rouverts , ce fluide puisse y rentrer et rendre à l'aiguille sa direction. Cette explication , donnée par le capitaine Ellis lui-même , prouve que ce savant navigateur étoit de notre sentiment sur la cause de la direction de l'aiguille aimantée ; mais resserrer les pores du fer au point de les rendre imperméables au fluide magnétique , est autre chose que de rendre le fer non-attirable par l'aimant. Nous ne connoissons point d'expérience sur laquelle on puisse fonder la réalité de ce dernier effet , et l'analogie s'y refuse , puisque l'inclinaison , qui dans le système de l'attraction est un de ses effets , augmente à proportion qu'on avance vers le nord. D'ailleurs , comment le froid détruiroit-il , ou même suspendroit-il le magnétisme dans l'aiguille et ne le détruiroit-il pas dans le pôle , où il est extrême ?

Il n'est pas à beaucoup près aussi aisé d'expliquer les faits ci-dessus dans le système de l'attraction. Qu'importe en effet que le froid, porté à un certain degré détruise tout magnétisme dans l'aiguille aimantée ? Elle ne cessera pas pour cela d'être, comme fer, attirable par l'aimant ; et dès-lors les aiguilles auroient dû conserver leur direction par la forte attraction du pôle, dans le voisinage duquel étoit le vaisseau, comme le prouvent les montagnes de glace qui l'environnoient. L'expérience suivante est décisive sur ce point.

Dans le milieu d'un vase plein d'eau, élevez une tige en cuivre, fixe et perpendiculaire, qui dépasse d'un pouce la surface de l'eau. Ayez un rond de liège percé au centre, le plus petit et le plus mince possible, mais suffisant pour soutenir une aiguille de fer doux *non* aimantée, percée au milieu de sa longueur, et sans chape. Placez sur l'eau le liège portant l'aiguille, de sorte que l'un et l'autre soient enfilés par la tige de cuivre. Dans cet état, l'aiguille n'étant pas aimantée sera indifférente à toute direction ; mais si vous approchez des bords du vase un aimant, dont la sphère d'activité s'étende jusqu'à l'aiguille, dès-lors elle prendra une direction toujours conforme à toutes les positions successives de l'aimant, et si vous supprimez la tige verticale qui la retient, elle s'avancera vers lui.

De cette expérience il suit évidemment, que si l'attraction des pôles de la Terre, dont la sphère d'activité s'étend dit-on, jusqu'à l'équateur, est cause de la direction de l'aiguille, celles des boussoles du vaisseau du capitaine Ellis auroient conservé leur direction, quoique ayant perdu tout magnétisme : comme nous

voyons dans l'expérience ci-dessus, l'aiguille *non* aimantée prendre constamment une direction conforme à la position de l'aimant, autour du vase ; d'où il suit que si ces aiguilles ont cessé de pointer vers le pôle voisin, on ne peut attribuer la direction de l'aiguille à l'attraction du pôle. N'est-on même pas en droit de conclure de cette expérience, que *si l'attraction est cause de la direction, il est fort inutile d'aimanter les aiguilles* ? On ne voit pas en effet, pourquoi l'aimantation augmenteroit la force d'attraction mutuelle qu'on remarque entre le fer et l'aimant. Dirait-on que c'est par le plus de fluide libre concentré dans le pôle opposé de l'aimant ? Mais dans ce système (1), quel que soit le pôle de l'aimant que l'on présente au fer, sur le champ dans celui-ci se dégage le fluide opposé à celui qui réside dans le pôle de l'aimant. Voilà donc également dans l'aiguille *non* aimantée le fluide libre en opposition avec celui de l'aimant, et en quantité suffisante pour que l'aiguille soit attirée. Remarquons même à ce sujet, que les crochets qui font partie de l'armature de l'aimant, et qui appliqués à ses deux pôles, y adhèrent avec tant de force, sont faits de préférence avec du fer doux, et ne sont nullement aimantés. Il y a plus encore : dans ce système, l'aiguille *non* aimantée devrait céder plus aisément à l'attraction, parce qu'elle est attirée dans son entier et n'est repoussée dans aucun de ses points, tandis que l'aiguille aimantée est en partie attirée et en partie repoussée.

(1) Voyez M. l'Abbé Haüy, *Elémens de Physique*, 2.^e édit., art. 740.

3.^e *Fait*. Passons actuellement au fait principal à opposer à ce système. M. l'Abbé Haüy va nous exposer lui-même la difficulté, *Art. 809*, et sa solution, *Art. 810*.

1.^{re} *Expérience*. « Si l'on met une aiguille » magnétique sur une lame de liège nageant à » fleur d'eau dans un vase, et qu'on en ap- » proche un aimant : d'abord l'aiguille tournera » vers l'aimant celui de ses pôles qui est opposé » au pôle présenté de l'aimant ; en même temps » elle s'avancera jusqu'au bord du vase pour » se rapprocher de l'aimant le plus qu'il sera » possible. »

2.^e *Expérience*. « Si l'on répète cette expé- » rience dans nos contrées, en laissant agir le » Globe seul sur l'aiguille, le pôle nord du » monde sera par rapport à cette aiguille dans » le cas d'un aimant dont le pôle boréal exer- » cerait sur elle une *action plus forte* que celle » du pôle austral. Aussi l'aiguille se dirigera- » t-elle en présentant son pôle austral au nord, » mais elle *restera stationnaire*, et ne s'avan- » cera point vers lui. »

De cette 2.^e expérience, on conclut que puisque l'attraction du pôle terrestre n'attire pas l'aiguille, comme le fait l'attraction de l'aimant, on ne peut attribuer la direction de l'aiguille à l'attraction.

Voyons comment M. l'Abbé Haüy répond à cette difficulté.

« Cette diversité dans les résultats des deux » expériences provient de ce que, dans la se- » conde, *les centres d'action du Globe, sont » à une distance presque infinie de l'aiguille ; » d'où il suit que la différence entre les forces » qui agissent pour la tirer dans deux sens*

» *opposés* est sensiblement nulle. Or , la même
 » chose n'a pas lieu lorsqu'on se sert d'un ai-
 » mant qui agit sur les deux pôles de l'aiguille
 » à des distances respectives comparables en-
 » tr'elles. Alors , la différence entre les deux
 » actions devient appréciable , et la plus forte
 » l'emportant , l'aiguille doit s'avancer vers l'ai-
 » mant. »

De cette explication sur la diversité des résultats de ces expériences , il suit que dans la seconde , l'aiguille , quoique *dirigée* par le pôle le plus voisin , dont l'action est plus forte , restera stationnaire sans avancer vers lui , parce que l'action du pôle opposé qui tire l'aiguille en sens contraire est égale. C'est-à-dire , que les forces d'action des deux pôles sont , quant à la direction , *inégales* , en raison du plus ou moins de proximité de l'un des deux , et sont , quant à l'attraction , *égales* , sans avoir égard à ce plus ou moins de proximité. Mais comme la force d'action qui dirige l'aiguille n'est due , dans ce système , qu'à l'attraction , il suit en dernière analyse , que les forces d'attraction dirigeant l'aiguille sont *inégales* , et que ces mêmes forces attirant l'aiguille sont *égales*.

Cette conclusion , que nous croyons rigoureusement déduite , et que l'on peut , comme nous le verrons dans la suite , également tirer des propositions avancées par M. Biot , a quelque chose de si révoltant , que nous serions tentés de l'opposer seule pour démontrer le vide de ces raisonnemens ; mais allons plus loin , et après avoir observé que ces deux expériences ne peuvent point se comparer , parce que dans la seconde , l'aiguille se trouve placée entre les deux

deux pôles du même aimant, c'est-à-dire, de la Terre, tandis que dans la première, les deux pôles de l'aimant sont du même côté de l'aiguille ; établissons séparément et par des expériences exactement conformes, d'abord, les résultats sur la direction, ensuite ceux qui seroient une suite nécessaire de l'attraction.

Soit une aiguille aimantée, placée sur son pivot dans la direction du méridien magnétique du lieu où l'on fait l'expérience. Si l'on approche de cette aiguille, toujours dans la même direction deux aimans, l'un en dessus l'autre en dessous, en présentant à ses deux extrémités les pôles opposés de chaque aimant : 1.^o elle conservera sa direction ; 2.^o on aura beau changer en plus ou en moins les distances de ces aimans à l'aiguille, les rendre égales ou inégales, supprimer tantôt l'un tantôt l'autre de ces aimans, l'aiguille conservera toujours sa direction. La raison en est sensible. Les forces d'attraction que chacun de ces aimans exerce sur l'aiguille concourent toutes évidemment à la maintenir dans sa direction ; or, dans le système que nous combattons, les deux pôles de la Terre étant à l'aiguille ce que sont dans l'expérience les deux aimans placés dans la direction du méridien, tous les effets devroient être les mêmes. Sur quoi, observons qu'il est donc peu exact d'attribuer exclusivement dans nos contrées, la direction de l'aiguille à la plus forte action du pôle boréal, puisqu'en supposant cette plus forte action totalement supprimée, l'aiguille n'en conserveroit pas moins sa direction par l'attraction du pôle austral.

Passons actuellement à l'action des pôles relativement à l'attraction. Au lieu de placer l'ai-

guille sur un pivot, si on la fait nager sur une lame de liège, et si, à chacune de ses extrémités on présente à distance égale deux aimans d'égale force, en opposant leurs pôles à ceux de l'aiguille, elle restera stationnaire; mais pour peu que l'on varie, en plus comme en moins, la distance de l'un des deux aimans, l'aiguille s'approchera de celui dont elle sera le plus près.

Si nous demandons pourquoi, lorsqu'au lieu des aimans, on laisse agir l'attraction des pôles, l'aiguille reste stationnaire, et cela, quoique dans le voisinage d'un pôle, et à un grand éloignement de l'autre, ce qui est contraire à l'effet produit par l'attraction des aimans; on nous répond: « parce que la différence entre les forces » qui agissent pour tirer l'aiguille en deux sens » opposés est sensiblement nulle: » Si nous insistons, mais pourquoi cette différence est-elle sensiblement nulle? « c'est, nous dit-on, parce » que les centres d'action du Globe sont à une » distance presque infinie de l'aiguille, comparativement à la distance d'un pôle à l'autre » de l'aiguille. »

Il est aisé de démontrer le vide de cette réponse; et en effet:

1.° Les centres d'action du Globe sont toujours à la même distance de l'aiguille, soit que l'on observe leur effet relativement à la *direction*, soit que l'on calcule leur action relativement à l'*attraction*. Comment donc admettre entre eux tantôt une inégalité d'action relative à leur distance de l'aiguille et déterminant sa direction, et tantôt une égalité d'action s'opposant à tout mouvement de translation dans l'espace, ou à toute attraction? Cette inconséquence est d'autant plus frappante, que la *direction* n'étant, dans

ce système , et comme nous l'avons établi à l'égard de l'aimant , qu'un effet de l'*attraction* , on ne peut annihiler l'action des centres du Globe relativement à celle-ci , sans saper dans ses fondemens leur action relativement à la *direction*.

2.^o Qu'importe que ces centres d'action soient à une distance presque infinie de l'aiguille , comparativement au peu de distance qui en sépare les deux pôles ? Il ne s'agit pas ici de deux forces qui partant d'un même point , vont comme les forces d'attraction et de répulsion , agir sur les deux pôles de l'aiguille , trop voisins l'un de l'autre pour que l'on puisse évaluer la différence de distance entre ces forces opposées. Il est question ici de deux forces d'attraction partant de deux points diamétralement opposés , et dont la différence de distance de chacun à l'aiguille , aisée à évaluer dans chaque point du Globe , est , dans nos contrées , rigoureusement démontrée inégale. En vain nous dirait-on : « l'attraction que nous admettons pour cause » de la direction de l'aiguille n'agit pas dans » la direction du méridien solaire , mais dans » celle du méridien magnétique , etc. » Ce subterfuge seroit non seulement illusoire , mais encore absurde. Illusoire , parce qu'il ne répondroit à aucune de nos objections , puisqu'il est de fait que la déclinaison est nulle , tantôt dans un pays , tantôt dans un autre : absurde , parce que ne pouvant regarder comme Méridien une ligne irrégulière dans le prolongement qu'on nous en trace , on ne peut attribuer à ses deux pôles opposés cette égalité d'action qui rend , dit-on , l'attraction nulle.

Avant de passer à une autre question , disons un mot de l'opinion de M. Biot sur ce sujet.

Ce Savant , recommandable à tant de titres , et dont le nom seul fait autorité , partisan du système de M. Coulomb sur l'aimant , et de la direction de l'aiguille par l'attraction des pôles , sans rapporter les expériences de M. l'Abbé Haüy (*Traité de Physique* , pag. 17) , pose en principe , que *les forces boréales et australes ne peuvent donner à l'aiguille aucun mouvement de translation dans l'espace* , d'où il suit évidemment , que l'aiguille doit rester stationnaire.

Sans répéter ici tout ce que nous venons d'opposer à M. l'Abbé Haüy , ni entrer dans la discussion des démonstrations mathématiques dont M. Biot cherche à appuyer son opinion , contentons-nous de lui objecter deux raisonnemens fondés sur ses propres aveux , et de lui faire observer en passant , qu'on pourroit absolument regarder comme un mouvement de translation dans l'espace , celui que l'action des forces boréales et australes imprime à l'aiguille dans sa direction et dans son inclinaison.

Il nous paroît incontestable que deux forces opposées et supposées égales , tirant l'aiguille en sens contraires , et dont l'action croît ou décroît en raison inverse du carré de leur distance à l'aiguille , ne peuvent se contrebalancer , ou s'annihiler réciproquement , que dans les points où l'aiguille se trouvera également éloignée de chacune d'elles. Ainsi donc , égales à l'équateur , ces forces seront inégales par-tout ailleurs , et dès-lors l'aiguille doit céder à l'action de la force la plus voisine , et s'avancer vers elle. Il n'y a ni calcul ni démonstration mathématique à opposer à ce simple raisonnement ; et quand on en admet les

conséquences relativement à la direction et à l'inclinaison de l'aiguille, double effet de l'attraction, comment, à l'égard de leur cause, nier cette inégalité de forces? Bien plus, comment peut-on s'étudier à démontrer une égalité de forces, de laquelle on pourroit conclure à la nullité absolue de toute attraction? Et si le pôle n'attire pas, comment dirige-t-il?

Ajoutons en second lieu, qu'il ne peut y avoir de différence entre l'action du Globe sur l'aiguille aimantée, librement suspendue par son centre de gravité, et l'action du Globe sur la même aiguille, nageant à fleur d'eau sur une lame de liège. Or, si l'on convient que dans le premier cas, *le Globe agit sur l'aiguille comme feroit un véritable aimant*, il doit également, dans le second cas, agir sur elle comme un véritable aimant; et si celui-ci, dans ce second cas, attire et dirige, le pôle ne devoit-il pas aussi attirer et diriger? Et peut-on séparer la force directrice de la force attractive, dans un système où la direction est l'effet de l'attraction?

En vain diroit-on que les forces d'attraction, suffisantes pour diriger un corps aussi mobile que l'aiguille; n'ont pas assez d'énergie pour vaincre la résistance du fluide sur lequel elle nage; car, si la résistance de l'eau ne s'oppose pas au déplacement du liège, pour que l'aiguille puisse céder aux forces directrices du Globe, il est évident que cette résistance ne peut s'opposer aux forces attractives qui sont exactement les mêmes. Mais ce qui démontre encore mieux la nullité de ces forces d'attraction des pôles de la Terre, c'est l'aplomb invariable que conserve l'aiguille suspendue par son centre de gravité;

et en effet, comment plus ou moins dirigée et inclinée par une attraction dont l'effet s'étend jusqu'à l'équateur, et à la hauteur de 3500 toises, peut-elle, dans nos contrées où cette action devroit avoir beaucoup plus d'intensité, conserver son aplomb, tandis qu'il est reconnu que l'attraction d'une chaîne de montagnes fait dévier le fil d'aplomb de la perpendiculaire ?

4.^e Question. *Peut-on attribuer la direction de l'aiguille à l'action d'un courant de fluide, allant du pôle boréal au pôle austral ?*

Nous n'entrerons point ici dans de longues et inutiles discussions sur les divers sentimens des anciens Physiciens, relativement à l'origine du courant de fluide qu'ils admettent, et au degré d'action qu'il peut exercer sur l'aiguille : nous nous appuyons seulement de leur opinion, en ce qu'ils reconnoissent comme possible, que l'action de ce courant, quelque foible qu'on la suppose, soit suffisante pour faire mouvoir et diriger un corps aussi mobile que l'aiguille.

L'action des fluides sur les corps est démontrée relative à la densité des fluides et à la vitesse de leur courant. Ainsi, un courant d'eau d'un volume déterminé, et qui sera de nul effet à l'égard d'une machine considérable, la mettra en mouvement si, par une pente plus rapide, on augmente sa vitesse. Ainsi, un violent courant d'air, dont la densité est cent fois moindre que celle de l'eau, non-seulement fera tourner un moulin, mais pourra par fois aller jusqu'à déplacer des blocs de pierre de plus d'un millier de poids. Passons donc aux inductions qui nous paroissent en faveur de ce système.

Parmi les différens procédés employés pour aimanter, les aiguilles de la boussole, distinguons

celui qu'offre la machine électrique. Il est de fait incontestable, que si l'on fait passer le long d'une aiguille non aimantée une très-forte décharge d'électricité, cette aiguille, après l'expérience, se trouvera parfaitement aimantée, avec cette singularité remarquable, que dans quelque direction que l'on place l'appareil et l'aiguille, l'extrémité par laquelle sera entré le fluide électrique se dirigera constamment vers le pôle boréal, et l'extrémité par laquelle il sera sorti, vers le pôle austral. Les expériences de M. Dalibard ne laissent aucun doute sur ce point.

De cette seule, mais importante observation, ne peut-on pas conclure, 1.^o que la direction de l'aiguille est due à un fluide quelconque; 2.^o que ce fluide est le fluide magnétique; 3.^o que ce fluide va, du pôle boréal au pôle austral?

M. Biot prétend que l'électricité n'agit que comme choc. Sur un large isoloir en verre, gradué en millimètres, nous avons posé une aiguille non aimantée dont les deux extrémités étoient séparées, par un petit intervalle, de ce qui formoit la chaîne de la batterie au conducteur. Après l'explosion, l'aiguille a été observée exactement à la même place, et parfaitement aimantée. Cette immobilité de l'aiguille se concilie difficilement avec l'idée d'un choc.

D'abord, la direction de l'aiguille est due à un fluide, quel qu'il soit. Le fait est ici une preuve sans réplique, puisque la direction est l'effet du passage du fluide électrique; mais est-elle due à ce fluide comme cause permanente, ou seulement comme cause disponante? Ce n'est pas comme cause permanente, puisque l'aiguille ne conserve aucun signe d'électricité. Ce n'est donc que comme cause disponante; or, on ne

conçoit pas, que le passage du fluide électrique puisse disposer les pores de l'aiguille à autre chose qu'au passage d'un fluide analogue. Observons qu'il seroit absurde de dire que le passage du fluide électrique peut disposer les pores de l'aiguille à l'attraction, puisqu'elle y étoit déjà assujettie avant l'aimantation.

En second lieu, ce fluide est évidemment magnétique, puisque, outre la direction qu'acquiert l'aiguille par ce procédé, elle donne dès lors des preuves incontestables de magnétisme par l'attraction qu'elle exerce sur le fer, comme l'aimant.

Troisièmement enfin, ce fluide va du pôle boréal au pôle austral; et en effet, le fluide électrique ne peut disposer les pores de l'aiguille au passage du fluide magnétique, que dans le même sens dans lequel il a parcouru l'aiguille. Ainsi donc, puisque celle-ci présente constamment au pôle boréal, l'extrémité par laquelle est entré le fluide électrique, et au pôle austral, l'extrémité par laquelle il est sorti, il faut conclure, que le fluide magnétique va du pôle boréal au pôle austral.

Euler dit, qu'on ne peut décider de quel pôle sort le fluide magnétique. D'après notre observation, nous croyons démontré, non pas qu'il *sort*, mais qu'il *va* du pôle boréal au pôle austral.

Ne peut-on pas encore avancer que la disposition de l'aiguille à éprouver l'action du fluide magnétique n'a lieu, quel que soit le procédé employé dans l'aimantation, que dans les pores de sa surface? La rouille détruit ou affoiblit promptement le magnétisme d'une aiguille, qui à l'abri des injures de l'air, l'eût conservée pendant un

très-long espace de temps ; et quant à l'effet , il sera le même , que la *masse* du fer soit aimantée , ou qu'on aimante seulement sa *surface* , comme on le voit dans les conducteurs d'électricité.

M. l'Abbé Nollet assure que le magnétisme se fait sentir plus vigoureusement en hiver lorsqu'il regne un vent du nord. Cette observation s'accorde parfaitement avec le système que nous défendons. La direction du vent étant alors la même que celle du fluide magnétique , l'activité du cours de celui-ci doit être augmentée.

Enfin , toutes ces variations dans la direction de l'aiguille , qui ne peuvent en aucune manière s'accorder avec l'idée de la direction , par une cause aussi stable que le seroit l'attraction des pôles , se concilient avec l'idée d'un fluide mobile et léger dirigeant l'aiguille , mais dont le cours peut être altéré par diverses causes soit locales soit accidentelles , qui ne sont pas assez sensibles pour être aperçues.

5.^e Question. *Que doit-on penser du système des anciens Physiciens sur la circulation d'un fluide allant d'un pôle à l'autre ?*

Tous les Physiciens qui ont attribué la direction de l'aiguille à un courant de fluide allant du nord au midi , ont pensé d'un commun accord , que ce fluide sortant du pôle boréal parcourt toute la surface du Globe , dans l'intérieur duquel il rentre par le pôle austral.

Cette étrange supposition de la rentrée du fluide dans l'intérieur du Globe , est une suite nécessaire de la première. Et en effet , si l'on disoit , que parvenu au pôle austral , il continue d'avancer au-delà de l'atmosphère , et se perd dans l'espace , on pourroit objecter qu'il n'est

pas vraisemblable que le Globe terrestre puisse continuellement et sans s'épuiser, fournir à l'émanation d'une couche de fluide d'une épaisseur de plus de 7000 mètres, puisqu'à cette hauteur au-dessus du Globe, l'aiguille est encore dirigée et même inclinée (1). Il a donc fallu recourir à la supposition, que ce fluide parvenu au pôle austral, rentre dans le sein de la Terre, pour en sortir de nouveau par une continuelle circulation d'un pôle à l'autre.

Les partisans de ce système ont été confirmés dans cette opinion par leurs observations sur l'arrangement que prend autour de l'aimant, la limaille de fer tamisée d'un peu haut sur ce minéral : arrangement dans lequel ils ont cru reconnoître l'effet d'un tourbillon, ou d'une circulation du fluide magnétique d'un pôle à l'autre de la pierre ; mais ne peut-on pas également soutenir que cet arrangement est produit par le courant du fluide général qu'ils admettent, détournant de leur chute perpendiculaire les légères particules de limaille sur lesquelles il se précipite, et dont la disposition, à l'approche de l'aimant, est déterminée par le plus ou moins d'attraction de différens points de la pierre. D'ailleurs, nous demandons ici : ce tourbillon est-il extérieur, comme vous devez le conclure, de l'arrangement de la limaille, et comme l'établit Euler dans l'explication qu'il donne de la répulsion des pôles semblables ; ou bien, circule-t-il de l'extérieur à l'intérieur, sortant d'un pôle et rentrant par l'autre ? Si vous l'admettez purement extérieur, vous ne pouvez assimiler les

(1) *Annuaire de 1818*, pag. 150.

aimans au Globe terrestre; car, par l'uniforme et constante direction de l'aiguille, en quelque partie du Globe qu'on la place, il est démontré que cette circulation extérieure ne peut exister sur le Globe même, qui, dépouillé de cette circulation, n'est plus un aimant; et d'où vient alors aux aimans cette même circulation? Si vous l'établissez de l'extérieur à l'intérieur, dès-lors l'arrangement de la limaille aux deux pôles de la pierre doit présenter une différence sensible. Plus évasée au pôle par où le fluide sort, elle doit être plus réunie et resserrée au pôle par lequel rentre le même fluide: différence, que ne présente pas l'observation. Nous avons, à cet effet, examiné avec attention et à l'aide d'une forte loupe, l'arrangement de la limaille de fer autour de la pierre: nous n'y avons rien vu qui ne puisse être attribué au plus ou moins d'attraction, relativement à la distance de ces parcelles, des pôles de la pierre, où l'attraction a le plus d'énergie.

Ce tourbillon particulier à chaque aimant n'est donc pas démontré par cet arrangement de la limaille autour de la pierre, et ne peut être regardé que comme une supposition gratuite et invraisemblable; et en effet, si, mettant de côté toute prévention, on y réfléchit de bonne foi, conçoit-on aisément qu'une lame de fer qui, par une seule décharge d'électricité, passe à un état de magnétisme assez complet pour offrir tous les phénomènes de l'aimant, se trouve dès-lors douée d'un principe actif, établissant en elle et hors d'elle un tourbillon assez étendu comparative-ment à son volume?... Point d'effet sans cause: or, quelle peut être la cause permanente de ces mouvemens de l'intérieur à l'extérieur, et *vice*

versé, par une continuelle circulation?... Ce ne peut être l'électricité, dont ce fer reste absolument dépourvu. Serait-ce l'opposition des forces attractive et répulsive, qu'il a acquises en passant à l'état de magnétisme? Mais quelle cause met en jeu ces forces acquises, qui, se trouvant également dans les deux pôles de cette lame de fer, doivent s'annihiler réciproquement?...

Dans l'électricité, à laquelle on veut toujours assimiler le magnétisme, les forces d'attraction et de répulsion ne se développent et ne sont mises en jeu qu'à l'aide d'un agent extérieur, ou par l'intervention d'un autre corps. Jusqu'à ce que l'on assigne la cause principe de ce mouvement circulaire, la théorie de ces tourbillons doit donc être mise au rang de ces hypothèses imaginées pour expliquer des effets dont la cause réelle échappe à nos recherches. En vain, nous dirait-on: « la cause de la rotation des planètes » sur leurs axes, de leur révolution autour du » Soleil, n'est point connue, niera-t-on pour cela » leurs mouvemens? » Nous répondrons: « point » de parité. En supposant tout-à-fait inconnue » la cause du mouvement des planètes, nous » ne sommes pas moins certains et de l'exis- » tence de ces corps et de leurs mouvemens; » au lieu que ces tourbillons échappent à nos » recherches, non-seulement relativement à leur » cause, mais encore quant à leur existence, » et qu'on peut, avec plus de simplicité, as- » signer à une autre cause l'effet qu'on leur » attribue. »

Abandonnons donc ces tourbillons imaginaires avec d'autant moins de regret, que nous trouverons, dans l'action du courant de fluide magnétique, dont nous allons rechercher l'origine et

démontrer l'existence, l'explication, non pas de tous les phénomènes que présente l'aimant, mais de plusieurs faits ou observations dont on ne pouvoit rendre raison.

6.^e Question. *Peut-on admettre l'existence et l'action d'un courant de fluide, allant du pôle boréal au pôle austral?*

Tous les Physiciens pensent d'un commun accord, qu'au delà de l'atmosphère terrestre, dans cet immense espace où circulent toutes les planètes attachées à notre système solaire, existent plusieurs fluides différens, ou du moins un fluide composé de divers élémens plus ou moins susceptibles de condensation, d'expansion et d'élasticité. M. de Mairan croyoit à une atmosphère solaire qu'il présuinoit s'étendre jusques à nous et même au delà.

Cela posé, vu la rapidité avec laquelle se meut le Globe terrestre dans son cours annuel autour du Soleil, il n'est pas étonnant qu'il s'établisse à l'entour de la surface du Globe un courant du fluide qu'il traverse, comme l'on voit le long d'un navire un courant d'eau aller de la proue à la poupe, et constater sa marche par le sillon qu'il trace encore sur l'onde après le passage du vaisseau.

Le pavillon ou la flamme d'une galère allant avec rapidité à toutes rames, par le temps le plus calme, est emporté en sens contraire avec autant de force, que lorsque la galère étant immobile, le vent l'agite dans le même sens. Ainsi, quoique ce ne soit pas réellement le fluide supérieur qui se précipite le long de la surface du Globe terrestre, la rapidité avec laquelle celui-ci pénètre et divise ce fluide, produit le même effet qui résulteroit d'un courant de ce

fluide sur la surface du Globe, et semblable à celui que la résistance de l'air opère sur le pavillon et la surface de la galère.

Si parmi ces divers fluides, comme l'éther, le fluide électrique et autres que traverse avec rapidité le Globe terrestre, il s'en trouve quelque un qui ait une affinité quelconque avec une des matières terrestres, il ne sera plus étonnant que son action, relative à la rapidité de son cours, produise sur cette matière des effets dont la cause échappe à nos sens, et que nous regardons comme autant de phénomènes. Quelque foible en effet que soit l'action de ce courant, elle peut diriger l'aiguille aimantée sur un pivot, et l'aimant nageant à fleur d'eau sur une lame de liège : à raison, 1.^o de la rapidité de son cours ; 2.^o de l'extrême mobilité de ces corps ; 3.^o de la forte attraction qui existe entr'eux et ce fluide. Otez cette attraction : alors l'action de ce fluide sera très-foible, comme on le remarque à l'égard d'autres corps, quelque légers et quelque mobiles qu'on les rende.

Pour achever notre démonstration, que nous reste-t-il à prouver, sinon qu'entre ce fluide et l'aimant et le fer, il existe une analogie ou affinité incontestable ? et c'est ce que nous nous proposons d'établir dans la question suivante ; mais auparavant, observons encore que l'existence, la direction et même l'action de ce courant de fluide sont, pour ainsi dire, confirmées par le spectacle que nous présentent les aurores boréales. Dans ce phénomène presque journalier vers le pôle de notre hémisphère, tout annonce un mouvement ou une fermentation dans la partie la plus élevée de notre atmosphère : effet qu'il est naturel d'attribuer à la compression

de l'air, et aux divers élémens de ce fluide que traverse le Globe, lorsqu'ils se combinent avec les exhalaisons qui s'élèvent continuellement du sein de la Terre. Il n'en doit pas être ainsi au pôle de l'hémisphère opposé, où n'y ayant point de compression directe de l'atmosphère, le phénomène des aurores boréales doit être et plus foible et plus rare.

Ce système s'accorde encore, avec les variations qu'on observe dans la déclinaison de l'aiguille aimantée, et qu'il est naturel d'attribuer à la position de la Terre vis-à-vis du Soleil, soit chaque jour à midi, soit aux points des solstices et des équinoxes.

7.^e Question. *Ce système peut-il s'accorder avec les divers phénomènes que présente l'aimant ?*

Nous n'aurions à répondre à cette question, que dans le cas où l'opinion de la direction de l'aiguille, par l'action d'un courant de fluide magnétique, seroit un système nouveau ; mais puisque nous ne faisons que soutenir l'opinion des anciens Physiciens sur ce sujet, nous nous en rapportons aux explications et développemens qu'on trouve dans leurs écrits, nous bornant dans ces recherches, à proposer de nouvelles idées, sur l'origine et l'action du fluide auquel ils attribuent la direction de l'aiguille. Nous allons cependant dire un mot sur chacun des principaux phénomènes que présente l'aimant, y joindre quelques réflexions et observations, et répondre aux objections de M. l'Abbé Nollet.

De l'Attraction. L'on n'a absolument aucune donnée sur la cause qui produit dans l'aimant cette étonnante propriété d'attirer le fer, et d'y

adhérer avec assez d'énergie, pour soutenir à l'aide d'un crochet, des corps beaucoup plus gros et plus pesans que ce minéral.

Tous les systèmes proposés jusqu'ici, pour expliquer ce phénomène, offrent tant d'inconséquences, sont sujets à tant de difficultés, que nous croyons devoir ne pas nous y arrêter, mais avouer ingénûment notre ignorance absolue sur ce point. Remarquons seulement ici, que l'aimant et le fer étant deux corps à peu près homogènes, ainsi que nous aurons occasion de l'observer, cette attraction mutuelle n'offre rien de trop étrange, quoique nous ne puissions ni en démêler la cause, ni découvrir comment elle agit; mais l'attraction proprement dite magnétique, se borne-t-elle à l'aimant et au fer, et ne doit-il pas y avoir une égale et réciproque tendance entre l'aimant, le fer et le fluide que nous nommons d'un commun accord, *magnétique* ?

Nous ne recherchons pas ici, s'il est d'autres métaux, tels que le Nickel et le Cobalt, ou même d'autres corps naturels, susceptibles d'aimantation, et dans le cas de céder plus ou moins à l'influence magnétique. Uniquement occupés à considérer les rapports et l'action du courant de ce fluide sur l'aimant, le fer et l'acier, nous nous bornons à l'examen des faits, d'après lesquels on peut conclure à une attraction réciproque entre l'aimant, le fer, l'acier et ce fluide.

Essayons donc de prouver que ce n'est pas sans fondement, que nous croyons qu'il existe, entre le fer et le fluide auquel nous attribuons la direction de l'aiguille, la même attraction qu'entre le fer et l'aimant. Comment en effet,
expliquer

expliquer le phénomène de l'aimantation des barres de fer placées au haut des édifices , si ce n'est par l'action continuelle du courant du fluide magnétique ? Et si cette action n'a pas également lieu à l'égard des barres, soit en bois, soit en divers métaux, placées dans la même situation, ne faut-il pas en conclure, qu'entre le fer et ce fluide il y a quelque rapport intime, qui n'existe pas au même degré à l'égard de tous les autres corps ?

M. l'Abbé Nollet (1), dit qu'il y a tout lieu de croire que le fer est continuellement environné d'une atmosphère de matière magnétique, d'autant plus épaisse, que le morceau de fer est plus gros ; il cite, à l'appui de cette conjecture, l'observation suivante de M. de Reaumur. L'aimant attire une plus grosse masse de fer, lorsque ce métal est posé sur une enclume, que lorsqu'on l'a placé sur le bois ou sur une pierre : effet, qu'on attribue à une plus grande quantité de fluide magnétique environnant l'enclume. Quoiqu'il en soit de cette opinion généralement reçue, et des conséquences qu'on en tire dans l'explication de divers phénomènes magnétiques, nous nous croyons autorisés par ces faits à conclure qu'il y a, entre le fer et le fluide magnétique, une attraction pareille à celle qu'on remarque entre le fer et l'aimant.

De la Répulsion. Y a-t-il dans l'aimant une force répulsive comme il y a une force attractive, ou faut-il chercher ailleurs que dans l'ai-

(1) Voyez Leçons de Physique, tom. VI, pag. 232 ; et Traité de Physique de M. l'Abbé Hauy, 2.^e édit., An. 742.

mant même, la cause de la répulsion qu'on observe entre les pôles semblables ? L'examen de cette question paroît au premier coup d'œil tout-à-fait inutile, et les expériences faites à ce sujet passent pour décisives; mais puisqu'il y a sur la cause de la répulsion la même obscurité que sur celle de l'attraction, qu'on nous permette d'exposer ici les raisons, sur lesquelles on a cru pouvoir envisager la question comme problématique.

1.^o Il est incontestable que tout aimant, libre dans ses mouvemens, prend toujours la même direction, à peu près du nord au midi.

2.^o Il est également de fait, que deux aimans en présence l'un de l'autre, s'attirent toujours lorsqu'ils sont dans la même direction; et qu'ils ne paroissent se repousser que lorsqu'il y a entr'eux contrariété de direction.

3.^o Qu'entre deux aimans placés vis-à-vis l'un de l'autre dans des directions opposées, il y a encore une réelle attraction, puisque souvent, lorsque la force attractive l'emporte sur la force répulsive, ils finissent par s'unir. (Nollet, tom. 6, pag. 732).

De ces trois points ne peut-on pas conclure que puisqu'il n'y a jamais de répulsion, que lorsqu'il y a contrariété de direction, c'est dans la cause dirigeant les deux aimans, qu'il faut chercher la cause de cette répulsion, et non dans les aimans opposés, qui par leur nature s'attirent toujours plus ou moins; et en effet, quels changemens l'aimantation produit-elle dans l'aiguille non aimantée, qui, comme fer, étoit déjà assujettie à l'attraction et à la direction de tout aimant, dans quelque situation qu'on la

suppose, et quelle que soit la direction de l'aimant qu'on en approche ?

Les seuls changemens qu'on trouve dans cette aiguille après son aimantation, consistent en deux propriétés acquises et qu'elle n'avoit pas : l'une d'attirer elle-même le fer, l'autre d'être susceptible de direction. Or, la répulsion qu'elle éprouve dans certains cas, ne peut évidemment provenir de la propriété acquise d'attirer le fer ; il faut donc l'attribuer à l'assujettissement de direction auquel elle se trouve soumise ; et par conséquent, à cette contrariété de direction inséparable de l'opposition des pôles semblables. Mais ici le pourquoi ou comment cette contrariété de direction opère la répulsion des pôles semblables, échappe à nos recherches ; et quel que soit le système qu'on embrasse sur la cause de la direction de l'aiguille, on ne voit pas comment elle peut produire cette répulsion. Faut-il pour cela revenir, avec Euler, aux tourbillons des deux aimans allant en sens contraire, ou adopter le système de M. Coulomb ? Non vraiment ; nous n'y gagnerions rien. Nous avons vu ci-dessus, pag. 250 à 252, ce qu'il faut penser des tourbillons ; nous allons bientôt réfuter le système de M. Coulomb, et quand la cause de l'attraction est encore inconnue, ne nous étonnons pas que celle de la répulsion le soit également.

Il faut être de bonne foi : nous venons de dire qu'il n'y a jamais de répulsion, que lorsqu'il y a contrariété de direction. Cette assertion n'est pas rigoureusement vraie : ce qui se prouve par l'expérience suivante. Soit une aiguille aimantée, libre sur son pivot, dans la direction du méridien magnétique du lieu. Si,

sur un carreau de verre on fait glisser, immédiatement au-dessus d'elle, une autre aiguille aimantée et contenue dans la même direction, par deux lames de verre collées sur le carreau, on observe que tant que le pôle sud de l'aiguille supérieure ne dépasse que la moitié de l'aiguille mobile qui est en-dessous, celle-ci ne change pas de direction; mais dès que l'aiguille supérieure commence à dépasser le pivot de l'inférieure, celle-ci change de direction, jusqu'à ce que la supérieure ait tout-à-fait dépassé le pivot; alors, elle reprend sa première direction. Voilà donc une répulsion bien constatée, sans qu'il paroisse y avoir contrariété de direction.

De la Déclinaison. Avouons encore ingénûment notre ignorance sur la cause de la déclinaison de l'aiguille aimantée, tantôt orientale, et tantôt occidentale, dans le même point du Globe. Très-grande dans un lieu, très-petite et même nulle dans d'autres: son accroissement ou sa diminution n'ont point de marche réglée et relative à un espace de temps donné, ou à la distance des lieux où elle est contraire; mais, ainsi que nous l'avons déjà observé, toutes ces variations peuvent se concilier avec le système de la direction de l'aiguille par l'action d'un courant de fluide magnétique, susceptible lui-même de ces variations, et ne sauroient s'accorder, dans le système de la direction par l'attraction du pôle, avec la stabilité d'une pareille cause, et son uniformité d'action dans tous les points du Globe terrestre. En effet, soit un fort aimant placé et retenu dans la direction du méridien solaire; si l'on présente au-dessous de lui, et dans la même direction, une aiguille aimantée, montée sur son pivot, elle

prendra la même direction , et la conservera , quoiqu'on l'éloigne peu-à-peu de l'aimant , tant qu'elle sera dans la sphère d'activité de la pierre. Au-delà , cédant à la cause qui produit la déclinaison , elle prendra la direction du méridien magnétique du lieu où se fera l'expérience.

Nous croyons pouvoir conclure de cette observation , que si la sphère d'activité des pôles s'étend jusques à l'Equateur et produit la direction , l'aiguille ne peut jamais être soumise à une direction quelconque , si ce n'est dans les cas où la force qui la fait décliner l'emporte sur la force d'attraction qui la dirige ; mais alors ne faudroit-il pas expliquer pourquoi lorsque la cause de la déclinaison , prévaut sur l'attraction , cette déclinaison n'est pas égale dans tous les lieux situés au même degré de latitude ? Cette cause peut - elle être assez mobile , assez variable , pour produire tant de différentes déclinaisons observées au même éloignement du pôle ? Et pour rendre raison de ces différences , ne faudrat-il pas recourir à autant d'autres causes locales et cachées , qui dérangent le résultat que devroit constamment produire à un tel degré de latitude , la combinaison des forces qui font décliner l'aiguille , avec les forces d'attraction , à ce degré d'éloignement du pôle ? Que de difficultés ! et comment ne pas s'étonner de voir nos plus habiles Physiciens , et des Navigateurs du premier mérite , perdre leur temps à tracer sur la carte une ligne graduelle des déclinaisons observées : ligne à laquelle , fût-elle exacte , ne pourroient se fier les Marins , pour évaluer les degrés de longitude ; puisque variant sans cesse , la déclinaison observée à telle époque ne peut servir de terme assuré de comparaison , avec le

vrai méridien du lieu où ils se trouvent ? Qu'on se contente donc d'indiquer, pour chaque lieu, la déclinaison observée en telle année.

Nous devons, avant de finir cet article, remarquer que la déclinaison qu'on observe dans l'un des deux hémisphères, boréal ou austral, est en général en sens inverse dans l'autre. De façon qu'occidentale à Paris, elle doit être orientale au Cap-de-bonne-Espérance, et réciproquement. Cette déclinaison, suivant les observations les plus exactes, est cependant si variable et dépend de tant de causes différentes, qu'il arrive par fois que sous le même méridien, elle se trouve du même côté dans les deux hémisphères : ce qui ne s'accorde guères avec l'idée d'un méridien magnétique ou d'attraction.

De l'Inclinaison. L'Inclinaison de l'aiguille est, dans notre système, une suite nécessaire de l'action d'un courant de fluide plus rapide et plus condensé vers les pôles du Globe que vers l'Equateur, ainsi que le démontrent toutes les lois de l'hydrostatique, auxquelles nous renvoyons le lecteur.

Depuis quelques années, on remarque dans l'inclinaison de l'aiguille une diminution successive, qu'il n'est guères possible d'expliquer, quelque système qu'on embrasse sur sa cause. Si l'attraction du pôle est cause de l'inclinaison, celle-ci doit augmenter à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère ; mais à quelle élévation cette différence sera-t-elle sensible ?

Direction et Aimantation. La plupart des Auteurs attribuent, avec M. Brisson, six propriétés à l'aimant, en ajoutant à celles dont nous venons de parler, la Direction et l'Aimantation.

1.^o Nous avons déjà vu qu'on ne peut dire

que l'aimant et l'aiguille se dirigent ; mais que , quelle que soit la cause de leur direction , on doit dire qu'ils sont dirigés. Nous avons d'ailleurs observé que la direction donnée à l'aiguille par l'aimant , n'est qu'un effet ou une suite nécessaire de l'attraction qu'il exerce sur elle ; d'où nous concluons , qu'on ne peut regarder la *Direction* comme une propriété de l'aimant , et que la direction constante , que prend spontanément tout aimant libre dans ses mouvemens , n'est non plus que l'effet , ou d'un courant de fluide dans cette même direction , ou de l'attraction des pôles.

2.^o *L'Aimantation* n'est pas non plus une propriété de l'aimant. Qu'est-ce en effet , que l'aimantation ? en quoi consiste-t-elle ? sinon dans un arrangement ou disposition des parties , soit extérieures soit intérieures de certains corps : arrangement qui les rend plus ou moins susceptibles de produire , au dehors , des effets dont on ne peut assigner la cause première ? Or , l'aimantation se communique par l'électricité , le choc , le feu naturel , etc. Dira-t-on pour cela qu'elle est une propriété de ces divers agens ? Concluons , avec M. Brisson (Art. 2183). « Il » seroit bien satisfaisant de pouvoir développer » les causes des phénomènes dont nous venons » de parler ; mais nous sommes bien éloignés » de le pouvoir faire. C'est une des matières » les plus obscures de la Physique. »

Objections. L'Abbé Nollet (tom. 6 , pag. 115), donne à entendre qu'il auroit embrassé l'opinion de la direction de l'aiguille par l'action d'un fluide allant d'un pôle à l'autre , sans les objections qu'on peut faire contre ce système. Nous croyons devoir les rapporter ici mot à mot.

« Qu'arriveroit-il, par exemple, si je plaçois
 » dans la rivière une pièce de bois suspendue
 » par le milieu de sa longueur ? Si cette pièce
 » de bois étoit percée d'un bout à l'autre, et
 » qu'elle se trouvât d'abord alignée selon le fil
 » de l'eau, je conçois bien qu'elle pourroit gar-
 » der cette direction à la faveur du fluide qui
 » l'enfileroit ; mais si je la plaçois en travers
 » du courant, et que le centre de son mou-
 » vement fût à égale distance de ses deux bouts,
 » je ne vois pas qu'elle dût changer de position
 » sans quelque accident ; car, le courant ne l'en-
 » fileroit plus, puisque, par supposition, ce
 » tuyau feroit des angles droits avec la rivière. »
 Nous passons ce que dit ensuite M. Nollet, dans
 la supposition où cette pièce de bois ne seroit
 point percée, parce qu'il ne peut dès - lors y
 avoir de comparaison.

« Il suit encore de notre comparaison, que
 » la matière qui va d'un pôle à l'autre de la
 » Terre, devrait diriger une aiguille de cuivre
 » ou d'argent, de même qu'elle dirige celle de
 » fer et d'acier ; car si son action se fait sentir
 » sur ce dernier métal, parce qu'elle le pénètre
 » facilement, comme on le dit, il semble qu'elle
 » devrait aussi mouvoir les autres, quoiqu'elle
 » ne les pénètre pas de même ; est-il nécessaire
 » que le vent pénètre dans l'intérieur d'une gi-
 » rouette, pour la faire tourner et la contenir
 » dans la direction qu'il a ? Ne suffit il pas qu'il
 » se coule le long d'elle de part et d'autre ? »

Pour répondre à ces objections, il nous suffira
 de rappeler ici ce que nous avons dit sur la di-
 rection que donne aux pores de l'aiguille l'aiman-
 tation par l'électricité, et les opinions d'Euler
 et de Dufay, sur la disposition des pores de

l'aiguille aimantée par tout autre procédé. Il en résulte , que pour que la comparaison de l'Abbé Nollet fût exacte , il faudroit en outre supposer sa pièce de bois garnie , dans toute sa longueur , de soupapes donnant entrée au fluide dans un sens , et le repoussant dans l'autre. Qui ne voit pas que dès-lors , la pièce de bois seroit dirigée dans le sens du courant de la rivière , quelle que fût la position qu'on lui donneroit en l'y plongeant ?

Disons en autant de ces légères aiguilles de cuivre , d'argent , ou de bois , dont les pores ne sont pas disposés de façon à donner un libre passage au courant du fluide magnétique , et qui n'ayant aucune affinité avec lui , ne peuvent ni l'attirer ni en être attirées comme les aiguilles d'acier. Nous avons donc , en partie , prévenu cette objection , pag. 256 , en parlant de l'attraction mutuelle qui existe entre l'aimant , le fer et le fluide magnétique. Ajoutons ici , que cette attraction augmentant de beaucoup autour de l'aiguille d'acier la quantité du fluide , augmente en proportion l'action de son courant sur elle : effet qui n'a pas lieu à l'égard des aiguilles de toute autre matière , à moins que placées , comme l'a fait M. Coulomb , entre deux forts aimans , elles n'obéissent au courant du fluide beaucoup plus condensé dans cet intervalle par l'attraction des deux aimans. Voyez ce que dit à ce sujet M. Biot , Précis élémentaire de Physique , pag. 64 , aux quatre premières lignes.

Quant à l'objection que tire M. Nollet de la déclinaison de l'aiguille et des variations locales et journalières qu'on y remarque , nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit à ce sujet , pag. 255.

8.^e Question. *De quelle valeur sont les systèmes de MM. Coulomb et Biot, sur cette matière ?*

Il ne nous reste plus qu'à jeter un coup d'œil rapide sur le système de M. Coulomb, calqué sur celui qu'il a embrassé dans son Explication des Phénomènes électriques; mais ce système n'ayant point été séparément imprimé, et n'étant connu que par les rapports consignés dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, c'est des Elémens de Physique de M. l'Abbé Hauy (2.^e édit., tom. II): ouvrage plus répandu, et dans lequel ce système est développé et commenté, que nous allons extraire les points principaux sur lesquels il est établi, les discuter le plus succinctement qu'il nous sera possible, et à la suite de cet examen, exposer les amendemens qu'a cru devoir y faire M. Biot, dans son Traité de Physique.

1.^o Art. 725, « le fluide magnétique est composé de deux fluides combinés entr'eux, dans le fer qui ne donne aucun signe de magnétisme, et dégagés l'un de l'autre, dans le fer qui a passé à l'état d'aimant.

2.^o *Id*, les molécules de chaque fluide se repoussent les unes les autres, et attirent celles de l'autre fluide.

3.^o Art. 726, tout le fluide naturel d'un corps magnétique, même après sa décomposition, reste dans l'intérieur de ce corps. Les deux fluides dégagés de la combinaison se portent, par des mouvemens contraires, vers les extrémités opposées de l'aimant.

4.^o Art. 728, l'attraction des pôles est cause de la direction de l'aiguille aimantée.

5.^o Art. 730, Chaque aimant n'a jamais que

sa quantité naturelle de fluide, et ne peut en recevoir d'ailleurs une quantité additionnelle, ni céder de celui qu'il possède par sa nature.

6.° *Id.*, le passage à l'état magnétique dépend uniquement du dégagement des deux fluides qui composent le fluide naturel, et de leur transport vers les parties opposées du fer.

7.° Art. 766, il y a dans le fer une forte attraction qui tend à ramener les deux fluides l'un vers l'autre, et à faire rentrer par leur combinaison le fer dans son état naturel. »

Tel est l'échafaudage de ce qu'on appelle *principes généraux* de la théorie du magnétisme, et qui sont, à des yeux non prévenus, autant d'hypothèses gratuites, imaginées à mesure du besoin qu'on en a eu, pour expliquer tous les phénomènes que présente l'aimant, et répondre à toutes les objections.

Dans nos recherches sur les causes des phénomènes que nous offre la Nature, il est sans doute permis de proposer des hypothèses, dont la discussion peut conduire à la découverte de la vérité ; mais il faut qu'elles soient établies d'après quelque fait ou observation analogue : qu'elles ne contredisent pas les premiers principes reçus : qu'elles ne soient pas sujettes à des difficultés sans réplique : qu'elles jettent un nouveau jour sur les faits dont on veut rendre raison, etc. Sans ces conditions, quelque ingénieuses et satisfaisantes qu'elles soient dans le détail, on ne peut les regarder que comme des jeux d'esprit, qui ne mènent à rien ; et l'on voit à regret un auteur qui a du talent, perdre un temps qu'il auroit pu employer plus utilement. Ne vaut-il pas mieux, en pareil cas, avouer

son ignorance avec cette franchise , dont tant de grands génies nous ont donné l'exemple ?

Mais ces principes , considérés même comme de simples hypothèses , sont-ils tous admissibles en particulier , n'offrent-ils point de contradictions lorsqu'on les rapproche les uns des autres , et ont-ils dévoilé le secret de la nature : POURQUOI OU COMMENT L'AIMANT ATTIRE LE FER?... Tels sont les différens points de vue sous lesquels nous allons considérer ce système.

Le fluide magnétique , admis par M. Coulomb , est absolument différent de celui dont nous avons essayé de démontrer l'existence et l'action par la direction de l'aiguille aimantée. Celui-ci est simple , en mouvement , et répandu tant dans l'intérieur du Globe terrestre qu'il pénètre , que sur toute sa surface. Le premier , au contraire , est composé , sans action ; et considéré dans son état primitif , il n'existe ni dans le Globe , dont on fait cependant un gros aimant , ni dans aucun corps magnétique ; puisque la vertu attractive et répulsive de tout aimant , vient de la décomposition de ce fluide qui existoit en eux.

Voilà donc ce fluide relégué dans le fer , sans mouvement , ni action ; jusqu'à ce qu'une cause tout-à-fait étrangère , en le décomposant , donne à chacun des deux qui en résultent , l'activité la plus forte et la plus étonnante. D'un autre côté , quel agent a primitivement décomposé dans le Globe et dans les aimans renfermés dans son sein , ce fluide , et porté par des mouvemens contraires , chacun des deux qui en résultent vers les pôles opposés ? Dira-t-on que c'est la Nature ? Mais la Nature ne peut en même temps faire et défaire. *Faire* , en unissant deux fluides hétérogènes

en un seul, et les douant en même temps d'une attraction réciproque, qui doit toujours durer et s'opposer à leur désunion : *défaire*, en séparant pour toujours ces deux fluides, malgré la force attractive qu'elle leur laisse.

Remarquons ici, que ce n'est évidemment que pour expliquer l'attraction des pôles différens et la répulsion des pôles semblables, qu'on a supposé les deux pôles de tout aimant, animés, pour ainsi dire, par deux agens différens, que l'on a nommé fluides, et que l'on fait venir, ne sachant où les prendre ailleurs, de la décomposition du fluide *magnétique* primitif : fluide qui, dit-on, n'existe plus dans le Globe, ni dans l'aimant, *donnant des preuves de magnétisme*, et qui existe dans le fer, *ne donnant aucune preuve de magnétisme*. Mais sans nous amuser à chicaner, voyons en quoi ces deux fluides différent. Ce ne peut être que par leur nature, ou par leurs propriétés. La première de ces assertions est incompatible avec celle de leur commune et co-existante origine, et de leur union primitive; elle est incompatible avec celle de l'attraction permanente de ces fluides l'un pour l'autre : attraction qu'ils conservent unis comme séparés. On peut dire, en second lieu, que ces fluides diffèrent par leurs propriétés; et en effet, l'attraction et la répulsion, les seules propriétés par lesquelles on prétend les distinguer, sont communes à l'un et à l'autre de ces deux fluides; et cela, sous quelque point de vue qu'on les considère, et comme le prouve l'expérience. Comment donc peut-on les donner non-seulement pour différens, mais encore pour hétérogènes (Art. 729), avec cette singularité remarquable, que l'attraction n'a lieu entre ces fluides, qu'au-

tant qu'ils sont hétérogènes , et la répulsion , qu'autant qu'ils sont homogènes ou semblables ?

Mais ne nous étonnons pas de cette inconséquente singularité. Elle est nécessaire pour lier l'existence de ces deux différens fluides, avec les deux propositions ou hypothèses suivantes :

1.^o Art. 725, les molécules de chaque fluide se repoussent les unes les autres.

2.^o *Id.*, les molécules de chaque fluide attirent celles de l'autre.

On ne conçoit pas aisément comment peut exister un fluide dont les molécules se repoussent les unes les autres. Il faut ici non-seulement renoncer à l'attraction moléculaire , admise par les Physiciens dans tous les corps , et nommée tantôt attraction de cohésion , et tantôt attraction à *petite distance* ; mais il faut encore y substituer contradictoirement une répulsion positive et continue entre les molécules d'un même fluide. Nous voyons cependant deux gouttes d'eau se réunir en une seule , dès qu'elles sont assez voisines pour que leurs molécules puissent céder à leur attraction réciproque : comme le constatent et leur forme oblongue avant leur union , et la forme sphérique qu'elles reprennent dès qu'elle a eu lieu. Cet effet est plus remarquable dans le vif-argent , dont la goutte approche plus de la sphéricité que la goutte d'eau de même volume ; et comme la pesanteur du vif-argent est fort au-dessus de celle de l'eau , il faut en conclure que la sphéricité de sa goutte n'est pas opérée par la pression de l'air , environnant de tous côtés les molécules de ce fluide , mais qu'elle est l'effet de leur mutuelle attraction.

Pour vaincre cette attraction moléculaire , de laquelle résulte l'adhésion , il faut un agent

étranger au fluide en question. Moins de tenacité dans les parties élémentaires, et probablement une configuration globuleuse, donnent un plus libre accès au calorique, et facilitent le mouvement de ces parties. Voilà ce qui paroît contribuer plus ou moins à la fusibilité des corps : ce qui en maintient plusieurs dans l'état de fluidité ; mais il y a loin de cette désunion des molécules d'un fluide par un agent qui lui est étranger, à l'hypothèse d'une répulsion active (1) entre les molécules qui le composent : répulsion qui, si elle existoit, amèneroit nécessairement, avec le temps, la décomposition ou l'évaporation du fluide, au point que son action deviendrait absolument nulle, et par là même incalculable.

Après avoir supposé que les molécules homogènes d'un fluide se repoussent, il n'en coûtoit pas beaucoup de supposer que les molécules hétérogènes s'attirent. Cette seconde hypothèse n'a pas, à la vérité, le coup d'œil révoltant de la précédente ; puisqu'il est reconnu aujourd'hui que tous les corps, même de nature différente, s'attirent mutuellement avec plus ou moins de force. Voyons donc ce que nous devons en penser dans la question présente.

L'attraction générale qui règle la marche des corps célestes, agit en raison directe de la masse des corps ; et si celle que l'on nomme *attraction à petites distances* en est une suite, il est

(1) Nous disons *active*, car il nous paroîtroit trop inconsequent, de reconnoître son action sur les molécules semblables d'un autre aimant placé à une distance sensible, et de dire que cette action est nulle entre les molécules contiguës du même aimant.

très-difficile de l'observer, et elle ne peut être constatée que par des expériences très-déliées. Peut-on à ces traits reconnoître l'*attraction magnétique*, dont l'énergie se trouve hors de toute proportion avec la masse des corps? On dit que cette attraction agit en raison inverse du carré des distances; mais peut-on avoir une entière confiance à cette assertion, tant qu'il sera évident qu'elle est loin d'agir en raison directe des masses? Il est donc difficile d'enter, pour ainsi dire, l'attraction magnétique sur l'attraction générale; mais la difficulté augmente, lorsqu'on n'établit cette attraction entre deux corps, qu'en tant qu'ils sont hétérogènes.

Remarquons d'abord, que l'aimant et le fer sont deux corps à peu près homogènes (1), contenant l'un et l'autre le fluide primitif. Comment donc, pour expliquer leur mutuelle attraction, a-t-on recours à celle de deux fluides hétérogènes, naissans en eux de la décomposition du fluide primitif qui leur étoit commun? N'est-ce pas là aller à la découverte de la vérité par un chemin fort écarté? Et le secret de la nature sur la cause de l'attraction magnétique, est-il dévoilé par la supposition de l'attraction des deux fluides? Outre le vice de supposer la question (puisqu'on peut demander pourquoi ces fluides hétérogènes s'attirent), c'est expliquer, comme l'on dit, *obscurum per obscurius*; car, l'existence de l'aimant et du fer, n'étant point

contestée,

(1) M. de Réaumur regardoit le fer comme un aimant imparfait. M. le Monnier assimile l'aimant à la mine de fer nommée fer en roche, etc. Voyez à ce sujet, les Minéralogistes modernes.

contestée, l'obscurité ne s'étend que sur la cause de leur attraction réciproque ; tandis qu'à l'égard des fluides , l'obscurité s'étend non seulement sur la cause de leur attraction , mais encore sur la source de leur existence , et sur la singulière décomposition du fluide primitif.

Passons maintenant aux difficultés qui naissent de la contrariété et de la multiplicité des forces agissantes dans l'aimant.

On pourroit , à la rigueur admettre que chacun des fluides d'un aimant repoussât dans l'aimant voisin le fluide hétérogène dont il vient d'être séparé , parce que la même cause , qui a opéré leur désunion , doit , tant que cette désunion subsiste , les éloigner l'un de l'autre. Comment donc supposer au contraire , qu'il y a dans l'aimant une force attractive qui tend à réunir ces deux fluides ? N'est-ce pas admettre dans le même corps deux forces opposées, sans-cesse en action l'une contre l'autre ? Si l'on répond que ce n'est pas la cause qui a séparé les deux fluides , qui continue à les maintenir séparés ; mais la force coercitive de l'aimant : force plus ou moins grande selon la nature de celui-ci ; nous demanderons alors « quel est l'agent qui , » dans ces barres verticales , que leur seule » situation met dans un foible état de magné- » tisme , augmente peu à peu leur vertu , au » point d'en faire , après plusieurs années , de » véritables aimans ? N'est-ce pas cette même » cause renouvelée sans-cesse et continuant d'a- » gir ? Il faut donc nécessairement admettre cette » continuité d'action , dans la cause qui a déjà » séparé en partie les deux fluides existans dans » le fer comme dans l'aimant. »

La contrariété des forces agissantes dans l'ai-

mant rend difficiles à concilier dans ce système les deux observations suivantes , reconnues pour incontestables :

1.° Il est certain , d'un côté , que les aimans artificiels , faits avec du fer doux , ne conservent pas long-temps leur vertu magnétique.

2.° Il est également de fait , d'un autre côté , que les barres de fer doux placées au haut des édifices , passent après un certain temps à l'état magnétique.

Or , si le retour des aimans artificiels à l'état de fer naturel , est l'effet d'une force attractive (Art. 766) , qui tend sans-cesse à réunir les fluides séparés , comment ces barres de fer passent-elles à un état (Art. 716) , qui ne résulte que de la séparation des fluides , malgré cette force attractive qui doit constamment s'opposer à leur réunion ? La qualité du fer est la même dans l'un et l'autre cas , et si la force coercitive (1) , qu'il oppose dans le premier cas à la force attractive , est insuffisante à le maintenir dans l'état de magnétisme , comment cette même force attractive , aidée , dans le second cas , par la force coercitive , peut-elle céder à la très-foible influence du Globe terrestre ? Dira - t - on que cette force attractive n'existe pas dans le fer naturel ; qu'elle n'y naît ou ne s'y développe qu'en proportion de son passage à l'état magnétique ? Ce seroit alors convenir que la cause qui produit le magnétisme par la séparation des fluides , produit en

(1) On entend par force coercitive une propriété ou disposition de l'aimant , en vertu de laquelle il retient en leur place les fluides séparés , et s'oppose à la force attractive qui tend à les réunir.

même temps et dans la même proportion la cause qui le détruit, en travaillant sans-cesse à la réunion des fluides.

Mais outre ces deux forces contraires, sans-cesse agissant dans l'aimant, il faut encore en admettre une troisième, savoir la force de répulsion, qui combat au dehors la force d'attraction. C'est sans doute, dans ce système, de l'opposition de ces deux dernières forces que proviennent dans l'aimant même ces points dits *conséquens*, et qui ne nous ont pas paru l'être assez, pour que nous nous y arrétions davantage.

Ajoutons enfin quelques réflexions sur la fixation absolue des fluides dans l'aimant. Cette supposition est absolument nécessaire dans ce système, où il faut rendre raison du mouvement des corps. Car, si les fluides pouvoient se dégager et céder à leur attraction mutuelle en passant d'un corps à l'autre, dès-lors, rien ne pourroit faire mouvoir, ni retenir suspendus les corps pesans dont ils seroient émanés : le ressort de l'air déplacé par l'accumulation ou la diminution d'un fluide, ne pouvant, comme dans l'électricité, faire équilibre avec la pesanteur de ces corps. Les fluides électriques ne sont invariablement fixés ni dans les corps dont ils se dégagent par le frottement, ni dans leurs surfaces. Les fluides magnétiques ne quittent jamais les corps dans lesquels, sans frottement et sans agent extérieur, ils sont en pleine activité. Dans les attractions et répulsions électriques, les deux fluides s'accumulent, selon la loi qui les maîtrise : tantôt dans l'intérieur des corps mis en présence, tantôt sur divers points de leurs surfaces ; passent en partie de l'un à l'autre, se placent par fois entre deux, etc. etc. (Art. 545, 558, 559, 575, etc.) Que de différences !

Mais cette invariable adhésion d'un fluide (aussi fortement attiré) au corps qui le renferme , peut-elle se concilier avec la mobilité qui caractérise tout fluide ? Cette hypothèse ne présente-t-elle pas une contradiction avec les idées reçues ? Admettons-la cependant : nouvelle difficulté ; et en effet , comment la concilier avec ce déplacement intérieur des fluides , que l'on fait passer à volonté d'un pôle à l'autre de l'aimant ? Il ne faut pas un grand effort pour cela ; d'après l'Art. 812 , on peut considérer les deux fluides dans une barre de fer doux , comme étant , quoique séparés , dans un état de stagnation , semblables à la bulle d'air , dans le niveau d'eau , prête à se porter d'une extrémité à l'autre , suivant l'inclinaison donnée au niveau. La même force , qui s'oppose à la sortie du fluide ne doit-elle pas également s'opposer à son déplacement ? Est-il enfin aisé de se prêter à la supposition des deux fluides se croisant à plusieurs reprises dans le corps qui les contient , sans jamais se mêler , malgré l'étonnante énergie de la force attractive , qui tend sans-cesse à les réunir ?

Tel est l'aperçu des difficultés qu'offre l'ensemble de ce système : voyons les amendemens qu'a cru devoir y faire M. Biot. Voici les points principaux sur lesquels il établit son opinion , pag. 11 , 12 , 13.

« 1.° Nous reconnoissons d'abord deux principes magnétiques distincts , dont chacun attire » l'autre et se repousse lui-même.

« 2.° Ces deux principes existent primitivement dans chaque morceau de fer , avant » qu'il soit aimanté , et y sont alors combinés » ensemble et dissimulés l'un par l'autre ; et c'est » pour cela que leur *action à distance* devient » nulle.

» 3.^o L'action de ces deux principes devient
 » sensible, lorsqu'ils sont séparés par une in-
 » fluence extérieure, *qui agit inégalement sur*
 » *chacun d'eux.*

» 4.^o Ces deux principes existent et sont ainsi
 » développés séparément dans chaque particule
 » de fer, sans qu'il se fasse aucune transmission
 » de magnétisme d'une particule à l'autre.

» 5.^o Lorsque ces deux principes ont été dé-
 » veloppés dans les particules d'un morceau de
 » fer dur ou d'acier, ils ne se recomposent ou
 » dissimulent qu'avec une extrême lenteur.

» 6.^o Tout le jeu des compositions et des dé-
 » compositions se passe dans l'*intérieur* de cha-
 » que particule, et il y a de l'un à l'autre une
 » imperméabilité absolue. »

Le Traité de Physique de M. Biot, n'est point un livre élémentaire. Pour pouvoir le lire avec fruit, il faut avoir quelques connoissances en physique, et pour le bien comprendre, ne tenir à aucune hypothèse particulière.

Il suffit de comparer ces propositions avec celles que nous avons vu servir de fondement au système de M. Coulomb, pour s'apercevoir que c'est le même fond d'idées, la même marche, les mêmes développemens : disons plus, la même suite d'hypothèses gratuites, sans exemple dans la Nature, et sans autre fondement que le besoin que l'on en a pour trouver dans le magnétisme, comme dans l'électricité, deux agens différens, à l'aide desquels on puisse expliquer le phénomène de la répulsion des pôles semblables. Mais M. Biot, apparemment convaincu des difficultés qu'on pourroit opposer à la supposition et à l'action des deux fluides, a cru se mettre à l'abri de toute objection, en leur subs-

tituant deux magnétismes opposés, qu'il dit exister dans les deux hémisphères du Globe terrestre, et dont il anime les deux côtés de chaque particule de fer aimantée. Essayons donc de suivre M. Biot dans son retranchement, et de dissiper à la clarté du jour ou du raisonnement, le prestige dont il s'enveloppe.

Nous reconnoissons d'abord deux principes magnétiques distincts.

« Par le mot *principe* on entend, en physique, » ce qui est conçu, comme le premier, dans la » composition des choses matérielles, ou ce qui » est conçu comme la première cause de tel » effet. » Dans ces deux acceptions, ce qui est conçu *comme premier*, est nécessairement quelque chose, et ne peut être désigné par un mot abstrait, qui ne donne que l'idée du rang qu'occupe cette chose. Le mot *magnétique* qu'on lui associe ne peut non plus désigner cette chose, puisque le magnétisme n'est qu'un nom général, par lequel on désigne les propriétés de l'aimant. Il suit évidemment de cette définition, qu'il ne peut y avoir deux magnétismes, l'un boréal, et l'autre austral. Qu'est-ce donc qu'un principe magnétique ? et que sont ces deux principes distincts ?.... Deux principes combinés, dissimulés l'un par l'autre, et soumis à une influence extérieure, qui, en les séparant, agit inégalement sur chacun d'eux, ne peuvent être regardés comme principes ; et ce seroit plutôt à cette influence extérieure qu'il faudroit donner le nom de principe, puisque sans elle point d'effets magnétiques. En remontant ainsi à la cause première, on ne seroit pourtant guères plus avancé ; car, en quoi consiste, d'où vient cette influence, et comment, *extérieure*, agit-elle sur chaque

particule de l'intérieur du fer. C'est ce qu'on ne dit pas, et c'est en nous laissant ainsi de tous côtés dans d'épaisses ténèbres, qu'on jette un nouveau jour sur l'explication des phénomènes magnétiques !

Si M. Biot se retranche à dire : nous connoissons deux principes distincts, ou deux causes distinctes, différens phénomènes magnétiques : causes qui, occultes par leur nature, se manifestent au dehors par leurs effets, alors sans être de son avis, nous entendrons parfaitement ce qu'il veut dire, et nous continuerons l'examen des différens points de son système.

Dont chacun se repousse lui-même.

Un principe se repoussant lui-même est, nous osons le dire, une chimère inconcevable ; et une cause occulte, produisant des effets au dehors, et se repoussant elle-même, ne seroit pas plus aisée à concevoir. Que sera-ce donc, si, pour analyser cet effet, il faut le concours des deux principes qu'on nous donne pour distincts, sans qu'on puisse jamais, comme nous l'avons objecté à l'égard des fluides de M. Coulomb, les distinguer, ni par leur nature, ni par leur effets ? Allons plus loin. Est-il dans la nature quelque corps qui se repousse lui-même ? Dira-t-on d'un fluide en expansion ou en évaporation, d'un corps odoriférant, qu'ils se repoussent eux-mêmes ? mais poursuivons.

Et attire l'autre.

Quoi ! ce qui se repousse soi-même peut avoir quelque action attractive ? C'est là du merveilleux et bien difficile à croire.

« L'action de ces deux principes devient sensible, lorsqu'ils sont séparés par une influence

» extérieure qui agit *inégalement* sur chacun
» d'eux. »

On sépare aisément dans le fer les deux principes par tous les divers procédés de l'aimantation. Or, ces procédés n'agissent-ils pas également sur chacun d'eux? Cependant, cette influence extérieure, dont nous venons de parler, ne peut être l'aimantation; car, il faudroit alors expliquer comment l'aimantation agit inégalement sur ces deux principes; et cette explication seroit difficile dans les procédés de l'aimantation par l'électricité, par un simple choc, par la seule position verticale du fer en barre, etc. Nous demandons donc encore, quelle est cette influence agissant inégalement sur les deux principes existans dans chaque molécule de fer. Comment son action peut-elle produire quelque effet sur l'un des deux, sans agir également sur l'autre, puisqu'elle les sépare? Et enfin, en quoi consiste cette inégalité qu'on ne trouve jamais dans aucun des effets de l'aimant, et qui, dans ce système, n'existe point entre les magnétismes austral et boréal, dont les forces opposées sont toujours égales. D'ailleurs, peut-on regarder comme séparés, deux principes qui, dans chaque molécule, restent contigus et réunis par la plus forte attraction mutuelle?

« *Tout le jeu des compositions et décompositions des deux principes, se passe dans l'intérieur de chacune des particules, entre lesquelles il y a imperméabilité absolue.* »

Ici, la plume nous tombe des mains; et ne seroit-ce pas perdre son temps, que l'employer à démontrer le vide et le ridicule de tant d'hypothèses admirables, et qui ont, au rapport de

l'auteur, une analogie frappante avec les piles galvaniques et les deux fluides électriques. Disons pourtant un mot sur cette prétendue analogie frappante. Nous avons vu ci-dessus, pag. 275, qu'on ne peut assimiler l'action des fluides électriques à l'action des aimans : voyons l'analogie qu'il peut y avoir entre l'assemblage des particules de fer douées des deux principes magnétiques, et les piles galvaniques.

Celles-ci sont composées de différens métaux isolés et placés successivement l'un au-dessus de l'autre. Les particules du morceau de fer aimanté, parfaitement homogènes et sans aucun intermède, sont toutes contiguës, se touchant dans tous les sens.

L'action de la pile galvanique ne se manifeste qu'à l'aide d'une communication établie; et celle du fer aimanté a lieu sans intermède et à distance. Où donc est l'analogie?

« Ces deux principes existent et sont ainsi » développés séparément dans chaque particule » de fer, sans qu'il se fasse aucune transmission de magnétisme d'une particule à l'autre. »

Nous avons déjà observé que le magnétisme n'est qu'une expression générale par laquelle on désigne les propriétés, ou, pour parler plus exactement, l'ensemble des propriétés de l'aimant. Que signifie donc : *sans qu'il se fasse aucune transmission de magnétisme d'une particule à l'autre*? Si les deux principes, primitivement existans dans le fer, sont développés séparément dans chaque particule, les voilà toutes suffisamment pourvues du magnétisme, qui, dans ce système, ne consiste que dans la séparation des deux principes. Prétendrait-on que c'est au moment même de l'aimantation, qu'il ne peut y

avoir de transmission du magnétisme d'une particule à l'autre ? Mais l'aimantation ne transmet rien aux particules sur lesquelles elle agit, et ne fait que désunir les deux principes. Est-ce après l'aimantation, par le rapprochement de deux corps magnétiques mis en présence l'un de l'autre ? Mais dans ce cas, on observe que le plus fort augmente la vertu magnétique du plus foible ; d'où l'on pourroit, à la rigueur, conclure, qu'il y a quelque transmission de magnétisme.

Dans ce dédale d'obscures hypothèses, il est pardonnable de ne pouvoir saisir le sens de l'auteur ; de s'en tenir à l'ancien système, en avouant son ignorance sur ce qu'on ne peut expliquer ; et d'attendre que de nouvelles observations, auxquelles un heureux hasard peut donner lieu, nous mettent sur la voie de la découverte de la vérité.

Remarquons, avant de finir, la phrase suivante, pag. 138 :

« Il ne nous reste donc qu'à rechercher des lois empiriques, qui, embrassant le plus grand nombre de faits possible..... indiquent les élémens principaux sur lesquels il faut appeler l'observation. »

On entend, en physique, par *empirique*, ce qui est fondé sur l'expérience (1), ou, ce qui revient au même, ce qui est déduit de l'observation. Ce sont donc des lois fondées sur des faits observés, ou déduites d'un grand nombre d'observations, qui indiqueront les élémens principaux sur lesquels il faut appeler l'OBSERVATION.

(1) Voyez l'Encyclopédie, au mot Empirique.

NOTICE BIOGRAPHIQUE,

SUR François VALLÉRIOLE, Médecin d'Arles.

PAR M. PONTIER aîné.

L'HISTOIRE, qui ne doit être que le tableau fidèle des faits, est bien souvent mêlée d'erreurs et d'anacronismes, effets de la partialité, ou de l'insouciance des Historiens, qui se copiant successivement, négligent de remonter aux sources.

La Biographie, partie de l'Histoire qui nous rappelle des hommes célèbres par leurs talens, par leurs vertus, ou par leurs vices, est également sujette à ces défauts.

L'article VALLÉRIOLE, Médecin du 16.^e siècle, mentionné par plusieurs Biographes, me fournit les moyens de démontrer cette vérité.

Ce Médecin célèbre a écrit, en latin élégant, plusieurs savans traités, fruits de son amour constant pour l'étude, et de son zèle pour le bien de l'humanité (1).

En les lisant, j'avois distingué un recueil d'observations pratiques faites à Arles, pendant une longue suite d'années. Quelle fut ma surprise, lorsque je lus dans le Dictionnaire de Médecine d'Eloy, l'article suivant!

« Vallériole, homme d'une très-petite stature (2), mais doué d'un vaste génie, se dis-

(1) Voyez à la fin, la note n.^o 1 et les suivantes.

» lingua à Valence , en Dauphiné , où il enseigna
 » la Médecine dans le 16.^e siècle. De cette ville
 » il passa à Turin , où il remplit une des pre-
 » mières chaires avec tant de réputation , qu'on
 » voulut l'y fixer ; il s'y arrêta , et les ouvrages
 » qu'il mit au jour , lui firent beaucoup d'hon-
 » neur , même long-temps après sa mort , arrivée
 » vers l'an 1580. » Pas un mot de son séjour à
 Arles.

Frappé de l'inexactitude de cet article , je consultai d'autres Biographes : Mauget dit qu'il fut Professeur à Turin , qu'après y avoir long-temps enseigné la Médecine , et avoir été comblé d'honneurs et de richesses , il y mourut en 1580. Vanderlinden en fait un Médecin distingué d'Avignon. Simler , Morery , Chaudon , ne disent rien de plus exact ; les uns et les autres se copient d'après de faux renseignemens. Papon , le confond avec Nicolas Vallériole son fils , et place sa mort en 1631. de Haller , dans sa Bibliothèque médicale , est le seul qui se rapproche de la vérité , mais en termes trop concis et insuffisans.

Ces erreurs et ces contradictions étant démenties par le Recueil d'observations précité que j'avois sous les yeux , je conçus le dessein de chercher et de trouver la vérité , et je pris la tâche pénible de parcourir avec patience les nombreux ouvrages de l'auteur. Ce travail m'a fourni des documens complets sur le sujet que j'ai entrepris de traiter. Je me borne à en rapporter les principaux , qui suffiront pour fixer les diverses époques de la vie de ce Savant de nos contrées , trop méconnu et trop oublié.

Dans l'Ouvrage des Narrations médicales , imprimé en 1554 , au chapitre des plaies , il prouve

par des exemples , que des blessures très-graves ont été guéries, contre l'attente des gens de l'art , tandis que des contusions légères ont été suivies de la mort.

C'est dans cette partie des Narrations médicales de Vallériole , que se trouve l'indication précise du lieu de sa naissance , dont aucun Biographe ne parle , et qui n'est pas même connu des Arlésiens. Voici ce qu'il en dit lui-même (3).

« Mais pourquoi ne citerai-je pas ce que j'ai
 » vu moi-même ? Mon père , homme très-dis-
 » tingué , *clarissimus vir* , avoit un jeune valet-
 » de-pied , qui étant un jour pris de vin et
 » de sommeil , se laissa choir des fenêtres de
 » notre maison , dans la rue ; on le crut mort ;
 » les Médecins et Chirurgiens de Montpellier le
 » visitèrent , et il fut trépané avec peu d'espé-
 » rance de salut ; il guérit cependant , à force
 » de soins. Je n'ai pas été seulement témoin ,
 » mais coopérateur de cette cure merveilleuse ,
 » qui eut lieu dans ma maison de Montpellier ,
 » l'an 1522 , après mon retour de Paris , où je
 » venois de terminer mes cours de Philosophie ,
 » n'ayant pas encore commencé ceux de Mé-
 » decine. »

Plus loin , dans le chapitre des fièvres bilieuses , il dit (4) : « j'ai observé les mêmes symp-
 » tômes , dans deux femmes que je soignois en
 » 1531 , à Valence , en Dauphiné , lorsque j'y
 » exerçois la Médecine. »

Dans la narration adressée à Fuchs , après 1540 , il s'exprime ainsi (5) : « lorsque toute
 » l'Ecole de Montpellier , si célèbre dans l'U-
 » nivers , et dont je m'honore d'être l'enfant et
 » l'élève , est d'un avis contraire au vôtre ,
 » pouvez-vous le soutenir ? »

Vallériole n'étoit donc point, à cette époque, Docteur de Montpellier. Il n'y prit au sortir de ses cours, que le grade de Licentié: titre suffisant pour exercer par-tout la Médecine, et il choisit Valence pour ses premiers débuts.

La preuve qu'il ne fut que postérieurement Docteur de cette Université, est consignée dans la vie de Rondelet, écrite par Laurent Joubert, en 1566.

« Rondelet, Professeur de Montpellier, dit
 » Joubert (6), eut pour amis intimes, Conrad-
 » Gessner, et François Vallériole, lumières de
 » leur siècle, et je l'ai entendu souvent proposer
 » à ses collègues, d'envoyer à Vallériole un
 » diplôme de Docteur, pour honorer ses talens
 » et sa célébrité, à l'imitation des Rois, qui dé-
 » corent de la croix de Chevalier les hommes
 » qui ont bien mérité de la Patrie. » Ce diplôme
 lui fut envoyé à une époque postérieure: ce qu'il me sera facile d'établir plus bas sur des preuves non équivoques.

Il résulte de ce que je viens d'exposer, que François Vallériole naquit à Montpellier dans les premières années du 16.^e siècle; qu'en 1522, il y commença ses cours, et qu'en 1531, il pratiquoit la Médecine à Valence.

L'édition originale des *Loci communes*, imprimée à Lyon, en 1562, in-fol., est décorée d'un portrait de Vallériole, représenté à l'âge de 57 ans. Si la date de l'exécution de ce portrait, coïncide, comme tout porte à le croire, avec celle de l'édition, on doit en conclure que Vallériole étoit né vers l'année 1504.

Suivons-le dans sa carrière médicale, et voyons à quelle époque il devint Médecin d'Arles.

L'Épître dédicatoire des *Narrations*, adressée

aux Consuls et aux Citoyens d'Arles , et la description qu'il fait dans cet ouvrage , de l'épidémie qui ravagea cette Ville en 1544 , paroissent démontrer que c'est à cette année qu'il faut rapporter l'établissement de Vallériole à Arles (7).

« Appelé , dit-il , dans votre ville par le vœu » unanime des Magistrats et des Citoyens , pour » y exercer la Médecine , et bientôt élevé par » vous au rang distingué de Patricien , j'ai cru » devoir justifier cet honneur par la composition et la dédicace de mon ouvrage. »

Il y donne la topographie exacte du pays , il en décrit le climat , la température et les productions en Physicien éclairé ; et traçant le tableau de l'épidémie de 1544 , qui y fit de si grands ravages , il rappelle les avis qu'il n'a cessé de donner aux Magistrats pour la destruction des marais et des autres causes qui , corrompant l'air de cette riche contrée , devenoient la source intarissable des maladies qui l'infestoient. C'est dans le texte même qu'il faut lire en entier les détails intéressans et tracés de main de maître , relatifs à cette Ville.

Cet ouvrage , et ceux qu'il mit au jour successivement , décèlent à chaque page un homme pieux , savant et érudit , nourri de la lecture des Anciens. *Diligens veterum lector*. Il y exprime , en toute occasion , son dévouement et son amour pour sa Patrie adoptive.

Vallériole établi à Arles en 1544 , ne tarda pas à s'y marier avec une Demoiselle de la famille des Gardiole , dont il existoit encore des descendans en l'année 1780. Il eut plusieurs enfans dont un seul suivit la même carrière , Nicolas Vallériole , qui a laissé deux Traités sur la Peste.

Pierre Vallériole , Avocat , second Consul d'Arles , en 1726 , étoit petit-fils de Nicolas.

Cette famille s'est éteinte dans celle de Tinelly de Castellet de la Calmette, originaire de Nîmes, établie à Arles.

Le domaine situé dans la Camargue , désigné de nos jours , par corruption , sous le nom de Vayole , évidemment dérivé du sien , lui appartenoit.

Le 16 novembre 1564 , Charles IX , et sa mère , la Reine Catherine de Médicis , Régente , firent leur entrée dans Arles ; Vallériole fut chargé par MM. les Consuls , d'ordonner le travail des arcs de triomphe , sur lesquels il fit peindre d'ingénieux emblèmes et des devises de sa composition.

Au mois d'août 1565 , il écrivoit d'Arles , à Laurent Joubert (8) : « Je ne vous en dis pas » davantage aujourd'hui , parce que je suis malade et tourmenté par la goutte ; excusez-moi » et aimez-moi. »

Tout concourt à prouver , que pendant vingt-huit ans qui remplissent l'espace de 1544 à 1572 , Vallériole n'a cessé de fournir sa glorieuse et utile carrière dans cette Ville : occupé , soit à rendre la santé à ses concitoyens , soit à écrire ses observations-pratiques , toutes relatives à des maladies soignées à Arles , à la tête desquelles sont les noms des malades qui en font le sujet (9). On y voit ceux des Nicolai , des Lestang , des Porcelets , des Ferriers , des Variadiers , des Méjanes.

En prononçant ce dernier nom , qui de nous , Messieurs , n'est pas distrait du sujet que je traite , par le souvenir de cet autre Méjanes , qui , après avoir consacré sa vie entière à la culture

culture des lettres et à la formation d'une immense et inestimable Bibliothèque , conçu et exécuta le noble projet d'en faire jouir la Province qu'il avoit si sagement administrée en qualité de premier Consul d'Aix , et Procureur du Pays de Provence , et voulut en fixer l'établissement dans notre Ville ? Cette préférence éternisera notre reconnoissance comme sa mémoire. Nous avons encore à nous féliciter aujourd'hui , de compter au nombre de nos Concitoyens les plus distingués , les héritiers de ses biens , de ses éminentes qualités et de son amour pour les Arts et les Sciences.

Je reviens à Vallériole : on trouve dans ses observations , l'histoire d'un paralytique guéri subitement , par la crainte d'être brûlé vif au milieu d'un incendie ; l'étymologie du mot queluche ; l'histoire de l'apparition à Arles d'une prodigieuse quantité de sauterelles en 1553 , de leur effrayante et prompte reproduction , et des moyens ingénieux qu'on employa pour les détruire ; l'histoire d'une folie d'amour guérie : cette dernière dissertation est très-curieuse , sur-tout par les apperçus métaphysiques et moraux qu'il y a joints.

Ces observations , mises au jour en 1573 , sont dédiées aux Etudians en Médecine. Arles n'ayant point d'Université , à quels Etudians peut appartenir cette dédicace , si ce n'est à ceux de l'Université de Turin , dernier théâtre de la gloire de notre Auteur , comme je vais le démontrer ?

Jean Argentier , premier Professeur de cette Université , étant mort en 1572 , Emmanuel , Duc de Savoie , appela Vallériole pour le remplacer ; celui-ci , quoique septuagénaire , accepta

la Chaire vacante, et ce fut alors, sans doute, qu'il reçut de Montpellier le titre de Docteur qui lui étoit indispensable pour être revêtu de cette nouvelle dignité. Il se rendit à Turin où il fit paroître, en 1573, les observations précitées : on y voit, imprimé pour la première fois, sur le frontispice, à côté de son nom, le titre de Docteur, qu'on ne trouve point dans ses précédens ouvrages.

Les services importans que rendit Vallériole dans ce Pays affligé de la peste, furent en partie récompensés par des lettres de noblesse qu'Emmanuel s'empressa de lui donner.

Enfin, en 1577, il publia son dernier ouvrage intitulé : *Commentarii in librum Galeni de Constitutione artis medicæ* : il est dédié à Emmanuel, et on y lit ces mots (10) : « un des principaux » motifs qui m'ont enhardi à faire paroître cet » ouvrage sous votre auguste nom, est, qu'ayant » été appelé par vous, du fond de la Gaule » Narbonnoise, pour remplir dans votre célèbre » Université la première Chaire de Médecine, » devenue vacante par la mort de Jean Argentier, » l'un des plus savans hommes de son siècle, » j'ai considéré comme un devoir, de justifier » par cette production de mes veilles le choix » que vous avez daigné faire de moi, pour une » place aussi éminente. »

Vallériole ne survécut que trois ans à la publication de ce dernier ouvrage. Il mourut en 1580, regretté d'Emmanuel et des Savans, qui firent graver à Turin, sur le marbre, une inscription en son honneur.

Tel est, Messieurs, le résultat de mes recherches sur un Savant de nos contrées, dont les ouvrages méritent l'attention des lecteurs qui sa-

vent apprécier la langue de Cicéron, et la science profonde des Princes de la Médecine, dont Vallériole fut l'interprète.

Ces recherches fourniront des matériaux utiles aux Rédacteurs de la nouvelle Biographie universelle, et j'aurai ainsi contribué à faire restituer à notre Province, l'honneur d'avoir possédé pendant longues années, un Auteur recommandable : honneur que l'ignorance des Historiens nous avoit enlevé.

N O T E S.

(N.º 1). Les premières éditions des ouvrages de François Vallériole, sont :

Galenus de Morbis et Symptomatis, Lugduni apud Gryphium, 1540, in-8.º.

Enarrationum et Responsionum medicinalium, ibid., 1554, in-fol., dédiées aux Consuls d'Arles.

Loci communes medici, ibid., 1562, in-fol., dédiés à Anne de Montmorency, Grand Connétable de France, Gouverneur de Provence, qui honora notre auteur de sa bienveillance.

Tractatus de Peste, ibid., 1566, in-16.

Observationes medicæ, ibid., 1573, in-fol., dédiées *Medicinæ Studiosis.*

Commentarii in Galenum, de Constitutione artis, Taurini, 1577, in-8.º, dédiés à Emmanuel, Duc de Savoie.

Animadversiones in Jouberti paradoxa, 1582, insérées par Joubert dans ses ouvrages.

C'est à tort qu'on attribue à François Vallériole, l'inscription placée en 1580, à côté de la porte du Port, près les Dominicains, à Arles,

en mémoire de la peste qui affligea alors cette Ville. Il suffira , pour s'en convaincre , de comparer l'année de la mort de Vallériole à Turin , avec la date de l'inscription à Arles.

(2) On lit dans une partie des Eloges en vers latins ou grecs , placés à la tête des *Loci communes* de Vallériole , ce distique :

*Corporis vix tamen es cubitos tres magnus,
in urbe
Passim dicaris totus ut ingenium.*

(3) Pag. 211. *Sed quid alienis insisto, cur visa non repeto? Patris mei, clarissimi viri, famulus à pedibus, adolescens, annorum sexdecim, cum vino madens, è sublimibus cedium nostrarum fenestris somno gravatus cecidisset, calvariam fregit, moxque pro deplorato habitus, à Falcone, Griffio, totoque medicorum ac chirurgorum Collegio (quod frequens tùm Monspezzuli erat), vix tandem, à patre rogati, curam suscipiunt, fracta calvarie ossa terebris auferunt, ita ut motus cerebri appareret, et æger moriturus in horas, à nobis credebatur. Evasit is tamen sanus et incolumis, præterquam quod cæcus effectus est. Tantum, ego, tamque admirandum operum naturæ spectaculum domi meæ apud Monspezzulum circiter anno quingentesimo-vigesimo-secundo et vidi, et curationis non solum testis sed et administer fui; utique jam tùm nondùm primum sacris Medicinæ initiatus, sed Lutetiâ reversus, philosophiæ et artibus operam dederam.*

(4) Pag. 245 et 247. *Utrumque enim casum in duabus mulieribus Valentice Allobrogum dùm*

illic (1531) medicinam facerem , usu venisse testari integrá fide possum.

(5) *Omnis Nitiobrigum schola , quam vulgò Monspessuli vocant , percelebris illa quidem et toto terrarum orbe digna famæ , commendatione illustris , quæ sive hominum judicio , ingenio , doctrinâ , nemini cedit , et cujus me quantus quantus sum et filium et alumnum jure esse g'lorior , ea prædicat atque edocet : siccinè , mi Fuchsi , publicus tantæ scholæ consensus pro nihilo ducendus erit ?*

(6) *È vitâ Rondeletii in opere Laurentii Jouberti , 1566.*

Præter hos cives suos , foris multos unicè amavit Rondeletius doctrinâ præstantes viros , Conradum Gessnerum præcipuè et Franciscum Valleriolam , ætatis hujus minimè obscura lumina ; et de Valleriolâ quidem hæc sæpiùs proponentem et Collegis suis suadentem audivi , honestum et decens fore si , quandò Valleriola rempublicam litterariam præcipuè verò medicinam scriptis suis plurimum juvat , ad eum mitteretur diploma seu privilegium Doctoralis apud Monspelienses coronæ , uti solent Reges de se bene-meritis , sui Equestri ordinis insignia transmittere , ut in suum Collegium eo modo cooptentur.

(7) *Ut omnis vitæ meæ ratio apud vos quasi in tabulâ expressa constaret , postea quàm in vestram hanc inçlytam urbem ascitus medendi munus suscepi , quid egerim , quid præstiterim , ut meum pensum absolverim , brevibus explican-*

dum duxi, ut non tam laboris mei fructum quam etiam ocii percipere oratione hac meâ possetis. Itaque cum me ad publicum hoc medendi munus, non paucorum suffragiis sed unâ voce Senatûs hujus vestri amplissimi atque honestissimi sublectum intelligerem, hoc vestrum tam insigne de me iudicium, cum ad animi mei fructum atque lætitiâ duxi esse permagnum, tum verò ad curam sollicitudinemque multò majus.... Atque ex hoc litterato ocio ea prompsi quæ maximè profutura hominibus speravi, scilicet Commentarios de morbis et symptomatis, quos ego ab hinc annis XII in lucem dare ausus sum. Nunc denuò Enarrationum medicinalium libros, magnis laboribus exaravi. Id autem quidquid est operis, Consules atque Cives, ut nomini vestro dicarem, multæ sanè eæque justissimæ causæ fuisse.... Nam cum à vobis non solum medicus essem sublectus vester, sed etiam in summam Senatorii ordinis vestri dignitatem cooptatus, committendum mihi non putavi ut hisce honoris insignibus non aliquid ex me proveniret, quod illis ornamento saltem aliquo esse posset.

(8) Hæc ut tibi satisfacerem brevi manu et doloribus podagræ contortus, nec satis animo valens scripsi. Tu veniam dabis et ab homine tui amantissimo hæc profecta esse tibi persuade. Ex Arelate, ultimâ augusti 1565.

(9) Noms des principaux Malades d'Arles, qui font le sujet des observations de François Vallériole.

LIB. I.

Dulcis Gardiola, uxor auctoris.

Catarina Martina, Bastonii, patritii, uxor.
Arduinus ab Stagno, patritius.
Joannes Valleriola, filius.
Joannes Spinaldus, legum Doctor.
Loisona, Roveroini filia.

LIB. 2.

Honoratus ab Aqueriá, Mejanze Toparchus.
Delessia, Nicolai jurisperiti uxor.
Joannes Berla, paralyticus.
Mercator, insanus amore.
Antonius Boche, patritius.
Jacob., ab Aqueriá, patritius.

LIB. 3.

Arduinus Ferrerius.
Florus à Porcelleto.
Joan. de Luque.
Felicia Bauda, Nic. ab Aqueriá uxor.
Nob. Ant. Porcelletus.

LIB. 4.

And. Gondardus, sacrificus.
Leoduna, nobilis mulier.
Cæsar à Sata, patritius.
Blancha, filia Jac. Romerii, patritii.

LIB. 5.

Gabriel Varaderius à Sant-Andiol.
Docelina Voltana.
Ant. Bossicaudi uxor.
Joan. Icardus, canonicus.

Gaspardus à Varaderia, patritius.

LIB. 6.

Joan. Bastonius, patritius.

Belga, famulus patris.

Fr. Martineti uxor.

Troph. Icardi filia.

Jac. Anfossi uxor.

Joan. Icardi uxor.

Richardus Sabaterius.

(10) *Cur autem hoc opus augustissimo nomini tuo dicare sim ausus, plures et justissimæ causæ fuerunt: primum quod cum tu me ex intimâ Narbonensi Galliâ in hanc tuam augustissimam ditionem, etc., in id evocaris, ut in Academiâ illustri tuâ locum tenerem primarium post obitum Joannis Argenterii, viri summi ac singularis, committendum mihi non putari ut in tam illustri loco positus, non aliquid à me accederet undè tu conjicere rectè posses, me usui et comodo, aliquâ ex parte, Academicæ tuæ huic nobili esse posse.*

R A P P O R T

Du Mémoire de M. QUENIN , sur les Prairies artificielles , qui a remporté en 1811 , le prix d'Agriculture proposé par la Société.

LA première idée qui dut se présenter aux Agriculteurs , lorsqu'ils voulurent remédier à l'épuisement des terres causé par la culture des céréales , fut sans doute de les laisser reposer en les alternant , de manière à n'y semer les mêmes grains qu'après une année de repos : ce qui constitua l'établissement proprement dit des jachères.

Mais bientôt on a dû reconnoître que l'action de l'air et du soleil , les influences variées de l'atmosphère et des saisons , ne pouvoient suffire à fertiliser de nouveau le même terrain , en réparant les pertes qu'il avoit essuyées par l'acte de la végétation. De-là , l'usage des engrais ordinaires provenant de la décomposition des matières végétales et animales , auxquels on eut recours pour y suppléer : l'expérience ayant fait voir ici comme par-tout ailleurs , l'application de ce grand principe de la nature , qui veut que la destruction serve à la reproduction de nouvelles substances.

Il étoit difficile que ces sortes d'engrais pussent suffire à l'étendue immense de nos jachères , eu égard à la petite quantité que pouvoit en fournir la décomposition des pailles et plantes

herbacées destinées à les former ; aussi l'Agriculture languit-elle jusqu'au moment, où des Cultivateurs plus éclairés imaginèrent de rendre les terres plus fertiles , en confiant à la nature elle-même , le soin de décomposer un certain nombre de plantes annuelles , dont ils firent le choix avant de les enfouir ; en observant de ne pas attendre leur maturité , pour qu'elles pussent rendre à la terre plus de principes nutritifs que ce qu'elles en avoient reçu , et augmenter ainsi sa fécondité.

C'étoit là sans doute le premier pas qu'il falloit faire pour suppléer à la disette des engrais , et parvenir à abolir le système des jachères , aussi condamnable dans ses principes que pernicieux dans ses effets ; puisqu'au lieu de remédier à la stérilité du sol , il contribuoit à l'entretenir et même à l'augmenter , en favorisant la venue et l'accroissement des plus mauvaises plantes , qu'il falloit ensuite extirper et détruire par des labours trop dispendieux , eu égard aux avantages que l'on pouvoit en retirer.

Mais ce n'étoit point assez d'augmenter ainsi le produit de nos terres à blé , pour assurer à l'homme une nourriture plus abondante : il falloit encore , sans diminuer ce produit , trouver le moyen d'associer aux mêmes avantages les bestiaux , dont il ne peut se passer , qui servent également à le nourrir , et dont il a un besoin indispensable pour l'aider dans ses travaux ; c'est à quoi l'on est parvenu en substituant aux jachères , des prairies artificielles adaptées à chaque localité. Ce nouveau système a fait entièrement changer de face à l'agriculture des pays où il a été mis en pratique , et a complètement résolu le problème dont il étoit question.

En effet, le nombre des bêtes à laine et des bêtes de labour s'est multiplié, par la plus grande quantité de fourrages que l'on a obtenue pour les nourrir, d'où il est résulté par une conséquence nécessaire, une plus grande quantité d'engrais pour fertiliser les terres; de sorte que bien loin de diminuer le produit de nos récoltes, ces mêmes produits ont augmenté, et nous avons acquis de plus, de nouvelles richesses par une plus grande abondance de bestiaux. C'est ainsi que la fertilité et l'opulence ont succédé à la stérilité et à la misère.

Telle est en peu de mots, la réforme salutaire que doit opérer le Mémoire de M. Quenin: Mémoire peu susceptible d'analyse, parce qu'il est entièrement le fruit de ses expériences et de ses observations, et qu'il est indispensable de le lire en entier, pour pouvoir en suivre le fil et l'enchaînement.

Je vais donc me borner à vous exposer le plan de son ouvrage, et je ne me permettrai d'entrer dans des détails, que pour mieux vous en faire apprécier le mérite.

L'auteur dans son introduction, jette un coup d'œil rapide sur l'état actuel de l'agriculture de ce Département, qui tient encore à l'ancienne routine de l'assolement des terres, dont on vient de parler, et qui tend à amener l'épuisement du sol, si on ne se hâte d'y remédier par l'établissement des prairies artificielles.

Il marche sur ce point, sur les traces du célèbre Olivier de Serres, qui avoit déjà dit dans son ouvrage immortel, qu'il est à *souhaiter le plus du domaine être employé en herbages, trop n'en pouvant avoir pour le plus grand bien de la mesnagerie, et que c'est là-dessus comme*

sur un ferme fondement , que porte toute l'Agriculture. L'auteur a choisi ce passage pour la devise de son mémoire. Il eût été difficile d'en trouver une qui fût mieux adaptée à son sujet.

Il traite dans le premier chapitre , des prairies artificielles en général , de leurs avantages et du choix des plantes propres à les former.

Il pense que les prairies artificielles doivent leur naissance aux défrichemens des prairies naturelles , qui ont été la suite de l'accroissement successif de la population ; et que le véritable thermomètre de l'état de l'agriculture d'un canton , de sa prospérité ou de sa détresse , consiste dans la multiplicité ou la rareté de ces prairies.

En effet , les prairies artificielles exigent moins de labours , ameublissent le sol par l'action mécanique de leurs racines , le fertilisent par les débris de ces mêmes racines et par la dépouille de leurs tiges , détruisent les mauvaises plantes qui infestent les blés , s'opposent par leur ombre à l'action trop forte du soleil , et empêchent ainsi l'évaporation de l'humidité , sans laquelle il n'y a pas de végétation.

Elles épuisent moins le sol , parce qu'elles attirent plus de l'atmosphère que de la terre , et que l'on arrête la végétation au moment où la reproduction de la graine va s'opérer : époque de la plus grande consommation du carbone , qui est l'agent principal , la base de tous les corps vivans , le principe alimentaire de tous les végétaux , et par conséquent l'élément de tous les engrais.

Il observe qu'étant presque toutes de la famille des légumineuses , elles ont un mode de végétation différent de celui des graminées , dont

nos champs sont lassés, et qu'elles disposent par ce moyen la terre à recevoir les céréales.

Enfin, elles procurent aux bestiaux une nourriture plus abondante, donnent les moyens de les conserver et de les multiplier, et augmentent ainsi nos profits, nos alimens, nos engrais, et par suite nos récoltes de toute espèce, que les jachères diminuent.

Il n'existe, suivant lui, aucune variété de terre, quelque mauvaise qu'elle soit, qui ne puisse être soumise à la production de quelque fourrage.

Il combat les objections que l'on a faites contre les prairies artificielles, et il prouve que leur emploi au lieu de diminuer la subsistance de l'homme, concourt au contraire à l'augmenter. D'ailleurs, le blé n'étant pas sa seule nourriture, les bœufs et les bêtes à laine lui étant aussi utiles sous ce rapport, il croit pouvoir dire avec fondement, qu'un champ en fourrage produit autant pour nous nourrir, et qu'il donne plus de profit.

Il passe ensuite à l'examen et au choix des plantes employées à la formation des prairies artificielles, il en fait l'énumération : elles sont toutes bonnes, si on a le soin de les circonscrire chacune dans le lieu qui lui convient. Leur grand nombre fait que l'on peut espérer d'en trouver pour tous les sols et tous les climats.

Les principes qui doivent nous diriger dans le choix, sont la nature du sol, le climat et la température, l'état de notre agriculture, la facilité ou le défaut des arrosages, les rapports qui peuvent se trouver entre les plantes des prairies et celles avec lesquelles on doit les alterner, le système d'exploitation que l'on admet, et l'es-

pèce et le nombre des bestiaux. Il passe en revue ces divers objets, et il en déduit pour conséquence, que l'on doit préférer une plante qui puisse prospérer dans des terrains arides et infertiles ; qui les améliore au lieu de les épuiser ; qui soit assez forte pour résister à la sécheresse et pourvue de longues racines pour aller chercher au loin l'humidité ; qui n'exige pas de grands frais de culture ni d'engrais ; qui puisse se passer d'arrosage ; dont le mode de végétation contraste les céréales, auxquelles elle est destinée à succéder, et dont la végétation soit assez rapide, pour qu'elle produise dès la première année, et qu'elle soit à la seconde, dans toute sa force ; de sorte qu'elle ne fasse perdre que peu ou point de récolte de blé ; qui puisse être consommée en vert sur place, et se conserver pour l'hiver ; que l'on fane avec facilité et qui donne une nourriture saine, abondante et substantielle pour les bestiaux.

Cette réunion de qualités ne se rencontre que dans un petit nombre de plantes ; il ne les trouve point dans les graminées annuelles, ni dans les vivaces. Le sain-foin est la seule plante qui réunisse, suivant lui, toutes les qualités requises, sans en exclure aucune. Originaire des montagnes, il a conservé dans les champs la vigueur qu'il avoit dans l'état agreste ; il vient dans les plus mauvais terrains, et au moyen de ses longues racines, il va chercher l'humidité à une grande distance, et résiste ainsi à la chaleur et à la sécheresse ; il se passe des engrais, des arrosages et des fortes cultures ; il donne dès la première année, quelque produit, et se trouve à la seconde, dans toute la force de sa végétation, qu'il peut conserver jusqu'à 15 et 20 ans ;

il fertilise le sol par les débris de ses feuilles ou de ses tiges, et par la décomposition de ses racines après sa destruction; il dispose le terrain à recevoir les céréales; il fournit le meilleur de tous les fourrages, bon à être mangé vert comme sec. Enfin, suivant l'Abbé Rosier, on peut dire que jusqu'à ce jour, on n'a trouvé aucune plante qui puisse le remplacer.

Un grand nombre de Départemens lui doivent l'état florissant de leur agriculture et leur richesse; il se répand chaque jour davantage dans ceux du Var, de Vaucluse et du Gard, et dans les 2.^{me} et 3.^{me}. arrondissemens des Bouches-du-Rhône; on le voit prospérer partout où il est admis.

M. Quenin fut conduit à donner la préférence au sain-foin, sur toutes les autres plantes, par les expériences qui suivent :

« Je divisai, dit-il, en trois parties égales
 » un champ d'environ soixante ares. J'avois
 » choisi de préférence un terrain non arro-
 » sable, sablonneux et calcaire, avec prédomi-
 » nance d'alumine, ce qu'on nomme vulgaire-
 » ment terre forte. Il étoit médiocrement fertile,
 » et donnoit annuellement six pour un de se-
 » mence. Après avoir fait cultiver de la même
 » manière et fumé médiocrement les trois par-
 » ties, je les semai en blé en octobre. Je fis
 » répandre en même temps dans la première,
 » de la graine de sain-foin; et en mars, de la
 » graine de luzerne dans la deuxième, et de la
 » graine de trèfle dans la troisième. La moisson
 » fut suivie de quelques pluies qui firent croître
 » rapidement mes jeunes plantes, jusqu'alors
 » assez basses; je fauchai en septembre. La ré-
 » colte du trèfle fut la plus belle; celle de la

» luzerne et celle du sain-foin , aussi médiocres
 » l'une que l'autre. La deuxième année , mal-
 » gré une sécheresse constante , j'eus deux belles
 » coupes de sain-foin , et un regain superbe ;
 » trois de luzerne et un regain médiocre. Le
 » trèfle produisit peu et fut cependant fauché
 » trois fois. La troisième année je crus ne pou-
 » voir me dispenser de fumer le trèfle et la lu-
 » zerne. Le sain-foin ne les surpassa pas moins,
 » quoique privé de ce secours. Comme c'étoit
 » la dernière année du trèfle , je le défrichai ;
 » et pour suivre exactement mon expérience ,
 » je fis de même de la luzerne et du sain-foin , qui
 » auroit pu subsister encore quelques années. Du
 » compte exact que j'avois tenu des produits
 » respectifs , il résultoit que la luzerne avoit
 » donné en trois années , deux cent vingt-un my-
 » riagrammes de foin , le trèfle cent soixante-
 » huit , et le sain-foin deux cent quatre-vingt-
 » neuf. La différence entre ces produits est déjà
 » assez grande ; mais elle le paroîtra bien da-
 » vantage si l'on fait attention que le sain-foin
 » n'a exigé aucune dépense pour engrais.

» Je semai du blé sur les défrichis de ces
 » prairies. Le plus beau fut sur celui qu'avoit
 » occupé le sain-foin. Il produisit un quart de
 » plus : supériorité qui s'est soutenue dans les
 » récoltes suivantes , et qui n'a pas encore tota-
 » lement disparu.

» Il seroit , je pense , inutile de rapporter une
 » foule d'autres expériences , que j'ai faites sur
 » le même objet , parce qu'elles ne seroient que
 » la répétition de la première. Tous les résultats
 » ont prouvé la supériorité du sain-foin sur les
 » autres plantes des prairies artificielles , dans
 » les

» les terrains secs et de médiocre valeur , tels
 » que la grande majorité des nôtres , dans les-
 » quels il vient presque sans peine et sans dé-
 » pense.

« Dans les plus mauvais terrains , où nulle
 » autre prairie ne sauroit croître , le sain - foin
 » ne donnera pas , j'en conviens , de grands
 » produits ; mais n'est-ce pas beaucoup que de
 » recueillir quelque chose , où l'on n'avoit rien
 » autrefois , et de féconder en même temps un
 » fonds auparavant stérile ? »

Il traite ensuite, dans le chapitre 2.^{me}, de la manière de cultiver le sain-foin , la luzerne , le trèfle et le fromental , le pré gazon ou pré permanent ; des plantes annuelles que l'on cultive pour faucher , ou consommer sur place , ou enfouir comme engrais , tels que la vesce , la *bar-jelade* , l'ers , le sarrasin , l'orge , l'avoine , le seigle , le maïs , etc. Il n'oublie même pas de parler de quelques autres parties de végétaux qui peuvent être employées pour fourrages , telles que la pomme de terre , le topinambour , la carotte , la grosse rave ou turneps , et la betterave ; les feuilles de la vigne , du mûrier , du saule , du peuplier , de l'orme , etc.

Il cherche , en un mot , à ne rien omettre de ce qui peut augmenter nos fourrages et contribuer à abolir entièrement les jachères , qui sont la perte de notre agriculture.

Par-tout on trouve des détails pratiques propres à servir de guide aux Cultivateurs qui voudront en faire l'application.

Enfin , pour ne laisser rien à désirer de tout ce que le sujet peut renfermer , l'Auteur traite succinctement dans les chapitres suivans , des

plantes parasites, des animaux et des insectes qui nuisent aux prairies artificielles, et des moyens de les détruire.

Il passe ensuite à l'emploi et à la conservation des fourrages, et donne les meilleures pratiques pour faciliter leur dessication, et il termine son travail par le défrichement et l'assolement des prairies artificielles.

« Il m'eût été facile, dit l'Auteur, de sur-
 » charger ce Mémoire de notes et de citations,
 » tirées des Auteurs anciens et modernes, na-
 » tionaux et étrangers; mais j'ai dédaigné ce
 » vain étalage d'une érudition plus fastueuse qu'u-
 » tile, aussi ennuyeuse que déplacée dans un
 » sujet de ce genre, et j'ai pensé que la So-
 » ciété désiroit un ouvrage simple et concis, qui
 » fût à la portée de la nombreuse classe de lec-
 » teurs auxquels il est destiné. Dans cette vue,
 » j'ai écarté toute discussion théorique, pour ne
 » présenter que des faits; et j'ai moins cherché
 » à introduire des innovations éloignées de nos
 » usages, et par là même plus difficiles à pro-
 » pager, que l'application facile de préceptes
 » fondés sur les résultats successifs de mes ex-
 » périences, ou de celles d'autres Agriculteurs,
 » dont j'ai été le témoin. »

Ce Mémoire en effet, est basé sur la pratique et l'expérience. Il renferme des détails intéressans, des vues nouvelles et des procédés ingénieux, à la portée des Cultivateurs les moins instruits; il décèle des connoissances profondes en Agriculture, réunies à une pratique heureuse et consommée. La Société en couronnant cet ouvrage, s'est félicitée d'avoir pu fixer l'attention des Agriculteurs sur une branche de l'éco-

conomie rurale aussi importante que négligée jusqu'à ce jour dans ce Département, et dont on doit retirer de si grands avantages.

PONTIER, *Inspecteur*
Principal des Forêts,

E X T R A I T

Du Mémoire présenté à la Société par le Sieur MICHEL, Pépiniériste, qui a remporté le Prix qu'elle avoit proposé pour la multiplication des Oliviers.

LOLIVIER peut se reproduire , 1.^o par ses noyaux ; 2.^o par ses drageons ; et 3.^o par ses souchets.

I. Le semis des noyaux ne réussit que difficilement et imparfaitement, dans l'arrondissement d'Aix.

Dans les contrées plus méridionales et plus abritées, comme dans le Département du Var, les oiseaux qui se nourrissent d'olives, en sèment les noyaux dans les bois et dans les friches, et y font naître ainsi une immense quantité de plants, dont les habitans se servent pour former ou renouveler leurs vergers d'oliviers.

Mais ce moyen de reproduction n'existe pas à Aix et dans les autres territoires, dont l'huile est la meilleure et la plus estimée, par la raison que les olives y sont cueillies dès l'instant de leur maturité, et qu'il n'en reste jamais assez sur les arbres pour y attirer les oiseaux.

II. Les drageons sont devenus trop rares pour fournir le nombre de sujets qu'exige l'établissement d'une pépinière publique.

L'auteur observe en passant, conformément aux vrais principes, qu'une bonne méthode de

multiplier et remplacer les oliviers , pour les propriétaires , seroit de réduire à un seul pied, ou tout au plus à deux , ceux de leurs arbres qui présentent trois ou quatre sujets provenans d'une souche , et de transplanter séparément ailleurs , avec toutes leurs bonnes racines , tous ces pieds de reste , au moment où on viendroit de les arracher. Il assure , d'après sa propre expérience , que chacun des pieds qu'on aura ainsi isolés , rapportera autant et plus d'olives que n'en produiroient ensemble les trois ou quatre dont l'arbre étoit précédemment composé.

III. La méthode des souchets paroît la plus avantageuse.

Les souchets sont des fragmens qu'on enlève de la racine des oliviers à coups de hâche. Cette opération , si elle est faite avec attention et discrétion , bien loin de nuire aux arbres , leur est au contraire très-salutaire ; soit en donnant lieu à la découverte et à la destruction d'un grand nombre de gros vers blancs , qui en rongant les souches des arbres , en apparence les plus sains , y forment de grandes cavités , et finiroient par les faire périr ; soit en favorisant l'extirpation de toutes les portions de racines mortes ou vicieuses , qu'on reconnoît facilement à leur couleur noire , jaune , ou marbrée.

L'Auteur observe à ce sujet , qu'il seroit à désirer que tous les propriétaires se déterminassent à faire découvrir de temps en temps les racines de leurs oliviers , pour les nettoyer de toutes ces parties altérées qui sont prêtes à communiquer au reste de la souche l'infection dont elles sont atteintes ; et pour détruire en même temps les vers qui rongent de préférence les plus saines , et y forment ces grandes cavités

dont la découverte l'a frappé d'étonnement et d'effroi.

L'extirpation de tout ce qui est attaqué des vers et de la pourriture a toujours produit le meilleur effet sur les oliviers du sieur Michel. Il croit ne pouvoir trop le répéter ; car bien que cette opération soit connue et expressément recommandée par tous les Auteurs qui ont écrit sur l'olivier ; quoiqu'elle soit pratiquée par quelques propriétaires plus avisés et moins avares que les autres, ils sont en si petit nombre, que leur exemple n'a eu encore aucune influence sur la généralité de nos Agriculteurs.

Quand la racine d'un olivier est attaquée de cette vermine, et tous y sont plus ou moins sujets, on doit hardiment, à la fin de l'hiver, la éerner de tous les côtés, et en extraire, à coups de hâche, tout ce qui n'est pas parfaitement sain. Il suffit pour le salut et la restauration de l'arbre, qu'un petit coin de sa souche reste sain et intact, pour qu'à la faveur de la bonne terre et du fumier, dont on a soin de remplir le grand vide qu'on a fait à sa base, il reprenne dès la même année, toute sa vigueur et sa fécondité. Cette opération fournit nécessairement, au milieu des fragmens de bois gâté qu'on enlève, un certain nombre de souchets sains et en état d'être plantés, dont tout propriétaire soigneux pourra former chez soi une petite pépinière, et entretenir ou renouveler successivement ses vergers, sans avoir besoin de secours étrangers.

La couleur des souchets sains, tels que ceux que l'Auteur a choisis sur un très-grand nombre pour les planter, est blanche. Leur forme, qui dépend presque entièrement du hasard de la coupe,

est irrégulière , et leurs dimensions varient de quatre à six pouces de diamètre , sur une moindre épaisseur. Il faut qu'ils aient une surface aplatie qui doit être leur base , et que le reste de leur superficie ne soit pas dépourvue de petits mamelons , par lesquels les bourgeons se développent.

Voici la méthode qu'a suivie le sieur Michel dans la plantation des souchets.

Il avoit fait défoncer tout le terrain de sa pépinière à un mètre de profondeur , pendant le mois de novembre 1814 , dans l'intention de planter au mois de mars suivant.

A cette dernière époque , le terrain ameubli par les gelées de l'hiver , a été de nouveau bêché et aplani. On y a tracé au cordeau des lignes en échiquier à un mètre de distance dans un sens , et à 75 centimètres dans l'autre. A chaque intersection on a pratiqué un trou d'un demi mètre en carré , et d'un quart de mètre seulement de profondeur , dans lequel l'Auteur a mis à plat un souchet , qu'il a fortement appliqué avec la main contre le fond , afin de le garantir des insectes , qui , sans cette précaution , ne manqueroient pas de s'y attacher. Il l'a ensuite entouré de terreau ou fumier consumé , qu'on a soigneusement pressé de tous côtés , pour ne laisser aucun vide entre le bois et le terrain. Il a fait achever le remplissage du trou avec de la terre émiétée avec soin , pour que la tige nouvelle n'y rencontre aucun obstacle à sa sortie.

En opposition avec les Auteurs anciens et modernes , qui prescrivent d'enterrer les souchets à un demi mètre ou environ de profondeur , le sieur Michel ne les met qu'à un quart de mètre ;

afin, dit-il, que la nouvelle tige perce plus aisément la terre qui les couvre, qu'ils profitent des rosées de la nuit, des petites pluies, de l'influence du Soleil, des gaz que l'atmosphère dépose, et enfin, qu'étant plus voisins de l'air, ils acquièrent plus de consistance et de vigueur.

L'Auteur applique le même principe à la plantation de tous les arbres d'espèce quelconque; il assure que les sujets plantés superficiellement lui ont donné en tout temps les plus belles tiges; parce que leurs racines n'étant point étouffées sous une trop lourde masse de terre, prennent aisément et rapidement la direction qui leur convient. Quant à la crainte du froid qu'on allègue pour planter les souchets plus profondément, il répond, fondé sur son expérience constante, que le froid, dans nos climats, n'y tue jamais que la partie de l'arbre qui est hors de terre, et que la souche, même au niveau du sol, a toujours été préservée pendant nos froids les plus rigoureux.

Plus des trois quarts des souchets de sa pépinière, qui en contient environ douze cent, ont poussé de suite des tiges, qui en automne avoient déjà environ cinquante centimètres de haut. Les autres sont restés sains et en état de pousser. La suspension de leur végétation extérieure doit être attribuée tant au retard que les pluies trop fréquentes du mois de mars le forcèrent de mettre à l'achèvement de sa plantation, qu'à la constitution naturelle des souchets, qui ne se trouvent pas tous également disposés à pousser dans la première année.

Au reste, l'utilité des pépinières d'oliviers par souchets, a été reconnue dans l'Antiquité comme parmi les modernes. Voyez l'Histoire naturelle de Pline, liv. xv.

L'auteur s'est déterminé à établir sa pépinière d'oliviers dans un climat plus âpre et plus froid que celui d'Aix, dans l'intention de pouvoir offrir à ses concitoyens des plants, qui, accoutumés à une température moins douce, puissent être transplantés sans danger à toutes les expositions.

Pour ne laisser rien à désirer relativement aux deux autres manières de multiplier l'olivier : savoir, par ses drageons et par les noyaux de son fruit, le sieur Michel a rassemblé, non sans beaucoup de peines et de frais, quelques centaines de drageons de la grosseur du petit doigt à peu près ; d'un autre côté, il a fait venir par les rouliers, des divers cantons du Département du Var qui produisent d'énormes quantités d'huiles de fabrique, et où l'on n'achève qu'à la fin de l'hiver la récolte des olives ; il en a fait venir, dis-je, trois ou quatre cent de ces plants provenus des noyaux semés par les oiseaux, dont il a fait mention ci-dessus.

Il a joint ces deux sortes de plants à sa pépinière, et s'est ainsi procuré des moyens de comparaison, dont il s'est engagé à communiquer les résultats à la Société, en lui faisant part des observations que l'éducation de tous ces jeunes arbres ne peut manquer de lui offrir.

GIBELIN, D. M.,
Secrét. perp.

R A P P O R T

FAIT au nom des Commissaires chargés de l'examen des Mémoires de Littérature présentés au concours, et dont le sujet étoit un Essai historique sur l'Eloquence judiciaire.

PAR M. DE CASTELET.

M E S S I E U R S ,

On a tant écrit sur l'Eloquence en général, et sur celle du Barreau en particulier, qu'il semble impossible aujourd'hui de dire quelque chose de nouveau sur cette matière. Il est pourtant facile de se convaincre que dans ce grand nombre d'écrits sur l'art oratoire, il n'en existe aucun où l'Eloquence judiciaire soit spécialement considérée dans ses rapports avec la Morale, la Politique, les Institutions sociales, les Lettres, les Sciences et la Philosophie; et dont l'Auteur se soit en même temps proposé pour objet la recherche des causes qui, dans tous les siècles et chez les différents peuples, ont retardé sa marche ou favorisé ses progrès. Ce sujet aussi neuf qu'il est philosophique, vous l'avez mis au concours; et qui pouvoit, à plus juste titre, le proposer, qu'une Société savante, qui, placée dans une Ville où brilla, dans tous les temps, l'Eloquence judiciaire, compte au nombre de ses Membres, tout ce que la Magistrature et le

Barreau d'Aix offrent d'Orateurs distingués en ce genre!

Mais un tel sujet , si digne d'exercer une plume habile , étoit-il de nature à devenir l'objet d'un concours académique ? N'est - il pas trop vaste , trop fécond , pour que les développemens dont il est susceptible , puissent être resserrés dans le cadre étroit d'un mémoire ou d'un discours oratoire ? Le court espace d'une année peut-il suffire aux nombreuses recherches , à la grande lecture qu'il exige ? Voilà peut-être les considérations qui , jusqu'ici ont éloigné les concurrens , rebutés sans doute par cette disproportion entre l'étendue du sujet et le peu de temps qui leur étoit donné pour le traiter.

Deux concurrens plus hardis , ont osé , cette année , se présenter dans la lice. La lecture qui nous a été faite de leurs mémoires , vous a mis à même d'apprécier les efforts qu'ils ont faits pour atteindre le but et mériter la récompense promise.

Chargé , comme Membre de la Commission , à qui vous avez confié l'examen plus particulier de ces mémoires , de vous faire connoître le résultat de notre travail , je me bornerai à vous présenter nos observations les plus importantes.

L'auteur du mémoire , enregistré sous n.º 1 , paroît avoir voulu traiter son sujet en philosophe autant qu'en orateur. Aussi cherche-t-il , dès l'entrée de son discours , à présenter des considérations générales sur l'essence et la nature de l'éloquence. Déjà il y établit une idée nouvelle , et qui lui appartient. Cette idée , qu'il développe avec soin dans toute la suite de son discours , est , que l'*art de la discussion* presque inconnu des Anciens , successivement perfectionné

dans les temps modernes , est devenu de nos jours , le caractère distinctif de l'éloquence du Barreau , est le plus puissant , le plus fécond des moyens qu'elle ait eus en son pouvoir. Il passe ensuite à l'exposition de son plan , sur lequel il nous paroît utile de nous arrêter un instant.

L'Eloquence judiciaire est envisagée par l'Auteur sous trois états : 1.^o sous une législation irrégulière , incomplète , et non obligatoire : telle fut celle des Grecs et des Romains ; 2.^o sous une législation obligatoire , mais plus ou moins incomplète : telle étoit en France notre ancienne législation ; 3.^o enfin , sous une législation obligatoire , et tout à la fois régulière et complète , où tous les cas se trouvant à peu près prévus par la loi , il ne reste plus aux juges , que le soin d'en faire la juste application.

L'Auteur se propose de suivre l'éloquence sous ces trois états ; de montrer ses ressources sous chacun d'eux ; d'indiquer les modifications qu'elle en a reçues , et de déterminer enfin l'influence qu'ont exercée sur elle , à différentes époques , la décadence et les progrès des Langues , de la Littérature , des Sciences , et de la Philosophie. Tel est le plan que l'Auteur s'est tracé , et qui , tout vaste qu'il est , n'embrasse peut-être pas toutes les parties de la question proposée. Il s'en est d'ailleurs assez souvent écarté dans l'exécution , pour qu'il ne soit pas aisé d'en suivre la trace , et d'en bien démêler les parties.

Ce défaut de méthode se fait non-seulement remarquer dans l'ordonnance générale de l'ouvrage , mais encore dans la distribution , l'ordre et l'enchaînement des idées. C'est là sans doute une des causes du défaut de clarté qu'on peut

lui reprocher; mais cette obscurité provient surtout de la précipitation avec laquelle il nous paroît avoir rédigé son mémoire. On s'aperçoit en effet, qu'il n'a pas eu le loisir de mûrir complètement ses idées, de les coordonner, de les éclaircir, de les dégager enfin de toutes ces demi conceptions, qui leur laissent nécessairement, je ne sais quoi de confus et de vague.

Avouons pourtant qu'au milieu de cette métaphysique dont l'Auteur s'enveloppe quelquefois, on voit briller, par intervalles, des vérités lumineuses; mais ces éclairs passagers ne sauroient justifier entièrement l'Auteur d'avoir violé la première, la plus importante des lois du discours, qui est la clarté : *prima lex orationis, ut SIT CLARA*, dit le Prince des Orateurs.

Pour nous conformer à l'usage général des Académies, nous nous abstiendrons d'examiner ici la doctrine de notre Auteur, et de réfuter ce qu'elle peut avoir d'erroné; mais nous serions en droit de relever quelques propositions fausses ou hasardées, si nous ne craignions de trop allonger ce rapport.

Nous avons réuni à part les critiques de détail, et les différentes observations sur le style, qui sont résultées de l'examen des deux mémoires, pour faire la matière d'un travail particulier qui vous sera présenté. Il ne nous reste donc plus qu'à rappeler sommairement les beautés que nous avons reconnues dans le mémoire qui nous occupe.

Vous vous êtes sans doute aperçus, Messieurs, que toutes les fois que l'Auteur abandonne sa nébuleuse métaphysique, soit pour développer les causes morales qui ont influé sur l'Eloquence judiciaire, soit pour en retracer les plus glo-

rieuses époques, soit enfin, pour en apprécier les chefs-d'œuvres ; sa diction se colore, s'anime, s'élève avec sa pensée. Ce n'est plus alors ce froid dissertateur dont le style sec, entortillé, fatiguoit l'attention et mécontentoit le goût ; c'est un écrivain éloquent et pur, un penseur profond, quelquefois même un orateur éloquent ; des vérités neuves et philosophiques, des images vives et nobles, des portraits dessinés avec un crayon ferme et fidèle ; des jugemens pleins de justesse et de goût ; enfin, des expressions tour-à-tour riches, brillantes, énergiques. Telles sont les beautés qu'on observe dans cet ouvrage, et qui rachètent assez les défauts qui trop souvent les déparent et les obscurcissent.

La seconde partie est celle que l'Auteur paroît avoir le plus soigneusement travaillée ; c'est aussi la mieux raisonnée, la plus instructive. On regrette seulement qu'après s'être étendu avec raison sur le beau plaidoyer de M. de Lalli-Tolendal, en faveur de Louis XVI, il ait gardé le plus profond silence sur celui de M. de Seze, qui ne méritoit pas cet oubli. On voit sur tout avec peine que l'Auteur ne se soit point arrêté, pour s'occuper un instant de l'auguste et malheureuse Victime pour qui ce plaidoyer fut écrit : on eût aimé à trouver dans cet endroit l'expression de la douleur, de la pitié, de l'indignation !!! Voilà sans doute le cas où il est permis de sortir un moment de son sujet ; un tel écart, si c'en est un, auroit ajouté une beauté de plus à l'ouvrage.

Nous terminerons ici les observations que nous avons à vous présenter sur ce premier mémoire. On a dit, du Tintoret, qu'il avoit trois pinceaux, un d'or, un d'argent, un de fer. Ne

pourroit-on pas dire que notre Auteur a deux plumes, une de fer, et une d'or ? qu'il s'est servi de la première dans presque toute la partie théorique et systématique de son ouvrage ; mais que c'est avec la seconde, qu'il a écrit le beau morceau sur l'apologétique de Tertullien ; qu'il a tracé le portrait du grand Arnaud, et caractérisé le genre d'éloquence de son immortelle apologie des Catholiques anglais ; que c'est enfin, avec cette plume d'or, qu'il a si dignement apprécié la plupart des chefs-d'œuvres du Barreau moderne (1) ; quant à la plume d'argent, il paroît l'avoir laissée à son compétiteur, dont il est temps de nous occuper.

L'ouvrage de celui-ci est supérieur au premier, dans tout ce qui tient à la méthode, à l'arrangement, à l'économie du discours. Son plan est simple et naturel ; il est facile à saisir. On n'y trouve point de systèmes recherchés, point de théorie abstraite et métaphysique. L'Auteur y expose avec clarté l'idée qu'il s'est formée de l'Eloquence judiciaire, dont il suit la marche et les progrès depuis son origine jusqu'à nos jours, en signalant sur sa route, avec beaucoup de sagacité, les causes qui, à diverses époques, ont occasionné sa chute, ou lui ont fait prendre un nouvel essor.

Quelques opinions paradoxales, quelques idées qui manquent de justesse et de vérité, n'empêchent pas ce mémoire d'être en général assez bien pensé et sur-tout fort bien raisonné ; mais

(1) On trouvera à la fin de ce rapport quelques extraits choisis de ce mémoire.

on reproche à l'auteur d'avoir manqué à une des conditions les plus importantes du programme , en négligeant d'apprécier avec quelque détail, les orateurs qui se sont distingués dans l'Eloquence judiciaire. On lui reproche encore d'avoir confondu l'éloquence permise au Magistrat avec celle qui est propre à l'Avocat : comment n'a-t-il pas aperçu la différence qui les distingue l'une de l'autre ? comment n'a-t-il pas vu que la plûpart des grands moyens de l'Eloquence , tels que les mouvemens , les passions , les séductions du style , sont permis à l'Avocat pour l'avantage de son client ; mais qu'elles sont sévèrement interdites au Magistrat , qui doit être impassible , comme la loi au nom de laquelle il parle ?

Quoique le style de l'Auteur ne soit pas exempt de négligences , et même de fautes , il a généralement de la correction , de la facilité , de l'élégance. Les figures et les ornemens que l'Auteur y a semés y sont bien ménagés et placés à propos. Mais inutilement y chercheroit-on la chaleur et le coloris qu'on trouve dans le premier mémoire.

Il résulte de tout ce que nous avons dit , que le mémoire n.º 2 , est mieux ordonné , plus soutenu , généralement mieux écrit peut-être ; qu'il annonce un penseur exact , un esprit judicieux , un talent tout formé , une plume exercée : mais que le n.º 1 , malgré tous ses défauts , suppose plus de recherches , renferme des connoissances plus étendues , présente plus d'idées neuves , plus de vérités saillantes ; qu'il décèle enfin , une imagination plus vive , un esprit plus profond , un talent plus original.

Ici finit la tâche qui m'étoit imposée ; je crois inutile

inutile de vous rappeler , Messieurs , que dans le rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre , vous ne devez pas chercher mon opinion particulière sur les deux mémoires , mais le résultat général des sentimens de la Commission , dont je ne suis ici que l'interprète fidèle.

N. B. Le 2 mai 1818 , dans la Séance publique de la Société , l'ouverture du billet cacheté , annexé au mémoire n.º 1 , en a fait connoître pour auteur , M. Thiers , Etudiant en la Faculté de Droit de l'Académie d'Aix. Son nom a été proclamé par M. le Président , et le Prix lui a été délivré.

EXTRAITS du Mémoire couronné.

« Louis IX , si supérieur à son temps , par ses lumières et ses vertus , hâta la destruction de ces odieuses coutumes , en introduisant un Droit nouveau. Sa popularité , la douceur de ses mœurs , son caractère bon et généreux , forment un contraste avec l'âpreté belliqueuse de son siècle. Tandis que les Tribunaux n'étoient qu'une arène sanglante de gladiateurs , ce bon Prince parcourroit ses domaines , et rendoit lui-même la justice à ses sujets. Qui se rappelle sans émotion , le Chêne de Vincennes ? Il a long-temps été le souvenir *vivant* de ses vertus ! L'étranger qui passoit , visitoit avec un respect religieux cet arbre antique , sous lequel la justice sanctifioit la puissance , et qui fut si souvent témoin des bienfaits du Roi et des bénédictions du peuple. Ah ! sans doute il dut inspirer l'éloquence , cet auguste Tribunal ; mais elle dut être simple et touchante , souvent peut-être , l'expression naïve de la reconnaissance !

» Louis IX mourut trop tôt ; avec le Grand

Homme, périt l'influence qu'il exerçoit sur son siècle.....

» Fouquet avoit été disgracié : la Cour nombreuse qui l'entouroit, s'étoit dissipée au bruit de ses malheurs ; un ami lui restoit, mais il avoit partagé sa disgrâce, et il étoit aux fers. Du sein de sa prison, Pellisson entreprit la défense du Surintendant, et tandis que tout trembloit, que tout, suivant sa belle expression, *révéroit* la colère du Souverain, seul il osa faire entendre à Louis une voix respectueuse mais énergique.

» Il écrivit trois mémoires à Louis XIV, qui sont le chef-d'œuvre de l'Eloquence judiciaire, pendant le 17.^e siècle. Voltaire les compare à ceux de Cicéron ; le premier, en effet, qui est le plus beau des trois, nous rappelle celui que l'Orateur romain prononça pour la défense de Ligarius. Les deux défenseurs s'adressent à un maître absolu. César et Louis XIV, étoient juges exclusifs dans la cause dont il s'agissoit ; ils aimoient tous deux la louange ; ils avoient tous deux une ame sensible ; mais tous deux furent jaloux de leur autorité. Il est beau de voir ces deux Orateurs allier la force à l'adresse, flatter le maître en conservant leur dignité, dicter les arrêts de la justice, en paroissant implorer la clémence, et quelquefois inquiéter la conscience du Souverain, réveiller en lui ce secret presentiment de l'avenir, en prononçant par intervalles les mots de peuple et de postérité.

» Ces deux causes nous présentent une situation que nous n'avons point encore observée, et qui est la plus difficile de toutes pour l'Orateur. Il n'est plus ici protégé par les institutions, il ne

parle plus à des juges , au nom impérieux de la loi ; il est devant un maître , dont la volonté est la loi souveraine , qu'il doit fléchir. Ce ne sont pas des arbitres impartiaux qu'il doit instruire ; c'est un homme qui s'irritera d'être éclairé. Une résolution est déjà prise , il faut la combattre ; mais en attaquant cette volonté fière et ombrageuse , il faut la caresser , il faut la saluer comme souveraine en l'enchaînant , lui laisser tous les honneurs de la victoire , après l'avoir vaincue.

» Ce n'est pas tout encore : autour de ce maître vous voyez vos ennemis , ils sont là , ils l'entourent : ils assistent au combat qui se livre dans son ame , ils vous menacent , en vous montrant sur ses traits l'expression de la colère. Parmi eux , peut-être , est le coupable qu'on poursuit dans l'infortuné que vous défendez. Osez-vous le nommer ? Il est l'ami du maître : bravez-vous cette sinistre amitié ?

» Tubéron est l'accusateur de Ligarius , il est le favori de César ; il est assis sur le tribunal , à côté du Dictateur ; il accuse Ligarius d'avoir été à Pharsale , et lui-même y combattoit contre César....

» Qu'elle est véhémence l'apostrophe de Cicéron !

» On accuse Fouquet d'avoir dilapidé les finances. Mazarin avoit absorbé une partie des richesses dissipées ; sa famille étoit enrichie ; il laissoit une fortune immense ; mais sa mémoire étoit respectée par Louis XIV. Pellisson remplit ici sa tâche avec un art admirable ; tout est attribué aux largesses du Souverain , les Ministres ont voulu seconder sa magnificence ; il peint des traits les plus nobles cette libéralité coûteuse

aux peuples , et que Louis XIV , croyant à des flatteurs , prit pour une vertu. Tantôt Pellisson rappelle au Monarque les guerres nombreuses que la France a eues à soutenir , et tout-à-coup il excite l'agitation dans cette âme guerrière ; c'est un tableau sublime , ce sont ses soldats au pied des murs de Stenay ; la Place va céder sous leurs efforts ; mais soudain les subsides manquent , les soldats se découragent , et la victoire leur échappe : tel eût été , s'écrie-t-il , le résultat du siège , si Fouquet eût suivi la conduite que ses ennemis lui prescrivent dans leurs accusations.

» On trouve dans Pellisson , une morale douce et tendre , une expression simple et touchante de la douleur , des plaintes sans reproches. Il déplore les séductions de la grandeur , la fragilité des amitiés humaines , il montre Fouquet seul , réduit au silence , et ne trouvant de défenseur que dans les cachots.....

» De longues et sanglantes divisions dans la Religion et dans l'Etat , avoient excité en Angleterre , d'implacables haines entre deux partis. Les Puritains dominoient ; ils voulurent accabler les Catholiques déjà opprimés ; ils supposèrent une conspiration contre le Roi ; des témoins furent subornés , l'accusation fut dressée , les victimes choisies ; on les condamna , elles périrent. Au nombre de ces victimes , étoit le Comte de Stafford , cet auguste et vertueux vieillard dont les dernières paroles furent si touchantes , et qui montra dans ce suprême instant une si douce et si courageuse résignation !

» Arnauld , en les justifiant , n'est point dans la situation de Pellisson. Il ne peut plus sauver des infortunés qui ne sont plus. Il ne s'adresse

ni à un tribunal , ni à un homme ; il ne cherche ni à excuser une erreur , ni à ménager des passions ; son indignation éclate dans toute son énergie. Il en appelle à la Justice universelle, contre l'injustice d'un parti.

» Le caractère dominant de cet écrit est une grande force de raisonnement. Arnauld étoit peut-être l'esprit le plus juste , et le dialecticien le plus habile de son siècle. Il déduit ses preuves avec une sûreté , une clarté admirables ; mais on ne trouve chez lui ni ces mouvemens , ni ces images , ni ces retours attendrissans sur l'injustice des hommes et les malheurs de la vie , qui excitent un si grand intérêt dans Pellisson. Si l'on est attendri , c'est moins par ses discours qu'à la vue d'un vieillard vénérable , qui , à l'aspect de l'échafaud , jète un dernier regard sur sa longue vie , et meurt avec un calme et un courage dignes de son innocence.

» Arnauld semble avoir écrit cet ouvrage tout d'une haleine. Dans son style simple et rapide , il dédaigne les ornemens étrangers , et son éloquence présente plus de beautés de pensée que de beautés d'expression. »

R É F L E X I O N S

*A l'occasion de ce passage d'Horace, ut pictura
poësis erit, etc., Art. poët., v. 362.*

PAR M. DE CASTELET.

LORSQU'ON a dit que toutes les connoissances humaines sont unies l'une à l'autre par des rapports plus ou moins intimes, on a sans doute avancé une vérité, fondée sur la nature même de ces connoissances, qui, comme l'observation et l'expérience nous l'ont appris, se prêtent un mutuel secours. Malheureusement, on a abusé de cette vérité, comme de tant d'autres, par les fausses conséquences qu'on en a tirées. Trompé par l'analogie qui existe entre certains Arts, on a cru pouvoir en conclure que leur essence étoit la même: sans trop s'embarrasser des différences qui les distinguent, on s'est efforcé de les ramener aux mêmes principes, on a voulu les soumettre aux mêmes lois. Ainsi, en voulant tout rapprocher dans les Arts, on a tout brouillé, tout confondu: abus réel qui tend visiblement à leur ruine, sous le beau prétexte de les perfectionner!

La Poésie, la Peinture et la Musique, sont également fondées, dit-on (1), sur l'imitation de

(1) Voyez à la fin, note A.

la Nature. Cette assertion a été plus que suffisante , pour qu'on ait cru pouvoir assimiler et confondre , en quelque sorte , trois Arts si différens. Qu'en est-il résulté ? Que le Poète s'est cru connoisseur en tableaux , que le Peintre et le Musicien se sont crus juges nés en Littérature , alors même qu'ils en ignoroient les premiers élémens.

Il seroit utile de déterminer une fois pour toutes , les limites où chaque Art doit se renfermer , d'indiquer ce qu'ils ont de commun , de montrer en quoi ils diffèrent , d'assigner enfin , la place qu'ils doivent occuper dans l'estime des hommes. Ce seroit là , sans doute , un très-beau sujet , que je laisse à traiter à de plus habiles. Je me bornerai ici à quelques réflexions sur les deux Arts qu'on se plaît à rapprocher le plus souvent , la Poésie et la Peinture.

Il n'y a peut-être pas dans Horace , un passage plus clair , moins susceptible d'une fausse interprétation , et qu'on ait pourtant plus mal expliqué que celui de l'Art Poétique : *ut pictura poësis erit*, etc. (1) : ce qui n'est dans le Poète latin , qu'une simple similitude , où la Poésie est comparée à la Peinture sous un point de vue restreint et particulier , est devenu pour bien des gens , une sorte d'*axiôme* , par lequel ils voudroient faire entendre que la Peinture doit être en tout point assimilée à la Poésie.

(1) Ut pictura poësis erit, quæ, si propius stes,
Te capiet magis : et quedam, si longius abstes.
Hæc amat obscurum, volet hæc sub luce videri,
Judicis argutum quæ non formidat acumen.
Hæc placuit semel, hæc decies repetita placebit.

V. 361 et suiv.

Ce que ces deux Arts ont réellement de commun , c'est l'imitation de la Nature. Encore, quelle différence dans les procédés, les moyens, l'instrument avec lesquels chacun de ces Arts fait cette imitation! Quels avantages sur-tout n'a pas ici la Poésie sur la Peinture! Celle-ci n'imitate que la Nature physique, encore est-elle bornée à la représentation des objets visibles. Il y a plus : son imitation est bornée à un seul instant et à un seul lieu. Enfin, si elle imite un objet en action, elle ne peut le représenter qu'en repos. Dans la Poésie, au contraire, l'imitation est progressive et rapide comme la pensée ; et comme l'a dit ingénieusement un Ecrivain (1), connu par la finesse de ses aperçus, « la Poésie n'est pas le tableau, mais le miroir » de la Nature ; dans un miroir, les objets se succèdent et s'effacent l'un l'autre ; la Poésie est comme un fleuve dont les eaux limpides répètent à la fois, dans leur cours, tous les objets répandus sur ses bords. Il y a plus encore, cet espace que parcourt la Poésie est dans l'étendue successive, comme dans l'étendue permanente. Ainsi, le même vers présente à la fois à l'esprit, deux images incompatibles, les étoiles et l'aurore, le présent et le passé.

» *Jamque rubescebat stellis aurora fugatis.* »

J'ai dit que la Peinture est bornée aux objets visibles. Aussi, comme l'observe le même Auteur « le pinceau de Vernet ne rendra jamais » dans une tempête, le bruit des cordages, le » cri des matelots.

(1) Marmontel.

» *Clamorque virum, stridorque rudentum.*

» Le pinceau du Titien, n'exprimera pas les
» parfums exhalés des cheveux de Vénus.

» *Ambrosiceque comæ divinum vertice odorem*

» *Spiravere.* »

On s'aperçoit déjà de l'immense supériorité que la Poésie a sur la Peinture, dans l'imitation des objets physiques, par la facilité qu'elle a d'exprimer également bien tout ce qui peut frapper chacun de nos sens, et de suivre tous les périodes d'une action ; mais elle n'est pas bornée à la représentation des choses sensibles : la nature morale, le monde intellectuel, offrent à ses pinceaux un champ bien plus vaste, bien plus riche, bien plus fécond. Ici elle prend un vol trop élevé, pour que les autres Arts d'imitation puissent tenter de la suivre, même de bien loin. C'est à elle seule qu'il est réservé de peindre les passions, les affections du cœur, d'exprimer les nuances, les gradations et les progrès ; c'est elle seule qui pourra rendre avec énergie et vérité, les mouvemens qui troublent et agitent l'ame, les combats qui la tourmentent et la déchirent. Rien ne se refuse à ses pinceaux ; elle nous retrace également bien les coutumes, les usages, les mœurs des peuples ; les vices, les vertus, le caractère, les actions mémorables des Hommes célèbres (1) ! avantages précieux, qui ont fait dire à Aristote (2) « que » l'imitation de la vie humaine étoit la partie

(1) *Nec magis expressi vultus per ahenæ signa
Quàm per vatis opus mores animique virorum
Clarorum apparent.* — *Hor., epist. 1, lib. 2.*

(2) Poétique, trad. de Cassandre.

» la plus essentielle de cet Art , et que , dans
 » les compositions épiques et dramatiques , elle
 » en est la plus instructive. »

La fin commune et générale des Beaux Arts est le plaisir. C'est maintenant au moins , la seule que se propose la Musique ; mais les autres réunissent l'agréable à l'utile. La Peinture a donc une utilité réelle , qu'elle partage avec les autres Arts du Dessin. On sait combien elle aide la mémoire , et de quel secours elle est à l'Histoire , aux Sciences , et aux Arts. Mais la Poésie présente peut-être un genre d'utilité plus noble , plus moral : elle élève l'ame , exerce l'esprit , agrandit l'intelligence ; comme la Philosophie , elle se propose d'instruire (1) les hommes , de leur faire aimer la vérité , de les conduire à la vertu , par la voie du plaisir et le charme de la fiction. Telle est la différence qui semble distinguer le Poète et le Philosophe ; leur but est le même , mais le moyen dont ils font choix pour l'exécuter est différent. Tous deux veulent instruire , mais celui-ci croira avoir parfaitement rempli sa tâche , si ses leçons ont été claires , simples , précises ; celui-là , s'il y a mis de l'agrément , un certain charme , s'il a été orné et élégant. L'un appelle exclusivement des passions au Tribunal de la raison ; l'autre , invoque bien le secours de la

(1) *Os tenerum pueri balbumque poeta figurat.*

Torquet obscœnis jam nunc sermonibus aurem :

Mox etiam pectus præceptis format amicis

Asperitatis et invidiæ corrector et iræ.

Recte facta refert : orientia tempora notis

Instruit exemplis : inopem solatur et ægrum.—Epist. I , lib. 2.

raison, mais en s'appliquant à la ranger de son parti ; si l'un nous conduit à la vertu par le chemin le plus direct et le plus abrégé, l'autre y mène aussi par une route plus agréable, où il aime à s'arrêter, et dont il se plaît à suivre les détours. Enfin, il appartient au Philosophe d'exposer cette vérité, cette vertu avec tant de clarté que nous ne puissions la méconnoître ; le propre du Poète est de la revêtir d'une parure qui nous la rende agréable, et nous engage à nous y attacher (1).

Mais une différence encore plus importante, et qui sépare et distingue bien davantage la Poésie de la Peinture, et des autres Arts libéraux, c'est qu'elle est un art de la pensée, un art purement intellectuel ; qu'elle n'a rien de matériel, rien de mécanique dans ses procédés. C'est toujours l'esprit qui parle à l'esprit, l'imagination qui parle à l'imagination, le sentiment qui s'adresse au sentiment. La Peinture se rapporte, au contraire, plus particulièrement aux sens, et exclusivement à celui de la vue (1). Si elle a une partie morale, par laquelle elle se rattache aux Arts de l'esprit, elle a des procédés matériels qui la lient aux Arts mécaniques ; on peut donc la considérer, dans l'ordre de nos connoissances, comme l'anneau intermédiaire, qui unit les premières aux secondes : comme le passage qui conduit graduellement des productions de l'entendement aux ouvrages de la main. En effet, si la Peinture suppose l'exercice de l'esprit dans l'invention, le choix, la disposition des

(1) Voyez à la fin, note B.

sujets, elle exige également la justesse du coup-d'œil, l'adresse et l'habitude de la main. Qu'un Peintre ait négligé d'exercer ces deux organes, il aura beau avoir du génie, ses tableaux n'arrêteront jamais l'œil délicat du connoisseur, quelque ingénieuses que soient d'ailleurs ses compositions, quelque heureux que soit le choix de ses sujets. Voilà pourquoi un tableau de nature morte, une simple bambochade où brille cette vérité d'imitation, nous procure toujours plus de plaisir, que les tableaux dans le genre historique, le plus savamment composés, qui seroient dépourvus de ce mérite.

Comment pourroit-on disconvenir que la Peinture ne soit dépendante des organes du corps? Qu'un Peintre devienne aveugle ou manchot, ses talens sont perdus pour nous; mais Homère ou Milton, privés de la lumière du jour, produiront des chefs-d'œuvres immortels. La main du temps mine et détruit les édifices les plus solides, les monumens des Arts ne sauroient lui résister; mais les productions de l'esprit sont à l'abri de ses atteintes. Elles se conservent dans la mémoire des hommes, et traversent glorieusement les siècles, jusqu'à la dernière postérité!

Il suit de tout ce qui vient d'être dit, que la Poésie et la Peinture, diffèrent essentiellement dans leur nature, leurs moyens, leur objet; que si elles sont liées par quelques rapports, par un petit nombre de principes généraux, elles ont chacune des règles qui leur sont propres, et qui rendent leur théorie totalement différente: d'où il est aisé de conclure que pour être capable de bien juger les productions des Arts, il est nécessaire d'avoir étudié l'art même auquel

ces productions appartiennent; qu'il seroit donc absurde de penser que des connoissances en Poésie nous donnassent le droit de juger un ouvrage de Peinture, et *vice versa*, que l'étude de la Peinture nous donnât celui de prononcer sur le mérite d'un poème.

Ajoutons que ceux qui veulent égaliser la Peinture à la Poésie, s'étaient fort mal à propos de l'autorité d'*Horace*, en citant isolément, et détaché des vers qui suivent, le passage de son Art Poétique, qui a donné lieu à ces réflexions. Ce grand Poète connoissoit trop bien les Arts, pour ne pas donner la prééminence à celui auquel il dut sa gloire et son immortalité.

Pour qu'on ne m'accuse pas d'avoir méconnu la liaison qui unit tous les Arts, je crois devoir prévenir ici, qu'en distinguant les Arts, je n'ai pas cru les désunir; j'avertis aussi que ma pensée n'a pas été de déprécier la Peinture, Art charmant auquel je dois mille jouissances, mais rendre seulement, à la Poésie, la prééminence que je crois lui appartenir.

Il seroit beaucoup plus naturel de rapprocher la Poésie et l'Eloquence; ces deux Arts ont en effet une très-grande conformité. Tous deux font usage de la parole; tous deux emploient les mêmes tours, les mêmes figures; tous deux cherchent à plaire, à toucher, à émouvoir; tous deux s'adressent à l'imagination et au cœur; enfin, tous deux, sont des Arts de l'esprit, et font partie de ce qu'on appelle Littérature, Belles-Lettres.

Note A.

L'Abbé Batteux, a beaucoup trop généralisé son principe

de l'imitation. Séduit par le désir de ramener tous les Arts à ce seul et unique principe, il a été induit en erreur. On voit avec surprise, que cet Écrivain, qui ne manquoit ni de connoissances, ni de jugement, ait été jusqu'à rapprocher les Arts les plus disparates, tels que l'Éloquence, et la Danse, par exemple, pour les soumettre à son système favori. Comment n'a-t-il pas vu que la Poésie, n'imité pas toujours; que la Musique est si bornée sous le rapport de l'imitation, qu'à peine mérite-t-elle le nom d'Art imitatif; que l'Éloquence enfin, n'imité presque jamais, et que lorsqu'elle fait tant que d'imiter, ce n'est que passagèrement?

On a beaucoup disputé sur la division des Arts; il me semble qu'il est une division bien simple et bien naturelle, tirée de leur nature même; c'est de les distinguer en Arts de l'esprit ou de la pensée, et en Arts libéraux ou Beaux Arts. On rangeroit la Poésie, l'Éloquence, etc., dans la première classe; et la Peinture, la Sculpture, la Musique, la Danse, etc., dans la seconde.

Note B.

Pour ne pas sortir des bornes que je me suis prescrites je n'ai fait qu'indiquer sommairement une partie des avantages que la Poésie a sur la Peinture, et par conséquent sur les autres Arts qu'on appelle *Arts libéraux*, *Beaux Arts*. Il m'eût été facile de prouver, par exemple, qu'aux moyens de plaire qui lui appartiennent exclusivement, elle réunit tous ceux que possèdent les autres Arts, quoique, à la vérité, dans un degré plus foible et plus borné. J'aurois sur-tout prouvé combien elle l'emporte sur ceux-ci, par son étendue, sa variété. J'aurois fait voir que, rivale des autres Arts de l'esprit, elle raisonne, comme la Dialectique, elle touche, elle persuade comme l'Éloquence. J'aurois fait voir, qu'interprète de la Religion, de la Philosophie, des Sciences, et des Arts, tantôt elle nous enseigne les vérités de la Foi, nous dicte les leçons de la Morale: tantôt elle nous expose les systèmes des Philosophes, nous décrit les phénomènes de la Nature, nous explique les lois qui la régissent, nous dévoile en un mot, les plus sublimes mystères de l'Astronomie, de la Physique, de la Chimie; d'autres fois, plus modeste, mais non moins utile, elle nous instruit de la théorie de l'Agriculture, et des Arts. Mais de tels dévelop-

peimens auroient fourni la matière d'un ouvrage; j'espère au reste, que ce que j'ai dit suffira pour convaincre les personnes exemptes de préventions, de la supériorité de la Poésie sur tous les Arts d'agrément.

N. B. L'Auteur des précédentes Réflexions, avoit lu en 1810, à la Société, un mémoire sur la manière d'extraire la matière colorante de la Vouède (*Isatis Tinctoria. Lin.*), et de la fixer par un procédé qui lui appartient, pour la rendre propre à la peinture. Depuis cette époque, d'habiles Chimistes s'étant occupés de cet objet, l'Auteur a renoncé à publier son mémoire; mais la Société a cru devoir en faire ici mention, pour constater qu'il a été un des premiers à s'occuper de ces recherches sur cette nouvelle branche de l'Industrie nationale.

M É M O I R E

SUR un Marbre qui sert de banquette dans le cloître de Saint-Sauveur, et qui porte une inscription du 10.^e ou du 11.^e siècle.

PAR M. DE SAINT-VINCENS.

M E S S I E U R S ,

Je vais vous parler d'une inscription, ou plutôt d'un reste d'inscription, qui fait partie des banquettes entourant les cloîtres de notre Cathédrale. Elle a rapport à un des anciens Membres de l'Eglise d'Aix, qui s'est distingué par sa doctrine et ses connoissances dans le chant et la liturgie. Le nom de ce Personnage n'existe plus sur la pierre; ce ne sera que par des conjectures qu'on pourra le deviner. Mais la forme des lettres qui restent est du 10.^e ou du 11.^e siècle; elles sont même mieux formées que sur quelques monumens contemporains; on y voit des lettres doubles, mais aucune n'est triple, ainsi qu'on en voit dans l'építaphe de l'Abbé Isarn, qui est à Marseille, et de 1048.

Les caractères de notre inscription, à part quelques lettres doubles, les E dont les branches ne sont pas égales, et des variations dans la forme des A, des R, des Q, sont assez conformes à ceux des bons temps. Or, on sait que
les

les belles formes des caractères que les Romains avoient employés dans les inscriptions, furent remises en honneur par Charlemagne. Quoique les autres institutions de ce Prince ne soient parvenues que fort tard en Provence, nous y voyons des épitaphes des 9.^e, et jusqu'au 11.^e siècles, dont les lettres sont d'une assez belle forme. Mais sur tous les monumens de cette époque, les beaux caractères sont mêlés avec d'autres lettres, des abréviations et des doubles lettres de mauvais goût, tels sont les Q formés par un grand O, et une barre dans l'intérieur de l'O. Les Bénédictins, dans leur dictionnaire diplomatique, nous apprennent que cette forme des Q commença au milieu du 9.^e siècle, et finit à la fin du 11.^e

L'inscription trouvée dans le cloître de notre Cathédrale, porte tous les caractères que je viens d'indiquer; je puis la comparer à une autre que mon père trouva dans les ruines de l'ancienne Ville, et qui est dans ma maison. C'est l'épitaphe d'un nommé Dextrianus. Les lettres et les défauts des deux inscriptions sont les mêmes. Dom Poirier et M. Millin, pensoient que l'épitaphe de Dextrianus étoit des 10.^e ou 11.^e siècles.

Celle qui nous occupe aujourd'hui, doit concerner un Chanoine qui fut chargé de l'enseignement de la Théologie et de la musique, telle qu'on les connoissoit dans le 10.^e siècle.

Avant de l'expliquer en détail, je crois devoir vous parler de l'état de l'enseignement qui a dû exister dans notre Eglise aux 10.^e et 11.^e siècles. Ces détails m'ont paru nécessaires pour expliquer les fonctions de notre Chanoine, que l'inscription ne fait qu'indiquer.

Depuis le 5.^e siècle , qui fut l'époque des irruptions des peuples du Nord , et de leur établissement dans les Gaules ; et sur-tout depuis la chute de l'Empire d'Occident , qui eut lieu à la fin du même siècle , les études furent fort négligées en France. Elles s'étoient réfugiées dans les Monastères et les Eglises épiscopales ; mais tout y dégénéra bientôt. On n'entendoit plus dans les Monastères , une éloquence et une dialectique semblables à celles de Jean Cassien , Fondateur de Saint-Victor de Marseille , qui avoit été formé à l'école de Saint-Jean-Chrysostome.

Dans les Eglises épiscopales , ce n'étoit plus l'éloquence et la facilité de St. Hilaire , lorsqu'il instruisoit le Clergé et le peuple d'Arles. Un Poète , son contemporain , nommé Livias , avoit dit de lui , que si Augustin étoit venu après Hilaire , on estimeroit moins Augustin. Basile , Evêque d'Aix , avoit été disciple et contemporain de St. Hilaire : il avoit vécu jusqu'à la fin du 5.^e siècle. Sidoine Apollinaire rendoit hommage au savoir de Basile , qu'il appeloit deux fois son maître , *bis Dominus* ; il lui rappeloit dans une de ses lettres , qu'étant à Aix , il avoit été témoin de la force avec laquelle Basile avoit réfuté publiquement un Arien qui cherchoit à pervertir le peuple (1). *Modaharium civem Gothum , Ariancæ hæreseos jacula vibrantem , quò tu spiritualium testimoniorum mucrone confoderis.* Quoique l'Eloquence eût alors un style plus guindé et plus obscur que dans les beaux temps ; cependant les écoles des Cathédrales et

(1) *Epistolæ Sidon. Apollin.*, nouvel. édit. — *Ad Basilium et græcum.*

l'enseignement qu'on y donnoit, soutenoient leur ancienne réputation.

Il y eut plus d'imperfections et de barbarie dans le 6.^e siècle ; et néanmoins les écoles épiscopales formèrent encore de bons élèves, lorsque les Evêques qui en étoient les premiers maîtres, eurent du savoir et du zèle. Ainsi, l'école cathédrale d'Arles sous St. Césaire, forma un grand nombre de savans disciples, et ceux-ci firent fleurir la piété et les études dans les Eglises dont ils furent les Pasteurs. Tels furent Cyprien de Toulon, Héraclé de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Eusebe d'Antibes.

Un Primicier étoit à la tête des études, les Maîtres étoient ou des Prêtres séculiers, ou des Moines, que l'Evêque préposoit à l'enseignement, non-seulement de la Théologie, mais encore de la Philosophie et des Humanités. Cet état de choses n'existoit plus aux dernières années du 7.^e siècle (1).

Dès le commencement du 8.^e, vinrent les jours de ténèbres en tout genre ; le désordre s'établit avec l'ignorance, dans l'Eglise et dans les cloîtres : la vigueur de la discipline n'existoit plus. La foiblesse du gouvernement des derniers Rois de la première Race, la tyrannie des Maires du Palais, les guerres civiles entre les petits Souverains des divers Etats, tout cela causa en France un bouleversement universel (2). Voilà quel étoit l'état des Lettres dans nos

(1) M. de Tillemont, tom. 6.—Histoire litt. de Fr., tom. 5 et 6.

(2) *Vita Caroli magni*, et les notes qui l'accompagnent dans les Historiens de France, par les Bénédictins.

provinces , ainsi que dans les autres pays soumis aux Rois français , lorsque Charlemagne prit les rênes de la Monarchie. Ce Prince , dès les premières années de son règne , établit une bonne police dans tous les pays de son obéissance. Il chercha à rétablir la discipline dans le Clergé ; il fit des réglemens qui sont admirables pour le siècle où il vivoit ; il déclara une guerre ouverte à la superstition , à tout ce qui pouvoit corrompre la vérité , et entretenir l'ignorance. Ce fut ainsi que ce Prince prépara les Français à la culture des Lettres (1). Il y avoit peu de gens instruits en France : il appela des Savans étrangers , Pierre de Pise , Paul Warnefrède , Clément l'Hibernois , Paulin d'Aquilée , enfin le célèbre Alcuin. Charlemagne se soumit d'abord à leurs leçons , et en fit ensuite ses coopérateurs. Une école fut établie à la Cour même ; elle inspira aux Eglises cathédrales et aux Monastères , le noble désir de ressusciter chez eux l'amour de l'étude.

Les détails de l'enseignement furent tracés par Charlemagne , dans une lettre qu'il écrivit lui-même aux Eglises. Les Pseaumes, la Note, le Chant, l'Arithmétique, la Grammaire furent la matière des premières études et des premières classes ; les Arts libéraux , et enfin l'étude de l'Écriture sainte , furent enseignés dans les classes supérieures. Il n'étoit point encore question de ce qu'on a appelé depuis , la Scholastique , ni de la forme d'argumentation qui a été donnée dans les Universités. Elle a été introduite en France

(1) Vid. l'Histoire litt. de France , vol. 4 , pag. 7 , 8 , 9 et suiv.

par les communications avec les Arabes d'Espagne. La Théologie consistoit dans les leçons que donnoient les Maîtres sur l'Écriture sainte, dans la lecture et l'explication de divers traités. Les Maîtres en composoient ; ils connoissoient aussi quelques ouvrages des Saints Pères, quelques traités de Cicéron, et celui de la consolation de Boèce, dont il m'a paru qu'on faisoit grand cas dans le temps du renouvellement des Lettres, sous Charlemagne.

La Provence profita bien peu des efforts généreux de ce grand Prince. Tandis que les écoles des Monastères et des Cathédrales, du nord et du centre de la France, se formoient et se perfectionnoient ; tandis qu'Alcuin se mettoit à la tête des écoles, d'abord de Paris et de Sens, et ensuite de Tours ; qu'il s'associoit Sisulfe, qui porta l'amour de l'étude en plusieurs contrées de France ; que Lyon recevoit dans ses murs des Maîtres savans : notre Provence resta dans la barbarie.

Les Sarrasins l'avoient ravagée vers l'an 700. En 732, ils ruinèrent nos principales Villes, Marseille, Aix, Arles ; les Monastères de Saint-Victor et de Lérins furent alors réduits en cendres. Les Cathédrales et les Abbayes ne se relevèrent de cet état, qu'après de grands efforts, et peu à peu (1). Il étoit donc impossible que le goût de l'étude inspiré par Charlemagne, pût s'y établir. Ce Prince ordonna en 812, qu'un Concile fût assemblé à Arles ; mais on ne put s'y occuper que des choses les plus essentielles à la Foi et à la discipline de l'Église (2). La

(1) Histoire de Provence, 8.^e et 9.^e siècles.

(2) Histoire des Conciles, 9.^e siècle.

Provence ne fut délivrée des Sarrasins , qu'à la fin du 10.^e siècle. On ne pensoit plus alors qu'à se garantir des incursions des Barbares et des étrangers. Les Princes qui gouvernèrent notre Provence, tels que le Roi Bozon , son fils , et jusques aux Comtes de la maison de Barcelone , ne purent point accorder de protection aux études et aux sciences , qu'ils ne connoissoient pas.

A la fin du 10.^e siècle, il n'étoit plus temps que les Provençaux adoptassent les beaux établissemens , par lesquels Charlemagne avoit travaillé à la restauration des Lettres et des Arts dans le 8.^e siècle.

A la fin du 9.^e, les Lettres étoient tombées par-tout dans une décadence presque absolue : les ravages des Normands , dans le nord de la France , la foiblesse des derniers Carlovingiens en furent les causes principales. Il y avoit bien encore des écoles publiques , dans les Eglises épiscopales et dans quelques Monastères ; mais on n'y apprenoit plus qu'une érudition brute , mal digérée , sans choix ; un amas confus d'extraits et de passages des Anciens , mal employés (1). Quelques Conciles s'occupèrent de rétablir les bonnes études ; mais les principaux motifs de leurs assemblées étoient des consécra-tions d'Eglises , ou des donations , ou enfin , les différens élevés au sujet des legs et des dons , faits à des Abbayes. D'ailleurs , il étoit rare que ceux qui auroient voulu s'en occuper , eussent les talens ou les connoissances nécessaires. Ce-

(1) Fleury 9 et 10. — Histoire lit. de France , tom. 5 et suiv.

pendant, les Eglises de Besançon, de Paris, de Rouen, de Chartres, celle de Lyon, plus rapprochée de nous, avoient fait des efforts pour maintenir le goût des Lettres, et avoient réussi en quelques parties; elles préparèrent un meilleur état de choses pour le 11.^e siècle. Voyons quel en fut le résultat pour la Provence.

La Provence (1), comme je l'ai observé ci-dessus, étoit demeurée dans une entière inaction, depuis la décadence des Lettres. Dans le 11.^e siècle elle reprit le goût de la Littérature, et ne commença qu'alors à profiter du renouvellement des Lettres. Non-seulement elle cultiva la Poésie que les Troubadours mirent en honneur; mais on s'y occupa aussi de l'étude des Sciences supérieures. On en a la preuve quant à l'Abbaye de Saint-Victor; il sortit de cette Abbaye plusieurs personnages qui devinrent célèbres par leurs doctrines et la sainteté de leur vie.

Tel fut Wilfroi qui en releva les ruines et la gouverna en qualité d'Abbé, jusqu'en 1021, après y avoir établi la discipline régulière et les études, qui en étoient une suite. Tel fut l'Abbé Isarn, son successeur, mort en 1048. Cet Abbé avoit d'abord été instruit du chant ecclésiastique et de la grammaire, à Fredéleze, près de Toulouse, sa patrie, où il avoit été Chanoine. Il passa pour un des meilleurs musiciens de son temps. Tels furent Ponce, Rayambald, et Aycard, tous trois, l'un après l'autre, Archevêques d'Arles; Pierre qui le fut à Aix, et qui étoit contemporain de Benoît, Prévôt de la Cathédrale, Fon-

(1) Histoire litt., tom. 7, pag. 41.

dateur ou réparateur de l'Eglise de Saint-Sauveur. Raymond II, Evêque de Marseille, avoit pris à Saint-Victor, le goût de l'étude et des livres; il le communiqua à ses Chanoines dont il enrichit la bibliothèque. Les deux frères Bernard et Richard, élèves l'un et l'autre, puis Abbés du même Monastère, se firent une réputation encore plus brillante. Ils se virent honorés de la pourpre romaine, et élevés à la dignité de Légat du Saint Siège en divers Royaumes. Richard fut Archevêque de Narbonne. Sous leur gouvernement, l'Abbaye de Saint-Victor fut très-florissante, et, dans l'espace de 30 à 40 ans, elle réforma environ vingt Monastères, tant en France et en Espagne, qu'en Sardaigne.

Nous parlerons bientôt du Monastère de Montmajor.

A Lérins, où les Sciences étoient cultivées autrefois avec autant de succès que d'éclat, mais où il paroît qu'elles étoient tombées, comme dans le reste de la Provence: il y avoit, sur la fin de ce siècle (onzième), une école dont l'Histoire nous a conservé quelques traits. St. Lambert, Evêque de Vence, en 1114, y avoit été bien instruit dans les Lettres. On y donnoit quelque application à la Poésie latine, et plus particulièrement à l'étude de l'Ecriture sainte: c'est ce qui paroît par l'épithaphe de l'Abbé Aldebert, mort en 1101, dans laquelle se lisent quelques vers assez bons, et par un commentaire sur les Pseaumes, ouvrage du Moine Daniel, qui le dédia au même Abbé.

Dans les premières années de ce siècle, Arnoul, Moine de Saint-André de Villeneuve, étudia dans l'école de ce Monastère quelques parties de la Littérature, sur lesquelles il a écrit. On

enseignoit, dans les 11.^e et 12.^e siècles, à l'Abbaye de Saint-André, les plus hautes Sciences. Arnoul laissa divers traités sur la connoissance des temps, sur différens sujets d'Astronomie, sur l'Histoire générale, celle des Saints, et autres matières qui supposent l'érudition.

M. Fleury (Hist. du Droit canoniq.), remarque judicieusement, que la règle donnée dans ce même temps aux Chanoines des Cathédrales, aida encore beaucoup à l'étude et au recueillement qui doit précéder l'enseignement, et qui le fait fructifier.

St. Crodegand de Metz, avoit déjà donné, dans le 8.^e siècle, une règle au Clergé des Eglises épiscopales; mais cette règle n'avoit été adoptée que dans les Provinces du nord de la France. Elle le fut au 11.^e siècle, dans les Provinces méridionales, par les soins de Pierre Damien, que le Pape envoya en France, pour travailler à la réforme du Clergé. Tous les Chanoines furent soumis à la règle de St. Augustin. Les Chapitres devinrent des Maisons régulières et d'étude, où l'enseignement et la récitation de l'office allèrent de pair (1). Le Concile de

(1) Les Chanoines d'Aix, ont vécu très-long-temps sous la règle de St. Augustin; on a lieu de croire, d'après un Statut de 1375, que leur état de Chanoine régulier avoit fini à cette époque. Ils étoient obligés auparavant, de se confesser à l'Archidiacre ou à l'Archiprêtre. Un Statut de ce Chapitre, de 1375, leur permet de se confesser à tous Prêtres, *quoniam nunc sunt seculares et tunc non erant*. Néanmoins, il existe un testament fait à Lambesc, par Louis de Cadenet, du 3 décembre 1450, par lequel Louis fait un legs à Laurent son fils, qu'il intitule: *Canonicus regularis Sancti Augustini in Ecclesiâ divi Salvatoris Aquensis*. Il est rapporté dans le *Gallia Christ.*, tom. 1, pag. 298.

Latran, tenu en 1225, et les Ordonnances du Royaume, ne firent que fixer dans la suite, le mode d'enseignement dans les Cathédrales.

L'établissement des Maîtres de Théologie, d'Écriture sainte, des Précepteurs ou Écolâtres, ne furent point des créations nouvelles, mais il fut réglé et consolidé par les lois de l'Église et de l'État. Fleury ajoute, que si ces lois sont tombées en désuétude, leur intention a été, dans la suite, suffisamment accomplie par les Universités et les Colléges, et mieux encore par les Séminaires.

Les noms de quelques-uns des Maîtres qui ont rétabli en Provence, dans le 11.^e siècle, le goût des études, nous sont parvenus par les manuscrits ou les histoires particulières; je les ai cités, mais je cherchois depuis long-temps des inscriptions et des épitaphes, qui pussent nous rappeler les anciens Maîtres qui ont vécu dans les 10.^e et 11.^e siècles, leurs noms, leurs fonctions et le titre de leurs dignités. J'en rapporterai d'autres dans la suite de ce Mémoire, qui appartiennent à d'autres Provinces.

J'ai découvert deux inscriptions qui faisoient l'objet de mes recherches. La première, est dans l'Abbaye de Montmajor, près d'Arles. Elle est rapportée dans les Annales Bénédictines de Dom Mabillon, qui l'a connue par l'Histoire de Montmajor, de Dom de Chanteloup. M. l'Abbé Castellan me l'a indiquée.

La fondation de l'Abbaye de Montmajor ne remonte pas au-delà du 9.^e siècle. Domnus y porta, au commencement du 11.^e, les connoissances qu'il avoit puisées à l'école de Chartres, où il avoit étudié depuis 998, jusques en 1007.

Humbert, dont je vais rapporter l'épitaphe,

enseigna la Grammaire, dans le 11.^e siècle ; il fit des vers acrostiches sur la mort de Benoît, Abbé du même Monastère, et sur un Copiste de manuscrits, nommé Aginulfe. Il avoit été député à Rome, pour obtenir la confirmation de la fondation du Monastère de Correns.

*Iste Humbertus à puero Monachus
Ecclesie Matris Virginis et Domini
Instructor, verbis imbuitur Womontis.*

(Ce Womont, Maître d'Humbert, étoit un étranger, comme l'indique l'orthographe de son nom.)

Il étudia ensuite les Lettres, telles qu'on les enseignoit en France.

Francigenis mixtus est studiis, deditus ad omnia studuit.

(Il étudia toutes les Sciences.)

Grammaticam docuit.

(Il fut Maître de Grammaire.) le *Grammaticus* enseignoit dans les Monastères et les Chapitres, non-seulement la Grammaire, mais l'Écriture sainte.)

Hinc se convertens, litterâ briscâ fruitur.

(Ce qui signifie : mais ensuite il se tourna tout-à-fait vers la méditation de l'Écriture sainte, qui est appelée un livre miellé (rempli de douceur.)

Cœpit cœnobium, fundavitque locum magnificamque domum.

(Ce magnifique Monastère est peut-être celui de Correns.)

Sobrius addixit qui sine fraude fuit

Nunc Cœli cœtui gaudeat Angelici.

(Il fut modéré dans ses désirs, vrai et sans

fraude : il mérite d'être agrégé à la société des Anges.)

L'épithaphe d'Humbert étoit gravée en lettres rondes, d'une assez belle forme.

La seconde inscription est celle dont je veux principalement vous entretenir. Elle étoit au milieu de nous, sans que nous nous fussions doutés de son existence, jusqu'à ce que M. Marcellin de Fonscolombe la découvrit dans les cloîtres de Saint-Sauveur. Elle est sur un marbre blanc, et placée à droite en entrant. Le marbre est un carré large et d'une grande épaisseur. On en a scié les bords du côté où sont gravées les lettres. On a fait des moulures au haut et au bas, pour lui faire prendre la forme des autres pierres qui servent de base aux colonnes. Il sert lui-même de base à deux colonnes, et de siège aux mendiens, qui, par le frottement, en ont effacé les deux premières lignes et plusieurs mots. Le nom de celui à qui a été consacré le monument, est, ainsi que je l'ai dit, impossible à lire. Le reste de l'inscription nous apprend qu'au 10.^e ou 11.^e siècle, il y avoit dans la Cathédrale d'Aix, un Chanoine qui enseignoit la Théologie et le chant des Pseaumes. Elle est d'un style beaucoup plus pur que l'épithaphe du Moine Humbert. Je vais la faire connoître telle qu'elle est.

La gravure la rend très-exactement. J'ai dit qu'on doit observer la forme des E, des A, des Q, et des R, ainsi que les lettres doubles; que celles-ci ne sont pas très-multipliées; mais il y a plusieurs abréviations : *conscend*, pour *conscendit*, ou *conscendens* : *psalmo*, pour *psalmorum* : XPE, pour *christe*.

Je vais tâcher de suppléer à ce qui manque à notre inscription, et de l'expliquer.

La première lettre de celles qui restent, m'a paru être un Q, et le premier mot paroît être QVE, le second mot doit être SOCIVS.

Je me rappelle avoir vu dans les cloîtres de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille, une épitaphe qui portoit : *hic Guillelmus qui fuit discipulus Petri atque socius in regimine Monasterii. Denique abbas* (1), etc.

On pourroit conjecturer que le Chanoine dont nous parlons, avoit été formé par celui à qui il avoit ensuite succédé, et avec lequel il avoit d'abord partagé les travaux de l'enseignement public.

Les premières lignes de l'inscription n'existent plus, on en voit des traces très-légères sur le marbre. Elles devoient contenir les noms du Maître et du disciple; il seroit inutile de vouloir les deviner. Au reste, nous n'avons aucun état qui nous donne, avec quelque suite, les noms des anciens Chanoines; et si de vieilles chartes parlent d'un petit nombre de Membres du Chapitre d'Aix, de ces temps reculés, elles n'en donnent que les noms de baptême, et aucun renseignement ne peut nous mettre sur la voie.

Ce qui reste de la seconde ligne et de la troisième, peut s'interpréter ainsi:

Conscendens plenus annis et meritis; dum reliquit spoliū intravit ovans tuo in limine Christe.

(1) C'est sans doute Guillaume, que l'Histoire de Saint-Victor appelle *Guillelmus Petri*, mort en 1143. Vid. *Gallia Christ.*, tom. I, pag. 687.

Montant au Ciel plein d'années et de mérites, lorsqu'il eut quitté sa dépouille mortelle, il entra triomphant dans le séjour que vous habitez, ô Christ !

Le mot *conscendens*, est employé au même sens dans plusieurs inscriptions : nous en verrons bientôt un exemple. Il est ici en abrégé.

Le mot *spolium*, est employé quelquefois dans les inscriptions chrétiennes, pour *mortale exuvium*.

(*Hic depositum est mortale spolium virginis Leucadæ quæ vixit ann. XXIII m. XI d. XI.* Inscription trouvée à Toulouse en 1810, et attribuée au 10.^e siècle.)

On lit couramment la 4.^e ligne de notre inscription. *Præcipuus Ecclesiæ Doctor*, il fut chargé de l'enseignement, dans cette Eglise, comme principal et premier Maître. C'est ce que pouvoient signifier dans ce siècle, les mots *præcipuus Ecclesiæ Doctor*.

Avant le mot *præcipuus*, est un S qui est peut-être la fin du mot *hujus* (*Ecclesiæ*), etc.

Les mots qui restent de cette ligne, prouvent que cette épitaphe n'est pas écrite entièrement en vers. D'ailleurs la prosodie est mal observée dans les vers qui restent.

La cinquième ligne porte les mots suivans : *Carmen psalmo grate Canere David.*

Ce qui précédoit et qui n'existe plus, serviroit à expliquer le sens de ce qui reste ; mais on peut présumer que l'épitaphe doit dire qu'il s'adonnoit à enseigner et à chanter les Pseaumes de David. *Carmen psalmo.*

Psalmo est, peut être l'abrégé du mot *Psalmorum*, *carmen Psalmorum* ; ces abrégés sont usités dans ce siècle, mais peut-être aussi faut-

il l'expliquer ainsi : *Docuit canere carmen Psalmo David grate*. Il enseigna le chant, en faisant chanter avec goût et mélodie les Pseaumes de David. *Grate*, en ces siècles, est le synonyme de *gratanter*, qui signifioit mélodieusement ou gracieusement, et *gratus*, mélodieux.

La ligne qui suit porte :

Quadragenis feliciter ævo.

Deux dactyles ou spondées manquent au commencement de ce vers, dont le sens doit être, qu'il a employé heureusement un terme de quarante ans. Il resteroit à savoir, si, par ce terme *ævo*, on a voulu parler de sa vie, ou du temps qu'il a été attaché à l'Église d'Aix. Mais une tournure à peu près semblable, est employée dans une des épitaphes d'un tombeau tiré des souterrains de Saint-Victor ; il y est dit que,

Eugenia quinquagenis (en sousentendant *annis*) *completo feliciter ævo*.

Ayant accompli par cinquante ans, le temps qu'elle a passé dans ce Monastère.

Ævum, est pris pour *tempus*.

Notre savant Chanoine auroit passé quarante ans dans notre Cathédrale.

Les mots qui restent de la septième ligne, sont aisés à traduire.

Cunctis qui suppose un mot antérieur (peut être *bonus*), ensuite, *pictate fuit dives in omnes*.

Il fut bon pour tous, sa piété ou sa charité l'engagea à répandre ses largesses, ou à communiquer sa science à tous.

Les deux derniers vers nous donnent un éloge abrégé du personnage dont il s'agit. On lit sur la pierre. *forte cum dignitate requiris*, et après une lacune, *e postrema demonstrant*.

En suppléant par très-peu de mots ce qui manque à ces deux vers, on pourra lire : *virtutem forte cum dignitate requiris , prima atque postrema demonstrant.*

Le sens en est :

La vie et la mort de ce personnage prouvent que le mérite et la dignité étoient réunis en lui.

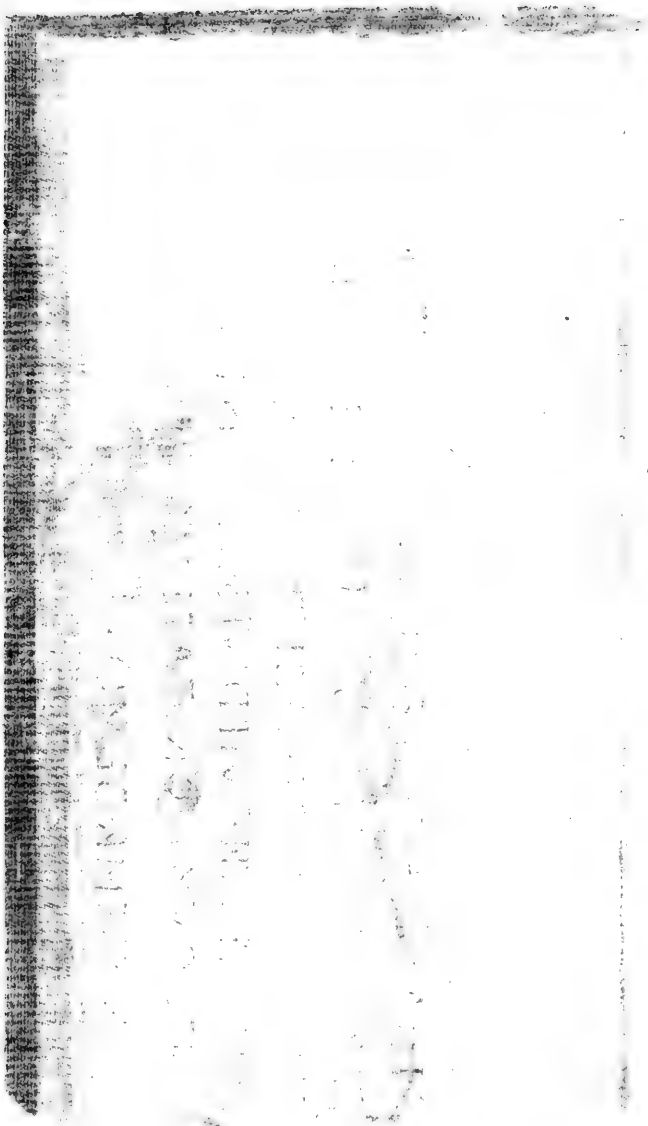
Voici la traduction de tout ce qui nous reste de notre inscription.

(*Il fut, dans l'enseignement, l'associé de celui qui l'a précédé,) s'élevant plein d'années et de mérites, lorsqu'il eut quitté sa dépouille mortelle, il entra triomphant dans le séjour que vous habitez, ô Christ ! Il fut un des principaux Maîtres de cette Eglise ; il chanta et apprit à chanter mélodiquement les Pseaumes de David ; les quarante ans qu'il passa dans cette Eglise, furent heureux ; il fut bon envers tous ; par sa piété et sa charité, il fut généreux envers tous. Voulez-vous connoître la vertu et les dignités réunies ? sa vie et ses derniers momens en donnent un exemple.*

Ne pouvant point savoir le nom du personnage à qui fut élevé le monument dont nous avons les débris, cherchons du moins à connoître le titre de la charge dont il étoit revêtu dans notre Cathédrale, et que l'épithaphe appelle une dignité.

Les registres du Chapitre d'Aix, ne présentent, jusqu'à la fin du 14.^e siècle, que des titres ou des actes épars et interrompus. Il résulte de ceux du 11.^e, qui ont pu être conservés, qu'il y avoit à cette époque, un Chanoine dont les fonctions étoient relatives à l'instruction des Clercs, il étoit appelé Grammairien, *Grammaticus*

QVIVM INTRAVIT IN IERUSALEM
SPRAECIPVVS. ECCLISIAE DOCTOR.
CARNEN. PSALMICO GRATIA CANERE DAVID.
DVADRAGENIS FELICITER. A E V O.
NCTIS. PIETATE. FVIT. DIVES. IN OMNE S.
FORTE. CVM. DIGNITATE. REQVIRIS
E. POSTREMA. DEMONSTRAT.



ticus. (1) Il étoit chargé, dit l'Auteur des Annales de cette Eglise, d'enseigner la Religion, les bonnes lettres et le chant. Ces emplois furent, dans des temps bien postérieurs, divisés entre trois Chanoines, le Théologal, *Theologus*, l'Ecolâtre, *Scholarius*, et le Capiscol, *Caput Chori*, ou *Scholæ*; (*Schola* signifioit le Chœur) (2).

Un acte de 1072, rapporté par M. d'Haitze, (Histoire d'Aix), et par M. Pitton, auteur des Annales de l'Eglise d'Aix, pag. 103, donne le nom de Pons, Grammairien, *Pontius, Grammaticus*. Pontius souscrit une donation de l'Archevêque Rostang, aux Moines de Montmajor. Sa signature est après celle du Prévôt, qui étoit Benoit, le même qui a fait construire la nouvelle Cathédrale, sous le titre de Saint-Sauveur.

Le personnage, de l'építaphe duquel nous nous occupons, a-t-il été Pontius lui-même, ou l'un de ses prédécesseurs, ou enfin son successeur?

(1) Pitton, annal. de l'Eglise d'Aix, pag. 104.

(2) Cet ordre de choses plus nouveau, qui a subsisté jusqu'à la révolution, s'établit peu à peu dans toutes les Cathédrales. Les registres capitulaires de notre Eglise ne parlent de cette division des fonctions du Grammairien que dans le 15.^e siècle. On voit alors nommés parmi les Chanoines, le Capiscol, le Théologal et l'Ecolâtre. Le Capiscol avoit le pas sur les deux autres, il étoit ce que l'on nommoit *Personnat*. Le Théologal et l'Ecolâtre n'avoient que le rang et les revenus de simple Chanoine. Le Théologal devoit être Docteur, et prêcher ou faire prêcher à certaines Fêtes, et à l'un des Dimanches de chaque mois. L'Ecolâtre avoit originairement l'inspection de toutes les petites écoles. Il n'eut plus dans la suite, sous sa dépendance et à sa nomination, que l'école du Bourg. Les Consuls d'Aix assistoient et concouroient à sa nomination.

Toutes ces suppositions peuvent être soutenues ; mais la forme des lettres ne peut se rapporter ni à une époque très-postérieure à Pontius , ni au 11.^e siècle.

Je vois réunies , dans l'építaphe de notre Chanoine , les fonctions de l'enseignement en général , et de celui du chant ou de la musique (1). J'ai trouvé dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions , tom. 18 , pag. 247, et dans l'Histoire littéraire de France , des építaphes qui ,

(1) Dans mes Mémoires et Notices , relatifs à la Provence , que j'ai lus à l'Académie des Inscriptions , imprimés en 1817, j'ai parlé , pag. 65 et suivantes , de l'état de la musique en Provence , dans les bas temps , et d'une meilleure harmonie qui remplaça les vieux instrumens et l'ancien chant qui étoit lourd et ingrat. Charlemagne , pour commencer cette réforme en France , demanda au Pape Adrien , les chantres Théodore et Benoit , qui y changèrent le système musical. Celui qui dans la suite fut inventé par Guy l'Arelin , s'introduisit en Provence dans le 11.^e siècle ; et dans le 14.^e , nos Eglises profitèrent du goût plus épuré que répandit la résidence des Papes à Avignon , et de la bonne musique qu'ils introduisirent dans leur Chapelle.

Il résulte des registres particuliers de l'Eglise de Sisteron , qu'un Commissaire du Pape y étant venu en 1431 , fut indigné , *indignatus* , de voir que la plupart de ceux qui servoient cette Eglise , n'avoient aucune teinture de l'art de la musique , sans lequel , dit-il , il est impossible que l'Office se fasse avec décence. Ce Commissaire ordonna , sous des peines très-graves , que ceux qui ne savoient pas les règles de la musique , s'en feroient instruire.

Il ne s'agissoit pas seulement du plain-chant , que les Bénéficiers de cette Eglise prétendoient être obligés seulement de connoître , mais d'une musique travaillée et à plusieurs parties. Cela fut ainsi interprété par un Arrêt du Parlement d'Aix , de 1661 , qui défendit aux Bénéficiers de Sisteron , de résigner à des Ecclésiastiques , qui ne seroient pas en état de pratiquer l'art de la musique , dans l'année de leur réception.

hors de la Provence , ont été consacrées dans les 10.^e et 11.^e siècles , à des Cleres et à des Moines qui étoient chargés de l'enseignement. Une de ces inscriptions , trouvée à Argenteuil , près Paris , donne le nom d'un Maître occupé à enseigner la musique (Histoire de la ville de Paris , par Félibien , pag. 421). Une autre , de Saint-Victor de Paris , s'applique à un Moine chargé d'enseigner la Théologie , la Littérature , et la Musique. Enfin , une troisième , trouvée à Lyon , par M. l'Abbé Lebœuf , nous donne le nom d'un Diacre de Lyon , qui enseignoit la Théologie et l'Eloquence sacrée. Je vais les rapporter pour en faire le rapprochement avec notre épitaphe. Celle de Lyon , quoiqu'elle ne concerne qu'un Maître en Théologie , a peut-être le plus de rapport avec la nôtre , au moins pour le style.

Voici l'épitaphe d'Addalalde , Maître de musique à Argenteuil , où Héloïse avoit d'abord demeuré.

*Sub hoc titulo conditum est
Corpus Addalaldi indigni Diaconi
Qui fuit in isto Monasterio
Magister arte musices qui legis
Ora pro ipso et est depositus
xv KL SPB +.*

Sous cette inscription est enterré le corps d'Addalalde , Diacre indigne (1) , qui fut , dans

(1) Cette épithète est employée ici par humilité.

ce Monastère , Maître de musique. Vous qui la lisez , priez pour lui ; il est mort le 15 des Calendes de septembre.

La seconde épitaphe est celle de Remi , Moine d'Auxerre , qui vint s'établir à Paris dans le 10.^e siècle , et mourut dans le 11.^e ; il enseigna les Lettres , la Théologie , la Musique sacrée ; il fonda diverses écoles : on lui a attribué le commencement de l'Université de Paris , qui ne fut cependant constituée , telle que nous l'avons vue avant la révolution , que dans le 12.^e siècle.

*In hâc urnâ positus est Remigius
Qui Litterariâ solerciâ discipline
Sacræ Scripturæ documenta monstravit
Multarum scholarum instructor fuit
Et varios quoque psalmodum et canticorum
Cantus invenit
xv K. OCT.*

Dans ce tombeau repose Remi , qui enseigna les Belles-Lettres et l'Écriture sainte , qui fonda plusieurs écoles , et qui composa le chant pour plusieurs pseumes et cantiques.

La troisième pièce de comparaison est l'épitaphe du Diacre Bertraus , à Lyon. Bertraus pronça à Lyon , et en divers lieux , *sacros sermones* , c'est-à-dire , qu'il enseigna la Théologie (1).

Elle est en vers , comme une partie de la nôtre.

(1) J'ai dit ci-dessus , en parlant des institutions de Charlemagne , en quoi consistoit l'enseignement de la Théologie.

*Possidet hanc urnam dum vixit nomine Bertraus
 Qui loca multa suo sacro sermone beavit
 Reddidit et claros in cunctis ipse magistros
 Florigeras sedes pridie levita kalendas
 Justè februaris conscendens attigit isdem.*

Cette urne renferme les cendres du Diacre Bertraus, qui prononça des discours sacrés, en divers lieux, et qui étant lui-même illustre, forma d'illustres élèves.

M. l'Abbé Lebœuf croyoit cette dernière inscription du 9.^e siècle ou du commencement du 10.^e Une notice des monumens de Lyon, croit qu'elle est de la fin du 10.^e ou du 11.^e

Je finis par quelques réflexions sur le lieu où est placée l'inscription qui a fait le sujet de ce Mémoire.

Comment occupé-t-elle dans le cloître de Saint-Sauveur, une place si peu convenable ? C'est sans doute, parce qu'elle est antérieure à la construction ou aux réparations du cloître. Ce cloître a été commencé vers la fin du 11.^e siècle, les colonnes ont dû y être placées quelque temps après; on a pu y faire des réparations ou des remplacemens dans des temps encore postérieurs. Le marbre sur lequel est l'épithaphe y a été employé, comme l'auroit été une pierre ordinaire. On l'a scié et arrangé pour servir de banquette au cloître et de support à deux colonnes. C'est sans doute ensuite de la destruction du tombeau dont ce marbre faisoit partie, qu'il a été tiré de l'endroit où il étoit dans l'origine. Ce tombeau pouvoit être dans un des cimetières de l'ancienne Ville, d'où l'on a transporté tant d'inscriptions

et de débris de monumens; mais plusieurs des inscriptions qui ont été retirées de l'ancienne cité d'Aix, ou de l'ancienne Cathédrale, sont aujourd'hui conservées avec honneur dans la Cathédrale actuelle, ou dans des Cabinets particuliers. Je possède l'épithaphe du jeune Dextrianus, curieuse par son style et par les caractères qui la forment. Les inscriptions qui font mention de l'Evêque Basile, du Pénitent Adjutor, de la translation des Evêques Menefale et Armentaire, ont été incrustées dans les murs de la Cathédrale actuelle, par les soins de M. l'Abbé Depérier, tandis que l'épithaphe de notre savant Chanoine, du 11.^e siècle, a été mise et est laissée dans un lieu où elle se dégrade tous les jours davantage.

Les cloîtres de toutes les anciennes Eglises d'Italie et de Rome, sont entourés d'inscriptions et d'épithaphe incrustées dans les murs.

Celle qui a fait le sujet de ce Mémoire, pourroit occuper une place semblable.

Nous devons encore souhaiter que les inscriptions qui existent dans plusieurs édifices d'Aix, celles du moins qui appartiennent à des monumens funéraires, puissent avoir la même destination.

Une épithaphe d'un Evêque de Glandèves, nommé Pierre de Marini, Confesseur et Prédicateur du Roi René, se trouve dans le jardin de M. le Marquis de Bausset, elle a été sciée en quatre parties. M. de Bausset la céderoit volontiers gratuitement.

L'ancienne Eglise des Augustins est pavée de pierres sépulcrales, sur lesquelles on avoit gravé, non-seulement des inscriptions, mais des per-

sonnages avec les costumes de leur temps, et les instrumens de divers métiers. Elles sont des 15.^e et 16.^e siècles.

Non-seulement le Chapitre de la Métropole, mais encore la Mairie d'Aix, peuvent s'occuper du projet de translation que je leur soumetts ; en l'exécutant, ils acquerront un titre de plus à la reconnoissance de ceux qui cultivent l'étude de l'histoire des Monumens et de l'Antiquité.

Voici comment on pourroit concevoir qu'étoit l'építaphe, avant qu'elle eût été dégradée.

*Hic requiescit in pace N. qui fuit discipulus
 (1) Atque socius postea successor (Pontii Grammatici) (2)
 Conscendens plenus annorum et meritis
 Dum reliquit spoliū intravit opans tuo in limine Christe
 Qui hujus præcipuus Ecclesiæ Doctor
 Docuit carmen psalmo grate canere David
 Annis peracto quadragenis feliciter ævo
 Bonus cunctis pietate fuit dives in omnes
 (3) Virtutem fortè cum dignitate requiris
 Tempora prlma vitæ atque postrema demonstrant (4).*

(1) Le commencement de chaque ligne, se trouvoit, ainsi que je l'ai remarqué, dans la partie du marbre qui a été sciée. La fin des lignes est intacte. Le marbre étant scié inégalement, il y a des lignes auxquelles il ne manque qu'un seul mot.

(2) *Pontius, Grammaticus*, est nommé dans des actes contemporains.

(3) On pourroit supposer que le sens des deux derniers vers étoit celui-ci :

Si vous cherchez la dignité réunie au néant des choses humaines, la fin de sa vie en est un exemple. On substituerait alors le mot *misèriam* à *virtutem*.

(4) J'ai remarqué que l'inscription n'étoit pas toute composée de vers. On intercaloit dans ce siècle, la prose et la poésie. Mon építaphe de Dextrianus en est une preuve.

Les vers de ces temps-là, étoient plutôt faits pour les yeux que pour l'oreille. On ne se piquoit pas de suivre les règles. *Demonstrant* donne trois longues, et ne devoit pas par conséquent être employé à la fin d'un hexamètre.

Au cinquième vers on lit: *pietate fuit dives in omnes*; le vers n'y est pas.

On croyoit pouvoir rendre longues ou brèves à volonté, les syllabes dans lesquelles se trouvoit une voyelle, telle que *de* dans le mot *demonstrant*.

NOTICE HISTORIQUE

SUR M. DE FONSCOLOMBE.

PAR M. GIBELIN , D. M. , Secrét. perpétuel.

MESSEIERS ,

Chargé de rendre à la mémoire de M. de Fonscolombe , l'hommage que lui doit la Société dont il fut un des premiers et des plus zélés fondateurs , je m'estime heureux de pouvoir acquitter en quelque sorte ma dette personnelle , de vénération et d'attachement pour le respectable ami , qui m'honora constamment de sa bienveillance.

M. Emmanuel - Honoré - Hippolyte Boyer de Fonscolombe , fils de S.^r Jean-Baptiste-Laurent et de Dame Jeanne-Marie , née d'Albert St.-Hippolyte , naquit à Aix , le 24 décembre 1744.

Le bienfait inappréciable d'une excellente éducation , dans ces premières années de la vie , où les impressions que reçoivent des organes tendres et purs s'y gravent d'une manière ineffaçable , ne fut point perdu pour le jeune Fonscolombe. Il porta les plus heureuses dispositions au célèbre Collège de Juilly , où il fut conduit à l'âge de dix ans pour faire ses études ; et où ses progrès ne laissèrent jamais rien à désirer à ses parens et à ses maîtres. Au sortir de ce Collège , le jeune-homme passa quelque temps

à Paris, pour achever son éducation, et se perfectionner dans les exercices convenables à son état.

Ses parens avoient mis auprès de lui un gouverneur chargé de le diriger et de veiller sur sa conduite. Cet homme, indigne de la confiance qu'en avoit en lui, et d'autant plus dangereux, qu'il cachoit ses vices sous le masque de l'hypocrisie, crut qu'il lui seroit facile de séduire ce jeune homme sans expérience, et d'en faire le complice de ses débauches. Son élève non-seulement sut se préserver de la contagion de l'exemple, mais avec une prudence au-dessus de son âge, il vint à bout de se procurer des preuves incontestables de la conduite déréglée de son Mentor, et les fit parvenir à ses parens, qui n'hésitèrent pas à chasser d'auprès de leur fils cet insigne corrupteur.

Après une épreuve aussi décisive, ils ne lui donnèrent d'autre guide que lui-même, et il eût été impossible d'en trouver un meilleur.

Le besoin d'acquérir ces connoissances variées, dont l'esprit des jeunes gens est si avide, et qui ont tant d'influence sur le bonheur du reste de la vie, fit entreprendre au jeune Fonscolombe le voyage d'Italie. Indépendamment de l'attrait que cette belle partie de l'Europe offre à l'imagination de la jeunesse, M. de Fonscolombe éprouvoit le désir bien naturel de rendre visite à l'un de ses oncles paternels, qui remplissoit avec distinction la place honorable d'Envoyé Plénipotentiaire de France, auprès de la République de Gènes. Il s'y rendit, et eût le bonheur d'achever de s'instruire et de se former auprès de cet homme précieux, réunissant à un si haut degré, les talens du Diplomate aux vertus et

à l'aimable urbanité, qui ont toujours caractérisé les individus de sa respectable famille.

Rome et Naples attirèrent ensuite le jeune Fonscolombe. Des connoissances en tout genre, et sur-tout l'esprit d'observation, qui seul peut rendre les voyages vraiment utiles, le mettoient fort au-dessus de cette foule de voyageurs de toutes les nations, qui vont fouler inutilement cette terre classique. Il sut bien voir tout ce qu'elle offre d'intéressant dans tous les genres, et il y amassa un trésor de doctrine, qu'il n'a cessé d'augmenter et d'enrichir pendant tout le reste de sa vie.

A son retour à Aix, il fut reçu Conseiller au Parlement de Provence, et épousa Mademoiselle Le Blanc de Ventabren, fille d'un Magistrat de la même Compagnie. Peu de temps après son mariage, les démêlés des Parlemens avec la Cour, le firent exiler dans une de ses maisons de campagne. Il reprit ses fonctions de Magistrat au moment du rappel des Parlemens, et les remplit depuis pendant une longue suite d'années, jusqu'à l'époque de la révolution.

Il me seroit difficile de donner une idée de l'application et du zèle infatigable, qui distinguèrent M. de Fonscolombe dans cette carrière honorable, mais délicate et pénible, où le Magistrat honnête homme doit se défier sans-cesse, non-seulement de ses lumières et de son savoir, mais encore des pièges que tendent incessamment à sa religion les plaideurs de mauvaise foi: et se garantir des prestiges de cette éloquence insidieuse, dont la cupidité n'emprunte que trop souvent le secours. L'amour de son devoir, l'esprit de justice et de sagesse, cette précision et ce sens exquis et délicat, qui le caractérisoient,

le firent regarder, avec raison, comme un parfait modèle : aussi fut-il constamment chargé du rapport des affaires les plus importantes et les plus épineuses.

La considération, dont jouissoit à tant de titres M. de Fonscolombe, ne put le garantir entièrement de la persécution, pendant les temps désastreux, dont je ne chercherai point à retracer les horreurs. Il la soutint avec fermeté. Empri-sonné avec toute sa famille, l'estime et le respect que ses vertus inspiroient à tous les partis, adoucirent pour lui, jusqu'à un certain point, la rigueur des mesures révolutionnaires. Le premier retour du calme le fit appeler aux places qu'il étoit si digne de remplir. Il fut pendant six ans Membre du Conseil de la Commune, et chargé de presque tout le travail ; sans-cesse occupé de la rédaction des mémoires, des états, des observations et des projets utiles, il étoit l'ame de ce Conseil, par la confiance qu'inspiroient à ses collègues l'étendue de ses lumières, son intégrité et son zèle pour le bien public et pour les intérêts de la Cité.

Le Bureau de Bienfaisance, dont il fut un des premiers Membres, lui doit en grande partie son établissement ; et malgré les effets salutaires qui en résultoient, et qui étoient son ouvrage, une nouvelle secousse de l'anarchie l'en fit expulser. Cette injustice ne l'empêcha pas d'accepter dans la suite, après avoir refusé divers emplois avantageux, une place de Membre de la Commission des Hospices, où il est resté jusqu'à sa mort. Entièrement dévoué au service des pauvres, ni son âge avancé, ni la foiblesse de sa santé, n'ont pu ralentir un instant ce zèle pour le soulagement de l'humanité souffrante,

qui lui étoit inspiré par les sentimens religieux les plus purs. Enfin, c'est dans les soins pénibles et fatigans qu'il se donna, en qualité de Vice-Président de cette Commission, pour faire soigner les militaires prisonniers et malades, qui encombroient la Ville et les Hospices, et faisoient craindre une contagion : c'est, dis-je, dans l'exercice de cette œuvre de miséricorde et de civisme, qu'il a puisé le germe de sa dernière maladie. Aussi, le Ministre a-t-il cru devoir témoigner, par une lettre expresse, ses regrets sur la perte prématurée que faisoit l'Administration, dans la personne de M. de Fonscolombe, mort victime de son dévouement.

Je n'entrerai point dans l'affligeant détail de cette dernière maladie et de la mort qui nous ravit, avant le terme ordinaire de la vie humaine, l'un des plus illustres fondateurs de notre Société. Ce seroit renouveler sans fruit des regrets, dont le temps seul peut adoucir l'amertume. Il est plus consolant et plus utile de nous édifier et nous instruire par le souvenir de ses talens et de ses travaux, et par l'exemple de ses vertus.

M. de Fonscolombe sut mettre à profit, dans tous les temps, les intervalles de loisir que lui laissèrent les vacances du Palais et les vicissitudes de la fortune. Il cultiva toute sa vie les Belles-Lettres et les Sciences; l'Histoire naturelle, et sur-tout la Minéralogie, aussi nécessaire peut-être à l'Agronome, que la Botanique et la Zoologie, étoient son principal délassement. En y consacrant le peu d'instans que lui laissoient des occupations très-multipliées, il étoit parvenu à former une collection complète des minéraux de toutes les parties du monde. La vanité et l'ostentation n'entroient pour rien dans

l'accumulation de ce trésor. Son but vraiment utile , étoit de faciliter l'étude des nombreuses productions de ce règne , en offrant aux yeux , de simples échantillons de chacune de leurs espèces connues. Si chacun de ces morceaux , considérés isolément , n'est pas précisément remarquable par sa richesse , il l'est par son choix ; et leur réunion est d'une valeur proportionnée à la rareté , à l'importance , et à l'utilité d'une pareille collection : à l'éloignement où nous sommes du centre des lumières et des secours qui servent à les propager.

Ce qui sur-tout rend cette collection infiniment supérieure à celles qu'on trouve dans la plupart des Cabinets d'Histoire Naturelle , c'est qu'au moyen des soins qu'avoit pris M. de Fonscolombe , d'exprimer dans les étiquettes de chaque morceau les caractères et les particularités qui le distinguent : elle offre aux yeux , avec les objets naturels de la Minéralogie , un cours complet de cette Science ; de sorte qu'en parcourant avec quelque attention ces échantillons et leurs étiquettes , et s'aidant en même temps du catalogue raisonné que l'Auteur en a dressé , on parviendroit facilement , sans avoir recours aux livres , à en posséder à fond les vrais élémens.

Ses connoissances en ce genre , l'avoient mis en correspondance avec les Savans les plus distingués , tels que MM. de Saussure , Gillet-Laumont , Brochant , l'Abbé Haüy , et toute la célèbre Ecole des Mines.

Plusieurs Compagnies savantes , parmi lesquelles je dois nommer l'Académie de Marseille , s'empressèrent de l'associer à leurs travaux. Il avoit été un des principaux Membres de l'ancienne Société d'Agriculture de Provence , dans

laquelle j'eus l'avantage d'être son collègue, et c'est de concert avec lui, et par le secours de ses lumières, que nous sommes parvenus dans ces derniers temps, à la faire renaître sous un titre plus étendu, et à lui donner une stabilité, proportionnée à l'utilité que la Chose publique est en droit d'en attendre.

L'Agriculture, comme le premier et le plus utile, sinon le plus attrayant de tous les Arts, fut toujours un des principaux objets des travaux de M. de Fonscolombe. Non-seulement il s'occupa de l'amélioration de ses domaines ruraux, mais il voulut encore rendre profitables à ses concitoyens ses expériences et ses méditations, en les consignant dans divers Mémoires; dont les uns traitoient des engrais, d'autres des bois en général, et de quelques espèces d'arbres en particulier. Bientôt, il fut en quelque sorte récompensé de son zèle philanthropique: ses Mémoires ayant été communiqués aux Sociétés et aux Comités d'Agriculture de Paris, à l'époque où cet Art seul obtenoit quelque faveur, il leur dut son élargissement, et la conservation de ses propriétés.

Sa première vue agronomique avoit été de rechercher quels seroient les meilleurs moyens de faire croître des bois dans les parties les plus arides de nos contrées méridionales. Il avoit pour principe de s'attacher d'abord aux terrains les plus ingrats, certain après cela de réussir sur les autres. Les soins qu'exigent les jeunes arbres, l'appui et l'abri dont ils ne peuvent se passer, étoient en même temps l'objet de ses sollicitudes. Il a prouvé par le fait la justesse de ses vues et l'excellence de ses méthodes, en réussissant à couvrir de bois, dans son domaine

de Fonscolombe , et à rendre ainsi productifs et agréables à la vue , des terrains , que la Nature sembloit avoir condamnés pour toujours à la plus affligeante et à la plus hideuse stérilité.

Dans ses essais pour naturaliser les arbres exotiques , M. de Fonscolombe s'étoit principalement attaché à ceux , qui nés dans un climat plus rude que le nôtre , pouvoient par la dureté de leur tempérament , braver les désavantages des plus mauvaises expositions , et utiliser les terrains les plus ingrats. Il avoit éprouvé que le cèdre du Liban ne réussit que dans les bonnes terres ; et j'observerai , en passant , que c'est dans ses domaines , que l'on peut admirer les plus beaux qui existent dans le Département des Bouches-du-Rhône.

La recherche des végétaux les plus propres à fournir du fourrage , et à former des prairies artificielles , avoit un but trop important , pour ne pas attirer l'attention de M. de Fonscolombe. Il s'étoit convaincu par l'expérience , que dans un pays , où plusieurs mois de chaleur brûlante ne sont très-souvent tempérés par aucune pluie , les végétaux les plus propres à remplir cet objet sont les plantes annuelles , telles que les différentes espèces de *lathyrus* ou gesses , les orobes ou ers (*ervum*), et en général les vraies légumineuses : celles sur-tout , dont la végétation se termine à l'époque de la plus forte sécheresse. Il éludoit avec avantage la difficulté de supprimer totalement les jachères dans notre climat , en faisant alterner ces plantes avec les céréales , dont la multiplication est en Europe l'objet final de presque toutes les opérations rurales.

M. de Fonscolombe est parvenu à introduire dans son canton l'usage de la charrue de Brie ,
améliorée

améliorée au point, de n'exiger que deux bêtes de labour; et remplaçant ainsi tout à la fois, avec le plus grand avantage, le *chétif araire de Provence* par une bien meilleure culture, et la *charrue à coutrier* par l'épargne de deux bêtes de surplus, dont ce dernier instrument ne sauroit se passer.

C'est à M. de Fonscolombe qu'appartient incontestablement le mérite d'avoir introduit et acclimaté le premier, les mérinos dans la Basse-Provence. Depuis long-temps, occupés de ce projet, feu le Président de La Tour d'Aigues et lui, avoient essayé d'élever des mérinos dans leurs domaines respectifs. Ces premiers essais n'eurent qu'un succès douteux. Mais en 1803, M. de Fonscolombe s'étant procuré une douzaine de bêtes de race fine, tirées du troupeau national de Perpignan, cette nouvelle tentative a complètement réussi, parce qu'il s'est attaché à traiter les mérinos, à tous égards, comme la race indigène : l'expérience lui ayant appris, qu'il y avoit trop peu d'avantages à retirer d'un traitement et d'une nourriture plus recherchés, et que le moyen le plus sûr d'en obtenir un profit réel, consiste à les substituer en tout aux troupeaux du pays.

Tant de travaux, tant de soins, bien loin d'empêcher M. de Fonscolombe de veiller sur l'éducation de ses enfans, sembloient au contraire n'être pour lui qu'un délassement, dont il se servoit pour leur inspirer de bonne heure le goût de tout ce qui est bon et utile, et sur-tout cet amour du travail, qui surmonte tous les obstacles, et abrège les longues et pénibles routes de l'enseignement; aussi, sont-ils devenus de nouvelles preuves de l'excellence des principes

qui régloient toutes ses actions, et des méthodes lumineuses et sûres, qui le conduisoient toujours à son but.

Vivant d'ailleurs avec ses enfans, comme avec ses amis les plus chers, il sut former à la fois leur cœur et leur esprit, plus encore par l'exemple de ses vertus, que par la communication de ses lumières. Il fut à la vérité, merveilleusement secondé dans l'accomplissement de ce devoir si important et si doux à remplir, par une épouse chérie, qui n'auroit pu lui survivre, si l'amour et les tendres soins de ses enfans ne l'avoient, pour ainsi dire, forcée de conserver des jours qui font désormais leur unique consolation.

ADDIT I O N

*AU Mémoire de M. DE SAINT - VINCENS ,
sur un Marbre qui sert de banquette dans le
cloître de Saint-Sauveur, et qui porte une
inscription du 10.^e ou du 12.^e siècle.*

M. l'Abbé de Périer m'a communiqué une interprétation qu'il a donnée à l'épithaphe de notre Chanoine : elle mérite d'être connue.

Il pense que le commencement de cette inscription ne contenoit pas les noms du défunt ; que ce commencement, qui est entièrement effacé, ne consistoit que dans une seule ligne, qui devoit porter à-peu-près les mots suivans ;

*Qui in hac tumba quiescit discipulus fuit
Atque socius (d'un maître sans doute fameux).*

Il lit ensuite :

*Cælos conscendit plenus meritis mortale quando
Exiit spoliū, intravit ovans tuo in limine Christe
Fuit hujus præcipuus Ecclesie Doctor
Carmen psalmodium gratè canere David
Docuit quadragenis feliciter ævo.*

Au lieu de *bonus cunctis*, il croit qu'il pouvoit y avoir *eminens eunctis pietate fuit dives in omnes* ; il pense que le nom et la dignité du défunt se trouvoient à la fin, et sont annoncés par les deux derniers vers qui existent encore ; avant les mots *si forte*, il place *nomen*.

*Nomen si forte cum dignitate requiris
Litteræ verbaque postrema demonstrant.*

Le bas du marbre qui a été enlevé, auroit alors porté le nom, la dignité, l'âge et l'époque de la mort.

M. L'Abbé de Périer croit, comme moi, que ces mots *forte cum dignitate requiris*, marquent une interrogation; mais, ajoute-t-il, que peut demander le passant, lorsqu'on lui a fait l'éloge du défunt, si ce n'est son nom?

Plusieurs épitaphes ne donnent le nom qu'à la fin de l'inscription: il cite pour pièce de comparaison, une épitaphe qui étoit dans une chapelle de son Prieuré de Saint-Pierre au Pin, où on lit une interrogation au lecteur; le nom de la personne est ensuite indiqué par une espèce d'acrostiche, sans être mentionné d'une autre manière dans le corps de l'épitaphe. Je la rapporterai plus bas, elle est intéressante à connaître.

M. L'Abbé de Périer traduit celle qui est dans le cloître de Saint-Sauveur, de la manière suivante:

(Celui dont les cendres sont renfermées dans ce tombeau, fut le disciple et l'associé de N.... Abandonnant la terre il est monté aux cieux plein de mérites. Depuis qu'il a quitté sa dépouille mortelle, il a fait dans votre demeure, ô Christ, son entrée triomphante. Il étoit le principal Maître dans cette Eglise. Il a enseigné avec succès, pendant quarante ans, à chanter les psaumes de l'agréable chantre David. Elevé au-dessus de tous par son savoir, il a donné à tous, les plus grandes marques de tendresse. Si, par hasard, vous demandez son nom et quelle

a été sa dignité , les derniers mots de cette inscription vous les feroient connoître.

Pontius, ou tout autre Chanoine , Précepteur ou Grammairien... Il a vécu... ans... mois... jours.... il est mort le....)

J'ajoute ici l'inscription de St. Pierré au Pin, qui n'est rapportée nulle part. Le commencement a été détruit : voici ce qui en reste :

..... *amisisse lugemus*
Et cupit dignis , diù servire cineribus
Nomen dulce lector si forte defunctæ requires
A capite per litteras deorsum legendo cognosces
Ter-denos vitæ jam duxerat annos
Cum pia jubente Deo anima migravit ad astra
Messala V. C. Cos.

Le second des vers qui restent doit se rapporter à un mari qui a perdu sa femme, et qui désire honorer sa mémoire.

L'inscription annonce que le nom de la défunte HELENA se trouve dans les premières lettres de chacune des lignes ou vers de l'épithaphe.

D'après ces données , on a hasardé de remplacer ce qui manque , et de supposer qu'elle étoit ainsi conçue :

Hac in urna deposita est quæ fuit pia prudens
Et pudica. Maritus prosequitur æternis
Lacrimis quam omnes nos amisisse lugemus
Et cupit dignis diù servire cineribus
Nomen dulce lector si forte defunctæ requires
A capite per litteras deorsum legendo cognosces
Ter-denos vitæ jam duxerat annos
Cum pia jubente Deo anima migravit ad astra
Messalæ V. C. Consule.

(Dans ce tombeau repose une femme pieuse ; prudente et chaste. Son mari la pleurera éternellement (et nous la regrettons tous) ; il a désiré rendre à ses cendres un culte durable. Lecteur , si vous voulez connoître le nom de cette défunte chérie , vous le trouverez dans les premières lettres de chaque vers , en commençant par le premier. Elle avoit vécu trente ans , lorsque , par la volonté de Dieu , sa belle âme s'est envolée vers les astres ;

Messala , personnage illustre , étant Consul.)

J'ai parlé , dans un mémoire inséré ci-dessus , page 194 , de la doctrine des Néoplatoniciens , qui est exprimée dans cette inscription.

P O É S I E S.

L'EXCELLENCE

DE

LA POÉSIE.

PAR M. SICARD, ancien Professeur
de Rhétorique.



QUEL est cet essaim téméraire
Qui s'élançant de toutes parts,
Ose attaquer le sanctuaire
Du premier, du plus beau des Arts !
Pour prouver sa force et sa grace,
Le cœur plein d'une noble audace
J'ose m'élever aujourd'hui,
Et je vais montrer dans mes rimes
Que les talens les plus sublimes
Ne seroient rien auprès de lui.



Fille du Ciel, ô Poésie !
Du haut du céleste séjour,
Des feux brûlans de ton génie
Daigne m'embraser en ce jour !

Viens, répands dans mes vers tes charmes !
 Que forcés de rendre les armes ,
 Renonçant à leurs préjugés ,
 Tes détracteurs , par ta puissance ,
 Reconnoissent ton excellence ,
 Et sous tes lois soient tous rangés.



Quelle est cette vive lumière
 Qui tout-à-coup frappe mes yeux ?
 Ah ! c'est son flambeau qui m'éclaire :
 Quels traits brillans et glorieux !
 Malgré les plus puissans obstacles ,
 De prodiges et de miracles
 Elle remplit tout l'Univers :
 Tout prend une face nouvelle ;
 La Vertu triomphe avec elle ,
 Et le Crime est chargé de fers.



L'homme à peine ouvre la paupière ,
 Qu'il fait entendre ses concerts :
 Dès l'instant qu'il voit la lumière ,
 Il chante son Dieu dans ses vers.
 D'un feu divin l'âme saisie ,
 Il rend à l'Auteur de la vie
 L'hommage le plus éclatant ,
 Et Dieu , du haut de son empire ,

Touché des accords de sa lyre ,
Tend à l'homme un bras bienfaisant.



Si le Temps, d'une aile rapide ,
Entraîne le cercle des ans ,
S'il veut, dans sa course homicide ,
Dérober des faits importans :
De ces faits dignes de mémoire ,
Les vers nous conservent l'Histoire ;
Et malgré son activité ,
En s'opposant à sa furie ,
L'infatigable Poésie
Les rend à la postérité.



Quel voile affreux couvre la terre !
Dieux ! quelle sombre obscurité !
Par-tout la discorde et la guerre
Règnent avec impunité.
Les mortels , ô fureur extrême !
Plus tigres que les tigres même ,
Ont abjuré l'humanité :
Avides de sang, de carnage ,
Le crime devient leur partage ,
Rien n'assouvit leur cruauté !



Sourds aux plaintes de la Nature
Dont ils méconnoissent la voix ,
La duplicité , le parjure ,
Telles sont leurs barbares lois.
Quel sera le Dieu favorable
Qui d'un état si déplorable ,
Rappelant les tristes humains ,
Daignera , portant dans leur âme
Un nouveau feu qui les enflamme ,
Arracher le fer de leurs mains ?



Orphée à leurs yeux se présente ,
Et ses chants pénètrent leur cœur :
De ses vers la force puissante ,
Du vice découvre l'horreur.
Déjà , du séjour du tonnerre ,
La Vertu descend sur la terre ,
Et les mortels quittent les bois :
Déjà tendres , humains , paisibles ,
Dans leurs cœurs devenus sensibles ,
La Nature a repris ses droits.



De leurs mœurs dépouillant l'audace ,
Les hommes entr'eux réunis ,

S'empresment de suivre la trace
 Du Vainqueur qui les a soumis.
 C'est ainsi , dans les premiers âges ,
 Que les hameaux les plus sauvages
 Devinrent de vastes Cités ,
 Où loin du tumulte et des armes ,
 Le plaisir avec tous ses charmes ,
 s'offrit à leurs yeux enchantés.



Pourquoi , sous ces brillans portiques ,
 Par la main des Arts exhaussés ,
 Autour de ces masques antiques ,
 Vois-je des peuples empressés ?
 Là , du fond des Royaumes sombres ,
 Melpomène évoque les ombres :
 Elles accourent à sa voix ;
 Et par les peintures sublimes
 De leurs vertus et de leurs crimes ,
 Elle instruit le Peuple et les Rois.



Près d'elle la jeune Thalie ,
 Au souris fin , à l'air moqueur ,
 Au vice , d'une main hardie
 Arrachant le masque trompeur ,
 Dépeint la jeunesse bizarre ,
 Le Fat , l'Hypocrite , l'Avare

Sous les plus affreuses couleurs ;
 Et par un contraste admirable ,
 De la vertu la plus aimable
 Elle offre les traits enchanteurs.



Des soldats qu'anime la rage ,
 Qui pourra soutenir l'effort ?
 Ah ! Sparte , malgré son courage ,
 Va subir les rigueurs du Sort.
 C'en est fait ! elle est renversée...
 Mais déjà les chants de Tyrtée
 Ont semé par - tout la terreur ;
 L'ennemi que la crainte agite ,
 Cherche son salut dans la fuite ,
 Et le Spartiate est vainqueur.



D'une trop bouillante jeunesse
 Suivant la fougue et les torrens ,
 Rien ne peut contenir l'ivresse
 De mille orgueilleux poursuivans.
 Phémius , à leur noir délire ,
 Ose seul opposer sa lyre ,
 Et chanter ses hymnes divins ;
 Aussitôt , calmant leur furie ,
 De ses vers la vive énergie
 Triomphe de leurs noirs desseins.



Loin du tumulte de la ville
Contre la peine et les ennuis ,
Si la campagne offre un asile
A mon cœur rongé de soucis ,
Dans un bosquet , sur la fougère ,
Corneille , Racine , Molière ,
Segrais , Malherbe , Despréaux ,
Virgile , Homère , La Fontaine ,
Ovide , et l'ami de Mécène ,
Ont bientôt dissipé mes maux .



C'est ainsi que la Poésie ,
Seul langage digne des Dieux ,
Echauffant tout de son génie ,
Sait rendre les hommes heureux .
Son influence salutaire
Répand , entretient sur la terre
La paix et la tranquillité . . .
A l'or , aux honneurs préférable ,
Du destin le plus déplorable
Elle adoucit la cruauté .

LES VŒUX,

Imitation de JUVENAL.

PAR M. le Marquis D'ARBAUD - JOUQUES.

PARCOUREZ l'Univers, des colonnes d'Hercule ;
 Jusqu'à ce fleuve où naît le premier crépuscule.
 Est-il beaucoup d'humains exempts de préjugés,
 Par qui les maux, les biens, soient sagement jugés ?
 Rarement la Raison pèse dans ses balances,
 Nos craintes, nos désirs, nos vœux, nos espérances ;
 Victimes, trop souvent, de ces vœux insensés,
 Nous accusons les Dieux qui les ont exaucés.
 Le casque ou la trabée excitent ton envie ?
 Les camps ou les conseils empoisonnent ta vie ?
 La tribune a trahi plus d'un grand orateur,
 Et Milon dut la mort à sa propre vigueur.
 Longin est opulent ; de Néron les cohortes
 De son riche palais s'en vont briser les portes,
 Et Sénèque lui-même au fond de ses jardins,
 Par l'ordre du tyran terminant ses destins,
 Court chez Pluton, vanter sur sa table dorée,
 L'heureuse pauvreté de lui trop ignorée.
 L'humble toit, cependant, par le chaume couvert,
 Devant ces ravisseurs sans danger reste ouvert.

Ce

Ce voyageur qui marche aux rayons de la lune,
Le peu d'argent qu'il a l'agite et l'importune,
Un buisson l'épouvante. Il est pâle et tremblant
Au souffle des roseaux agités par le vent.
Ce passant qui n'a rien suit, en chantant, sa route,
Et se rit du voleur qui le voit et l'écoute.

C'est pourtant le premier, le plus commun des
vœux

Dont l'homme, dans leur temple, importune les
Dieux.

O Jupiter, dit-il, donne - moi la richesse !
Fais que mon coffre-fort se remplisse sans-cesse.
Imprudent ! Le poison, ministre du trépas,
Semble craindre l'argile, il ne la souille pas.
Frémis, toutes les fois que ta bouche altérée
Touche les bords trompeurs d'une coupe dorée.

Le pouvoir, les honneurs excitent tes désirs ?
Tu crois, dans la grandeur, qu'il est de vrais
plaisirs ?

L'ambition t'entraîne ? Arrête ! vois l'envie
Qui sourdement s'apprête à punir ta folie.
Honte, douleur, trépas, sur les ambitieux
Ont un droit éternel incontesté des Dieux.
Plus de leurs titres vains la liste est prolongée,
Plus profond est l'abîme où leur vie est plongée.
Leurs bustes orgueilleux tombent de toutes parts ;
La hache fait voler les débris de leurs chars.
De l'odieux Séjan la superbe statue ,

Est aux pieds des Romains mutilée , abattue.
 Les leviers et les fers font plier à nos yeux ,
 De ses chevaux d'airain les jarrets musculeux ,
 Et le corps colossal de cet heureux grand-homme
 Va fournir de chaudrons les cuisiniers de Rome.
 Que tardez-vous ? courez , imbécilles Romains ,
 Remercier les Dieux et bénir les destins.

Franchissez les degrés. Traînez au Capitole
 Un superbe taureau que le Pontife immole.
 Quoi ! vos murs ne sont point couronnés de
 festons ?

Quoi ! le brillant laurier n'ombrage point vos
 fronts ?

Savez-vous que Séjan , en ce moment expire ,
 Et que les justes Dieux ont protégé l'Empire ?
 Quel visage , dit l'un ! quelle bouche ! quels yeux !
 Que je le haïssois ! qu'il m'étoit odieux !

Mais quel crime secret , quel favorable indice ,
 Quel sage délateur ont hâté son supplice ?

En sait-on la raison ? Le coup vient-il de loin ?

Cite-t-on quelque preuve , ou bien quelque témoin ?

Non. Rien de tout cela. La cause est ignorée.

Une lettre diffuse arrive de Caprée.....

Je t'entends. Il suffit. Le Ciel en soit loué.

Lâches , du nom d'Auguste ils l'eussent salué ,

Si mieux servi du sort , du tyran d'Italie

Il avoit opprimé la vieillesse avilie.

Mais pourquoi s'étonner ? La disgrâce , aujourd'hui ,
 d'hui ,

Chez ce peuple rempant ne trouve point d'appui,
 Il hait les malheureux. Cette tourbe vulgaire
 De la fortune suit l'inconstance ordinaire.

Voilà, voilà pourtant ce que sont devenus
 Tes nobles descendans, magnanime Rémus !
 Des honneurs , des faisceaux , pour faire le
 partage ,

Des Comices jadis on prenoit le suffrage ;
 Ces temps sont disparus , et le Peuple romain
 Ne demande aujourd'hui que des jeux et du pain.

Eh bien ! cours donc briguer la faveur adorée,
 De l'auguste vieillard qui croupit à Caprée.
 Conviens donc avec moi que l'orgueilleux Séjan,
 Ce tyran odieux , ministre d'un tyran,
 Abusé dans ses vœux , aveuglé par le crime ,
 Dans son ambition creusa son propre abîme,
 Conviens donc avec moi qu'en sa cupidité,
 Entassant biens , honneurs , puissance , dignité,
 Il ne fit qu'exhausser un perfide édifice ,
 Pour de plus haut tomber au fond du précipice.

Réponds-moi. Qui perdit les factieux Gracchus,
 Le célèbre Pompée , et le riche Crassus ?
 Par où périt César , oui , ce César lui-même ,
 Lui qui mit Rome aux fers ? L'ardeur du rang
 suprême
 Pour lequel tout moyen parut juste à leurs yeux.
 Les Dieux , les Dieux vengeurs ont exaucé leurs
 vœux.

Un précoce destin leur fit franchir cette onde
 Qui reçoit à regret les oppresseurs du monde.
 Le Ciel se lasse enfin , et malgré leurs efforts
 On voit peu de tyrans descendre chez les morts,
 Et toucher des enfers la rive redoutée,
 Sans montrer à Pluton leur robe ensanglantée.

Mais cet adolescent sort de chez un Rhéteur.
 Où court-il donc si vite avec son précepteur ?
 Au temple. Il va prier la Déesse d'Athènes.
 Que lui demande-t-il ? d'effacer Démosthènes ;
 D'être plus éloquent que ne fut Cicéron.
 Imprudent ! l'un et l'autre ont passé l'Achéron ,
 Et d'une mort cruelle ont vu trancher leur vie,
 Victimes tous les deux de leur noble génie.
 Un obscur Avocat peut, sans crainte, ennuyer
 Les Juges endormis de son long plaidoyer,
 La médiocrité , du sort est épargnée.
 « *O Rome fortunée , avec moi Consul née !* »
 Certes ; si dans nos murs Tullius eût toujours
 De semblables beautés embelli ses discours,
 Son chef, sa main coupée et sa langue éloquente
 N'eussent point effrayé la tribune sanglante.
 Comme un tas de rimeurs, ne valoit-il pas mieux
 Aligner mille mots froids et fastidieux,
 Que d'avoir composé cette Oraison si belle
 Dont Antoine essaya l'infamie éternelle ?

Contemple Démosthène et quel fut son destin.

L'ostracisme , l'exil et le trépas enfin.
 Une once de ciguë a glacé dans sa source
 L'impétueux torrent dont la rapide course ,
 Au gré de l'Orateur , entraîna tant de fois
 Tout ce peuple inconstant , subjugué par sa voix.
 Des astres ennemis la funeste influence,
 Sans doute empoisonna l'instant de sa naissance.
 Son père méprisant l'enclume et le marteau ,
 Prépara ses malheurs , et creusa son tombeau ,
 Lorsqu'il lui fit quitter pour sa perte future ,
 La forge de Vulcain pour l'autel de Mercure.

Mais , des casques brisés ravis dans les combats ,
 Des chars qu'un choc fougneux fit voler en éclats ,
 Les bancs d'une galère ou sa proue écourtée ,
 Et d'un arc triomphal la couronne voûtée ,
 Voilà , ce qui brillant d'une fausse lueur ,
 A nos yeux aveuglés paroît le vrai bonheur ,
 Enflamme les guerriers et peuple l'ombre noire.
 Tant l'homme estime moins la vertu que la gloire !
 Dupe des passions , tant il est peu porté ,
 à cherir la vertu pour sa seule beauté !
 C'est un brillant fantôme à qui l'on sacrifie
 Ses jours , sa liberté , son bonheur , sa Patrie ;
 Ta Patrie elle-même , afin que tes neveux ,
 Sur un marbre insensible , autant que fastueux ,
 Viennent un jour compter le nombre de tes crimes.
 Mais le temps trompera tes vœux illégitimes.
 Infidèle gardien de tes titres d'orgueil ,

Ce marbre accusateur qui presse ton cercueil,
 Les racines d'un arbre, ou la mousse peut-être,
 Aux regards des humains le feront disparaître.
 Aux secousses des ans il n'échappera pas.
 Tout, jusques aux tombeaux, doit tribut au trépas.

Dans de justes bassins pesez ce qui nous reste
 De ce dur Annibal, à Rome si funeste.
 Quoi ! de Carthage, ô ciel ! voilà donc le Héros !
 Voilà donc ce mortel qui traverse les flots,
 Subjügue l'Ibérie, et des monts Pyrénées
 Vole au sommet glacé des Alpes consternées !
 A travers les rochers accumulés en vain,
 Le vinaigre et le feu lui tracent un chemin.
 Il marche ; il a déjà, vainqueur de l'Italie,
 Rougi du sang romain, Trasimène et Trébie.
 Invincibles guerriers, dit-il à ses soldats,
 Rome, Rome est le but où s'adressent mes pas.
 Nous n'y déposerons nos armes triomphantes,
 Qu'après avoir brisé ses portes insolentes,
 Brûlé le Capitole, et dans le champ de Mars,
 Sur les aigles détruits, planté nos étendards.
 Sur son grand Eléphant, ainsi ce noir Gétule
 Parle, et de son seul œil croit voir Rome qui
 brûle.

Mais le Ciel le confond ; Annibal est vaincu.
 Bientôt chez Prusias vainement assidu,
 Il attend que sortant de sa longue indolence,
 Le tyran se réveille et lui donne audience.

Ce guerrier si puissant , de Rome la terreur ,
 Poursuivi par les Dieux , n'aura pas le bonheur
 De mourir en Héros , au milieu des batailles.
 Un anneau vengera tes grandes funérailles ,
 Cannes , séjour de deuil. Un liquide poison
 Va payer les malheurs d'Emile et de Varron.
 Grand Annibal , poursuis tes superbes pensées ,
 Cours , traverse les flots et les Alpes glacées ,
 A d'ampoulés Rhéteurs pour fournir un sujet,
 Et de leurs écoliers pour être le jouet :

Et ce Thessalien , qui trouve , en son ivresse ,
 Que trop étroit le monde , et l'étouffe et l'opprime ;
 Comme si loin des ports le Ciel l'eût exilé.
 Sur Sériphe , Gyare ou quelque écueil pelé.
 Va le voir dans ces murs que l'Euphrate envi-
 ronne ,
 Où de Sémiramis il a ceint la couronne ;
 Un cercueil de six pieds tout entier engloutit
 Cet homme qui trouvoit le monde trop petit.

Quel que soit leur orgueil , la mort et la nature
 Indiquent aux humains leur exacte mesure.
 Nous croyons , sur la foi des Historiens grecs ,
 Que leur pays menteur doit nous rendre suspects ,
 Que l'Athos , dont le front touche presque aux
 étoiles ,
 Vit au temps de Xercès ses flancs blanchis de
 voiles ;
 Que de nombreux vaisseaux , l'un sur l'autre
 serrés ,

Offroient aux chars persans des sentiers assurés ;
 Que , pour désaltérer ces troupes innombrables ,
 Les fleuves épuisés laissoient à sec leurs sables ;
 Et toutes ces erreurs , qu'à la fin d'un festin ,
 Nous chante le Poète animé par le vin.

Mais ce Roi qui des Grecs a juré la ruine ,
 Voyez - le revenir des bords de Salamine.

Il fit fouetter les flots , il gourmanda le vent ;
 Il menaça de fers le Maître du trident ;
 Aujourd'hui pâle , seul , jouet de la fortune ,
 Sur un frêle aviron , ce tyran de Neptune ,
 Fend ces flots , tout rougis du sang de ses soldats ,
 Que son stupide orgueil a voués au trépas.
 Voilà donc les faveurs dont la gloire châtie
 De ses tristes amans l'incurable folie !

Je renonce à la gloire , et de ce pas je cours
 Ne demander aux Dieux qu'un long cercle de
 jours.

Ce vœu même est contraire aux lois de la sagesse.
 Eh ! quel triste bonheur qu'une longue vieillesse !
 Chaque jour , de par-tout , les douleurs et les maux
 S'accroissent sur elle et fondent à grands flots.
 Les jeunes gens , au moins , diffèrent de visage ;
 L'un est grand ; la beauté de l'autre est le partage ;
 Tel est léger , adroit , tel autre est valeureux ;
 Mais pour les vieillards , tous se ressemblent
 entr'eux.

C'est un front dégarni , c'est une voix tremblante ;

Une peau sillonnée , une tête braulante ;
 Ce sont des yeux éteints , une bouche sans dents.
 Ils dégoûtent enfin jusqu'à ces intrigans ,
 Qui comptant leurs trésors , étincèlent de joie ,
 Sollicitent la mort de leur livrer leur proie ;
 Véritables vautours , et lugubres corbeaux ,
 Qu'attirent un cadavre et l'odeur des tombeaux.

Oui : les vieillards n'ont plus qu'une longue
 agonie ,

Où par fragmens s'exhale un vain reste de vie.
 Leur cœur est insensible aux attraits de Vénus ;
 Leur palais aux saveurs de Cérès , de Bacchus.
 L'accord le plus parfait d'une touchante lyre ,
 Sur le bord endurci de leur oreille , expire.
 Ils entendent à peine un esclave insolent ,
 Qui de leur âge abuse et crie en leur parlant.
 A peine aux jeux publics , dans les publiques fêtes ,
 Soupçonnent-ils le bruit des cors et des trom-
 pettes.

Celui-ci ne voit plus la lumière des Cieux ,
 Et vivant , du tombeau l'ombre presse ses yeux.
 Infortuné ! pour lui le jour n'a point d'aurore ,
 La nuit est sans étoile et le printemps sans Flore.
 O Nature , pour lui , ton spectacle enchanteur
 N'a plus ni mouvement , ni grâce , ni couleur.
 La goutte à celui-là , sur un siège immobile
 Fixe le poids souffrant d'une jambe inutile.

Mais bientôt , tous les maux du trépas pré-
 curseurs ,

Viennent sur le vieillard étendre leurs douleurs.
 Qui pourroit épuiser cette immense série ?
 J'aurois plutôt compté les débauches d'Hippie,
 Les malheureux fiévreux dont l'art de Thémison,
 Dans l'automne dernière, a peuplé l'Achéron,
 Les testamens surpris par Hyrrus ou Basile ;
 Enfin, les riches champs et les maisons de ville
 De mon ancien barbier : que les maux du vieillard.
 L'existence chez lui tombe de toute part.
 Il n'est plus que la fièvre, à la marche pressée,
 Qui rallume son sang dans sa veine glacée.
 Plus funestes encor que les infirmités,
 La démence et l'oubli siègent à ses côtés.
 Il ne reconnoît plus et cette épouse aimable
 Qui partagea long-temps et son lit et sa table,
 Et l'ami de son cœur, et ses tendres enfans,
 Qui pressent désolés ses genoux fléchissans,
 Orphelins délaissés du vivant de leur père.
 Que de fois des enfans réduits à la misère,
 Ont pleuré dans l'opprobre et dans la pauvreté,
 Le vol fait par un fourbe à la caducité !
 Dans l'ame des vieillards n'est plus qu'indifférence.
 Tout s'éteint dans leur cœur avec leur existence.
 Tels ils sont presque tous ; chez eux tout est perclus ;
 Ils végètent encore, mais ils ne sentent plus.

Mais je veux un instant que les destins avarés,
 Comblent tes derniers jours des faveurs les plus
 rares ;

Que tes sens affoiblis ignorent la douleur ;
 Que ton esprit conserve un reste de vigueur.
 Sais-tu ce que fera la vicillesse ennemie ?
 Elle rompra tout nœud qui l'attache à la vie.
 Il te faudra porter sur l'odieux bûcher
 Ton épouse , ton fils , tout ce qui te fut cher ,
 Embrasser , en versant des larmes trop amères ,
 Le tombeau de tes sœurs et l'urne de tes frères.
 Le supplice de ceux que les Dieux font vieillir ,
 C'est , avant leur trépas , de vivre pour souffrir ;
 C'est de voir le Soleil , pour haïr sa lumière .

De l'antique Nestor , si l'on en croit Homère ,
 Les ans accumulés ont , dans leur triple cours ,
 Du prophétique Oiseau surpassé les vieux jours .
 O bienheureux mortel , dis-tu dans ta folie ,
 Qui jouit longuement des douceurs de la vie ,
 Qui goûta tant de fois les présens de Bacchus ,
 Et qui fut si long-temps avant de n'être plus !
 Ce n'est pas moi qui parle ; écoute-le lui-même ;
 Ecoute ce Nestor , dans sa douleur extrême ,
 Quand le feu du bûcher , à ses yeux éperdus ,
 D'Antiloque à gagné les membres étendus ;
 Quand il entend la flamme active et pétillante ,
 Dévorer ses cheveux et sa barbe naissante ;
 Quand il voit la fumée envelopper ses bras
 Morts , pour avoir d'un père écarté le trépas !
 L'infortuné , mêlant une indigne poussière
 A ses cheveux blanchis par la longue lumière ,

S'écrie , en exhalant de longs gémissemens :
 Quel crime ai-je commis pour vivre si long-temps ?
 Pélée en dit autant , quand la perte d'Achille
 Obscurcit les vieux jours que la Parque lui file ;
 Et Laërte , courbé par l'âge et les douleurs ,
 Jète , au loin , sur les flots , des yeux noyés de
 pleurs.

Priam tomba trop tard sur le rivage sombre :
 S'il eût d'Assaracus embrassé la grande ombre ,
 Avant que de Paris les perfides vaisseaux
 De la mer d'Ionie , eussent fendu les eaux ,
 Des Troyens ses sujets , la douleur solennelle ,
 Pour son urne eût ouvert la tombe paternelle.
 Hector , son cher Hector , sur le bûcher l'eût mis.
 Cassandre eût déchiré ses lugubres habits ,
 Et , non loin du cercueil , la jeune Polixène
 Des sanglots eût conduit la lamentable scène.
 Il fût mort trop heureux , et ses derniers regards
 De Pergame auroient vu les superbes remparts.
 Quel fruit recueillit-il de sa longue vieillesse ?
 Il vit s'écrouler Troie , et triompher la Grèce.
 Alors , soldat débile , et guerrier sans vigueur ,
 L'excès du désespoir aveuglant sa douleur ,
 D'un vieux casque oublié chargeant en vain sa
 tête ,
 Il prend un glaive lourd dont le fardeau l'arrête ,
 Et de cinquante enfans couronnant le trépas ,
 De Pyrrhus excitant le sacrilège bras ,

Tout auprès de l'autel du Maître du tonnerre ,
Des flots d'un sang glacé souillant l'auguste terre ,
Il meurt. Tel qu'un taureau que l'ingrat laboureur
Egorge en ses vieux ans pour prix de son labeur.

Quels exemples encor , je passe sous silence !
Mithridate , et Crésus , prodige d'opulence ,
Ce Crésus averti par un sage fameux ,
Que nul , avant sa mort , ne peut se dire heureux ;
Et , pour en revenir à notre propre histoire ,
Vois , du grand Marius l'âge obscurcir la gloire.
Minturne et ses marais , Carthage et ses débris ,
De ses jours prolongés voilà les tristes fruits !
Quel mortel plus heureux , si rayonnant de gloire ,
De son char triomphal , orgueil de la victoire ,
Ombragé des drapeaux du Cimbre et du Teuton ,
Il fût dans sa splendeur descendu chez Pluton ?

La Campanie a vu la fièvre prévoyante
De Pompée attaquer la tête triomphante.
Mais , fatals à sa gloire , à notre liberté ,
Les vœux de tout un peuple obtinrent sa santé.
Pourquoi ? pour le livrer aux destins de Pharsale ,
Et le faire tomber sur la rive infernale ,
Des bords cruels du Nil , par sa mort diffamés.
Son corps privé de tête , aux vautours affamés
A servi de pâture. O sacrilège rage !
Catilina périt sans souffrir cet outrage.
Tu vois donc , de tes vœux que ce but imprudent

La vieillesse , est des Dieux un funeste présent.

Il est vrai , me dis-tu ; mais ta censure amère ,
 Du moins , ne peut blâmer les vœux de cette mère
 Qui , couronnant de fleurs les autels de Cypris ,
 Et tout haut pour sa fille , et tout bas pour son fils ,
 Demande la beauté , l'heureux talent de plaire ,
 Et dans ces vœux si doux prolonge sa prière.
 Oui , je les blâmerai. Pourquoi ? Quelle fureur !
 La beauté d'Apollon , les grâces de sa sœur ,
 Font la joie et l'orgueil des regards de Latone.
 Non , ce souhait n'a rien dont la vertu s'étonne ;
 Il nous est bien permis... Non , non ; il ne l'est pas.
 Et qui nous le défend ? Lucrèce et son trépas ;
 Virginie et sa mort. Lucrèce et Virginie ,
 Voyoient de mille attraits leur jeunesse embellie ,
 Lorsque de deux tyrans les lubriques amours ,
 Eleignirent soudain l'aurore de leurs jours.
 Le Styx fut leur refuge. Une laideur propice
 Leur auroit épargné ce sanglant sacrifice.

Des parens , quand leur fille enchante tous les
 yeux ,
 Ne sont point sans raison inquiets , soucieux.
 La craintive pudeur , la première des Grâces ,
 Ne connoît plus Vénus ; elle a perdu ses traces.
 Mais en ce temps d'opprobre et de corruption ,
 Les mœurs des vieux Sabins habitent ta maison ,
 Je le veux ; je veux plus ; je veux que la Nature ,
 De ses rares bienfaits , la comblant sans mesure ,

Sur le front de ta fille où siège la candeur ,
 Etende , au moindre mot qui blesse la pudeur ,
 D'un rouge virginal la délicate empreinte.
 Tu te crois sans péril , tu sommeilles sans crainte ;
 Mais tu ne connois pas tout l'art d'un vil trompeur ,
 Et le pouvoir de l'or , ce premier corrupteur .
 O Honte ! trop souvent on vit les parens même
 Céder à l'or , fléchir sous ce pouvoir suprême .

De désastres plus grands ton fils est menacé .
 Adultère bannal , ce jeune-homme insensé ,
 De maisons en maisons ira chercher , peut-être ,
 La honte et la douleur de ceux qui l'ont fait
 naître ,
 Aux filets des jaloux il n'échappera pas .
 Seroit-il plus heureux que le Dieu des combats ?
 Et crois-tu qu'un époux , qu'un Impadique offense ,
 Aux termes de la loi , mesure sa vengeance ?
 Le poison , le poignard , des supplices honteux ,
 Termineront les jours de ce voluptueux .

Mais , mon fils , me dis-tu , sous les yeux de
 son père ,
 Ne s'écartera point d'une règle sévère ,
 Et pour lui la sagesse et mon autorité ,
 Banniront les périls qui suivent la beauté .
 La sagesse ! les mœurs ! La réponse est aisée ;
 Vois et Bellérophon , et le fils de Thésée :
 De quoi leur ont servi leurs sauvages vertus ?

Une femme qu'aigrit la honte d'un refus
 Surpasse , en ses fureurs, les noires Euménides ,
 Agitant sur leurs fronts leurs coulevres livides.
 Quels conseils sauveront cet enfant précieux ,
 Qui de l'Impératrice a captivé les yeux ?
 Jeune , beau , vertueux et de noble origine ,
 On traîne Silius aux pieds de Messaline.
 Qu'il accoure , dit-elle , et faite à tout oser ,
 Sans soin de l'avenir , elle veut l'épouser.
 Déjà , dans ses jardins , les flambeaux d'Hyménée
 Etincèlent ; de fleurs la couche est couronné.
 L'Empereur est absent. La Ville retentit
 Du bruit de cet hymen , l'opprobre de son lit.
 J'en conviens ; le dernier il le saura peut-être ;
 Mais la publique voix le lui fera connoître :
 Messaline est voilée ; augures et témoins ,
 Tout est prêt. Malheureux ! tu te flattois , au moins ,
 Qu'un hymen clandestin déguiseroit ton crime.
 Non. D'un forfait public , et complice et victime ,
 Choisis à l'instant même , et balance ton sort.
 Un refus est suivi d'une soudaine mort.
 Si tu consens , ton crime et ton ignominie
 Prolongeront d'un jour une coupable vie ;
 Mais cette belle tête ; et ces chevenx si beaux ,
 N'en tomberont pas moins sous le fer des bour-
 reaux.

Ah ! n'implorons donc plus la grandeur , la
 richesse ,

La gloire, les talens, la beauté, la vieillesse.
 Laissons agir les Dieux. Ils savent mieux que nous,
 Et quels sont les vrais biens, et ce qu'il faut à tous,
 Pourquoi nous défier de leur bonté suprême ?
 L'homme est plus cher aux Dieux qu'il ne l'est
 à lui-même.

Rien n'est aussi certain. De nos vœux insensés
 Leurs temples, cependant, nuit et jour sont lassés.
 Nous voulons une épouse, et qu'elle soit féconde.
 Mais ces Dieux immortels, qui régissent le monde,
 Savent seuls, quels seront ton épouse et ton fils.
 Leurs autels, me dis-tu, nous sont donc interdits !
 Non certes ; couvre-les de nombreux sacrifices.
 Fais-y fumer l'encens ; mais pour qu'ils soient
 propices

Ne demande à ces Dieux que les seuls vrais
 trésors ;

La justice du cœur, et la santé du corps ;
 Un esprit affermi qui souffre sans murmure ;
 Qui mette au rang des biens que nous fit la Nature,
 L'instant qui nous conduit au repos du Léthé ;
 Une ame sans colère et sans cupidité,
 Qu'enflamment les Vertus, et dont le choix préfère
 Le dur sentier d'Hercule aux bosquets de Cythère,
 C'est par ce sentier seul qu'on parvient au
 bonheur ;

Qu'on triomphe du sort, ce fantôme trompeur !
 Fortune ! Déesse, du Sage méprisée,
 C'est notre aveuglement qui t'a divinisée !

L'INSUFFISANCE DE LA RAISON.

O D E.

PAR M. D'ADAoust.

TEL qu'un infortuné, luttant contre les ondes,
Se tourmente, et bientôt sur les vagues profondes
Voit l'espoir qui s'enfuit :
Tel, malheureux jouet du destin qui m'accable,
Je succombe, assiégé d'un doute déplorable
Qui partout me poursuit.



Un Dieu m'a-t-il fait naître, ou suis-je par moi-même ?
Je ne vois nos destins, l'homme, l'Être suprême,
Qu'à travers un bandeau.
Ah ! Faut-il, déplorant ma fragile existence,
N'oser, près de ma tombe, embrasser l'espérance
De vivre de nouveau ?



Où suis-je ? où vais-je ? hélas ! ignorance funeste !
Je marche environné, sous la voûte céleste,
De prodiges divers ;
J'erre de tous côtés, témoin de ces miracles,

Et l'esprit occupé des différens spectacles
Que m'offre l'Univers.



O majesté des Cieux ! ô splendeur ! ô lumière !
De quels feux éclatans dans leur vaste carrière
Ces astres ont brillé !

Frappé d'étonnement , muet en leur présence ,
Ah ! de tant de grandeur et de magnificence ,
Je me sens accablé.



Mais , quel souffle m'anime , et quelle est ma nature ?
De mon inconcevable et sublime structure ,
Qui conçut le dessein ?

Tu disois , Femme illustre (1) , adorant ce mystère ,
« Non , je ne sais comment l'enfant dont je fus mère
» Se forma dans mon sein. »



Tout peint d'un Créateur la puissance immortelle ,
Le Printemps semble dire à ce Dieu qui l'appelle ,
« Me voici de retour. »

Et l'Aurore pour nous , toujours prête à renaître ,
Jamais à nos regards n'a manqué de paroître ,
Et d'annoncer le jour.

(1) La mère des Machabées.

Fleuves ! Mers ! attirant vos ondes bienfaisantes,
L'air s'empare aisément de leurs masses pesantes,
A mes yeux éperdus.

Quelle main les suspend sous la céleste voûte,
Et fait heureusement distiller goutte à goutte
Ces torrens suspendus ?



O ! quel spectacle s'offre à ma reconnoissance !
La Nature paroît employer sa puissance
A ma félicité ;
Mais craignons de nos sens l'incertain témoignage !
Trop souvent ici bas , à travers un nuage ,
On voit la vérité.



Que mon intelligence , hélas ! est confondue,
Lorsque dans cet espace où règne l'étendue
J'ose porter les yeux !
Qui conçoit , où commence où finit la matière ,
Et qui pourra jamais se peindre une barrière
Qui termine les Cieux ?



De ces mondes sans fin l'immensité m'étonne ;
Quand je veux concevoir tout ce qui m'environne
Je n'apprends qu'à douter.
L'œil n'est-il point séduit par d'éclatans prestiges ?
Voit-on bien l'Univers étaler ces prodiges ,
Et les corps exister ?

Je sens tous les parfums que cette terre exhale ;
Je vois de quel éclat l'amaute de Céphale
 Enrichit l'horizon ;
Mais souvent l'apparence à nos yeux en impose ;
Le songe de la vie est peut-être la cause
 De mon illusion.



Simulacres menteurs que mon esprit redoute !
Ah ! qui pourra jamais , éclaircissant mon doute ,
 Tranquilliser mon cœur.
Quand un profond sommeil nous trace mille images ,
Ne voit-on pas des bois , des ondes , des rivages ,
 Dans un songe trompeur ?



Enchanté , l'œil ravi , jouet d'une chimère ,
Au plus aimable objet dans mon lit solitaire
 J'enchaîne mon destin ;
Dans la profonde nuit je vois lever l'aurore ;
Je crois souvent cueillir les doux présens de Flore ,
 Qui sont loin de ma main.



En vain l'éclat du jour vient dissiper ces songes ,
Mon esprit confondu par leurs brillans mensonges ,
 Me dit à mon réveil :
« Que de l'erreur des sens le monde se défie ;
» L'enchantement nous berce , et le cours de la vie
 » Est peut - être un sommeil. »

- « L'incertitude, hélas ! de l'homme est le partage ;
» Mais il meurt : le trépas écarte le nuage ;
» Le prestige est détruit.
» Plus d'une erreur peut-être est alors dissipée ,
» De même qu'au matin notre ame est détrompée
» Des rêves de la nuit. »



Systèmes frauduleux ! ô science, fatale !
Dans les nombreux détours d'un dangereux dédale
Tout sert à m'aveugler.
A la raison du moins essayons de nous rendre ;
C'est elle-même ici qui va se faire entendre :
Écoutons-la parler.



Quel est ce Dieu sur qui tout notre espoir se fonde ?
Exista-t-il toujours dans cette nuit profonde ,
Que m'offre le passé ?
S'il ne fut pas toujours , qui donc l'auroit fait naître ?
Conçoit-on qu'un instant il ait pu ne pas être ,
Et qu'il ait commencé ?



Grand Dieu ! l'on cherche même à douter de ton être ;
Mais comment s'aveugler ! mais comment méconnoître
Ton pouvoir absolu !
Du hasard , du néant reçoit-on l'existence ?
Le hasard est sans lois ; le néant sans puissance :
Et le monde a paru.

Projets du Créateur ! . . . j'hésite, je m'arrête.
Des desseins éternels trop aveugle interprète.

Un foible jour m'a lui :
Il existe cet Etre à l'œil inaccessible ;
Je l'adore et me tais : l'Etre incompréhensible
Peut seul parler de lui.



Sort de l'homme ! avenir ! clartés toujours plus rares !
Raison humaine , hélas ! qui quelquefois m'égares,
Quel appui m'offrez-vous ?

Vous surtout faux savans, vous tous que je redoute ;
Qui placez les chagrins, les prestiges, le doute,
L'erreur, autour de nous !



Ciel, ah ! c'étoit à toi d'éclairer l'ignorance.
De l'immortalité la parfaite assurance
Eût consolé nos cœurs.

Tu demeures muet : ton silence m'accable.
Ne nous devois-tu pas, d'un doute inévitable,
Epargner les horreurs ?



Mais, quel rayon me luit parmi ces voiles sombres ?
Et quel peuple me dit, en combattant les ombres
Qui me couvrent les yeux,
Que dans un temps antique et fécond en merveilles,
La voix de l'Eternel vint frapper nos oreilles,
Et descendit des Cieux ?

L'Éternel a parlé ! Fuis ô nuit mensongère !
Terre sois attentive , et que notre œil s'éclaire ,
Aux rayons de la Foi !
Dieu ! quelle vérité ta bouche nous révèle !
« Je suis ; j'ai créé l'homme, et son ame immortelle
» Reviendra devant moi. »



O paroles d'un Dieu ! promesses éclatantes !
Vous venez , dissipant des ombres affligeantes,
M'offrir des jours sereins.
Je sens ; je vois ; je crois ; antiques témoignages !
Je m'abandonne à vous ; vous êtes les seuls gages
Du bonheur des Humains.



O bonté ! n'es-tu pas le sublime partage
D'un père tout-puissant qui , créant son ouvrage,
Dût l'instruire en effet ?
Comment lui refuser cet attribut suprême !
Eh ! n'est-il pas parfait existant par lui-même,
Bon , puisqu'il est parfait ?



Éternel , tout-puissant , sa gloire me rassure.
Laisseroit-il errer sa foible Créature
En tout temps , en tout lieu ?
Dieu vrai ! Dieu de lumière ! ô vive intelligence !
Ah ! sans la vérité qui forme ton essence,
Tu ne serois pas Dieu.

Si l'on ne te voit point par ta présence auguste
Convaincre l'incrédule et consoler le Juste,
Respectons tes secrets.

De ta vive splendeur la terre est couronnée,
Et notre intelligence, hélas ! est trop bornée
Pour te voir de plus près.



Faut-il, pour que la Foi me rassure et me guide,
Appercevoir le Trône où de ce Dieu réside
L'auguste Majesté ?

Trop foible pour le voir ; mais trop heureux de croire !
J'attends, exempt de trouble, un sort brillant de gloire,
Et l'immortalité !

L'AMBITION.

ODE.

PAR M. DE MONTMEYAN.

QU'ENTENDS-JE ! au bruit aigu des armes
Se mêlent de lugubres cris ;
Quel fleuve de sang et de larmes
Roule ces morts et ces débris !
A travers le fer et les flammes
Je vois des enfans et des femmes
Fuir loin de leurs toits embrasés ;
Tandis qu'un vainqueur plein de rage ,
Pour s'ouvrir un cruel passage ,
Foule aux pieds leurs corps écrasés.



Tels sont les jeux épouvantables
Dont se repaît ta cruauté ,
Monstre , que des chantres coupables
N'ont jadis que trop exalté !
Ambition , tyran du monde ,
Source empoisonnée et féconde
De tous les malheurs des mortels ,
Et qui , pour prix de tant de crimes ,

Des mains même de tes victimes,
Obtiens trop souvent des autels !



Ainsi l'on voit de vils sauvages
Placés sous un ciel rigoureux,
Aux vents, à la foudre, aux orages,
Offrir leur hommage et leurs vœux ;
Ou tel, et plus absurde encore,
L'habitant de l'Afrique adore
Le figre, objet de sa terreur,
Et par un culte sanguinaire,
Bien digne du Dieu qu'il révère,
Cherche à conjurer sa fureur.



Oppresseurs de la race humaine,
Fléaux du céleste courroux !
Oui, c'est la crainte, c'est la haine
Qui mit le monde à vos genoux.
Percez ce nuage de gloire,
Qu'autour de vos chars de victoire,
L'encens, qu'on vous offre, a formé :
Que verrez-vous ? des fers, des crimes,
Des assassins et des victimes,
Et le genre humain opprimé.



O vous tous, dont l'erreur cruelle

Ose aimer la gloire à ce prix ,
Puisse d'une honte éternelle ,
Vos noms être à jamais flétris !
Si la suprême Providence
Remet en vos mains la puissance ,
Quel triste abus en faites - vous ?
Si vous aspirez à l'Empire ,
Quel droit, votre atroce délire ,
Peut-il donc vous donner sur nous ?



Suffit-il qu'une fièvre ardente
Fasse bouillonner votre sang ,
Pour que votre ame impatiente
Ose aspirer au premier rang ?
Parce qu'un orgueil téméraire
Vous ouvre une immense carrière ,
Devons - nous mendier vos fers ?
Et dès que sa main vous couronne ,
Faut-il vous élever un trône
Sur les débris de l'Univers ?



Ainsi, sur la foi d'un augure ,
Rome bravant ses ennemis ,
Voyoit, à sa grandeur future ,
Le genre humain déjà soumis ;
Dans ses plus sanglantes défaites ,
Respirant l'orgueil des conquêtes ,

Elle lève un front irrité ,
 Et ses illusions cruelles
 Lui montrent , comme des rebelles ,
 Les Héros de la liberté.



Elle règne enfin , tout lui cède ,
 Tout se tait devant ses soldats ,
 Une paix servile succède
 A huit siècles d'affreux combats.
 Ah ! que le genre humain respire !
 Désormais de son vaste Empire ,
 Qui pourroit troubler le repos ?
 Deux rivaux qui viennent de naître ,
 L'un trop fier pour souffrir un maître ,
 L'autre ne voulant plus d'égaux.



En vain , dans les champs de la Grèce ,
 La fortune a suivi César ;
 En vain l'inconstante Déesse
 S'enchaîne elle-même à son char.
 Oui , le sceptre immense de Rome
 Passe dans les mains d'un seul homme ,
 Et lui semble encor trop léger ;
 Souverain du monde , il désire
 D'autres ennemis à détruire ,
 D'autres mondes à ravager.



Suis ton sanguinaire délire ,

Que rien pour toi ne soit sacré,
 Etablis le plus vaste empire
 Que l'œil du monde ait éclairé !
 Quel prix de tant d'exploits sublimes ?
 A qui le fruit de tant de crimes .
 Doit-il enfin appartenir ?
 Au rebut de l'espèce humaine ,
 Monstres ! dont l'opprobre ou la haine
 Transmet les noms à l'avenir.



Ah ! si de l'éclat des conquêtes
 Nos foibles yeux sont transportés ,
 Les ouragâns et les tempêtes ,
 Ont aussi d'affreuses beautés.
 Même en devenant leur victime ,
 L'homme de leur horreur sublime ,
 Admire les sombres tableaux ;
 Mais dans leur fatale puissance ,
 D'un Dieu terrible en sa vengeance ,
 Il n'en voit pas moins les fléaux.



Tels furent ces Foudres de guerre
 Dont nous gardons le souvenir ,
 Ils n'apparurent à la terre
 Que quand Dieu voulut la punir ;
 Astres éclatans, mais funestes ,
 Toujours des vengeances célestes

Leur naissance est l'avant-coureur,
 Et dans leur course vagabonde
 Ils sèment encor dans le monde,
 La mort, le désordre et l'horreur.



Pareil au torrent indomptable
 Que l'Athos vomit à grand bruit,
 Voyez ce Guerrier redoutable,
 Il frappe, il renverse, il détruit;
 Des bords de la Grèce opprimée,
 Déjà sur l'Asie alarmée,
 Cet aigle altier s'est élancé;
 Il chasse au loin dans les campagnes,
 Il poursuit au haut des montagnes,
 Des Persans l'essaim dispersé.



Ç'en est fait, aux traits de sa foudre
 Nul peuple ne s'est dérobé,
 De Cyrus le trône est en poudre,
 Tyr le brava, Tyr est tombé.
 Ivres d'or, de luxe et de gloire,
 Bientôt l'orgueil de la victoire
 Corrompt ses chefs et ses soldats;
 Déjà souillé d'un fratricide,
 Au fond d'une coupe perfide
 Lui-même il trouve le trépas.

Il meurt, et son immense Empire
 Se couvre de nouveaux débris ;
 De nouveau, l'orgueil en déchire
 Les lambeaux encor mal unis.
 Sa dépouille est abandonnée
 A l'ambition déchainée
 De quelques Satrapes pervers ;
 Funeste et sanglant héritage,
 Dont l'interminable partage
 Comble les maux de l'Univers !



Oh ! comme plus grand et plus juste
 Il eût mérité nos autels ,
 Si, content de son titre auguste ,
 Et des domaines paternels ,
 Loin de la guerre et de ses crimes ,
 Consacrant ses talens sublimes
 Au bonheur d'un peuple soumis ,
 Il n'eût, sur cet obscur théâtre ,
 Eu que des abus à combattre ,
 Que les flatteurs pour ennemis !



Rois, Héros, dont l'ame enflammée
 A soif de l'immortalité,
 Au temple de la Renommée ,
 Placez votre nom respecté !
 Oui, j'y consens, brûlez pour elle ;

Mais

Mais à la victoire cruelle
 Pourquoi sans-cesse avoir recours ?
 D'un Roi, père de sa patrie,
 La mémoire à jamais chérie,
 N'a pas besoin de son secours.



Assez d'autres, par leurs ravages,
 Eterniseront leurs fureurs ;
 Conquérans plus nobles, plus sages,
 Ne vous soumettez que les cœurs ;
 La gloire inaltérable et pure,
 Que leur conquête vous assure,
 Est seule à l'abri des revers ;
 Et du moins, ce n'est qu'à vous-même,
 Que vous devez l'honneur suprême
 De les avoir mis dans les fers.



Eh ! combien de vertus guerrières
 Un seul jour flétrit à jamais !
 A combien d'obscurs mercenaires
 César a-t-il dû ses hauts faits ?
 Toi, les délices de ton âge,
 Nul autre avec toi ne partage
 L'honneur d'un surnom si divin,
 Et ta clémence paternelle,
 Du sein de la nuit éternelle,
 Règne encor sur le genre humain.

I.^{re} ÉGLOGUE DE VIRGILE.

PAR M. D'ADAOUST.

TITYRE ET MÉLIBÉE.

MÉLIBÉE.

Sous ce hêtre, à l'abri de ces feuillages verts,
Sur un doux chalumeau vous essayez des airs.
Vous n'abandonnez pas vos champs, votre patrie ;
Et lorsque nous quittons cette terre chérie,
Tityre, on vous entend, nonchalamment assis,
Faire redire aux bois le nom d'Amaryllis.

TITYRE.

Un Dieu, cher Mélibée, à mes larmes sensible,
M'accorda ce loisir, ce destin si paisible !
Mon cœur n'oublira point son généreux secours ;
Oui, je veux comme un Dieu le regarder toujours.
Je veux, offrant souvent un pieux sacrifice,
Du sang d'un tendre agneau que son autel rougisse ;
Vous le voyez : je puis au son de mes pipeaux,
Contempler mes brebis errant sur ces côteaux.

MÉLIBÉE.

Ah ! sans être jaloux, tant de bonheur m'étonne.

O mes bois ! mes vergers ! ô champs que j'abandonne !

J'emmène mon troupeau dans mon funeste sort ;
 Cette triste brebis se traîne avec effort ,
 Et vient de mettre au jour sur ce roc solitaire ,
 Deux agneaux , mon espoir , délaissés par leur mère ,
 Tout sembloit m'annoncer la colère des Dieux ,
 La foudre , sur un chêne est tombée à mes yeux ;
 Du fond d'un arbre creux la sinistre corneille ,
 De ses lugubres cris vint frapper mon oreille ;
 Non , non ; ce n'étoient point des présages trompeurs ;
 Mais quel Dieu , cher Tityre , a fini vos malheurs ?

T I T Y R E .

Que j'étois simple ! ô Rome ! étonnante merveille !
 J'avois cru jusqu'ici cette Ville pareille
 A celle où nos bergers conduisent leurs agneaux ,
 Et qu'à Rome devoient ressembler nos Hameaux ,
 Ainsi que nous voyons sur nos rives si chères ,
 Les chevreaux nouveaux nés ressembler à leurs mères .

Je n'avois jamais vu que mes champs , mes brebis ;
 J'avois des grands objets jugé par les petits .
 Mais quand cette cité vint s'offrir à ma vue ,
 Combien je fus surpris de sa vaste étendue !
 Rome l'emporte autant sur un simple Hameau ,
 Que le plus haut cyprès sur un foible arbrisseau .

M É L I B É E.

Et quel motif vers Rome a donc pu vous conduire ?

T I T Y R E.

La liberté... Mon cœur à ce bien seul aspire.
 Elle a trop différé d'adoucir mon destin.
 Hélas ! quoique tardive elle arrive à la fin ,
 Quand de l'âge éprouvant la loi triste et puissante ,
 J'offre au tranchant du fer ma barbe blanchissante.
 L'aimable liberté me flatte et me sourit
 Depuis que Galathée est loin de mon esprit.
 Sous quelles douces lois Amaryllis m'engage !
 Ah ! lorsque Galathée attiroit mon hommage ,
 Je perdois , tous les jours , dans ses fers arrêté ,
 L'espoir de la fortune et de la liberté ;
 Mon or étoit l'objet de ses désirs avides ;
 Je vendois mes agneaux , et mes mains restoient
 vides.

M É L I B É E.

O tendre Amaryllis ! je voyois tes ennuis ,
 Tes arbres négligés laissoient mourir leurs fruits.
 Tityre étoit absent et causoit ton martyre.
 Ces fontaines , ces bois , redemandoient Tityre.

T I T Y R E.

Rome attira mes pas : hélas ! pouvois-je ailleurs
 Obtenir des secours et des Dieux protecteurs ?
 Ce jeune Dieu me vit ; il apperçut mes larmes.

- « Bon vieillard , me dit-il , dissipez vos allarmes ;
 » Retournez , sous le joug remettez vos taureaux ;
 » Ensemencez vos champs , nourrissez vos troupeaux. »

M É L I B É E.

O fortuné vieillard ! au sein de nos misères ,
 Vous conservez le champ que possédoient vos pères.

Ce champ couvert de joncs contentera vos vœux ,
 Vous ne verrez jamais sur des bords odieux ,
 Vos brebis se mêlant à des brebis impures ,
 Des troupeaux étrangers contracter les souillures.
 Vous n'éprouverez point un exil rigoureux ;
 Vous ne chercherez pas , errant et malheureux ,
 Un herbage flétri dans d'horribles contrées ,
 Vous reverrez toujours ces fontaines sacrées ,
 Ces pâturages verts , ces côteaux parfumés ,
 Ces bois auxquels vos yeux se sont accoutumés.
 Trouveriez-vous ailleurs une douceur pareille ?
 Ici vous dormirez au doux bruit de l'abeille ;
 Ici vous entendrez les coups du bucheron ,
 Et l'écho répétant sa joyeuse chanson ,
 Tandis que sur l'ormeau voisin de vos prairies ,
 Gémiront tendrement vos colombes chéries.

T I T Y R E.

On verra le poisson bondir sur les côteaux ,
 Le Tibre chez le Parthe épanchera ses eaux ,
 La biche fendra l'air dans les cieus élancée ,

Avant que ce Héros sorte de ma pensée.

M É L I B É E.

Et nous infortunés, nous porterons nos pas
 Vers l'affreuse Scythie, en de lointains climats ;
 Dans des lieux que la Mer entoure de son onde,
 Chez le Breton sauvage et séparé du monde.
 Voilà quels bords affreux nous allons habiter.
 Lieux qui me vîtes naître, il faut donc vous quitter !
 Rien ne remplacera mon toit couvert de chaume ;
 Mon champ que j'habitois, c'étoit là mon royaume.
 De nos troubles affreux, voilà quels sont les fruits ;
 Voilà donc où la guerre enfin nous a conduits !
 De mon toit paternel un inconnu s'empare ;
 Mes moissons tomberont sous la main d'un barbare,
 Mes fruits seront cueillis par tous ces étrangers ;
 Malheureux Mélibée ! Ah ! plante des vergers !
 Troupeau jadis heureux, fuyons de ces prairies ;
 Vous ne bondirez plus sur ces rives chéries,
 Chèvres que je voyois de ces antres profonds,
 Errer dans le lointain, gravir au haut des monts ;
 Je ne vous verrai plus franchissant leurs abîmes,
 Aller d'un pied léger vous suspendre à leurs cimes !
 Je ne chanterai plus ; sans douceur, sans abri,
 Vous ne brouterez plus le cytise fleuri !

T I T Y R E.

Passéz du moins la nuit, sur mon lit de feuillage,
 J'ai d'excellens marrons, des pommes, du laitage.
 Je vois fumer nos toits, et couvrant nos vallons,
 L'ombre en se prolongeant, descend du haut des monts.

PARAPHRASE DU PSAUME 316.

Super flumina Babylonis, etc.

PAR M. DE COETLOGON.

DANS les lieux que l'Euphrate arrose de ses
ondes,
Captifs, nous gémissons sur ses rives fécondes,
Et de Jérusalem les souvenirs touchans
Augmentent nos douleurs et font taire nos chants.



Assis aux bords des eaux, nos lyres détendues,
Aux saules d'alentour demeuroient suspendues;
Tandis que sans pitié nos vainqueurs odieux,
Nous pressoient de chanter l'hymne religieux.



« Répétez, disoient-ils, répétez vos cantiques,
» Chantez de votre Dieu les œuvres magnifiques,
» Et de Jérusalem oubliant tous les maux,
» Rendez-lui son éclat dans vos concerts nou-
» veaux. »



Nous! rappeler ta pompe et ta gloire première,
Quand tes murs, ô Sion, gissent dans la poussière!

Au sein de l'esclavage , au milieu des pervers ,
Peut-on chanter de Dieu les miracles divers ?



Sainte Jérusalem ! charme de ma pensée !
Si j'oublois jamais ta splendeur éclipée ,
Et si tu n'étois pas jusqu'au dernier soupir ,
Mon espoir le plus cher , mon unique désir :



Que ma main s'égarant sur ma lyre inutile ,
Malgré mes vains efforts y demeure immobile ,
Et que ma bouche enfin , pour la première fois ,
Refusé à ma douleur l'organe de la voix !



Rappelle-toi , Seigneur , cette affreuse journée ,
Où des fils d'Esau la vengeance effrénée ,
Aux portes de Sion conduisant le trépas ,
Animoit par ses cris la fureur des soldats.



« Détruisez , disoient-ils , cette Ville rebelle ,
» Que son peuple éperdu soit esclave loin d'elle ,
» Et que ses vains débris , dans la poussière épars ,
» N'indiquent même pas où furent ses remparts ! »



Souveraine des Rois , altière Babylone ,
Frémis ! un Dieu vengeur a menacé ton trône !

Il annonça jadis, que son bras paternel
 Délivreroit du joug les tributs d'Israël.



Puisse-t-il, n'écoutant qu'une austère justice,
 Aux maux que nous souffrons, égaler ton supplice ;
 Et du sein de leur mère, arrachant tes enfans,
 Brisér contre tes murs leurs membres palpitans !

I M I T A T I O N L I B R E ,

D E L A 7.^e O D E D ' H O R A C E , L I V . 4.^e.

PAR le Même.

DÉJÀ le sombre hiver a fui loin de nos champs ;
 La verdure renaît ; l'oiseau voltige encore ;
 On entend les accords de la lyre sonore
 Qui des jeunes Silvains accompagne les chants.

N'attends point, Torquatus, une vie immortelle ;
 Regarde tes instans s'écouler sans retour.
 Flore amène Cérés, et Pomone, à son tour,
 Vient offrir à nos yeux sa couronne nouvelle.

A sa suite, l'hiver ramène les frimats ;
 La Lune, dans les Cieux, croît et décroît sans-
 cesse ;

Mais lorsque nous perdons les grâces, la jeunesse,
Le temps ne nous rend point leurs magiques appas.

Une fois descendus dans les sombres demeures,
Que reste-t-il de nous ? un fantôme incertain.

Aujourd'hui nous vivons, et peut-être demain,
Sur nos tombeaux muets, on comptera les heures !

Prodigue tes trésors à l'amour, au plaisir ;
Trompe ton héritier ; que ta sage prudence,
De ses avides mains, détruise l'espérance ;
Du bonheur qu'il attend, hâte-toi de jouir.

Quand sur les pas glacés de la Déesse altière,
Tu viendras, de Minos, écouter les accens,
Ni tes nobles aïeux, ni tes succès brillans,
Ne rendront la chaleur à ta froide paupière.

Diane arrache-t-elle Hippolyte aux enfers ?
Non, malgré ses efforts, tout son pouvoir expire ;
Thésée a vu l'horreur du ténébreux empire,
Et de Pirithoüs n'a point brisé les fers.

Atômes échappés des voûtes éternelles,
Adorons, Torquatus, la majesté des Dieux ;
Mais profitons aussi de leurs dons gracieux,
Et roses d'un moment, sachons briller comme
elles.

NOTRE-DAME DE BON SECOURS,

o u

L'ERMITAGE AU BORD DE LA MER.

ROMANCE.

PAR M. DE MONTMEYAN.

Au bord des orageuses mers,
S'élève un rocher solitaire,
Dont le front se perd dans les airs,
Et dont le pied boit l'onde amère.
Là, l'humble foi de nos aïeux,
Pour le nautonier en voyage,
A la Reine auguste des Cieux,
Voua, dit-on, un Ermitage.



Ah ! Si dans tout danger pressant,
L'homme, au Ciel a recours sans - cesse ;
S'il sent que son secours puissant
Peut seul protéger sa foiblesse ;
Qui sauvera ces matelots
A qui tous les vents font la guerre ,
Et qui suspendus sur les flots ,
Vivent exilés de la terre ?

On raconte aussi, que jadis
 Une mère, sur ce rivage,
 Au moment d'embrasser son fils,
 Le vit périr par un naufrage.
 Sa longue et pieuse douleur,
 En fondant ce lieu de prières,
 Voulut d'un si cruel malheur,
 Préserver à jamais les mères.



Là, sur quelques airs bien touchans,
 Lassés de leurs travaux rustiques,
 Chaque soir les hommes des champs
 Viennent chanter leurs vieux cantiques.
 Hélas! loin d'endurcir leur cœur,
 Les besoins, les maux, l'infortune
 De tous ceux qu'atteint le malheur,
 Leur rendent la peine commune.



Laure y venoit, matin et soir,
 Répandre son cœur et ses larmes;
 Laure y venoit chercher l'espoir
 Qu'ont banni ses longues alarmes;
 Déjà depuis plus de trois ans,
 Le beau Lindor, qui n'aime qu'elle,
 Poursuit sur les flots menaçans,
 La dot qui manque à cette belle.

Son père l'a mise à ce prix ;
Riche , il aime trop la richesse ,
Et la pauvre Laure , à son fils ,
N'offroit que sa seule tendresse.
Combien , depuis ce jour cruel ,
Laure éprouva d'affreuses craintes !
Combien de fois lui-même , au Ciel ,
Adressa - t - il ses tristes plaintes !



Un jour , sans force et sans clarté ,
Le Soleil ouvrant sa carrière ,
Sur l'horizon épouvanté ,
Versoit une sombre lumière.
Le calme perfide des mers ,
Le bruit sourd qui trouble la plage ,
Le silence effrayant des airs ,
Tout annonce un terrible orage.



Une voile , dans le lointain ,
Se montre à la vue alarmée ,
Fuit , revient , et se perd soudain
Au fond d'une mer embrumée.
Le bronze annonce en mugissant ,
L'affreux danger qui la menace ;
Et de l'Ermite , en gémissant ,
La cloche demande sa grâce.

Déjà le péril s'est accru ,
 Les flots entre eux se font la guerre ,
 Et tous les vents ont accouru
 A l'appel bruyant du tonnerre.
 La foudre en sillons inégaux ,
 Ouvre la nue étincelante ,
 Et la mer , du poids de ses eaux ,
 Menace la terre tremblante.



A ce bruit , à la triste voix
 Qui part de la cloche plaintive ,
 Tous les habitans à la fois ,
 Courent éperdus sur la rive.
 Leurs bras , tantôt levés aux Cieux ,
 Tantôt étendus vers l'orage ,
 Semblent presser ces malheureux
 Que menace un prochain naufrage.



D'un horrible pressentiment ,
 A l'aspect de l'orage , atteinte ,
 Laure , hélas ! n'ose un seul moment
 S'éloigner de l'auguste enceinte ;
 Là , des matelots la clameur ,
 Que suit un sombre et court silence ,
 Fait dans son ame , à la terreur ,
 Succéder la foible espérance.

C'est Lindor, dit-elle, il périt !
Il échappe, il meurt, il surnage ;
Le flot le soutient, l'engloutit ,
L'enlève, le rend au rivage !
Mais au sort de ces malheureux ,
Pourquoi lier sa destinée ?
Déjà, sans ce présage affreux ,
J'étois assez infortunée !



Tout-à-coup, avec d'autres cris,
La foule, de joie enivrée,
Accourt, franchit l'étroit parvis,
Et remplit l'enceinte sacrée.
Au milieu, sont des matelots
Encor souillés d'algue et de fange,
Pour leurs jours arrachés aux flots,
Offrant un tribut de louange.



On dit qu'au milieu des éclairs,
Malgré la fureur de l'orage,
On a vu L'ÉTOILE des mers,
De ses traits percer le nuage.
D'autres, quand la foudre en éclats
Bouleversoit l'humide Empire,
L'ont vue, un enfant dans les bras,
Eteindre ses feux d'un sourire.

Doux asile dans la douleur ,
Refuge heureux dans la souffrance ,
Te vit-on jamais , du malheur
Tromper les vœux et l'espérance !
Au plus terrible des dangers ,
Ta main vient de soustraire encore
Le navire , les passagers ,
Et l'époux de l'heureuse Laure.



Il revient chargé de trésors ,
Riche pour Laure et pour lui-même,
O , quels furent ses doux transports !
Quel bonheur pour celle qu'il aime !
De la mort qu'il vient de toucher ,
Visible encor l'image affreuse ,
En lui rendant Lindor plus cher ,
Rend aussi Laure plus heureuse.



Corrigé par l'adversité ,
Par ses remords , par ses alarmes ,
De Lindor le père enchanté ,
Les baigne tous deux de ses larmes ;
Avant même de s'informer
Du succès du fatal voyage ,
O mon fils , dit-il , fuis la mer ,
Laure sera ton doux partage.

C'est

C'est près de la mer, néanmoins,
 De ces flots qui les séparèrent,
 Que bientôt unis par ses soins,
 Laure et son Lindor se fixèrent;
 L'Ermitage est aussi près d'eux,
 Et toujours, quand la cloche sonne,
 Lindor, sur son sein amoureux,
 Presse sa Laure qui frissonne.



O saints amours du bon vieux temps,
 Foi touchante de nos ancêtres!
 Vous n'êtes que des jeux d'enfans,
 Pour nos philosophiques maîtres;
 Tristes et froids réformateurs
 Trop vains d'une vaine science,
 Laissez un asile aux douleurs,
 Laissez au malheur l'espérance.

O D E

A LA VILLE D'AIX.

PAR M. le Marquis D'ARBAUD-JOUQUES.

VILLE de Sextius, noble et chère Patrie,
Trop long-temps, par le sort, de tes murs exilé,
Ton souvenir sacré, ton image chérie,
En tous lieux m'ont suivi, partout m'ont consolé.

Dans les champs du Batave, aux forêts d'Hercinie,
Sur ce rocher guerrier l'écueil de Soliman,
J'ai pleuré ton absence, et ma muse bannie
A redit ses douleurs aux ondes du Léman.

J'ai porté mes regrets dans la belle Ausonie.
Rome m'a vu, parmi ces débris solennels
Où la Gloire et les Arts ont empreint leur génie,
Lui demander sa fille et mes champs paternels.

Errant de mer en mer, de rivage en rivage,
J'ai dit ton nom aux murs qu'Archimède illustra,
Aux humides échos des Sirtes de Carthage,
Aux voûtes du superbe et désert Alhambra.

Ils sont passés ces jours de douleurs et de larmes;
Dans ton sein maternel, asile du repos,

D'un exil terminé j'ai savouré les charmes ,
Et du fleuve natal j'ai salué les flots.

Quel moment , quand de loin , de ta muraille
antique ,
Mon œil baigné de pleurs mesurant le contour ,
Vit ta tour octogone et ta flèche gothique ,
Et mes Lares debout , attendant mon retour !

Je nommois Marius , le mont de sa victoire ,
Tes thermes et ton cours , et ce modeste abri
Où ce Roi , dont ton peuple a gardé la mémoire ,
Fit de ton beau soleil son foyer favori.

Eh ! qui peut ignorer l'amour de la patrie !
Dans quel barbare cœur a jamais pu mourir
Ce sentiment qu'on puise aux sources de la vie ,
Et que , jusqu'à la tombe , on se plaît à nourrir !

Si , dans tous mes écrits , ce sentiment respire ;
S'il est , s'il fut toujours dans le fond de mon cœur ,
Mère auguste , reçois ces enfans de ma lyre ,
Hommage de respect , d'amour et de bonheur !



ADIEUX AUX MUSES.

O D E.

PAR le Même.

MUSES, premier objet de mes jeunes hommages,
Je m'exile à jamais de vos sacrés bocages,
Peut-être, pour courir après d'autres erreurs.
Neuf lustres accomplis m'ordonnent d'être sage ;
Plus rares, les cheveux dont ma tête s'ombrage
Ne se couronnent plus de vos brillantes fleurs.

Quand, d'un pied matinal, je parcours les cam-
pagnes,

Descends dans les vallons, gravis sur les mon-
tagnes ;

Hélas ! je ne vois plus que des prés ou des bois.

Qu'êtes-vous devenus, aimables Dieux cham-
pêtres,

Faunes, qui suspendiez vos pipeaux à ces hêtres,
Dryades, qui dansiez aux sons de leurs hautbois ?

Rosignol, tu n'es plus la tendre Philomèle ;

Aurore, il n'est point vrai que Céphale t'appèle ;

Narcisse est une plante ; Echo n'est qu'un vain bruit.

Ces tableaux fabuleux, ces poétiques songes,

Du cygne de Salmone ingénieux mensonges,

Ont vainement bercé ma jeunesse qui fuit.

Ces trésors ondoyans dans cette riche plaine ,
 De la blonde Cérés ne sont plus le domaine .
 Je n'y vois que des blés. Mes avides esprits
 Les parcourent charmés, pleins d'un espoir su-
 perbe ,

Font tomber les épis, les unissent en gerbe ,
 En présument le nombre, en calculent le prix.

Je préfère aux bosquets où Flore se couronne ,
 Ces riches espaliers, ornemens de l'automne.
 Leur aspect me ravit ; et l'utile olivier
 Modeste en sa hauteur et pâle en son feuillage,
 Rit plus à mes regards, que le lyrique ombrage
 Du hêtre pastoral et du sacré laurier.

Le Pinde me plaît moins que ces places d'Athènes
 Où conversoit Platon, où tonnoit Démosthènes.
 Je quitte les vallons de l'aimable Tempé,
 Et ce frais Tivoli, des Muses les délices,
 Pour l'austère Tuscule, où, dictant les Offices ,
 Méditoit Tullius des grandeurs détrompé.

Sur moi, la beauté même, abjurant son empire,
 N'agit plus mon cœur, n'anime plus ma lyre.
 Je cherche des vertus où je vois des attraits ;
 Et l'hymen, par la main d'une épouse adorée,
 Me versant le bonheur dans sa coupe sacrée,
 M'offre le seul amour dont les plaisirs soient vrais.

Ainsi, l'illusion, partout évanouie ,
 Désenchante à mes yeux les scènes de la vie .

Et du prisme magique efface la couleur.
Même, ces derniers vers, qu'un reste de tendresse
Consacre aux Déités charmes de ma jeunesse,
Languissent, dépouillés de nombre et de chaleur.

L'imagination, jeune et brillante amie,
D'abord, monte avec nous le coteau de la vie.
A sa cime, peu haute, une fois parvenus,
La volage nous fuit; et la raison sévère
Nous guide, en descendant sur la pente contraire,
Par d'arides sentiers des Muses peu connus.

À quoi bon élever contre une loi commune
Un murmure inutile, une plainte importune !
On fléchit aisément sous la nécessité.
Saluons des neuf Sœurs la troupe fugitive,
Et, du moins, arrivons à la fatale rive,
Conduits par la sagesse et par la vérité.

E P I T R O

DE M. DIOULOUFET ,

*A Moussu RAYNOUARD, Secretari de countuni
de l'Academio françeso.*

AU noum deis Prouvençaux, amis deis Troubadours,

Nouestreis premiers mignots deis Musos, deis
amours ,

Hui, m'arrisqui, Raynouard, d'ouffrir un feble
oumagi ,

De pouerge un gran d'encens à l'immourtel ou-
bragi (1),

Qu'as fach per enaussar la glori doou pais

Qu'as long-temps habita, que dins lou brès (2)
l'a vis.

Voueli m'en acquittar en lenguo de Troubaire,
En Prouvençau, qu'à tort nous an boutta de
caire (3);

Mais, n'ès pas tout pardut, ta plumo l'a des-
triat (4)

Dins de moulous (5) de mots; ello l'a espe-
piounat (6),

(1) Le bel ouvrage intitulé : *Choix des Poésies des Troubadours*. (2) Berceau. (3) Mis de côté. (4) l'a fait reconnoître. (5) Tas. *Vid.* la Grammaire romane. (6) éplucher, séparer avec soin, en faire connoître l'origine.

Per prouvar eis Savents soun renoum et sa glori,
Et qu'es lou capoulier (1) au temple de memori.

Se poudiou destouscar au men dins aques jour,
Lou poulit flageoulet de quauque Troubadour ;
Qu'a sachut encantar nouestro bello countrado ;
Coumo te toucariou (2) uno poulido aubado!...
Vantariou toum esprit, toun gaubi (3); tei talens,
Et touteis tei escrits que fan badar leis gens.

Ah! ma Muso, Raynouard, segur sarié pas
goyo (4),

Eis Musos de Paris disputarié la joyo (5),
S'anarié mai quillar (6) au caire (7) d'Apoulloun ;
Leis hauturousos (8), d'ello apprendrien la li-
çoun ;

Li dirié qu'autreifes seis souares (9) de Prouvenço
Que travavoun (10) leis bords de *Carami* (11)
et *Durenço*,

Caspitelo (12)! en sachut puleou l'us d'Helicoun,
Et touteis leis drayoous (13) d'aqueou sacrat val-
loun,

Ben avant, ben avant que fousoun espelidos (14),
Et sus lou grand coulet (15) fousoun estado
ausidos.

Oui, la bello première au brave Chivalier,

(1) Le chef, de *caput*. (2) Jouer. (3) Adresse (4) Boi-
teuse, paresseuse. (5) Le prix. (6) Se percher. (7) Au
côté. (8) Les orgueilleuses. (9) Sœurs. (10) qui fré-
quentoient. (11) Rivière qui passe à Brignoles, patrie de
M. Raynouard. (12) Certes! (13) Sentiers. (14) Écloses,
nées. (15) Le Mont Parnasse.

Nouestro Muso a pourgeut lou nerto (1) et lou laurier ;

A canta dignament l'hounour et lou couragi ,
En mesuro , en cadança , et trouba lou ramagi
Que dempuis a vougut s'en servir Apoulloun ,
Leis Grâcis et Venus , et soun fiou Cupidoun ;
Es ello qu'enseignet à l'illustro Italo ,

A l'Espagno pereou (2) , leis vers et l'harmounio ;
Petrarquo a proufita surtout de seis liçouns ,
A nouestreis Troubadours rauba proun ra-
tailhouns (3) ;

Et n'es pas lou soulet ; fouesso an segui sa pisto
Dins nouestreis devanciers , soun venguts faire
quisto (4).

Finquo lou franciot fouguet pas dalicat ,
Dins nouestre *gai saber* a tamben proun pescat.
Ah ! nouestro lenguo adoune dedins chasquo
countrado ,

Au fin foud de l'Europo ero tant renoumado ,
Que cadun' apprenié nouestre *prouvençales* ,
Per legir et cantar seis gais madrigalets ;
Leis Reis , leis Emperours l'apprenien à l'escolo ,
Parlavoun prouvençau , bessai miès qu'à Brignolo ,
Et dins aqueou jargoun qu'ero adoune tout à
flots (5) ,

Frédéric (6) l'y cantet tant ben que Moussu
Gros (7).

(1) Le myrthe. (2) également. (3) Rognures , restes.
(4) Quête. (5) En honneur. (6) Frédéric Barberousse. On
connoît les vers qu'il fit en langue romane : » *Plaz-mi Ca-
valier francés , etc.* (7) Troubadour marseillais du dernier
siècle.

Et, plet-à-Diou, qu'enca nouestro Muso, grand-
maire,

Pourtesso lou rampau (1) que li an rauba,
pecaire !...

Ben miès que lou frances saubrié se faire ausir,
Petrarquo la noumet la lenguo doou plesir (2).

Et dius seis pichots mots, n'es-li pas poulidetto ?

Elle a seis agnelouns, et sa pastouretto,

Lou capelet flouccat d'hieli (3) ou de roumaniou

Et de faligouletto (4) ou de glaujoou d'abriou ;

Puis de galapachoun (5) parei lou calegnaire (6),

L'espincho (7), tourdouregeo et s'afflato à sou-
caire,

Coumenço à li charrar (8) d'escabouet (9),
d'agnela...

Puis li semounde (10) un brout de muguet, de
lila...

Puis vague leis poutouns (11) ; leou li conto
flouretto...

Mais, leissem leis tous dous aqui soutto l'oum-
bretto.

Quand piey (12), voou, cadenoun, bramar, se
querelar,

Nouestro lenguo es pas bretto (13) et vous fa
tremoular :

(1) Le rameau, la palme. (2) *La lingua del piacere*.
(3) Lis et romarin. (4) Thym et glayeul. (5) En tapi-
nois. (6) L'amoureux. (7) L'épie et tourne autour.
(8) Parler. (9) Troupeau. (10) Offrir. (11) Les petits
baisers. (12) Ensuite. (13) Begue.

Ello aganto (1), derrabo (2) et boutto (3) en
millo peço ,

Boulta (4)... souu pas cantar ren que sus la memo
esso ;

Autant souu flategear, quand aquo es de besoun,
Autant puis quand lou fouu s'anisso (5), es un
demoun ;

De viagi (6), coumo dien , bramo (7) coumo
uno esglari (8) ,

Chiquo et debuilho (9) ben s'aco li es necessari ;

A de mots, d'expressiens que lou frances n'a pas,

Lou grec et lou latin (10) li an légua seis appas.

Venès sus nouestro plaço ausir leis repetiè-
ros (11) ,

Escoutas lou sagan (12) de nouestreis peissou-
nièros ,

Vè , dins seis bargearies (13) ; bessai (14) que
Ciceroun ,

Oulou grand *Demousthèno*, aurien pres la liçoun.

Et qu'es lou franciot, vo, veguem à soun caire ?

Un galant espautit (15), un fifi, qu'un char-
raire (16) ;

Et ren qu'un soulet mot de nouestre prouvençau

Li n'en fa susar dès (17) per dire soun egau :

Es uno lenguo guso et fa sa pimparado ,

(1) Prendre avec violence. (2) Arracher avec force.
(3) Mettre. (4) Allez. (5) S'anime. (6) Par fois. (7) Crie.
(8) Effaré. (9) Babille, débrouille. (10) Le provençal est
composé en grande partie, de mots grecs et latins. (11) Re-
vendeuses ou harangères (12) Train. (13) Babil. (14) Peut-
être. (15) Ecrasé. (16) Babillard. (17) dix.

Vous fa cent virovoous (1) per dire uno pensado,

Lou fouou escrioure ansin, lou prounouçar en siei;

Mudo (2) souvent d'habit, de jouine devient viei,
Es *Misè Pesqui-pas* (3) tremouelo (4) de mau dire,
Fa que tastounegear (5), cregné de faire rire;
Bretounegeo (6), pouu pas expliuar ce que voou,
Ou ben se v'espelis (7), es pas coumo lou fouou.

Jamai lou Prouvençau es dins aquelo peno,
D'un Fourniguic (8) de mots vous a la gorgeo (9)
pleno;

Soun parouli se touesse, à tout pouu se prestar;
Vous escupis (10) leis mots senso tant s'escu-
rar (11);

Se de mots pau courous (12) quauquo fes es
coubillo (13),

L'ououbrier, n'en a pas pouu de ges d'academio.

Mais, m'estegui (14) per ren, es Paris que fa
brut,

Lou paure Prouvençau fouu que se crompe (15)
un chut.

Per ma fisto! es daumagi, et aro que l'y faire?

Leis filhos, leis pitoues (16) an estouffa la maire:

La lenguo qu'an parla, *Rene, Blacas, Raymound*

(1) Contours. (2) Change. (3) Mlle. la précieuse.
(4) Tremble. (5) Tâtonner. (6) Bégaye. (7) Eclore.
(8) Fourmillière. (9) La bouche. (10) Cracher. (11) Ecu-
rer, expectorer. (12) Peu jolis. (13) Ramasse. (14) S'en-
rouer. (15) Façon de parler, proverbiale, pour dire qu'on
doit se taire. (16) Les enfans.

S'en truffo (1) et n'en voou plus lou mendre
marchandoun ;

L'artisanotto (2) a pouu de gaster sa bouquetto,
Cres qu'en parlant frances sera plus poulidetto,
Prefèro d'estroupiar lou jargoun de Paris,
Que parlar eme grâci aqueou de soun païs ;
N'en rougis, n'en voou plus, laisso à la pastou-
retto,

La lenguo qu'an parla *Petrarquo* et sa Lauretto.
Se quauque Troubadour deis Champs-Elyseèns
Retournavo eiçamoun (3), aro (4), dins aques
temps,

L'augearié pas cantar sus sa tendro muzetto,
Et faire à la beouta la mendro cançounetto ;
Car, dins leis cours d'amour parlavoun pas
frances,

Leis amours conneissien que lou prouvençales.

Aro doou franciot cadun fa soun lengagi,
Se parlo prouvençau tout beou just (5) au villagi,
Tout s'escarffo (6), s'oublido et tout passo cici-
bas,

Mais ta proso et teis vers, Raynouard, passaran
pas.

(1) S'en moque. (2) La jeune artisanne. (3) Sur la terre.
(4) Maintenant. A peine. (5) S'efface.

LA ROSE NATURELLE ,
ET LA ROSE ARTIFICIELLE.

F A B L E.

PAR le Même.

BON jour, ma sœur, comment vous portez-vous?
Dit un matin, mais d'un ton aigre-doux,
Une Rose artificielle,
A la Reine des fleurs, l'ornement du jardin,
Rose vermeille et naturelle.
D'Aglaé vous parez quelques instans le sein,
Et moi, long-temps je couronne sa tête,
Je l'embellis un jour de fête,
Je l'aide à faire une conquête
Lorsque vos appas ont pris fin ;
Vous ne brillez, hélas ! qu'un seul matin,
Bientôt vous paraissez, sur la terre, éfeuillée,
J'ai, grâce aux Dieux, une autre destinée ;
Long-temps je brille et pare la beauté,
Toujours de ma couleur le monde est enchanté,
Je puis braver l'affreux Borée,
Des hivers l'haleine glacée.
Lorsque tout est mort dans les champs,
Moi seule, je tiens lieu de Flore et du Printemps,
Et jamais, comme vous, l'on ne me voit fanée :
Que nos destins sont différens !

Fille de l'art, de la mode volage ,

Répond la Rose avec douceur :

Oui, quand je ne suis plus, tu singes ma couleur,

Et c'est pour rappeler encore mon image ,

Que la jeune Aglaé te mêle à ses atours ;

Mais voit-on les tendres amours

Pour trône, te donner le sein d'Eléonore ?

Tu ne peux de toi-même exhaler nulle odeur ,

Insensible au plaisir, autant qu'à la douleur ;

Non, tu n'es pas fille de Flore ;

Tu n'as jamais reçu les larmes de l'Aurore ,

Le doux baiser du papillon ,

Ceux du tendre Zéphir dans la belle saison ;

De toi l'on n'extrait point l'essence précieuse

Qui charme les Rois et les Dieux ;

Je vis donc plus que toi, je me crois plus heureuse ,

Bien que mon sort semble plus rigoureux.

Naître, briller, mourir, embaumer le bocage ,

Si tout cela pour moi n'est qu'un instant,

Ma vie est toute sentiment ;

Et même après mon court passage ,

Ma bonne odeur, en tout lieu, se répand.

La Rose avoit raison dans sa réplique sage.

L'être sensible et bienfaisant ,

A sa dernière fin, quoique prématurée ,

A mieux rempli sa destinée ,

Que le cœur faux, indifférent ,

Dans sa course, souvent de trop longue durée.

 LE PAPILLON ET LE LIMAÇON.

F A B L E.

 PAR le MÊME.

U_N Papillon près d'une fleur ,
 A son aise suivoit son inconstante humeur ;
 En voltigeant , il se donnoit des grâces ;
 Les plus belles couleurs au soleil étaloit ,
 Tantôt dans l'air se balançoit ,
 Puis sur les fleurs se reposoit ;
 A chaque instant on le voyoit
 Changer de couleurs et de places.
 En se jouant , le papillon
 Apperçoit bientôt sous l'herbage ,
 Un pauvre petit limaçon ,
 Lentement traînant sa maison ,
 Vite se renfermant dans son humble Ermitage
 Au moindre bruit qu'il entendoit.
 Petite traite ainsi faisoit ,
 Et de plus , lorsqu'il cheminoit ,
 Il étoit à demi caché sous le feuillage.
 Que je te plains , lui dit dans son langage ,
 Notre petit insecte ailé !
 Tu rampes nuit et jour près de ce marécage
 Parmi les reptiles mêlé.

Fait

Fait pour traîner ta maison sur la terre,
 Dans la région du tonnerre,
 Tu ne peux comme moi t'élever dans l'instant,
 Voltiger dans les airs comme sur la fougère,
 Faire l'amusement d'une jeune bergère,
 Caresser la rose en passant,
 Changer de fleur. — Dans ce moment
 Vient à passer à tire-d'aile,
 Une impitoyable hirondelle,
 Elle gobe cet orgueilleux,
 Qui, de ses talens merveilleux,
 Ne put même achever toute la kyrielle.
 Le limaçon rengainant
 Ses deux cornes au plus vite,
 Et de frayeur tout tremblant,
 Dit en rentrant dans son gîte :
 « Je vois que l'obscurité
 » Est mère de la sûreté.

A P O L O G U E.

PAR M. D'ADAoust.

DANS ces temps reculés où les bêtes parloient,
Et tout comme nous savoient lire,
Les animaux quelquefois s'assembloient,
Causoient à leur manière, et cherchoient à s'instruire.

On trouvoit chez eux des auteurs
Qui ne manquoient pas de génie,
Historiens, Poètes, Orateurs,
Et membres d'une Académie.

Leur secrétaire un jour les convoqua
Pour une séance publique ;
L'affaire intéressoit le corps académique :

Vous pensez qu'aucun n'y manqua.

De nombreux auditeurs la salle étoit remplie,
Et le Lion, illustre président,
Sur un fauteuil assis modestement,
Car en tous temps, la modestie
Fut l'attribut du vrai talent,
Lut un discours très-éloquent,
Un discours rempli d'énergie.

« A présent, leur dit-il, quadrupèdes, oiseaux,
» Qu'à votre tour chacun s'avance,

» Et lisez-nous le fruit de vos travaux
» Pour occuper dignement la séance. »

L'assemblée écoutoit dans un profond silence.
L'Aigle alors lut une ode, et s'élevant aux cieux,
Se perdit dans son vol, loin des vulgaires yeux.

La Tourterelle lut dans un tendre délire,
Des idylles, des vers charmans ;
Mais roucoulant toujours son douloureux martyre,
Ses vers trop amoureux devinrent languissans.

Le Chat, la griffe en l'air, leur lut une satire,
Critiqua vingt auteurs, sut assez bien juger
Tous leurs écrits, soit en vers, soit en prose :
Il les égratigna : je pardonne la chose ;
Mais il finit par les dévisager.

Le doux Mouton leur dit : « n'allez pas affliger
» L'écrivain qui souvent de vos plaisirs est cause ;
» Blessez moins celui qui compose,
» Si vous voulez l'encourager. »

Le Singe lisant ses ouvrages,
Le Singe, né pour être imitateur,
Avoit d'un vieux auteur traduit plusieurs passages ;
Ce travail lui fit quelque honneur ;
Mais j'aime peu que l'on traduise :
C'est un défaut, quoiqu'on en dise,
De n'être pas original,
Même quand on est animal.

Le Perroquet, tout fier de sa mémoire,
Parla physique, astronomie, histoire.

Il ne créa rien, par malheur.

Il répéta ce qu'il entendit dire,

Et ne fut que compilateur;

Étoit-ce la peine de lire?

Le Renard, fin matois, adroit complimenteur,
Du beau sexe animal fit l'éloge flatteur.

Dé ces chères moitiés, dans plus d'une peinture,

Il loua les attraités, la croupe, l'encolure,

Le port noble et divin, le regard gracieux,

C'étoient des chef-d'œuvres des cieux;

Elles goûtoient fort la louange;

Chez les bêtes surtout, le cas est moins étrange.

Un Quadrupède, on ne peut déceunément

Dire son nom dans une Académie,

Inhabile à la mélodie,

Et reçu, je ne sais comment,

Voulut aussi montrer son savoir faire.

Il s'étoit préparé depuis cinq ou six jours;

L'oreille en l'air, d'une voix peu légère,

Il entreprit de chanter ses amours;

Mais il ne put jamais que braire.

Après avoir lu leurs essais,

Aigles, Renards, Moutons, Singes et Tourterelles;

Le Chat même aux griffes cruelles,

Eurent lieu cependant d'être fort satisfaits;

On remarqua chez eux , à quelques défauts près ,
 Du feu , de l'esprit en partage ;
 Peut - on exiger davantage ?
 En les louant on fut juste en effet :
 Personne ici-bas n'est parfait.
 On aperçut pourtant dans l'auditoire ,
 Aisément on pourra le croire ,
 Deux ou trois animaux , insolens , orgueilleux ;
 Une Taupe surtout ne se croyant pas bête ,
 Tournant le dos , baillant , fermant ses petits yeux ;
 Et les ouvrant par fois en secouant la tête.
 On aperçut un Rat , croyant valoir son prix ,
 Impertinent de sa nature ,
 Un rat mordant , rongéant , déchirant les écrits ,
 Dont il ne sut jamais faire sa nourriture ,
 Qu'en morcelant la couverture.
 Il avoit pour chacun un souverain mépris ;
 Quand des Lynx clairvoyans , des Eléphants habiles ,
 De juger , bien mieux en état ,
 Se plaisoient à louer les odes , les idylles ,
 Et moins que la Taupe et le Rat ,
 Se montroient alors difficiles.
 On voit toujours au vrai talent ,
 Se joindre la bonté , la complaisance aimable ;
 L'ignorance est impitoyable ,
 Et l'homme instruit est indulgent.

FAUTES A CORRIGER.

- P**AGE 9, ligne 17, au lieu de falu, lisez fallu.
Pag. 20, lign. 13, au lieu de semenses, lisez semences.
Pag. 68, lign. 14, au lieu de même, lisez mieux.
Pag. 90, lign. 23, au lieu de qu'à, lisez qu'a.
Pag. 93, lign. 19, au lieu de pays, lisez Puys.
Pag. 203, lign. 15, au lieu de Académie, lisez Société.
Pag. 206, lign. 18, au lieu de satyres, lisez satire.
Pag. 231, lign. 31, au lieu de lui fait, lisez lui faisant.
Pag. 232, lign. 7, au lieu de ils ont cru, lisez on a cru.
Pag. 263, lign. 23, au lieu de le feu, lisez le fer.
Pag. 269, lign. 26, au lieu de on peut, lisez on ne peut.
Pag. 279, lign. 7, au lieu de distinctes, différens, lisez distinctes des différens.
Pag. 299, lign. 18, au lieu de le lire, lisez lire.
Pag. 313, lign. 20, au lieu de a fait, lisez est fait.
Pag. 315, lign. 27, au lieu de sous n.° 1, lisez sous le n.° 1.
Pag. 316, lign. 1, au lieu de est devenu, lisez et devenu.
Pag. 318, lign. 6, au lieu de éloquent, lisez élégant.
Pag. 319, lign. 7, au lieu de Arnaud, lisez Arnauld.
Pag. 330, lign. 5 et 6, au lieu de c'est maintenant au moins la seule que se propose la musique, lisez c'est la seule que se propose, au moins maintenant, la musique.
Pag. 334, lign. 38, au lieu de d'autres fois, lisez que d'autres fois.
Pag. 340, lign. 24, au lieu de pseumes, lisez psaumes, et corrigez partout de même.
Pag. 351, lign. 6, au lieu de gratuitement, lisez gracieusement.
Pag. 395, lign. 4, au lieu de l'attache, lisez t'attache.

T A B L E D E S P I È C E S

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

1. **M**EMOIRE *sur la destruction et le rétablissement des Bois dans les Départemens qui composoient la Provence*, par M. E. H. Boyer de Fonscolombe, page 1.
2. DISSERTATION *sur le Volcan éteint de Rougiers, et sur son influence sur la végétation*, par M. Pontier, Inspecteur des Eaux et Forêts, pag. 88.
3. DISSERTATION *sur la Religion des anciens Provençaux*, par M. l'Abbé Castellan, pag. 202.
4. NOTICE HISTORIQUE, *sur l'Abbé de Ramatuelle*, par M. Hippolyte Boyer de Fonscolombe, pag. 228.
5. MEMOIRE *sur la Danse Candiote, Fandoule des Provençaux*, par M. Diouloufet, pag. 224.
6. NOTICE *sur l'Huile de Rouvet*, par M. Gibelin, D. M., Secrétaire perp. de la Société Académique d'Aix, pag. 232.
7. OBSERVATIONS *sur les Chèvres*, par le même, pag. 234.
8. RECHERCHES *sur les Eaux d'Aix*, B. D. R., par M. Henri Davin, pag. 239.
9. NOUVELLE METHODE *de Géologie, son application au Département des Bouches-du-*

Rhône, et ses rapports avec l'Agriculture en général, par M. Pontier, Inspecteur des Forêts, pag. 245.

10. OBSERVATIONS sur les Bêtes à Laine du Département des Bouches-du-Rhône, par M. Arnaud, Docteur Chirurgien, pag. 262.

11. ELOGE FUNEBRE de Mgr. Jérôme-Marie CHAMPION DE CICÉ, Archevêque d'Aix et d'Arles, par M. de Coëtlogon, Inspecteur de l'Académie d'Aix, pag. 273.

12. INSTRUCTION sur la Culture du Maïs quarantain, ou Maïs des poulets, par M. Augier, Garde général des Forêts, à Allein, pag. 290.

13. MEMOIRE sur quelques Découvertes d'Antiquités, faites auprès d'Aix, en 1817, par M. de Saint-Vincens, Membre de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, pag. 294.

14. ESSAI HISTORIQUE, sur la chute du Gouvernement de Venise, par M. d'Arlatan Lauris, pag. 212.

15. QUELQUES REFLEXIONS sur les Romains, par le même, pag. 219.

16. RECHERCHES PHYSIQUES EXPERIMENTALES, sur l'Aimant, par M. l'Abbé de Robineau Beaulieu, pag. 228.

17. NOTICE BIOGRAPHIQUE, sur François Vallériole, Médecin d'Arles, par M. Pontier aîné, pag. 283.

18. RAPPORT du Mémoire de M. Quenin, sur les Prairies artificielles, qui a remporté en 1812, le prix d'Agriculture proposé par la Société, pag. 297.

19. **EXTRAIT** du *Mémoire présenté à la Société, par le Sieur Michel, Pépiniériste, qui la remporté, en 1816, le prix qu'elle avoit proposé pour la multiplication des Oliviers*, pag. 308.

20. **RAPPORT** fait au nom des Commissaires chargés de l'examen des Mémoires de Littérature présentés au concours, et dont le sujet étoit un *Essai historique sur l'Eloquence judiciaire*, par M. de Castelet, pag. 314.

21. **REFLEXIONS** à l'occasion de ce passage d'*Horace*, *ut pictura poësis erit*, etc., v. 361, par le même, pag. 326.

22. **MEMOIRE** sur un *Marbre qui sert de banquette dans le cloître de Saint-Sauveur, et qui porte une inscription du 10.^e ou du 11.^e siècle*, par M. de Saint-Vincens, pag. 336.

23. **NOTICE HISTORIQUE**, sur M. de Fonscolombe, par M. Gibelin, *D. M.*, Secrétaire perpétuel, pag. 361.

24. **ADDITION AU MEMOIRE** de M. de Saint-Vincens, sur un *Marbre qui sert de banquette dans le cloître de Saint-Sauveur, et qui porte une inscription du 10.^e ou du 11.^e siècle*, pag. 371.

P O É S I E S.

1. **L'EXCELLENCE DE LA POÉSIE**, par M. Sicard, ancien Professeur de *Rhétorique*, pag. 377.

2. **LES VŒUX**, *Imitation de Juvenal*, par M. le Marquis d'Arbaud-Jouques, pag. 384.

3. **L'INSUFFISANCE DE LA RAISON**, *Ode* par M. d'Adaoust, pag. 482.

4. L'AMBITION, *Ode par M. de Montmeyan*,
pag. 420.
5. I.^{ere} EGLOGUE DE VIRGILE, par
M. d'Adaoust; pag. 428.
6. PARAPHRASE DU PSAUME 136, super
flumina Babylonis, par *M. de Coëtlogon*, pag. 423.
7. IMITATION LIBRE de la 7.^e Ode d'*Ho-*
tace; liv. 4.^e, par le même, pag. 425.
8. NOTRE-DAME DE BON SECOURS, ou
l'Ermitage au bord de la mer, Romance, par
M. de Montmeyan, pag. 427.
9. ODE A LA VILLE D'AIX, par *M. le*
Marquis d'Arbaud-Jouques; pag. 434.
10. ADIEUX AUX MUSES, *Ode par le*
même, pag. 436.
11. EPITRO de *M. Diouloufet*, à *Moussi*
Raynouard, Secretari de countuni de l'Academio
franceso, pag. 439.
12. LA ROSE NATURELLE et la Rose
artificielle; *Fable par le même*, pag. 446.
13. Le PAPILLON ET LE LIMAÇON,
Fable par le même, pag. 448.
14. APOLOGUE, par *M. d'Adaoust*,
pag. 450.

FIN DE LA TABLE.

Tomme 7-X
Dubaut + Co
20.2.84.







